AGRÉGATION D'HISTOIRE (2013-2014)

LES SOCIETES COLONIALES

RECUEIL DE DOCUMENTS

ÉCRIT 2013 – EXPLICATION DE DOCUMENT

PREMIERES IMPRESSIONS DE MICHEL LEIRIS, MEMBRE DE LA MISSION ETHNOGRAPHIQUE DAKAR-DJIBOUTI

31 mai 1931

À 6 heures, arrivée à Dakar. Débarqué rapidement et trouvé du courrier.

Déjeuner avec Griaule[1] chez des amis – qui m'attendaient – puis promenade à Rufisque avec eux, plus Larget[2] dans la voiture de la Mission. Beau paysage, plutôt plat, à terre rougeâtre semée de roches volcaniques, avec baobabs et palmiers.

Dans les faubourgs indigènes de Dakar, grand grouillement humain bigarré. Rassemblement comportant des individus de tous âges, depuis des bébés portés sur le dos jusqu'à des vieillards, en passant par tous les degrés. Au point de vue européen, Dakar ressemble beaucoup à Fréjus, ou à ces plages du Midi dont une vague prétention essaye de masquer la pouillerie.

À Rufisque, un bistrot est intitulé « À la brise de mer ». Les femmes des bordels de Dakar y viennent passer leurs jours de sortie avec leurs amants et l'on y rencontre aussi les administrateurs ou fonctionnaires les plus bourgeois accompagnés de leurs épouses.

À Dakar, il y a une « Réserve » et une « Potinière ».

Le soir, peu avant le dîner, vu le chat de nos hôtes jouer sur la terrasse avec un mille-pattes à peu près long comme la main. Il paraît que j'en verrai bien d'autres… En somme, très peu de différence entre la vie du fonctionnaire à Paris et sa vie à la colonie (j'entends : dans les grands centres) ; il a chaud et il vit au soleil au lieu d'être enfermé ; en dehors de cela, même existence mesquine, même vulgarité, même monotonie, et même destruction systématique de la beauté.

J'ai grand'hâte d'être en brousse. Cafard.

1er juin 1931

Démarches relatives à l'entrée en franchise des marchandises de la Mission. La direction des Douanes fait des difficultés, compare à la Mission à celle du prince N. qui est passé récemment et se trouve maintenant dans l'intérieur où il aurait vendu une partie de son matériel, introduit en franchise… Dans les bureaux, chaleur très supportable. Dactylos antillaises et huissiers africains. Conversation avec le directeur intérimaire des affaires économiques. Sur une question de Griaule, qui lui demande si, dans chaque colonie, nous pourrons avoir communication des archives judiciaires, il répond que des instructions très sévères ont été données aux administrateurs, depuis que des missions étrangères ont utilisé les documents dont on leur avait permis de prendre connaissance pour attaquer la politique coloniale de la France et soulever des incidents à la Société des Nations. Il parle aussi des sociétés secrètes et de l'impossibilité qu'il y a pour les Européens d'y pénétrer. Dans le Lobi, Labouret[3] aurait réussi à recevoir le premier degré d'initiation d'une société ; mais l'homme qui l'aurait initié a disparu depuis, vraisemblablement châtié par les autres initiés. Griaule et moi sommes installés chez mes amis. Les autres sont logés à l'« Hôtel des Célibataires », bâtiment administratif réservé aux fonctionnaires non mariés. Les Noirs d'ici, malheureusement, ne sont pas plus sympathiques que les Européens. Je pense à un employé noir des docks, coiffé d'un casque colonial luxueux et revêtu d'un boubou immaculé, dont la conversation était émaillée d'expressions parisiennes telles que : « Laisse pisser le mérinos ! Ne t'en fais pas ! » ou : « Tu m'a fait un (*sic*) faux bond ! » Comme nous le disait le fonctionnaire des affaires économiques et comme le disent tant d'autres coloniaux, dans les lieux où le Noir est en contact direct avec la civilisation européenne, il n'en prend que les mauvais côtés.

Je pense tout de même à quelques Noirs évolués, mais sympathiques, rencontrés à bord, entre autres à Dya, que j'ai encore aperçu ce matin, cette fois non plus en bleu de mécano mais dans une tenue

---

[1] Marcel Griaule (1898-1956), ethnologue, chef de la mission ethnographique et linguistique Dakar-Djibouti (mai 1931 – février 1933) organisée par l'Institut d'ethnologie de l'université de Paris et par le Muséum national d'Histoire naturelle.

[2] Marcel Larget, second de la mission Dakar-Djibouti.

[3] Henri Labouret (1878-1959), ethnologue, administrateur colonial, professeur à l'École nationale des Langues orientales vivantes et à l'École Coloniale.

étonnante, composée d'un complet violacé, d'une chemise à grands dessins noirs et mauves, d'une cravate noire et mauve et de souliers éculés en cuir verni noir et daim gris. Il y a aussi une Négresse très jolie qui est montée à bord, dans un grand manège de falbalas et de coquetterie sans doute professionnelle.

Dans les rues, les petites filles surtout sont ravissantes : elles ont le crâne tondu (exception faite de certains points déterminés) et portent de longues robes blanches ornées de dentelle à jour.

2 juin 1931

Acheté quelques articles dans un magasin. Les patrons sont des Syriens, plusieurs frères. Pas une de leurs vendeuses qui n'aient couché avec au moins l'un d'entre eux. Beaucoup de clientes européennes couchent aussi, acquittant ainsi leurs factures.

Courses, visites administratives, etc.

Le soir, allant avec la voiture inspecter le garage qu'on a mis à notre disposition pour les camions, ensablé la voiture dans un raccourci sablonneux. Avec l'aide du boy laveur et repasseur qui est venu travailler pour Griaule et pour moi chez mes amis et celle d'un vieux Wolof qui garde le garage et semble spécialisé dans ce genre de dépannage (car beaucoup de voitures s'ensablent à cet endroit) nous réussissons à en sortir. Rentrant la voiture, nous l'ensablons de nouveau à l'entrée du jardin. Cette fois, nous la laissons dans cette situation.

3 juin 1931

La nuit a été agitée par des bruits divers : démarrages de moteurs, aboiements de la chienne, sortes de frôlements. Au matin, le boy Séliman et son aide laveur et repasseur constatent qu'une partie du linge qu'ils avaient mis à sécher a été enlevé : il manque 1 complet à B[aron], 1 complet à Griaule, 1 complet à moi, plus deux pantalons. Interrogatoire des boys, qui nient. Séliman répond à Mme B[aron] que ce ne peut être lui, attendu qu'il s'habille toujours en boubou et qu'il ne lui viendrait pas à l'idée de se mettre en pantalon pour autre chose que travailler. L'autre boy reste impassible. Il est entendu que les deux garçons seront conduits à la police, non en inculpés mais pour servir de témoins et raconter comment les choses se sont passées. Nous convenons aussi de ne les laisser seuls avec les policiers sous aucun prétexte, tenant à leur épargner un « grilling »[4]…

Au déjeuner, nous apprenons par le boy laveur et repasseur que Séliman est en train de sangloter dans la cuisine. Il vient de laisser brûler le gâteau, alors qu'il avait déjà oublié d'acheter du dessert, en plus de cette sacrée histoire de vêtements. Nos hôtes lui font dire de ne pas s'en faire à ce point.

Après déjeuner, nouvel interrogatoire de Séliman, qui ne pleure plus. Il répond avec netteté et semble bien être mis hors de cause. Seul, l'autre boy sera emmené à la police.

Visite à la police : l'inspecteur qui nous reçoit est une sorte de sous-officier rasé, qui prononce « collidor » et a les mains terriblement velues. Dans un coin, un vieux Nègre en uniforme kaki et mince collier de barbe blanche écoute silencieusement. Les B[aron]et moi sommes assis ; le boy, debout entre nous, son casque colonial à la main. L'inspecteur tape à la machine les déclarations de B[aron]. À la fin de l'entretien, nous apprenons avec plaisir que le boy est sûrement hors de cause, que beaucoup de vols semblables ont été commis dans le quartier et qu'il s'agit sans doute d'une bande organisée. Nous nous retirons, suivis du boy qui est resté toujours imperturbable et descend maintenant l'escalier majestueusement. Arrivés dehors, juste comme nous venons de franchir le seuil du commissariat, le boy sourit largement et dit à Mme B[aron]: « Séliman aussi, Madame, on lui a volé un costume. » Nous demandons au boy pourquoi il nous fait *maintenant* cette déclaration, mais il est impossible d'obtenir une réponse, et il est certain que nous ne le saurons jamais. Tout ce que nous pouvons apprendre, c'est que le voleur de Séliman est un Nègre par qui il avait fait porter son panier en revenant du marché.

Dans la soirée, faisant un tour en auto pour recharger les accus qui s'étaient déchargés à cause de l'humidité, tombé, en quartier indigène, sur un vaste rassemblement d'individus de tous âges en train d'écouter un griot. Il y a des femmes assises par terre avec leurs enfants sur le dos. Le conteur semble tenir son auditoire ; il est assis, le dos à un grand mur, et souligne sa diction par des gestes.

4 juin 1931

Rencontré Séliman au marché. Il avait à sa bouche sa belle pipe en forme de revolver achetée de la

[4] Une mise sur le grill, c'est-à-dire un interrogatoire serré.

veille. Ses larmes étaient enfin séchées, qu'avait produite cette accumulation de malheurs : vol des habits blancs, oubli d'acheter le dessert pour le déjeuner, et gâchage de la tarte qui avait brûlé.

Visite au chef de la collectivité des Lébou, pour être introduit auprès de ces constructeurs de pirogues. C'est un vieux nègre en chéchia et boubou, qui nous reçoit dignement, montre à notre interprète sa croix de la Légion d'honneur, nous donne quelques renseignements sur les Lébou, puis sort avec nous, armé de gants et d'une ombrelle.

Passé l'après-midi avec Mouchet sur la plage, à flanc de coteau, à examiner des pirogues en interrogeant des pêcheurs, assistés de l'interprète de la circonscription, Mahmadou Kouloubali.

Dîné le soir avec les B[aron]et tous les membres de la Mission à l'« Hôtel des Célibataires », dont la grosse Mme Lecoq tient la pension, assistée de la Négresse Diminga, élève de la mission catholique, brave et intelligente fille, qui a « gagné petit[5] » l'année dernière avec un des locataires.

Rentré le soir dans la Ford de la Mission conduite par mon ami B[aron]. Fait, comme font tous les soirs tous les Dakarois sortis en auto, un tour sur la corniche et apprécié un clair de lune complètement malsain en même temps que splendide, avec des nuages louches barrant l'astre et une lueur très étendue de marécage sur la mer.

Michel Leiris, *L'Afrique fantôme*, Paris, Gallimard, 1re édition 1934.
[Nouvelle édition : Michel Leiris, *Miroir de l'Afrique*, Gallimard, « Quarto », 1996, p. 109-114.]

[5] Eu un enfant.

ORAL 2013 – ÉPREUVE DE PROGRAMME

TEXTES TOMBES EN HISTOIRE CONTEMPORAINE

1. Les tensions à la Guadeloupe en 1850-1851
Lettre d'Auguste-François PERRINON, député de Guadeloupe, au journal *La République*, in Victor Schœlcher, *Protestations des citoyens français nègres et mulâtres contre des accusations calomnieuses*, Paris, éditions de Soye, 1851, p. 14-23.

2. Alger au début des années 1850
Eugène FROMENTIN, *Une année dans le Sahel*, Paris, 1858, in *Œuvres complètes. Textes établis, présentés et annoté par Guy Sagnes*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1984, p. 196-201.

3. Règlement pour l'admission des travailleurs chinois dans l'île de Cuba du 6 juillet 1860
Reproduit dans Juan JIMENEZ PASTRANA, *Los chinos en la historia de Cuba 1847-1930*, La Havane, Editorial de Ciencias Sociales, 1983, pp. 176-192 (Traduit de l'espagnol).

4. La traite asiatique à Cuba dans les années 1860
Porfirio VALIENTE CUEVAS, *Réformes dans les îles de Cuba et de Porto Rico*, Paris, A. Chaix & C^{ie}, 1868, p. 24-30.

5. Les infractions spéciales à l'indigénat en Algérie en 1882
Circulaire du gouverneur général aux préfets et aux administrateurs du 13 septembre 1882, in Didier GUIGNARD, *L'abus de pouvoir en Algérie coloniale (1880-1914). Visibilité et singularité*, Thèse de doctorat d'histoire de l'Université de Provence sous la direction de R. ILBERT, 2008, p. 612-614

6. La réglementation de l'immigration à la Guadeloupe en 1885
Victor SCHŒLCHER, *Nouvelle réglementation de l'immigration à la Guadeloupe*, Paris, éd. Édouard Dentu, 1885, p. 5-11.

7. Dossier documentaire : Alexandrie à la fin du XIX^{e} siècle
• Trois dépêches au ministère des Affaires étrangères à propos de la création d'une municipalité à Alexandrie, in *Documents diplomatiques. Affaires d'Égypte. 1884-1893*, Paris, Imprimerie Nationale, 1893, p. 359-384
• 2 cartes postales représentant des vues d'Alexandrie : « *La place des consuls à Alexandrie* » (éditions Aroughetti Brothers, Suez, vers 1900) et « *Alexandrie. Quai* », éditions Ephtimios frères, Port-Saïd, vers 1900 [images conservées à la Médiathèque du Grand Troyes].

8. "Pacification" et révoltes en Haute-Birmanie à la fin du XIX^{e} siècle.
Gazetteer of Upper Burma and the Shan States, 5 vol., 1re partie, vol. 1, Rangoon, Government Printing, 1900, p. 179-182. (Traduit de l'anglais)

9. La réussite sociale d'un Chinois de Manille (1891)
José RIZAL, *El Filibusterismo*, Gand, 1891, traduction française : *Révolution aux Philippines,* Paris, Gallimard, 1984, p. 160-165 (traduit de l'espagnol par Jovita Ventura Castro, avec quelques modifications de X. Huetz de Lemps)

10. L'école missionnaire au Togo autour de 1900
Autobiographie de Fritz Gaboussou, chef et instituteur au Togo, recueillie à la fin des années 1930 par Diedrich WESTERMANN, in *Autobiographies d'Africains. Onze autobiographies d'indigènes*

originaires de diverses régions de l'Afrique et représentant des métiers et des degrés de culture différents, Paris, Payot, 1943, p. 215-235.

11. Chansons kabyles composées après 1871 (autour de 1900)
J.-D. LUCIANI, « Chansons kabyles de Smâïl Azikkiou », *Revue Africaine*, 43e-44e années, n° 232 et n° 236, 1899 et 1900, p. 17-33 et 44-59.

12. Dossier documentaire : Mélancolie coloniale : les états d'âme d'une Européenne à Java vers 1900
• Un texte de Louis COUPERUS, *De stille Kracht*, Amsterdam, L.J. Veen, 1900, trad. française *La force des ténèbres,* traduit du néerlandais par Selinde Margueron, Paris, Éditions du Sorbier, 1986, p. 183-192.
• Trois photographies : « Un couple de Néerlandais et leur domestique sur la véranda (1920) » ; « Domestiques (vers 1910) » ; « Enfant européen, nourrice (*babu*) et domestique (vers 1900-1910) ». Photographies reproduites in Ann Laura STOLER, *Carnal Knowledge and Imperial Power. Race and the Intimate in Colonial Rule*, Berkeley, University of California Press, 2002, p. 167, 186-187.

13. Un séjour de Gandhi en Inde en 1901-1902
Mohandas Kamranchad GANDHI, *Expériences de vérité ou Autobiographie*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Colonies et Empires », 1950, p. 285-290. [1re édition en anglais : Londres, vol. 1 : 1927, vol. 2 : 1929.

14. Dossier documentaire : Lutte contre le choléra et tensions sociales à Manille en 1902
• Un texte de Victor HEISER, M. D. , *An American Doctor's Odyssey. Adventures in Forty-five Countries*, New York, W. W. Norton & Company, 1936, pp. 152-156, traduction X. Huetz de Lemps
• Une photographie « Un docteur du Bureau de Santé publique vaccinant un Chinois dans une boutique où un cas de peste a été déclaré » (*Report of the Philippine Commission, 1903,* t. II, p. 784)
• Une photographie « Inspecteurs sanitaires philippins dans les années 1900 » (United States National Archives and Research Administration, reproduit dans W. ANDERSON *Colonial Pathologies. American Tropical Medicine, Race and Hygiene in the Philippines*, Durham, Duke University Press, 2006, p. 120).

15. Sauvegarder l'artisanat en Algérie (1902)
Marius Vachon, « Les industries d'art indigène en Algérie », *Revue des arts décoratifs*, n° 1, 1902, p. 22-27.

16. Les conditions de vie à Java et à Madura selon une enquête de 1904-1905
C. J. HASSELMAN, *Algemeen Overzicht van den uitkomsten van hat Welvaart-Ondelzoek gehouden op Java und Madura in 1904-1905* [Vue d'ensemble des résultats de l'enquête de 1904-1905 sur la prospérité économique de Java et de Madura], Gravenhage, Nijhoff, 1914, *passim.*
Cité et traduit du néerlandais *in* Christiaan L. M. Penders (ed.), *Indonesia. Selected documents on Colonialism and Nationalism*, University of Queensland Press, 1977, p. 54-57. (Traduit de l'anglais).

17. Un caïd tunisien (1909).
• Texte : Paul DUCROQUET, « Si Tahar Ladjimi », *Annuaire du caïdat de Zaghouan*, année 1909, p. 43-44.
• 2 cartes postales anciennes, coll. particulière (« *Un caïd et son fils* » et « *Villa du caïd à Monastir* »).

18. Un plaidoyer en faveur des Européennes aux colonies (1913)
Victor AUGAGNEUR, « La femme aux colonies », *Les Annales coloniales*, 1er janvier 1913, p. 1.

19. Les méthodes japonaises de colonisation vues par une géographe américaine (1913)
Ellen CHURCHILL SEMPLE, « Japanese Colonial Methods », *Bulletin of the American Geographical Society*, 45(4), 1913, pp. 255-275 (traduction de l'anglais)

20. Encourager la colonisation agricole européenne au Maroc (1915)
P. JEANNIN (colon), *Les Doukkala et Mazagan*, Casablanca, Imprimerie Paradis & C^{ie}, 1915, p. 17-22.

21. Les manifestations du 1er mars 1919 en Corée
Témoignages oraux recueillis dans les années 1990-2000 auprès d'immigrants coréens aux États-Unis, in Hildi KANG, *Under the Black Umbrella. Voices from Colonial Korea*, Cornell University Press, 2005, p. 17-23. (Traduit de l'anglais).

22. M'Tourni. L'assimilation d'un travailleur immigré italien en Algérie (1920)
Isabelle EBERHARDT, *Pages d'Islam. Publiées avec une préface et des notes de Victor Barrucand*, Paris, Librairie Charpentier & Fasquelle, 1920, p. 284-291

23. Le Grand-Liban sous mandat français (1922)
Lettre de Robert de CAIX, Haut-commissaire par intérim de la République française en Syrie et au Liban, au ministre des Affaires étrangères, Archives du Ministère des Affaires, in Gérard Khoury, *Une tutelle coloniale. Le mandat français en Syrie et au Liban. Écrits politiques de Robert de Caix*, Paris, Belin, 2006, p. 382-389.

24. Les relations entre hindous et musulmans en Inde britannique (1924)
Lala Lajpat RAI, « The Hindu-Muslim Problem is the Problem of India! » (article paru dans *The Tribune*, novembre 1924) in Vijaya Chandra Joshi (ed.*), Lala Lajpat Rai. Writings and Speeches, vol. 2 (1920-1928)*, Delhi, University Publ., 1966, p. 170-222. (Version révisée par Frances Pritchett, texte traduit de l'anglais).

25. Le régime de la main d'œuvre aux Indes néerlandaises (1925)
Yves HENRY, *Rapport d'ensemble sur une mission aux Indes néerlandaises*, Hanoi, Gouvernement Général de L'Indochine, Inspection générale de l'agriculture, de l'élevage et des forêts, Extrait du *Bulletin Économique de l'Indochine* (n° 175, nouvelle série, VI, 1925), 1926, p. 20-23

26. Les « coloniaux » en Indochine au milieu des années 1920
Léon WERTH, *Cochinchine*, Paris, F. Rieder, 1926 [rééd. avec une présentation de Jean Lacouture, Paris, Viviane Hamy, pp. 40-44 et 48-50]

27. La misère des campagnes indochinoises selon Hô Chi Minh (1925)
NGUYEN AI QUOC (HO CHI MINH), *Le procès de la colonisation française et autres textes de jeunesse*, Le Temps des cerises, 1999 p. 97-100. [1re édition : *Le procès de la colonisation française*, Paris, Librairie du Travail, 1925.]

28. L'enseignement secondaire français en Indochine au milieu des années 1920
P. de la BROSSE, *Une année de réformes dans l'enseignement public en Indochine (1924-1925)*, Hanoi, Gouvernement Général de l'Indochine, Direction de l'Instruction Publique, Supplément au *Bulletin Général de l'Indochine*, 1925, p. 29-31.

29. Le cinéma hollywoodien en situation coloniale (1926)
Aldous HUXLEY, *Jesting Pilate. The Diary of a* Journey, Londres, 1926, trad. française *Tour du monde d'un sceptique*, *traduit par Fernande Dauriac*, Paris, Plon, 1932, pp. 194-201

30. L'impôt de capitation vu par la *Voix du Dahomey* (1928)
La Voix du Dahomey. Organe des intérêts généraux du pays et de la fédération aofienne, Bimensuel, article en deux parties paru les 15 mai et 15 juin 1928.

31. Dossier documentaire sur « Yacouba le décivilisé » (1929)
• Un texte : Albert LONDRES de *Terre d'ébène*, 1ère édition, Paris, Albin Michel, 1929, rééd. Paris, Le Serpent à Plumes, 2006, chapitre 12, pp. 107-118
• Une photographie : Auguste Dupuis-Yacouba sur le toit d'une maison de Tombouctou. Cliché probablement pris entre 1902 et 1904, reproduit dans W. B. SEABROOK, *The White Monk of Timbuctoo*, New York, 1934

32. Dossier documentaire : Les frustrations des élites aux Indes néerlandaises dans les années 1920-1930
• Un texte : Ahmad DJAJADININGRAT, *Herinneringen van Pengeran Aria Achmad Djajadiningrat* [Mémoires du *pengeran* Aria Achmad Djajadiningrat], 1936 [cité et traduit du néerlandais in Christiaan L. M. Penders (ed.), *Indonesia. Selected documents on Colonialism and Nationalism*, University of Queensland Press, 1977, p. 54-57. (Traduit de l'anglais)
• Une photographie : Portrait de groupe, étudiants en médecine de la STOVIA dans les années 1920 [Photographie en noir et blanc, cliché anonyme. Collections du Tropenmuseum d'Amsterdam.

33. Dossier documentaire : L'urbanisme colonial au Maroc et ses conséquences sociales. L'exemple de Rabat-Salé (années 1920-1930)
• Un texte « Principes de conception des villes nouvelles » dans *La Renaissance du Maroc. Dix Ans de Protectorat 1912-1922*, Rabat, Résidence Générale de la République Française au Maroc, 1922, p. 362-364.
• Un plan de Rabat-Salé au milieu des années 1930 (P. VIDAL DE LA BLACHE et L. GALLOIS, *Géographie universelle*, 1937).
• Un graphique « Évolution démographique de l'agglomération Rabat-Salé entre 1918 et 1952 » et une carte « Partage de l'espace urbain entre Européens et Marocains au début des années 1950 » extraits de E. MAURET (urbaniste D.I.U.P.), « Le développement de l'agglomération Rabat-Salé », *Bulletin économique et social du Maroc*, 17 (60), 1953, p. 157 et 159.

34. L'entrée au lycée d'un jeune Antillais dans les années 1930
Joseph ZOBEL, *La rue Cases-Nègres,* Paris, J. Froissart, 1950, rééd. Présence Africaine, 1974, p. 216-221

35. Les métis franco-annamites en Indochine (1931)
Henri SAMBUC, « Les métis franco-annamites en Indochine », *La Revue du Pacifique*, 10e année, 1931, n° 4 et 5, p. 198-206

36. Une réaction au « dahir berbère » (Maroc, v. 1932)
Pamphlet anonyme, in Hajj Hassan BOU AYYAD, *Le Mouvement national et le dahir berbère. Éclairage nouveau sur la vie du mouvement national à l'étranger*, Casablanca, 1979 [ouvrage en arabe].
Texte traduit de l'arabe par Gilles Lafuente, in « Dossier marocain sur le dahir berbère », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n° 38, 1984, p. 83-116.

37. Une nouvelle religion dans le Kenya des années 1930
Jomo KENYATTA, *Au pied du mont Kenya*, Paris, Maspero, 1967, p. 180-184. Traduit de l'anglais par Georges Belmont. [1re éd. en anglais : *Facing Mount Kenya*, Londres, 1938 ; 1re éd. en français :

Maspero, 1960].

38. Dossier documentaire : Les vestiges du vieil Hanoi (années 1930)
• Un texte de THẠCH LAM, *Hanoi aux trente-six quartiers. Traduit du vietnamien et annoté par Nguyên Đức*, Paris, Les Éditions de la Frémillerie, 2009, pp. 17-18 et 29-37.
• Un plan de la ville de Hanoi (*Guide Madrolle*, 1932).

39. Recensement chez les Touaregs, Niger, 1935
André THIELLEMENT, Archives Nationales d'Outre-Mer, FP 44APC/1, cité dans Francis Simonis (éd.), *Le commandant en tournée. Une administration au contact des populations en Afrique Noire coloniale*, Paris, Seli Arslan, 2005, p. 293-287.

40. Audition de planteurs européens par une délégation de la « commission Guernut » (Côte d'Ivoire, 1937).
Commission de l'Algérie, des Colonies et des Protectorats, Rapport de la sous-commission chargée d'une enquête en AOF, janvier-février 1937, Archives nationales d'outre-mer, Fonds Commission Guernut, carton 13.

41. Les métis en Indochine à la fin des années 1930.
Lettre du résident supérieur en Annam au gouverneur général de l'Indochine, en réponse aux demandes de la Commission d'enquête des colonies (dite « Commission Guernut »), 1938, Centre des Archives d'outre-mer, fonds Guernut.

42. La gestion de l'hétérogénéité des classes en contexte colonial à la fin des années 1930
M. A. CARROI, « Incidence psychologique de notre Enseignement du Second Degré en Tunisie », *Revue Africaine,* 79e année, n° 374-375, 1938, p. 116-122.

43. Hygiène et rendement du travail des ouvriers de l'industrie indienne en 1937-1938
Harold BUTLER, *Problèmes de travail en Orient. Inde, établissements français dans l'Inde, Ceylan, Malaisie et Indes néerlandaises*, Genève, Bureau International du Travail, Études et Documents, série B (Conditions économiques), n°29*,* 1928, p. 33-37

44. Recenser la population au Soudan français (1942)
Rapport politique annuel, Colonie du Soudan français, 1942. Centre des Archives Nationales d'outre-mer, AOF fonds ancien, Série G, Cote : 2G42 – microfilm : 14 MIOM/1835.

45. La rentrée des classes en Kabylie en octobre 1955
Mouloud FERAOUN, *Journal 1955-1962*, Paris, Seuil, 1962, p. 36-39.

46. Dossier documentaire : Le logement social à Alger au milieu des années 1950
Un texte et deux photographies (photographie aérienne de Diar el Mahçoul et vue d'une cité musulmane) extraits de *Algérie. Quelques aspects des problèmes économiques et sociaux*, Alger, Imprimerie Officielle, 1956, p. 38-47.

47. La mission rouge en Afrique (1956)
Damouré ZIKA, « Journal de route », avec un préambule de Jean ROUCH, *Nouvelle Revue française*, 1956, 3e année, n° 37, 38 et 39 [réédition, Paris, Éditions Mille & Une Nuits, 2007, p. 36-45].

TENSIONS EN GUADELOUPE (1850-1851)

Monsieur le Rédacteur,

On me communique, aujourd'hui seulement, un article de la *Gazette des Tribunaux*, du 21 courant, intitulé : INCENDIES, PARTAGE DES TERRES, EXPULSION DES BLANCS PAR LES MULÂTRES, etc. ; article où, sous prétexte de compte rendu des audiences du conseil de guerre de la Pointe-à-Pitre[1], les hommes de couleur de la Guadeloupe sont indignement calomniés. Comme représentant élu dans cette colonie, comme ayant, de plus, l'honneur d'appartenir à cette classe de citoyens, je ne dois pas laisser passer de pareilles attaques sans les relever. Permettez-moi donc, Monsieur le Rédacteur, d'user de votre publicité pour y répondre.

Je m'efforcerai d'être bref. Aussi, sans examiner si un journal judiciaire a le droit d'injurier, non seulement des accusés, que leur position même devrait protéger, mais encore la portion la plus considérable de la population de nos départements d'outre-mer, de représenter les noirs comme des brutes que les mulâtres poussent au massacre des blancs et à l'incendie des propriétés par la promesse du partage des terres, je dis tout d'abord que le journal qui édite d'aussi monstrueuses accusations commet au plus haut degré le délit reproché aux mulâtres : celui d'excitation à la haine des citoyens entre eux. Les passions qui s'exaltent sous le soleil brûlant des tropiques peuvent à peine faire excuser les violences de la polémique des organes de l'opinion aux Antilles ; à plus forte raison, en France, les journaux qui se respectent doivent-ils s'abstenir de déclarations aussi extravagantes qu'odieuses.

Cependant ce n'est pas la première fois que la *Gazette des Tribunaux* ouvre ses colonnes à des attaques de cette nature. Déjà son correspondant […] a dit, en parlant des mulâtres :

> *« Ce sont eux qui dirigent et entretiennent la guerre civile. Pas un désordre dont ils ne soient les instigateurs et les meneurs, pas une résistance à l'autorité dont ils n'aient donné le signal.* Quant aux noirs, toujours inquiets sur leur liberté, que les mulâtres leur représentent comme menacée, leurs attaques doivent inspirer plus de pitié que de haine ; mais elles n'en sont pas moins hardies et portent avec elles *un caractère de férocité native*. » (*Gazette des Tribunaux* du 24 juillet.)

À cette époque, on le voit, l'insulte n'était pas ménagée ; mais aujourd'hui, chose atroce ! c'est au moment où la tête d'un condamné tombe sous la hache de l'exécuteur, que ce correspondant procède moralement à une autre exécution, et, en attendant que le fatal billot soit de nouveau dressé pour les deux malheureux que la justice militaire adjuge encore au bourreau, il cloue au pilori les mulâtres et les nègres, et les désigne aux vengeances des partis !

Il fallait qu'elles fussent bien puissantes les préoccupations de cet insulteur anonyme, pour qu'il n'ait pas compris que c'était dépasser le but qu'il se proposait, que de faire un semblable appel aux ressentiments de caste en d'aussi graves conjonctures. Comment ! c'est lorsque la peine de mort qui, depuis quinze années, n'a pas été appliquée dans les colonies, emprunte le hideux appareil des temps barbares, et que la décapitation par la hache inaugure aux Antilles une ère de terreur, — car on s'efforce de donner à cet horrible drame une portée politique — qu'on ose reprocher aux mulâtres « de rendre impossible la conciliation » ! C'est en écrivant que la lumière s'est faite et que *la perte* des révolutionnaires *est inévitable*, que l'on accuse ceux que l'on désigne ainsi de vouloir « l'expulsion des blancs, de ceux qui ont fondé dans ce pays l'agriculture et la *civilisation* ! » Ah ! si la contradiction n'était pas flagrante, pour repousser ces calomnies je n'aurais qu'à rappeler quelle fut, au jour de la proclamation de la liberté, la conduite de ces hommes que l'on insulte maintenant. Je pourrais les montrer, oublieux des mépris passés, employer la légitime influence qu'ils doivent à une commune origine, et dont on leur fait un crime à cette heure, à

[1] Il s'agit du procès Hubert, un homme noir accusé d'incendie volontaire.

effacer du cœur de leurs frères, naguère esclaves, les poignants souvenirs d'un esclavage séculaire ! Quant à ces noirs, à ces *barbares africains*, comme les nomment les *modérés*, ont-ils jamais compté les cicatrices dont les coups de fouet des prétendus *fondateurs de la civilisation* avaient sillonné leurs corps pour en demander vengeance ? N'ont-ils pas, au contraire, pardonné à leurs anciens maîtres les tortures de la servitude en devenant leurs égaux, tandis que, parmi les *civilisateurs*, il en est qui ne peuvent pardonner à leurs anciens esclaves leur liberté et la ruine d'odieux privilèges ! Mais pourquoi remonterais-je jusqu'à l'émancipation pour confondre le correspondant particulier de la *Gazette des Tribunaux* ? La passion l'aveugle et nuit au succès de son réquisitoire, car où puiserait-il le droit de soutenir que *les mulâtres repoussent même l'égalité*, lui qui, quelques lignes plus bas, divise la société coloniale en deux catégories, en parlant de la *haine* des hommes de couleur *contre les enfants de la France* ? […]

[*Le journaliste*], au reste, n'est pas heureux dans ses commentaires. Il prétend que les mulâtres espèrent « *s'ériger en dominateurs* : que l'œuvre d'une bonne administration coloniale doit donc tendre exclusivement à détruire, par l'énergie de ses actes, les illusions qu'ils se plaisent à entretenir » ; et précisément le dernier packet [*sic*] nous apporte un exemple qui montre quels sont ceux qui veulent s'ériger en dominateurs dans ces malheureux pays. En effet, un sieur X.., *habitant propriétaire*, est en ce moment poursuivi pour avoir fait *mettre aux fers*, chez lui, une pauvre femme enceinte qu'il employait en qualité de blanchisseuse, et avec laquelle il était en discussion d'intérêt. Cette malheureuse est restée pendant six longues heures le pied droit passé dans un anneau fixé à une barre scellée dans la cloison, et elle y serait peut-être demeurée plus longtemps si la gendarmerie, qu'avait envoyé chercher M. X..., pour l'arrêter, n'eût mis un terme à son supplice. Conduite à la geôle, elle fit une fausse couche en arrivant ! Cette séquestration et cette torture ne rappellent-elles pas les plus mauvais jours de l'esclavage ?*

Et qu'on ne dise pas que c'est là un fait isolé, qui ne prouve rien quant aux tendances des coryphées de la réaction coloniale. Je pourrais établir le contraire en reprenant une à une toutes les mesures adoptées, soit par les autorités locales, soit par le ministre de la Marine lui-même. Les injures des organes des aristocrates de la peau ne sont que le complément de ce système de compression. La calomnie doit étouffer la pitié et la justice : publicité mensongère en France, état de siège à la Guadeloupe, telles sont les nécessités fatales de la politique suivie aux colonies. M. Romain-Desfossés n'a-t-il pas déclaré à la tribune que les affranchis ignorent *que l'inceste, l'adultère, l'incendie, le vol sont des crimes* ? Après cette profession de foi du ministre, s'étonnera-t-on de ce que les conseils de guerre ne suffisent pas aux rancunes de certains colons ? Ceux-ci trouvent encore la justice militaire trop lente. Le pourvoi en cassation, surtout, leur paraît incompatible avec le salut de la société coloniale. Aussi le conseil privé de la Guadeloupe, fidèle écho des passions des meneurs, a-t-il émis dernièrement le vœu, « dans le cas où la Cour de cassation reconnaîtrait que le recours à sa juridiction est de droit pour les individus non militaires, et afin que la loi du 9 août 1849 produise à une aussi grande distance de la métropole les résultats immédiats que le législateur a voulu en faire découler, qu'un haut tribunal puisse être *substitué*, dans la colonie, à la Cour de cassation, pour l'examen des pourvois de l'espèce... ».

Source : Lettre d'Auguste-François Perrinon, député de Guadeloupe, au journal *La République*
In : Victor Schœlcher, *Protestations des citoyens français nègres et mulâtres contre des accusations calomnieuses*,
Paris, éd. de Soye, 1851, p. 14-23.

[N.B. : Il est inutile de demander communication de la source.]

***** L'auteur de cette séquestration éminemment civilisatrice a été condamné. Le fait est avéré.
[*Note de Victor Schoelcher.*]

ALGER AU DEBUT DES ANNEES 1850

Il y a deux villes dans Alger : la ville française, ou, pour mieux dire, européenne, qui occupe les bas quartiers et se prolonge aujourd'hui sans interruption jusqu'au faubourg de l'Agha ; la ville arabe, qui n'a pas dépassé la limite des murailles turques, et se presse comme autrefois autour de la Casbah, où les zouaves ont remplacé les janissaires. La France a pris de la vieille enceinte tout ce qui lui convenait, tout ce qui touchait à la marine ou commandait les portes, tout ce qui était à peu près horizontal, facile à dégager, d'un accès commode ; elle a pris la Djenina, qu'elle a rasée, et l'ancien palais des pachas, dont elle a fait la maison de ses gouverneurs ; elle a détruit les bagnes, réparé les forts, transformé le môle, agrandi le port ; elle a créé une petite rue de Rivoli avec les rues Bab-Azoun et Bab-el-Oued, et l'a peuplée comme elle a pu de contrefaçons parisiennes ; elle a fait un choix dans les mosquées, laissant les unes au Coran, donnant les autres à l'Évangile. Tout ce qui était administration civile et religieuse, la magistrature et le haut clergé, elle l'a maintenu sous ses yeux et dans sa main ; garantissant à chacun la liberté de sa foi religieuse et morale, elle a voulu que les tribunaux et les cultes fussent mitoyens, et, pour mieux exprimer par un petit fait l'idée qui préside à sa politique, elle a permis à ses prêtres catholiques de porter la longue barbe virile des ulémas et des rabbins. Elle a coupé en deux, mais par nécessité seulement, les escaliers qui font communiquer la basse ville avec la haute ; elle a conservé les bazars au milieu des nouvelles rues marchandes, afin de mêler les industries par le contact, et pour que l'exemple du travail en commun servît à tous. Des places ont été créées, comme autant de centres de fusion pour les deux races : la porte Bab-Azoun, où l'on suspendait à côté de leurs têtes les corps décapités, a été détruite ; les remparts sont tombés ; le marché au savon, où se donnaient rendez-vous tous les mendiants de la ville, est devenu la place du théâtre ; ce théâtre existe, et, pour le construire, nos ingénieurs ont transformé en terrasse l'énorme rampe qui formait le glacis escarpé du rempart turc. Les anciennes limites une fois franchies, l'œuvre s'est continuée du côté de l'est ; la mer lui faisait obstacle à l'ouest et au nord. De vastes faubourgs relient Alger au *Jardin d'essai*. Enfin la porte Neuve (Bab-el-Djeddid), celle-là même par laquelle l'armée de 1830 est entrée, reportée quelques cents mètres plus loin, se nomme aujourd'hui *porte d'Isly*, et la statue du maréchal agronome est placée là comme un emblème définitif de victoire et de possession.

Voilà pour la ville française. L'autre, on l'oublie ; ne pouvant supprimer le peuple qui l'habite, nous lui laissons tout juste de quoi se loger, c'est-à-dire le belvédère élevé des anciens pirates. Il y diminue de lui-même, se serrant encore instinctivement contre son palladium inutile, et regardant avec un regret inconsolable la mer qui n'est plus à lui.

Entre ces deux villes si distinctes, il n'y a pas d'autres barrières, après tant d'années, que ce qui subsiste entre les races de défiance et d'antipathies ; cela suffit pour les séparer. Elles se touchent, elles se tiennent dans le plus étroit voisinage, sans pour cela se confondre ni correspondre autrement que par ce qu'elles ont de pire, la boue de leurs ruisseaux et leurs vices. En bas, le peuple algérien est chez nous ; en haut, nous pouvons croire encore, à l'heure qu'il est, que nous sommes chez les Algériens. Ici, on parle toutes les langues de l'Europe ; là, on ne parle que la langue insociable de l'Orient. De l'une à l'autre, et comme à moitié chemin des deux villes, circule un idiome international et barbare, appelé de ce nom de *sabir*, qui lui-même est figuratif et veut dire « comprendre ». Se comprend-on ? Se comprendra-t-on jamais ? Je ne le crois pas. Il y a des attractions impossibles en morale comme en chimie, et toute la politique des siècles ne changera pas en loi d'amour la loi des inimitiés humaines. La paix est faite en apparence, mais à quel prix ? Durera-t-elle ? et que produira-t-elle ? Grande question qui se débat en Algérie comme ailleurs, partout où l'Occident partage un pouce de territoire avec l'Orient, où le Nord se trouve, par des compétitions fortuites, face à face avec son éternel ennemi le Midi. Nous n'empêcherons pas les fils ennemis de Jocaste de se haïr, de se combattre et de s'entretuer. Ils se sont battus dans le ventre de leur mère, et la flamme de leur bûcher se partagera, par une antipathie qui survivra jusque dans leur cendre.

Au fond, les Arabes – nos voisins du moins, ceux que nous appelons les nôtres – demandent peu de chose ; par malheur, ce peu de chose, nous ne saurions le leur accorder. Ils demandent

l'intégrité et la tranquillité de leur dernier asile, où qu'il soit, et si petit qu'il soit, dans les villes comme dans les campagnes, même à la condition d'en payer le loyer, comme ils ont fait depuis trois siècles, et tant bien que mal, entre les mains des Turcs, qui ne nous valaient pas comme propriétaires. Ils voudraient n'être pas gênés, coudoyés, surveillés, vivre à leur guise, se conduire à leur fantaisie, faire en tout ce que faisaient leurs pères, posséder sans qu'on cadastre leurs terres, bâtir sans qu'on aligne leurs rues, voyager sans qu'on observe leurs démarches, naître sans qu'on les enregistre, grandir sans qu'on les vaccine, et mourir sans formalités. Comme indemnité de ce que la civilisation leur a pris, ils revendiquent le droit d'être nus, d'être indigents, de mendier aux portes, de coucher à la belle étoile, de déserter les marchés, de laisser les champs en friche, de mépriser le sol dont on les a dépossédés, et de fuir une terre qui ne les a pas protégés. Ceux qui possèdent cachent et thésaurisent ; ceux qui n'ont plus rien se réfugient dans leur misère, et de tous les droits qu'ils ont perdus, celui qui leur tient le plus au cœur peut-être, c'est le droit de se résigner et l'indépendance de leur pauvreté. […]

On a donc oublié la haute ville, et j'y reviens après ce long détour. En devenant inutile, elle échappe au projet qu'on aurait eus de la rendre française, et la voilà sauvée des démolisseurs et des architectes. Le vieux Alger n'est pas détruit ; à considérer les choses au point de vue pittoresque, ce qu'on avait de mieux à faire, c'était de respecter ce dernier monument de l'architecture et de l'existence arabes, le seul peut-être, avec Constantine, qui subsiste en Algérie, non pas intact, mais reconnaissable. C'est l'ancienne porte Bad-el-Djeddid qui marque à peu près d'une façon visible le point de séparation des deux villes. Il y a précisément à cet endroit une petite place solitaire, sorte de terrain neutre où les gamins français fraternisent avec les enfants maures, où des Juifs, les plus conciliants de tous les hommes en matière de nationalité, vendent de la ferraille et de vieux clous. Ici aboutissent les rues qui montent à la Casbah et celles qui descendent vers le port ; ici expirent les coutumes, les industries, les bruits, jusqu'aux odeurs des deux mondes. À droite, les rues plongeantes mènent en Europe. Tu te rappelles ces quartiers pauvres, bruyants et mesquins, mal habités et mal famés, avec des volets verts, des enseignes ridicules et des modes inconnues, ces rues suspectes, peuplées de maisons suspectes, de matelots qui rôdent, d'industriels sans industrie, d'agents de police en observation, ces bruits cosmopolites, et quels bruits ! – émigrants qui pérorent dans des patois violents, Juifs qui se querellent, femmes qui jurent, fruitiers espagnols qui chantent des chansons obscènes s'accompagnant sur la guitare de Blanca. En résumé, on retrouve ici les habitudes triviales, les mœurs bâtardes, la parodie de nos petites bourgades de province avec la dépravation des grandes villes, la misère mal portée, l'indigence à l'état de vice, le vice à l'état de laideur.

À l'opposite de cette colonie sans nom, on voit s'ouvrir discrètement les quartiers recueillis du vieux Alger, et monter des rues bizarres comme autant d'escaliers mystérieux qui conduiraient au silence. La transition est si rapide, le changement de lieu est si complet, que tout d'abord on aperçoit du peuple arabe les meilleurs côtés, les plus beaux, ceux qui font précisément contraste avec le triste échantillon de notre état social. Ce peuple a pour lui un privilège unique, et qui malgré tout le grandit : c'est qu'il échappe au ridicule. Il est pauvre sans être indigent, il est sordide sans trivialité.

Source : Eugène Fromentin, *Une année dans le Sahel*, Paris, 1858, reproduit dans *Œuvres complètes. Textes établis, présentés et annotés par Guy Sagnes*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1984, p. 196-201.

REGLEMENT POUR L'ADMISSION DES TRAVAILLEURS CHINOIS DANS L'ILE DE CUBA (6 JUILLET 1860)

Art. 1. L'immigration de travailleurs chinois dans l'île de Cuba est autorisée selon les prescriptions du présent règlement. […]

Art. 5. La vérification et l'autorisation du Consul d'Espagne en Chine ou de ses agents et subordonnés, en fonction du lieu où se font le contrat ou l'embarquement, sont des conditions absolument indispensables pour que les Chinois soient admis dans l'île de Cuba. Le Consul et ses agents sont directement responsables de ce que les contrats et embarquements se soumettent aux prescriptions prévues par ce règlement.

Art. 6. Tout contrat devra comporter les éléments suivants. 1° – L'âge, le sexe et le village du Chinois sous contrat. 2° – La durée du contrat. 3° – Le salaire, la qualité, la quantité des aliments et vêtements qu'il devra recevoir. 4° – L'obligation, en cas de maladie, de lui assurer une assistance médicale. 5° – Le salaire ne sera pas versé si la maladie dont souffre le travailleur n'est pas en rapport avec son travail ou si elle est indépendante de la volonté du patron. 6° – Le nombre d'heures de travail que doit effectuer le Chinois chaque jour, en précisant si le patron pourra les augmenter certains jours, à condition de diminuer en conséquence le nombre d'heures de travail d'autres jours. 7° – L'obligation du travailleur sous contrat d'indemniser son patron pour les heures de travail qu'il perdrait par sa faute. 8° – L'obligation du travailleur de se soumettre à la discipline de la propriété, de l'atelier, ou de l'établissement auquel il est destiné. 9° – Une clause conçue selon ces termes : « Moi N. N., accepte le salaire stipulé bien que je sache de façon certaine que celui des journaliers libres et des esclaves de l'île de Cuba est largement supérieur, parce que je considère que cette différence est compensée par d'autres avantages, mentionnés dans ce contrat, que mon patron me proportionnera. 10° – Les signatures des contractants ou, à défaut de celle du travailleur, de deux témoins.

Art. 7. Il est absolument essentiel, et cette clause, en plus de celles exposées dans l'article antérieur, devra expressément être énoncée dans le contrat passé avec les Chinois, qu'une fois écoulé le temps pour lequel le travailleur a été embauché, il ne pourra pas rester dans l'île de Cuba à moins qu'il ne soit de nouveau embauché aux mêmes conditions, comme apprenti placé sous la responsabilité d'un maître, ou comme travailleur agricole, ou domestique cautionné par son employeur ; dans le cas contraire, il devra quitter l'île à ses frais, et ce dans un délai de deux mois après l'expiration du contrat. […]

Art. 43. Le travailleur pourra à tout moment se dégager de la tutelle de son patron à condition de le dédommager au comptant : 1° – De la somme d'argent que le patron a versée pour son acquisition ; 2° – Des montants que le travailleur doit au patron au titre d'indemnisations de travail ou pour tout autre motif ; 3° – De la plus-value que les services du travailleur auront acquise, selon des experts, depuis que le patron a pris possession de lui ; 4° – Du montant des préjudices encourus par le patron du fait des difficultés auxquelles ce dernier pourrait être confronté pour remplacer le travailleur par un autre du même type. Le travailleur ne pourra pas faire valoir ce droit pendant la période de la récolte de la canne ou en cas de travail urgent comme ceux qui sont autorisés les jours de fête.

Art. 44. Si un patron maltraite un de ses travailleurs ou manque à ses obligations contractuelles, le travailleur peut s'adresser au délégué protecteur et ce dernier peut décider de la résiliation du contrat, s'il est convaincu de la recevabilité de la plainte après avoir entendu les deux parties. Dans ce cas, la résiliation sera décidée sans que le patron ne soit indemnisé de la somme versée pour l'acquisition du travailleur, sans préjudice des poursuites civiles ou pénales à l'encontre de l'une ou l'autre partie.

Art. 45. Les jours ou heures de repos, les travailleurs pourront travailler à leur compte dans l'établissement ou la propriété où ils résident ; s'ils souhaitent travailler au dehors, ils devront obtenir préalablement l'autorisation de leur patron. Les mêmes jours ou heures, ils pourront également

s'adonner à des distractions honnêtes non susceptibles d'altérer la discipline de l'établissement ou de la propriété.

Art. 46. Les travailleurs jouiront librement du produit de leurs biens et de leur travail les jours et heures de repos, mais ils ne pourront pas commercer ou vendre au détail sans l'assentiment de leur patron.

Art. 47. Chaque fois que le travailleur voudra vendre ses biens propres, meubles ou bétail, il devra le faire savoir à son patron, qui aura la priorité sur n'importe quel autre acquéreur.

Art. 48. Si le patron concède à son ouvrier une parcelle de terre pour qu'il la cultive les jours ou heures de repos, la récolte reviendra intégralement au travailleur, à moins que le patron en ait décidé autrement avec lui.

Art. 49. Les travailleurs ne pourront pas sortir de la propriété ou de l'établissement dans lequel ils sont employés sans l'autorisation écrite du patron ou de son délégué. Ceux qui seront pris au dehors sans ce document, seront appréhendés par l'Autorité et reconduits au lieu de départ aux frais du patron.

Art. 50. Quand il a été stipulé dans les contrats que les travailleurs reçoivent des aliments d'un type déterminé ou des vêtements de forme ou de qualité précises et, qu'à la suite de circonstances particulières, le patron ne puissent se les procurer, il pourra modifier le type, la qualité ou la forme des deux, mais pas la quantité prévue. Les travailleurs qui refuseraient ce changement s'adresseront à leur protecteur, qui tranchera la question, en essayant de concilier dans la mesure du possible les intérêts des deux parties, mais en optant dans tous les cas pour la solution qui satisfera le droit essentiel des travailleurs.

Art. 51. Quels que soient les termes du contrat stipulant les clauses de l'assistance médicale en faveur des travailleurs, elle comprendra non seulement l'assistance d'un médecin, mais aussi les médicaments et les aliments prescrits par les médecins pour la durée de la maladie et de la convalescence.

Art. 52. Tous les jours non fériés, les travailleurs travailleront pour leurs patrons le nombre d'heures convenu dans les contrats. Pour ce qui concerne les clauses de cet article, on entend par jours non fériés tous ceux pour lesquels l'Église n'interdit pas de travailler et ceux, bien que fériés, pour lesquels l'Autorité ecclésiastique a expressément autorisé le travail.

Art. 53. En aucun cas et même si une quelconque clause indique le contraire, les patrons ne pourront exiger des travailleurs plus de douze heures de travail chaque jour en moyenne. […]

Art. 65. En cas de fuite d'un travailleur de la propriété ou de l'établissement dans lequel il est employé, le patron devra le signaler à l'autorité locale, afin qu'elle fasse les recherches nécessaires à sa capture. En tout état de cause, le patron devra acquitter les frais engagés pour cette capture, mais il aura le droit de se dédommager en diminuant de moitié le salaire dû au travailleur fugitif.

Art. 66. Le patron tentera d'enseigner aux travailleurs les dogmes et la morale de la vraie religion, mais sans user d'autres moyens que la persuasion et la suggestion et, si l'un d'eux manifeste le désir de se convertir à la foi catholique, il devra le signaler au curé de la paroisse à toutes fins utiles.

Source : texte reproduit dans Juan JIMENEZ PASTRANA, *Los chinos en la historia de Cuba 1847-1930*, La Havane, Editorial de Ciencias Sociales, 1983, p. 176-192, trad. Xavier Huetz de Lemps.

LA TRAITE ASIATIQUE A CUBA DANS LES ANNEES 1860

Occupons-nous d'une autre conséquence qui découle naturellement de cette funeste institution [*l'esclavage*]. En traçant ce peu de lignes sur l'état social à Cuba, nous ne pouvons nous dispenser de donner place à la traite, qui, sous une autre forme, bien qu'elle ne soit pas aussi odieuse que celle de l'Afrique, n'est pas moins regrettable comme institution, et pernicieuse par ces tendances : nous voulons parler de la traite asiatique.

Les causes que l'on regarde généralement comme faisant naître le besoin de l'immigration des Chinois sont : d'un côté le travail, qui, dans l'île, a des exigences croissantes ; de l'autre, la diminution des bras africains importés par contrebande, tandis que la véritable origine de ce phénomène se trouve dans l'esclavage lui-même. Il est certain que la richesse publique à Cuba se développe chaque jour, malgré les obstacles qu'on y oppose, et que la demande de travailleurs croît en proportion. Il est encore vrai que l'importation d'Africains est diminuée, et, à intervalles, considérablement. Où trouver le moyen d'y suppléer ? Une raison éclairée dicte un changement de système, afin d'obtenir deux grands biens à la fois : 1° la cessation de l'esclavage ; 2° la constitution du pays au moyen d'institutions, qui offrent aux travailleurs des localités moins favorisées un travail rémunéré et la jouissance de leurs droits.

Toutefois, il vaudrait mieux arrêter le courant du travail forcé sous des formes diverses que de laisser Cuba à perpétuité dans cet état actuel de choses : la stagnation de la richesse, comme elle est aujourd'hui, vaut mille fois plus que de continuer à creuser le gouffre où nous ensevelissons chaque jour notre avenir. Avec le nombre de travailleurs libres et esclaves que l'île possède actuellement, les travaux peuvent continuer sans que la richesse publique souffre aucune dégénérescence sensible. Si l'on n'introduit plus ni des esclaves de l'Afrique, ni des serfs de l'Asie, il arrivera, ce qui est arrivé à Porto Rico, que le travail libre augmentera au fur et à mesure que diminuera le travail esclave ; que la mortalité dans les esclaves sera moindre et leur bien-être matériel plus grand, le maître ayant un intérêt plus fort à les soigner, puisqu'ils sont alors des instruments de travail difficiles à remplacer ; que la cessation de toute importation de travailleurs forcés obligera à adopter un meilleur système de culture : ce sont là des résultats bien plus avantageux que les immigrations collectives de travailleurs de ces classes travestis en hommes libres. Il appartiendrait au gouvernement espagnol d'en finir avec tout ce comble de maux, ou, au moins, d'en empêcher la continuation. Il devrait, comme première mesure, défendre l'importation de toute immigration de couleur, en attendant que le jour arrive où la transformation sociale et politique se soit faite pour placer l'île de Cuba, cette moitié de la vitalité nationale, au niveau de la civilisation moderne. Mais il ne le fera pas ; il n'a pas dans cette terre malheureuse de système d'avenir et de progrès, et il continue sa marche d'exploitation aveugle, qui devient de plus en plus pressante, comme si les signes du temps lui annonçaient qu'il va perdre son précieux joyau.

À Cuba, en présence de la demande de bras à laquelle la traite africaine ne pouvait entièrement satisfaire, on eut recours d'abord à l'introduction des Indiens du Yucatan ; mais le gouvernement mexicain s'y opposa, dès qu'il en eut connaissance. On s'avisa alors de recourir à la Chine, où l'excès de la population et l'extrême misère poussent les habitants à abandonner un sol ingrat et à en chercher un autre dans le désir du gain. Déjà le Chinois se mettait à la recherche de travail dans les îles Philippines, dans d'autres endroits de l'Asie, dans les colonies françaises, en Californie et en Australie. Ni la distance, ni les grands frais de transport, ni l'importation d'un autre élément hétérogène de population, ni la prévision d'une nouvelle source de travail forcé, rien ne fut capable d'arrêter le cri général qui demandait les travailleurs nouveaux. À Cuba, le territoire excédant de beaucoup la population, les bras esclaves diminuant, et le mauvais système de culture n'étant pas amélioré à cause de l'esclavage même, on croyait que le dépérissement et même la misère seraient les conséquences funestes de toute défense d'immigration de couleur.

Ce fut alors que l'ancienne junte d'encouragement[1], quand elle avait toute sa liberté d'action, eut l'idée d'ouvrir un nouveau marché de chair humaine en Chine. Elle commença par octroyer à la maison Villoldo et Wardrop, de La Havane, le privilège d'importer dans le pays un certain

[1] *Junta de Fomento* : institution en charge, entre autres choses, des affaires économiques de Cuba, sous l'autorité du superintendant des Finances et du gouverneur.

nombre de Chinois, afin de les essayer en les appliquant aux travaux de l'agriculture. Les premiers introduits furent achetés et pris en gage avec méfiance par un petit nombre de planteurs, qui ne croyaient pas que leur faible constitution les rendît propres aux travaux des sucreries. L'immigration asiatique ne réussit pas dans ce premier essai, car on trouvait les Chinois vicieux, vindicatifs, et d'un travail peu avantageux. Quelque temps s'écoulant, et les difficultés de la traite africaine augmentant, le prix des nègres importés haussant considérablement, on revint à l'idée d'introduire les Chinois malgré leur mauvaise qualité. On accorda à la maison Pereda, Machado et C^ie^, de La Havane, la permission d'introduire sept mille Asiatiques, que les planteurs, cette fois, accueillirent avec plus d'empressement. On commença à s'habituer aux Chinois, faute d'autres travailleurs ; on les étudia mieux, et l'on en tira meilleur parti en les traitant doucement ou par la force. Après ces nouveaux essais, on les trouva bons ; on en demanda d'autres ; et l'administration de l'île, trouvant dans cette race une nouvelle source de bras à exploiter et un moyen de maintenir là-bas le même système de travail, qui lui procure des recettes si considérables, déclara ce commerce libre en le réglementant de manière à satisfaire en apparence la condition libre des Chinois et les exigences de l'humanité.

Depuis lors, l'importation de ce nouveau travailleur a pris de grandes proportions. [...] De même que dans le temps où le commerce des nègres africains était légitime, on établit en Asie des factoreries avec des agents ou facteurs chargés de recruter des travailleurs, de les engager et de les embarquer pour La Havane. Ces facteurs reçoivent un traitement fixe et une certaine somme pour chaque engagement, ou bien perçoivent un intérêt basé sur les bénéfices de chaque expédition. Le contrat d'engagement des travailleurs est rédigé en langue chinoise et en langue espagnole ; les conditions qu'il contient sont, en général, en ce qui regarde le Chinois, de travailler à Cuba dans les endroits et de la manière qui lui seront fixés à son arrivée suivant les habitudes et les usages du pays, pendant la durée de huit ans à partir du jour où il arrivera sur le lieu de son travail. Le facteur ou son représentant (car le contrat est transmissible comme un billet à ordre) est obligé de payer au Chinois un salaire mensuel de 4 piastres, sur lequel doivent être prélevées les avances d'argent qui lui ont été faites en Chine au moment de son engagement, les temps de maladie excédant huit jours et les salaires perdus pour cause volontaire du travailleur. Le contrat prévoit aussi l'alimentation et les soins à donner à celui-ci. À l'expiration des huit années de l'engagement, le colon asiatique doit recouvrer son entière liberté, et, pendant soixante jours il lui est facultatif de se rapatrier ou de choisir un nouveau patron, avec lequel il contracte librement l'engagement qui lui plaît. [...]

Le Chinois, une fois arrivée aux habitations, ne tarde pas à reconnaître l'imposture dont il a été victime, et qu'il a soupçonnée durant la traversée. Il se trouve dans une sucrerie ou dans une plantation, où ses compagnons de travail sont des esclaves, compagnie à laquelle il ne s'attendait pas. Les premiers jours on le nourrit suivant les conditions fixées, mais bientôt on lui retire la base de son alimentation favorite, le riz, qu'il aime tant. La discipline sévère que l'esclavage emmène à sa suite, comme une dure exigence de l'institution même, est, à un certain point, partagée par le malheureux Chinois, qui ne s'attendait pas un traitement aussi contraire à la condition d'homme libre. Le premier mois se passe, et les 4 piastres, qu'il a gagnées, lui dévoilent une nouvelle déception fort triste. Ce salaire avait été, dans son pays, le plus fort attrait de son engagement ; en Chine la valeur de 4 piastres est un salaire considérable : il croit qu'une piastre à La Havane a la même importance qu'à Canton ; mais, dès qu'il en applique la monnaie à ses besoins, il constate qu'il y a une différence énorme, qu'on l'a trompé, qu'il ne pourra pourvoir à ses besoins avec une somme si minime, et ce qui est plus et qui froisse sa dignité, c'est que les travailleurs esclaves ou libres gagnent dans le pays de 15 à 20 piastres, et quelquefois plus, par mois. Tant de déceptions et surtout la constatation d'un véritable état de servage font de la condition des Chinois à Cuba une des plus malheureuses du monde.

Source [*non communicable*] :
Porfirio Valiente Cuevas,
Réformes dans les îles de Cuba et de Porto Rico, Paris, A. Chaix & C^ie^, 1868, p. 24-30.

[Porfirio Valiente Cuevas (1807-1872) est un avocat et homme politique cubain, partisan de l'indépendance de l'île. À la fin de l'année 1868, après le début de la 1^re^ guerre de libération cubaine, il est nommé consul de la « République de Cuba en armes » à Paris.]

LES INFRACTIONS SPECIALES A L'INDIGENAT EN ALGERIE EN 1882

1 – Omission ou retard de plus de huit jours dans les déclarations à l'autorité compétente des naissances, décès, mariages ou divorces.

2 – Refus de fournir des renseignements au sujet d'un crime ou d'un délit, à moins que l'indigène qui en serait requis ne se trouve, par rapport à l'inculpé, dans une des catégories prévues par l'article 32 du code d'instruction criminelle.

3 – Refus de comparaître devant l'officier de police judiciaire procédant à une information après invitation, même verbale, faite par un agent de l'autorité.

4 – Asile donné, sans en prévenir le chef du douar, à des vagabonds ainsi qu'à tout étranger à la commune mixte non porteur d'un permis régulier.

5 – Acte irrespectueux ou propos offensant vis-à-vis d'un représentant ou d'un agent de l'autorité, même en dehors de ses fonctions.

6 – Propos tenus en public contre la France et son gouvernement.

7 – Refus ou inexécution des services de garde, patrouille et poste-vigie prescrits par l'autorité ; abandon d'un poste ou négligence dans les mêmes services.

8 – Refus de fournir contre remboursement, au prix du tarif arrêté par le préfet, les agents auxiliaires, les moyens de transport, les vivres, l'eau potable et le combustible aux fonctionnaires ou agents dûment autorisés, dans les régions désignées tous les ans par un arrêté spécial du gouverneur général.

9 – Refus ou manque d'obtempérer aux convocations faites directement par les commissaires enquêteurs pour assister, comme témoin ou comme partie intéressée, aux opérations relatives à l'application de la loi du 26 juillet 1873.

10 – Inexécution des ordres donnés relativement aux opérations de bornage.

11 – Bris, détérioration, destruction, enlèvement ou déplacement des jalons, tas de pierre, témoins, signaux topographiques, bornes-limites placés par l'autorité ou ses agents, poteaux, fils et isolateurs télégraphiques, ainsi que tous les autres objets mobiliers appartenant à l'État, au département ou à la commune.

12 – Refus de fournir les renseignements demandés par les agents de l'autorité administrative ou judiciaire dans l'exercice de leurs fonctions, faux renseignements donnés sciemment à ces mêmes agents.

14 – Négligence dans le paiement des impôts, soultes de rachat du séquestre, amendes et généralement de toutes sommes dues à l'État ou à la commune. Négligence dans l'exécution des prestations en nature.

15 – Manque d'obtempérer aux convocations des receveurs lorsqu'ils se rendent dans les marchés ou dans les douars pour percevoir les contributions.

16 – Dissimulation de la matière imposable et connivence dans les soustractions ou tentatives de soustractions au recensement des animaux et objets imposables.

17 – Infractions aux instructions portant réglementation sur l'immatriculation des armes.

18 – Habitation isolée, sans autorisation, en dehors de la *mechta*, *dechera* ou *douar* ; campement sur des lieux prohibés.

19 – Départ d'une commune sans avoir, au préalable, acquitté les impôts et sans être muni d'un passeport, permis de voyage, carte de sûreté ou livret d'ouvrier régulièrement visé.

20 – Négligence de faire viser son permis de voyage dans les communes situées sur l'itinéraire suivi et au lieu de destination.

21 – Infractions aux instructions portant réglementation sur le mode d'émigration des nomades. Émigration des indigènes et des troupeaux dans les campements de pacage des montagnes, avant l'époque fixée par les coutumes, et sans l'autorisation de l'administration.

22 – Réunion sans autorisation pour *zerda* ou *ziara* [pèlerinage, repas public]. Réunion sans autorisation de plus de vingt-cinq personnes du sexe masculin. Coups de feu sans autorisation dans une fête, par exemple : un mariage, une naissance, une circoncision.
23 – Empiétement partiel ou total sur un terrain quelconque appartenant au domaine public ou privé de l'État, du département, de la commune ou du douar.
24 – Infractions aux règlements d'eaux et usages locaux concernant les fontaines, puits, sources, rivières et canaux d'irrigation, indépendamment des amendes et dommages-intérêts qu'ils peuvent encourir pour contravention à la police des eaux.
25 – Détention pendant plus de vingt-quatre heures d'animaux égarés sans avis donné à l'autorité.

26 – Défaut par tout indigène, conducteur de bêtes de somme, de trait ou de monture, ainsi que de gros bétail, destinés à être conduits sur un marché en dehors de la commune, de se munir d'un certificat, délivré sans frais par l'autorité, indiquant la marque ou le signalement des animaux dont il s'agit et le nom du propriétaire.
27 – Abattage de bétail et dépôt d'immondices hors des lieux consacrés ou à moins de deux-cents mètres des habitations ; non-enfouissement des animaux domestiques ou sauvages, morts ou tués, quel que soit l'endroit où ils sont déposés et à moins d'un mètre de profondeur.
28 – Abattage de vaches ou de brebis pleines.
29 – Vol de crin sur les animaux vivants.
30 – Inhumations hors du lieu consacré ou à une profondeur inférieure à celle déterminée par l'autorité locale.
31 – Quêtes faites, sans autorisation, par les *khouans*, marabouts ou *tolbas* [étudiants musulmans].
32 – Plaintes ou réclamation sciemment inexacte, ou renouvelée après solution régulière auprès de la même autorité.
33 – Tapage, scandale, dispute et autres actes de désordre, notamment sur les marchés, n'offrant pas un caractère de gravité suffisant pour constituer un délit.
34 – Infractions aux usages et règlements concernant l'ensilage des grains et notamment les silos de réserve.
35 – Négligence dans le remboursement des grains prêtés volontairement par des indigènes sous les auspices de l'administration.
36 – Défaut par les parents ou personnes qui recueillent des orphelins mineurs de donner avis, dans les dix jours, du décès du dernier vivant de leur père ou mère ou des personnes qui en prenaient soin, à l'administrateur, en vue de permettre à ce fonctionnaire de provoquer la nomination d'un tuteur et de sauvegarder les intérêts de ses enfants.
37 – Ouverture de tout établissement religieux ou d'enseignement sans autorisation.
38 – Exercice de la profession de *derer* ou instituteur primaire sans y être autorisé.
39 – Refus ou négligence de faire les travaux, le service ou de prêter le secours dont ils auraient été requis dans les circonstances d'accidents, tumultes, naufrages, inondations, incendies, invasions de sauterelles ou autres calamités, ainsi que dans le cas d'insurrection, brigandage, pillage, flagrant délit, clameur publique ou exécution judiciaire.
40 – Obstacle au libre parcours sur les terres collectives de culture. Infractions aux règlements sur la vaine pâture dans les mêmes terres.
41 – Abattage d'arbres sans autorisation.

Source : Circulaire du gouverneur-général aux préfets et aux administrateurs du 13 septembre 1882, reproduite dans Didier GUIGNARD, *L'abus de pouvoir en Algérie coloniale (1880-1914). Visibilité et singularité*, Thèse de doctorat d'histoire de l'université de Provence sous la direction de R. ILBERT, 2008, vol. II, p. 612-614.

LA REGLEMENTATION DE L'IMMIGRATION A LA GUADELOUPE EN 1885

La nouvelle réglementation sur l'immigration à laquelle le Conseil général de la Guadeloupe vient de donner son attache, avait surtout pour but d'organiser mieux qu'elle ne l'était la protection des immigrants. C'est ainsi que le comprenait le sous-secrétaire d'État, M. Félix Faure, lorsqu'il disait au gouverneur de la colonie dans sa dépêche du 10 février dernier : « J'ai plusieurs fois appelé votre attention sur la nécessité de régler toutes les questions relatives au régime des immigrants. Il vous appartient d'insister auprès de la Commission du Conseil général chargée de l'élaboration de ce projet pour qu'elle termine son travail dans le plus bref délai. Il est à craindre, en effet, si on ne se presse *d'assurer d'une manière efficace* la protection des travailleurs indiens que l'émigration ne soit suspendue comme elle l'a été pour la Réunion. » L'honorable sous-secrétaire d'État aurait pu ajouter : et pour la Guyane. Il entendait qu'il s'agissait de faire une œuvre de progrès et d'humanité. […]

Quoi qu'il en soit, le projet de décret élaboré par la Commission et voté par le Conseil général, vaut-il mieux que l'ancien ? Oui, mais dans une mesure si restreinte que l'engagé n'y gagnera presque rien. Le projet n'est pas bon, et nous ne nous en prenons pas au Conseil ; le Conseil ne pouvait le faire bon, parce que cela était impossible, parce qu'il s'était donné à résoudre un problème insoluble : faire du bien avec du mal. Nul doute sur l'intention sérieuse où il était d'améliorer le sort des immigrants ; s'il a échoué, c'est que, vouloir améliorer une chose mauvaise par elle-même, par essence, c'est chercher la pierre philosophale. L'institution de l'immigration avec engagement à terme fixe est inamendable ; ses vices font corps avec elle, ils lui sont inhérents, comme le froid est inhérent à la glace ; on ne peut pas plus la régler humainement que l'esclavage, que l'assassinat ou la peine de mort.

Aussi, que voyons-nous ? Pendant que d'un côté, la nouvelle réglementation vise à prévenir les excès d'arbitraire dont souffrait l'engagé, de l'autre, pour vaincre son indifférence au travail, parfaitement naturelle puisqu'il n'y trouve pas le moindre profit, elle tend parfois à aggraver sa situation ; et si, par impossible, elle obtenait la sanction légale, elle aurait en somme, pour résultat, de mettre l'engagé plus encore qu'il ne l'était dans la main de l'engagiste. Il est sûr, bien sûr, que ce n'est pas là ce qu'ont voulu les Républicains qui ont contribué à former la majorité du Conseil. Et cependant, le fait n'est malheureusement pas contestable ; nous le démontrerons. C'est ce que, au cours de la discussion, un orateur a exprimé en termes peu bienveillants pour les philanthropes, mais très clairs : « Personne ici ne songe à l'esclavage, excepté peut-être quelques prétendus philanthropes qui se servent encore de ce mot pour les besoins de leur cause... Grâce à l'influence bienfaisante de cette réglementation, les propriétaires pourront exercer une direction plus efficace sur leurs engagés à l'effet de les maintenir dans des habitudes de travail régulier... Qu'on cesse donc d'agiter l'épouvantail de l'esclavage. » (*Procès-verbaux de la discussion*, p. 291).

Lisez entre les lignes, vous y verrez : Grâce à l'influence de cette bienfaisante réglementation, le propriétaire sera plus qu'auparavant le maître de ses engagés. Tant il est vrai que les propriétaires s'en déclarent satisfaits. Nous le savons : ce n'est pas de très bon cœur que les Républicains du Conseil se sont mis à l'ouvrage. M. Isaac, le rapporteur, ne se pressait pas, comme on l'a vu, de faire son rapport. Ils ont cru utile aux intérêts matériels du pays de ne s'attacher, pour le moment, qu'à rendre moins dur le sort des engagés ; mais nous aurions désiré leur entendre déclarer explicitement qu'ils se réservaient d'attaquer bientôt le mal pour le détruire radicalement.

Nous entreprenons de leur signaler les défauts qui, selon nous, se trouvent dans l'acte législatif auquel ils ont participé. Nous le ferons sans manquer à la déférence que mérite une assemblée comme le Conseil général de la Guadeloupe, sans blesser les sentiments d'affection qui unissent ses membres républicains et nous, depuis tant d'années que, vieux coreligionnaires politiques, nous avons combattu la main dans la main, pour la cause du droit, de la justice, de l'égalité et de la dignité humaine.

Nous suivrons l'ordre du projet, discutant ses articles à mesure qu'il s'en présentera un que nous croyons susceptible de critique.

ART. 1 — L'administration des émigrants est confiée, sous l'autorité du directeur de l'Intérieur, à un service spécial dit service de l'Immigration.

C'est l'ancien service des syndics qui, sans responsabilité sérieuse, n'a jamais donné de garantie véritable aux immigrants contre les abus dont ils peuvent être victimes. Depuis l'arrêté du 15 janvier 1861 qui l'a établi, il a toujours été accusé et convaincu d'avoir plus protégé les engagistes que les engagés.

Nous sommes de ceux qui ont souvent répété : on ne parviendra à réprimer les plus gros abus de l'immigration qu'en en remettant la charge dans la main de l'Administration judiciaire. Les magistrats seuls ont des habitudes de respect professionnel des lois, qui ne leur permettent pas d'en faire bon marché sans quelqu'embarras ; on ne peut guère exercer sur eux d'influence directe, aussi les engagistes se sont-ils toujours opposés à leur intervention. Ils aiment mieux les syndics, fonctionnaires locaux, avec lesquels ils peuvent s'entendre plus facilement. Impossible, d'ailleurs, de donner à ces agents de l'ordre civil l'autorité judiciaire, et sans cette autorité, l'action du protecteur devient un leurre. Les abus de pouvoir, les délits des engagistes étant des infractions à la loi, doivent ressortir directement au procureur général qui a la responsabilité de toute l'Administration judiciaire. […]

ART. 21. — Le nombre des immigrants à prélever sur chaque convoi pour la petite culture, est fixé provisoirement à vingt-cinq.

En décembre 1881, le Conseil général discuta un projet d'arrêté présenté par l'Administration de la Guadeloupe, relatif à la *révision des règlements locaux sur l'immigration*. L'article 22 de ce projet d'arrêté « fixait à vingt-cinq pour la petite culture et à quinze pour la domesticité le nombre d'Indiens prélevés sur chaque convoi ». Un membre, M. Giraud, fit remarquer que « ce n'était pas pour fournir des domestiques à quelques particuliers que la colonie s'imposait de grands sacrifices, que les domestiques indiens coûtant moins cher, et étant engagés pour cinq ans, on les préférait naturellement à ceux du pays, de sorte *qu'ils faisaient concurrence* à ceux-là qui, eux aussi, contribuent à leur introduction. » Il proposa, en conséquence, d'attribuer à la petite culture tous les quarante Indiens prélevés sur chaque convoi. (*Procès-verbaux de 1881*, page 814.) MM. Célestin Nicolas et Ch. Gervais firent mieux ; ils proposèrent « de décider qu'à l'avenir, il ne serait plus réservé d'immigrants pour la domesticité ». Et leur motion fut adoptée. (*Procès-verbaux de 1881*, page 814.)

Les immigrants amenés à grands frais aux colonies n'y sont pas moins des concurrents, ce qui est beaucoup plus grave, pour les cultivateurs que pour les domestiques. « J'ai parcouru récemment, dit M. Bernus, les campagnes de mon arrondissement, la Basse-Terre ; à Saint-Claude, au Baillif, partout j'ai entendu les revendications des travailleurs créoles dont je me suis fait l'écho. Sur des propriétés agricoles auxquelles étaient attachés, de tout temps, des cultivateurs indigènes, je n'ai plus rencontré que des Indiens ; et quand j'en ai demandé la raison, on m'a répondu : "Nous sommes aux abois ; les immigrants, par suite de la diminution du travail, suffisent aujourd'hui. C'est avec regret que nous nous privons des bras créoles, mais nous ne pouvons faire autrement". » (*Conseil général. Séance du 11 décembre 1884*, page 283 des *procès-verbaux*).

Source : Victor Schœlcher, *Nouvelle réglementation de l'immigration à la Guadeloupe*, Paris, E. Dentu, 1885, p. 5-11.

[N. B. : Il est inutile de demander communication de la source.]

N° 276.

Le Comte HORRIC DE BEAUCAIRE, gérant l'Agence et Consulat général de France au Caire,
à M. FLOURENS, Ministre des Affaires étrangères.

Le Caire, le 18 juillet 1887.

Un comité de notables d'Alexandrie vient d'adresser aux divers représentants des puissances en Égypte une requête qui contient un projet de municipalité pour la ville dont il s'agit. Cette question a déjà été soulevée plusieurs fois depuis quelques années. Mais son examen s'impose d'une façon particulière en ce moment, puisque l'arrangement relatif à l'entretien d'Alexandrie qui existe actuellement entre le Gouvernement et les habitants de cette ville doit expirer le 15 mars prochain.

Tigrane-Pacha, que j'ai entretenu de la réforme proposée, m'a assuré que le Gouvernement khédivial n'y était pas opposé de parti pris.

Il est incontestable que les colonies étrangères gagneraient à l'établissement d'une administration municipale stable et régulière à Alexandrie. Les avantages qui en résulteraient pour elles se trouvent clairement exposés dans le projet soumis aujourd'hui à l'approbation des Puissances.

BEAUCAIRE

[…]

N° 287.

Le Comte D'AUBIGNY, Agent et Consul de France au Caire,
à M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères.

Le Caire, 25 mars 1890.

Les décrets et arrêtés relatifs à la constitution et à l'organisation de la Municipalité d'Alexandrie ont successivement paru au *Journal officiel égyptien*.

J'ai l'honneur de communiquer ci-joint le texte de ces différents documents à votre Excellence.

L. D'AUBIGNY

ANNEXE 1 A LA DEPECHE POLITIQUE DU CAIRE EN DATE DU 25 MARS 1890 :

DECRET

du 5 janvier 1890 instituant une Commission Municipale Alexandrie.

NOUS, KHEDIVE D'ÉGYPTE,

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et l'avis conforme de Notre Conseil des Ministres ;

Le Conseil législatif entendu ;

Vu l'assentiment des Puissances à l'article 31 et aux paragraphes a, b, c, d, e, de l'article 40.

DECRETONS :

TITRE PREMIER.

Organisation de la commission municipale d'Alexandrie.

Article premier.

Il est institué à Alexandrie une Commission Municipale dont l'organisation et les attributions

sont arrêtées par le présent décret.

ART. 2.

Cette Commission est composée de vingt-huit membres, comme suit :

6 membres de droit,

8 membres nommés par le gouvernement,

6 membres élus par le collège électoral institué par les articles 4 à 11 du présent décret,

3 membres élus par les négociants exportateurs,

3 membres élus par les négociants importateurs,

2 membres élus par les propriétaires d'immeubles situés dans la ville d'Alexandrie et sa banlieue.

Il ne pourra être admis dans la Commission Municipale plus de trois membres élus d'une même nationalité, indigène ou étrangère.

ART. 3.

Les six membres de droit sont :

1° Le gouverneur d'Alexandrie ou son remplaçant ;

2° Le Procureur général de la Cour d'appel mixte ou son substitut ;

3° Le Directeur général des Douanes ou son remplaçant ;

4° Le chef du Parquet près le tribunal indigène d'Alexandrie ou son substitut ;

5° Le médecin occupant à Alexandrie le poste le plus élevé dans le personnel de la Direction des services sanitaires ;

6° L'ingénieur occupant à Alexandrie le poste plus élevé dans les personnels des Travaux Publics.

ART. 4.

Nul n'est éligible s'il n'est électeur.

Sont électeurs toutes les personnes du sexe masculin âgées d'au moins 25 ans et occupant à Alexandrie ou sa banlieue 1 local inscrit sur les registres de la Daïra-Baladieh pour une valeur locative de 75 L. É. [*livres égyptiennes*] et au-dessus, et n'étant pas dans un des cas d'incapacité prévu par l'article suivant. […]

ART. 24.

Le gouverneur d'Alexandrie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Caire, le 25 janvier 1890.

Riaz [*Rihad Pacha*]

Source : Ministère des Affaires étrangères, *Documents diplomatiques. Affaires d'Égypte. 1884-1893*, Paris, Imprimerie Nationale, 1893, p. 359-384.

[N. B. : Il est inutile de demander communication de la source.]

Source : Carte postale, *La place des consuls à Alexandrie*, éditions Aroughetti Brothers, Suez, v. 1900. [Médiathèque du grand Troyes, cote : CP Collin 1066.]

Source : Carte postale, *Alexandrie – Quai*, éditions Ephtimios frères, Port-Saïd, v. 1900.
[Médiathèque du grand Troyes, cote : CP Collin 1062.]

« PACIFICATION » ET REVOLTES EN HAUTE-BIRMANIE A LA FIN DU XIX[E] SIECLE

De 1887 à 1889, les postes militaires de l'intérieur de la Haute-Birmanie furent peu à peu transformés en postes de police militaire. Au début de 1887, on comptait 142 postes tenus par l'armée et 56 par la police militaire ; à la fin de cette même année, les chiffres étaient respectivement de 84 et 175, et au début de 1889, ils se montaient à 41 postes tenus par l'armée et à 192 par les forces de police. Vers la fin de 1889, alors que la résistance contre le Gouvernement était en complète voie de disparition, on considéra qu'il était désormais possible de réduire le nombre total des postes de police et de tenir les postes restants avec de plus petites garnisons. On commença à mettre en place ce système en regroupant la moitié au moins des bataillons dans des quartiers généraux et l'on procéda, dans plusieurs cas, à des réductions importantes d'effectifs. Fin 1889, la situation des districts de Mimbu, Pakôku, Pyinmana, Yamèthin et Kyauksè était si bonne que l'on put leur faire supporter de fortes réductions. On décida d'utiliser les compagnies rendues disponibles par cette refonte pour constituer des troupes de réserve solides et bien entraînées. Un autre changement dans l'organisation de la police militaire fut l'agrégation de deux (ou même de plusieurs) bataillons en un seul, avec pour objectif de réduire le coût et la taille des forces ainsi regroupées. Une première expérience fut menée en ce sens dans la division orientale, celle de Meiktila. Les bataillons de Kyauksè, de Meiktila et de Yamèthin, qui regroupaient dix-neuf compagnies, furent fondus en un seul et même bataillon de quinze compagnies […]. Le nombre, le comportement et l'action sur le terrain des effectifs de la Police civile de Haute-Birmanie [ainsi constituée] donnèrent toute satisfaction dès leur deuxième année d'existence.

En 1890, dernière année de l'administration de Sir Charles Crosthwaite, on peut affirmer que l'ordre était finalement établi en Haute-Birmanie et que la mise en place du système administratif était solidement assurée. Le tronçon de la ligne ferroviaire Toungoo-Mandalay fut ouverte au trafic et le nombre des passagers y fut immédiatement très élevé. Le chemin de fer de la vallée de la Mu était quant à lui en construction. Une piste fut aménagée entre les plaines et le plateau méridional des États Shan, et une autre à partir du nord. Par ailleurs, on ouvrit une piste reliant Thabaykkin, sur l'Irrawady, et les Mines de Rubis. Le système d'irrigation, qui s'était fortement détérioré sous le règne du roi Thibaw, fut soigneusement inspecté afin de lancer un programme de réparation des ouvrages anciens et la construction de nouveaux canaux.

La seule zone de la vallée de l'Irrawady qui continuait à poser un problème était l'État de Wuntho. Il faisait partie des États Shan, même s'il était distinct des véritables États Shan et s'il avait été, faute d'administration birmane structurée, le seul à échapper à l'annexion par le royaume de Birmanie, à la différence des districts voisins. Il s'agissait d'une zone d'environ 2 400 miles carrés, forte de 150 000 habitants, s'étendant entre les cours de l'Irrawaddy et des rivières Chindwin. Le *sawbwa*[1] Maung Aung Myat avait succédé à son père comme chef, en 1881, date à laquelle le vieil homme avait accepté de renoncer de son plein gré à l'administration directe. L'ex-*sawbwa* vivait dans le nord de l'État et était fort mal disposé vis-à-vis de l'autorité britannique. Son fils conserva cette exaspérante attitude de réserve et de défiance et, tout en promettant d'arrêter les *dacoits*[2] et de maintenir l'ordre aux frontières et à l'intérieur de son territoire, il permit qu'il devînt peu ou prou le refuge permanent des rebelles et des chefs *dacoits*. L'avancée régulière du chemin de fer et le fait qu'un recensement ait été ordonné ont sans nul doute conduit à une crise ouverte ; bien que le soulèvement ait constitué une fort mauvaise surprise, il fut certainement planifié, et probablement en coordination avec le Manipur[1].

[1] Principauté indienne voisine.

En juin 1891, une petite colonne quitta Katha à la recherche de Nga Hmat et Po Thein, deux *dacoits* fauteurs de troubles. Nga Hmat se rendit avec quarante de ses hommes ; mais pour s'emparer de Po Thein, il fut nécessaire de traverser la partie nord de Wuntho, qui se trouvait sous le commandement direct du vieux *sawbaw*. La route menant à la retraite de Po Thein, à Mangyaung, fut bloquée. On tira sur des ordonnances à cheval ; on échangea des coups de feu à l'intérieur du poste de Banmouk et, le 15 février, une attaque fut lancée contre ce poste. Après quelques heures de résistance, le chef de la police du district [*district Superintendant of Police*] et sa troupe furent contraints de faire retraite vers Kaninggyi. Le lendemain matin, à trois heures, des rebelles venus du sud de l'État firent irruption dans les entrepôts de la police militaire de Kawlin et mirent le feu à divers bâtiments au nord et à l'ouest de l'enceinte. Trois policiers et un responsable du camp furent tués, mais, à la lueur de l'incendie des bâtiments du quartier général de subdivision, le *subedar*[3] parvint à déloger l'ennemi. Au même moment, le poste de police de Kyaukpintha était attaqué et ces deux lieux furent assiégés plusieurs jours durant, tandis que divers villages frontaliers étaient incendiés et pillés. Des bâtiments du chemin de fer de Kyungôn, au sud, furent brûlés et le commissariat de Singôn détruit, ainsi qu'un poste similaire à Ôkkan. La soudaineté du soulèvement prouvait qu'il était coordonné et, pendant un moment, on crut que les renforts appelés à la hâte n'arriveraient jamais à temps. Cependant, le 19 février, le lieutenant Nisbet, avec 100 cipayes du 20e *Madras Native Infantry* [20e régiment d'infanterie indigène] de Katha et le capitaine H. D'U. Keary, accompagné du *subedar* Prakasa Roya et de 29 *sowars*[4] venus de Shwebo, entrèrent dans Kawlin et transformèrent immédiatement la défense en attaque. Le capitaine Keary chargea le gros de la troupe des rebelles, les chassant de la plaine et acculant le reste en haut d'une colline entourée d'une palissade. […] Les rebelles perdirent leurs meilleurs hommes, pour la plupart de purs Shans, dans les engagements de Kawlin et de ses environs. Ils furent complètement défaits et soumis une semaine après le début de la révolte. Le résultat était sans précédent : l'expédition avait été entièrement couronnée de succès avant même que le corps expéditionnaire ne soit régulièrement organisé. La ville de Wuntho fut occupée sans opposition le 24 février. Le général Wolseley, C. B.[5], qui dirigeait le détachement de Mandalay, se vit confier le commandement en chef des opérations militaires et politiques ; il arriva en ville le 26 février. […]

Le *sabwa* rédigea un courrier offrant de payer toutes les amendes d'un montant raisonnable que le général voudrait lui imposer, et l'informant qu'il avait interdit à son peuple toute résistance devant nos troupes. On lui répondit que, jusqu'à ce qu'il se rende en personne, aucune condition ne pourrait être négociée au-delà de la promesse de sa sûreté personnelle, et de la protection de sa famille et de ses biens. La cavalerie fut envoyée au nord pour lui couper toute retraite dans cette direction mais, entre-temps, la police militaire venue de Ye-U fit route depuis Ôkkan et le *sabwa* prit brusquement la fuite le 27 février, laissant derrière lui son palais et son enceinte incendiés.

Source : *Gazetteer of Upper Burma and the Shan States*
[Index de la Haute-Birmanie et des États Shan], 5 vol., 1re partie, vol. 1, Rangoon, Government Printing [Imprimerie officielle), 1900, p. 189-182.
Traduit de l'anglais par Sophie Dulucq.

[N. B. : Il est inutile de demander communication de la source.]

[1] Ou *saopha*, ou *chaofa*. Titre porté par les dirigeants de certains des États Shan, au nord-est de la Birmanie.
[2] Bandits.
[3] Grade d'officier subalterne (équivalant plus ou moins à celui de capitaine) atteint par certains soldats indigènes de l'Armée des Indes (*Indian Army*).
[4] Cavaliers.
[5] Titulaire de l'Ordre de Bath (C. B : *Commander of Bath*).

Le soir de ce même samedi, le Chinois Quiroga, qui aspirait à créer un consulat pour son pays, donnait un dîner dans les étages au-dessus de son grand bazar situé dans la rue de l'Escolta[1]. Sa fête était très bien fréquentée : des missionnaires, des fonctionnaires, des militaires, des commerçants, tous ses clients, ses associés ou ses protecteurs s'y trouvaient ; sa boutique approvisionnait les curés et les couvents de tout le nécessaire, il acceptait les bons de tous les fonctionnaires, il avait des serviteurs fidèles, complaisants et actifs. Les missionnaires eux-mêmes ne dédaignaient pas de passer des heures entières dans son magasin, soit à la vue du public, soit dans l'arrière-boutique en agréable compagnie…

Ce soir-là donc, le salon présentait un aspect curieux. Des missionnaires et des fonctionnaires le remplissaient, assis sur des chaises de Vienne, des petits bancs de bois foncé et des sièges en marbre, venus de Canton, devant de petites tables carrées, jouant aux cartes ou conversant entre eux, sous la brillante lumière des lampes dorées ou à la faible lueur des lanternes chinoises, magnifiquement ornées de gros pompons de soie. Aux murs, des paysages tranquilles et azurés, peints à Canton et à Hong Kong, se confondaient en un mélange lamentable avec les chromos criards d'odalisques, de femmes demi-nues, des lithographies de Christs efféminés, la mort du juste et celle du pécheur, faites par des maisons juives d'Allemagne pour être vendues dans les pays catholiques. Il n'y manquait pas les estampes chinoises en papier rouge représentant un homme assis, à l'aspect vénérable et pacifique et à la physionomie souriante, derrière lequel se tenait son serviteur, laid, horrible, diabolique, menaçant, armé d'une lance à large lame tranchante ; chez les *Indios*[2], les uns l'appellent Mahomet, et les autres saint Jacques, on ne sait pas pourquoi ; les Chinois ne donnent pas non plus une explication claire de cette dualité populaire. Les détonations des bouteilles de champagne, le choc des verres, les rires, la fumée des cigares et une odeur particulière à la maison chinoise, un mélange de parfum à brûler, d'opium et de fruits confits, complétaient l'ensemble.

Vêtu comme un mandarin, avec un bonnet à gland bleu, le Chinois Quiroga se promenait d'une pièce à l'autre, ferme et droit, non sans lancer ici et là des regards vigilants, comme pour s'assurer que personne ne s'emparait de quoi que ce soit. Et malgré cette méfiance naturelle, il serrait la main de chacun, saluait les uns avec un sourire fin et humble, les autres avec un air protecteur, et quelques-uns avec une certaine malice comme pour dire : « Je sais ! Vous ne venez pas pour moi mais pour mon dîner ». […] Cependant le dîner touchait à sa fin. Des bribes de toast, des rires, des interruptions, des éclats de voix parvenaient de la salle à manger jusqu'au salon… On entendit le nom de Quiroga, répété plusieurs fois, mêlé aux mots « consul », « égalité », « droit »… L'amphitryon qui ne mangeait pas des plats européens s'était contenté de boire de temps en temps un verre avec ses convives, en promettant de dîner avec ceux qui ne s'étaient pas assis au premier service.

Simoun[3] était venu après avoir dîné et il parlait au salon avec quelques commerçants qui se plaignaient de l'état de leurs affaires ; tout allait mal, le commerce était paralysé, les échanges avec l'Europe atteignaient un prix exorbitant, ils demandaient au bijoutier des lumières ou lui glissaient quelques idées avec l'espoir qu'il les communiquerait au Capitaine Général. À chaque remède qu'ils proposaient, Simoun répondait avec un sourire sarcastique et brutal : « Bah ! Une bêtise ! ». Exaspéré, l'un d'eux lui demanda son opinion.

– Mon opinion ? demanda-t-il ; étudiez pourquoi les autres nations prospèrent et faites comme elles.

– Et pourquoi prospèrent-elles, M. Simoun ?

Simoun haussa les épaules et ne répondit pas.

– Les travaux du port[4] qui pèsent tellement sur le commerce et le port qui n'est pas terminé ! soupira

[1] Cette rue commerçante du quartier de Binondo est la plus célèbre de Manille. Les boutiques de produits de luxe d'importation voisinent avec les cafés et les restaurants.

[2] Dans la taxonomie coloniale espagnole, les *Indios* sont les descendants convertis des populations malaises précoloniales.

[3] Il s'agit de Juan Crisóstomo Ibarra, le héros du roman *Noli Me Tángere*. Alors qu'on le croyait mort à la fin du *Noli*, il revient aux Philippines au début du *Filibusterismo*, sous le nom d'emprunt de Simoun, pour se venger.

[4] Il s'agit de la construction du port de Manille. Financés par une taxe sur les importations (2 %) et les exportations (1 %), les travaux commencent en 1882. En 1898, à peine le tiers des équipements a été construit.

Timoteo Pelaez, c'est la toile de Pénélope, comme dit mon fils, qu'on fait qu'on défait… les impôts…
– Et vous vous plaignez ! s'exclamait un autre. Maintenant que le Général vient de décréter la démolition des maisons en matériaux légers ! Et vous qui avez une cargaison de fer galvanisé !
– Oui, répondait Don Timoteo ; mais qu'est-ce que ce décret m'a coûté ! Et puis la démolition ne se fait que dans un mois, à l'époque du carême ; il peut arriver d'autres cargaisons… J'aurais voulu qu'on les détruise immédiatement, mais… Et puis, qu'est-ce que ces propriétaires vont m'acheter, ils sont tous plus pauvres les uns que les autres ?
– Vous pourrez toujours acheter les petites maisons pour une bricole…
– Et faire ensuite retirer le décret ; vous les revendrez à un prix double… Ça, c'est du commerce !

Simoun sourit de son sourire froid et, voyant le Chinois Quiroga s'avancer, il laissa les commerçants geignards pour aller saluer le futur consul. Dès qu'il le vit, ce dernier perdit son expression satisfaite, fit une tête semblable à celle des autres commerçants et s'inclina à demi ! Le chinois Quiroga respectait beaucoup le bijoutier, non seulement parce qu'il le savait très riche, mais aussi pour les intelligences secrètes qu'on lui prêtait avec le Capitaine Général. On disait que Simoun favorisait les ambitions du Chinois, qu'il était partisan du consulat, et un certain journal sinophobe y faisait allusion, avec beaucoup de périphrases, de sous-entendus et de points de suspension, à la célèbre polémique contre un autre journal partisan des gens à nattes. Des personnes très prudentes ajoutaient, avec force clins d'œil et à demi-mots, que l'Éminence Grise conseillait au Général de s'appuyer sur les Chinois pour rabaisser la dignité tenace des indigènes.
– Pour tenir un peuple soumis, avait-il dit, il n'y a pas plus efficace que de l'humilier et de le rabaisser à ses propres yeux.

Une occasion s'était tout de suite présentée. Les communautés métisses et indigènes étaient toujours en train de se surveiller mutuellement et elles dépensaient leur esprit belliqueux et leur activité en soupçons et en méfiances. Un jour, à la messe, le chef du parti indigène, assis sur le banc droit et qui était extrêmement maigre eut l'idée de croiser une jambe sur l'autre en adoptant une position *nonchalante*[5] pour paraître plus avantageux et montrer ses belles bottes ; celui des métis, assis sur le banc opposé, qui avait des oignons aux pieds et ne pouvait croiser les jambes parce qu'il était trop gros et ventru, choisit de les écarter largement pour faire ressortir son abdomen enfermé dans un gilet sans plis, orné d'une belle chaîne en or et en brillants. Les deux partis se comprirent et la bataille commença : à la messe suivante, tous les métis, même les plus maigres, avaient du ventre et écartaient largement les jambes comme s'ils étaient à cheval ; tous les indigènes croisaient une jambe sur l'autre, même les plus gros, et il y eut un chef de barangay[6] qui tomba à la renverse. Les Chinois qui les regardaient adoptèrent aussi une posture à eux : ils s'assirent comme dans leurs boutiques, une jambe repliée sous eux et l'autre pendant et se balançant. Il y eut des protestations, des mémoires, des requêtes, etc. ; les cuadrilleros[7] s'armèrent, prêts à allumer une guerre civile, les missionnaires étaient très contents, les Espagnols s'amusaient et gagnaient de l'argent sur le dos de tous, jusqu'à ce que le Général mette fin au conflit en ordonnant de s'asseoir comme les Chinois parce que c'était eux qui payaient le plus, même s'ils n'étaient pas les plus catholiques. Et alors, quel problème pour les métis et les indigènes parce qu'ils avaient des pantalons étroits et qu'ils ne pouvaient pas imiter les Chinois ! Et pour que l'intention de les humilier fût encore plus évidente, la mesure fut appliquée avec pompe et apparat, l'église entourée d'un corps de cavalerie, tandis que tous transpiraient à l'intérieur. La cause fut soumise aux Cortes de Madrid, mais on répéta que puisque les Chinois payaient, ils pouvaient imposer leur loi même aux cérémonies religieuses, alors même qu'ils apostasiaient et se moquaient du christianisme. Les indigènes et métis se tinrent pour satisfaits et apprirent à ne plus perdre leur temps à de pareilles futilités.

Source : José Rizal, *El Filibusterismo*, Gand, 1891, traduction française *Révolution aux Philippines*, Paris, Gallimard, 1984, pp. 160-165 (traduit de l'espagnol par Jovita Ventura Castro, avec quelques modifications de X. Huetz de Lemps).

[5] En français dans le texte.
[6] Le *cabeza* (chef) *de barangay* est responsable de la perception du tribut pour un groupe (*barangay*) de contribuables.
[7] Forces supplétives de police municipale.

L'ECOLE MISSIONNAIRE AU TOGO ALLEMAND VERS 1900

Vers ce temps, il y eut une grande fête missionnaire à Amédzofé[1] et le missionnaire Seeger[2] y invita aussi le chef de Gbédzigbé [*nommé Gaboussou*]. Cela provoqua une grande joie et Gaboussou[3] s'en alla accompagné d'une foule considérable avec des tambours, des trompettes et toute la suite d'un chef. J'étais alors un petit garçon et je dus rester à la maison. Ils revinrent plein d'enthousiasme, les trompettes des Blancs en particulier, dont ils n'avaient jamais entendu ni vu de semblables, avaient provoqué leur étonnement. On parla encore longtemps de cette visite.

Peu de temps après, Gaboussou convoqua tout son peuple et déclara qu'il avait l'intention d'accueillir un Blanc d'école. La proposition fut acceptée avec des applaudissements et on envoya un porteur de bâton auprès de M. Seeger à Amédzofé pour le prier de fonder une école ici [*dans le village de Chochoé*]. Seeger y consentit. Les missionnaires vinrent à Chochoé en l'an 1897 et ils y installèrent Jean Yawokouma de Péki Dzaké comme instituteur pour les gens de Gbédzigbé. Le peuple entier s'en réjouit. Un site pour bâtir fut préparé sur la colline de l'arbre à pain en dehors de la ville. L'après-midi, on frappa les tambours parlants qui disaient aux personnes aux champs et aux femmes qui ramassaient du bois : « Il se passe quelque chose au village. » Tous se mirent tout de suite en route pour rentrer. Un messager venait en courant à leur rencontre, criant tout essoufflé : « Les Européens d'école de notre Seigneur sont arrivés. » « Combien donc ? » « Ils seraient quatre, mais je ne les ai pas encore vus. » Moi-même je n'avais encore vu aucun Blanc et je courus tant que je pus pour arriver auprès d'eux. Lorsque tout le monde fut baigné, on appela les Blancs : « Le chef est là et prêt à vous recevoir. » Les tambours résonnaient tout le temps et on entendait les cris de joie de la foule. Oui, si tu avais été là, cela t'aurait amusé. La joie et les jubilations prenant le dessus, on fit sonner la cloche du crieur public et en un clin d'œil tout fut silencieux.

Gaboussou dit à Souya, l'aîné de ses porte-parole, de saluer les étrangers avant qu'ils ne présentent leurs propositions. Tous se levèrent, passèrent lentement derrière le chef en une longue procession et s'assirent de nouveau ; alors les Blancs se levèrent avec leur suite, ils passèrent devant le chef et devant les anciens, en leur serrant la main et ils retournèrent à leurs sièges. Souya se leva alors et demanda aux visiteurs ce qu'ils désiraient. Ils répondirent en éwé qu'ils étaient venus pour l'école, en réponse à la demande du chef, est-ce que la chose lui serait devenue désagréable ? Gaboussou répondit lui-même : « Je ne souhaitais rien davantage que votre visite. » Tous exprimèrent alors tout de suite leurs remerciements, et ils se regardaient l'un l'autre amicalement.

Lorsque le calme fut un peu revenu dans la salle où se tenait l'assemblée, les Blancs commencèrent à parler de l'importance de l'école et de l'étude, et ils demandaient individuellement aux pères d'envoyer leurs enfants à l'école. Mais cela ne leur disait pas grand-chose et ils commençaient à hocher la tête. Alors le Blanc prit un morceau de papier de sa poche, il écrivit dessus et lut à haute voix : « Les enfants du chef Kwadzo Dé de Péki savent lire, mais les gens de Gbédzigbé ne savent pas. » Il fit alors appeler son serviteur qui était resté au gîte, lui tendit le papier et lui dit de lire ce qu'il avait écrit. Il lut exactement la même chose. Alors tous les assistants se mirent à rire, ils étaient sidérés et ils criaient : « C'est un dieu qui le lui a dit. » L'un criait d'une façon, l'autre d'une autre. Mais le missionnaire disait : « Ce n'est pas un dieu, c'est là l'étude. » Alors les visages s'éclairèrent, on fut d'avis que s'il en était ainsi, la chose était du moins normale.

---

[1] Cette zone du Togo allemand passa sous mandat britannique après la Première Guerre mondiale ; elle est aujourd'hui rattachée au Ghana (ex-Gold Coast).

[2] Il appartient à la Mission protestante de Brême.

[3] Le chef Gaboussou est le père de l'autobiographié, Fritz Gaboussou, dont le récit est ici retranscrit.

Le lendemain matin, Gaboussou mena lui-même les étrangers faire un tour dans la ville pour y chercher eux-mêmes un endroit convenable pour la construction de l'école. On marqua tout de suite l'emplacement, on le débarrassa de l'herbe haute et plus tard on y bâtit l'école et une maison pour l'instituteur. […]

Ce fut en 1900 que je commençai à aller à l'école. J'y suis allé trois ans chez nous à Chochoé ; ensuite je partis avec d'autres élèves pour Ho et finalement j'ai été au séminaire à Amédzofé. J'aimais beaucoup les jeux et j'y gaspillai beaucoup de mon temps à l'école, de sorte que je faillis une fois ne pas avancer. Cela me découragea tellement que je perdis tout goût pour l'étude et je m'étais décidé à ne plus retourner à l'école. Je ne suis resté qu'à cause des exhortations de mon frère. C'était surtout au séminaire que le début était pénible pour les nouveaux arrivants, le pire était les leçons d'harmonium. Notre maître de musique disait : « Qui ne s'applique pas lui-même aux exercices, ne saurait être aidé autrement. » Cela me faisait très peur. Mais peu à peu, cela alla mieux et finalement j'arrivai en tête. Toutefois je n'avais pas abandonné mon habitude de m'amuser et à l'examen final, je succombai honteusement. Je devais donc refaire la même classe. Cela, je ne le voulus pas. Mes camarades de classe et tout spécialement Gottfried Anipatsé, qui venait de rentrer d'Europe et qui était alors au séminaire, m'exhortèrent avec insistance à rester. Le directeur du séminaire et les maîtres insistèrent aussi auprès de moi, mais cela fut inutile.

Lorsque vinrent les vacances je ramenai tous mes effets chez moi, avec l'intention bien arrêtée de ne plus revenir ; j'en avais assez. Mon père aussi me fortifia d'abord dans mon idée : « Kwasi, reste à la maison et laisse tomber cela, tu n'en as pas besoin » me disait-il. Bientôt, cependant, arriva une lettre d'Amédzofé adressée à mon père exigeant la somme due, se montant à 53 marks. Ah ! Cette fois le coup de fusil avait pénétré jusqu'aux os. Mon père réfléchit à la chose profondément et fit répondre par écrit : « Puisque j'ai déjà tant dépensé pour lui, il faut qu'il fréquente l'école jusqu'au bout ; je vous le renvoie. »

La fin des vacances était arrivée et les élèves retournaient à l'école. Ils m'engagèrent à les accompagner, mais je refusai et je me cachai dans la maison. Mais voilà que mon père arriva et me cria : « Va-t'en. Si ne pars pas tout de suite, tu ne remettras pas le pied chez moi. Je me suis endetté pour toi et tout cela serait pour rien ? Lève-toi ! Lève-toi et va-t'en ! Voici deux shillings. Je t'enverrai d'autre argent si quelqu'un va par là. Compris. »

Pleurant et rempli de colère, je me mis en route les mains vides, et j'arrivai le samedi soir à Amadzofé. Le lundi arriva. Les anciens et les nouveaux élèves s'étaient rendus dans les diverses classes, moi seul je m'appuyai au mur et je suppliai que l'on me laissât aller dans la nouvelle classe. Cependant on ne voulait pas en entendre parler ; finalement le maître S. Quist me dit : « Combien de temps vas-tu nous déranger avec tes gémissements ? Si tu ne veux pas venir à l'école, va-t'en. »

Je retournai donc avec honte à mon ancienne classe, les larmes me coulaient yo, yo, yo, le long des joues. Toutefois, cette année 1909, qui fut pour moi une année d'humiliation, fut aussi, pour moi, une année de redressement. Après quelques mois, tout s'éclaircit. […] Peu avant les examens de fin d'année, quatre livres sont arrivés d'Europe, destinés aux quatre meilleurs élèves. Le directeur du séminaire, M. Flothmeyer, nous les montra pour stimuler notre ardeur. Je fus second aux examens. Je fus alors envoyé comme instituteur et assistant de M. Binder au mont Agou. La congrégation m'accueillit comme si j'avais été un de ses enfants et le travail me donna beaucoup de joie.

Récit du chef et instituteur Fritz Gaboussou, recueilli par Diedrich Westermann[4],
in *Autobiographies d'Africains. Onze autobiographies d'indigènes originaires de diverses régions de l'Afrique et représentant des métiers et des degrés de culture différents*,
Paris, Payot, 1943, p. 215-235, traduction française de L. Homburger
(1re édition en allemand : 1938).

[N. B. : Il est inutile de demander communication de la source.]

[4] Diedrich Westermann (1875-1956) était un missionnaire, linguiste et ethnologue allemand.

CHANSONS KABYLES COMPOSEES APRES 1871

L'auteur de ces chansons, décédé depuis plusieurs années, appartenait, comme l'indique son nom, à la tribu des Beni-Zikki, dont le territoire dépend de la commune mixte du Haut-Sebaou, et est situé à la limite des arrondissements de Tizi-Ouzou et de Bougie. Il en a composé, paraît-il, beaucoup d'autres. Je dois celles-ci à l'obligeance de M. Mehammed Sàïd Zekri, imam à la mosquée de Sidi Ramdhan, et professeur à la médersa d'Alger, qui me les a remises transcrites en caractères arabes, qui m'en a affirmé l'authenticité et m'en a facilité la traduction. J. D. L.

I – L'insurrection de 1871

1871 fut l'année de notre ruine ;
Elle nous brisa les reins.
Ô ma bouche, ne cesse de chanter !

Quelle fut la cause du conflit ?
On nous raconte, à ce propos,
Que lorsque le bureau fut fermé,

Celui-ci était criblé de dettes,
Celui-là était un individu méprisable,
Qui, battu par sa femme, pleurait.

Quand les bornes furent franchies,
Ont tint chaque jour des réunions dans les tribus :
Venez à la guerre sainte ! Marchez !

Il y eut des hommes sages,
Habitués à déchirer la cartouche,
Dans l'ancien temps ;

Ceux-là dirent : C'est un projet insensé,
Qui réduira les hommes au rang des femmes.
Le chroniqueur peut prendre note.

Quand le pouvoir sera aux mains d'un homme en savates,
Portant ses provisions dans un vieux sac de peau ;
Celui qui rit, par Dieu ! versera des larmes.

Ô toi qui séparas la nuit du jour,
Je t'implore par les sages compagnons du Prophète ;
C'est ta générosité qui arrange tout.

Nous avons assez de cette administration de gueux,
De cette assemblée de malpropres,
Ayant pour secrétaire une chouette[1].

[1] Ce vers renferme sans doute une allusion personnelle.

II – Les djemâas

Nous allons vous raconter, enfants,
L'histoire de l'assemblée des douze,
Dont le président est un coquin.

L'injustice a parcouru les tribus,
Les villages et les fermes,
Sans même respecter l'habitant de la hutte.

Ils convoitent les quelques figues d'une veuve.
Il n'y a plus de justice.
Leur marché est un lieu de déception[2].

J'ai trouvé une assemblée de gamins ;
On leur avait apporté la dhiffa[3] et des tapis,
Et ils rendaient de faux témoignages.

On vend la justice comme on vend un tissu ;
L'iniquité règne en maîtresse ;
Comment espérer d'abondantes récoltes !

On se fait des procès sans raison,
Uniquement par méchanceté,
Depuis qu'on observe plus la loi, ô Prophète !

Le lion, jadis plein de courage,
S'est blotti sous les feuilles sèches,
Et se cache au fond des forêts.

Il craint le lièvre aux dents crochues,
Ou la griffe du raton ;
Tous deux ont pris les armes contre lui.

Ils piquent comme des serpents ;
Personne ne peut demander pourquoi ;
La terreur coupe les têtes.

J'ai vu, vers le pêcher et l'abricotier,
S'avancer un âne efflanqué,
Qui l'a brisé et a renversé les haies.

Seigneur, toi qui n'as pas besoin d'aliments,
Délivre-nous de nos souffrances,
Fût-ce par le moyen du juge de paix !

---

[2] On ne peut que perdre en s'adressant à la djemâa.
[3] Repas fourni par les habitants d'un village ou d'un douar.

III – Les juges de paix

Nous traversons une époque fortunée !
Comme le peuple de Noé,
Nous craignons d'être engloutis par le déluge.

Quand la djemâa fut supprimée et disparut,
Nous nous réjouîmes d'abord, croyant
Voir s'ouvrir une ère de tranquillité.

Le juge de paix, magistrat conciliateur,
Ne ferait certainement pas mauvaise besogne,
S'il n'avait un interprète.

Il vient au prétoire le matin,
Et y siège jusqu'au moment où il s'en va,
Sans avoir vu ce qui s'est passé.

L'interprète agit avec lui
Comme avec un enfant au berceau ;
Il altère les mots en lui parlant.

Le riche est considéré ;
Le pauvre diable est méprisé,
Nul ne s'inquiète de lui.

Quand il se présente au juge, sur le seuil,
Malade et secoué par la toux,
On court sur lui avec des bâtons.

Il revient blessé au cœur ;
Seigneur ! Où ira-t-il désormais ?
Il a été dépouillé au siège de la justice.

Pigeon, qui habites les terrasses,
Prends ton vol, et dirige-toi
Vers Paris, en franchissant la mer.

Crie à nos maîtres : Au secours !
Pour l'Afrique ruinée, qui s'en va.
Qu'on nous vienne en aide avec le pardon.

Un enfant encore tout jeune[4],
Dont la tête est sans jugement,
Est président d'une tribu.

Celui dont le coursier hennissait,
Dont on écoutait jadis la parole,
Sur qui les mouches ne se posaient pas,

[4] L'attribution de l'autorité aux enfants est, d'après les auteurs musulmans, l'un des signes précurseurs du jugement dernier.

Est remplacé par un Achertouh'[5],
Dont la morve ressemble à un morceau de viande séchée !
Qu'êtes-vous donc devenus, faucons !

C'est à un ivrogne, qui n'a pas de terre à cultiver,
Qui boit du vin dans les coupes,
Que le Gouvernement a donné un rang.

IX – Une pétition

Déploie ton vol, ne te rebute pas,
Faucon plein de force ;
Vers Paris porte mon salut.

Ceux-là sont des seigneurs puissants ;
C'est une assemblée d'hommes sages,
Qui savent manier la plume.

Raconte aux hommes de jugement
L'histoire de celui qui blanchit en naissant
Lorsque, dans sa demeure, il apprit la nouvelle.

Les gens sont partis, emportant leurs ustensiles ;
Les terres ont été prises par les Espagnols,
Par les Maltais et par les agents prévaricateurs.

Si c'était seulement le territoire de zemala[6]
Que la France aurait confisqué pendant les troubles,
C'eût été bien fait, ô représentants du Gouvernement.

Mais vous vous êtes emparés des cimetières et des communaux.
On ne sait plus où attacher un âne ;
Ce que vous avez dit là est étrange.

Chacun a l'esprit préoccupé ;
Tout le monde renonce aux travaux des champs,
La broussaille seule pousse librement.

La bonne récolte exige du fumier,
Pour l'herbe ou pour les céréales,
Sachez-le, vous qui aimez les choses justes.

Celui qui possédait des chèvres s'en est dégoûté ;
Il les a vendues pour un prix dérisoire,
Depuis que la forêt est interdite.

Ton cœur, ô France, est implacable,

[5] Un Achertouh' est des membres de la tribu des Amraoua. L'un d'entre eux obtint un emploi de caïd après l'insurrection.
[6] Les Kabyles désignent sous ce nom un territoire makhzen proche de Tizi-Ouzou.

Puisque tu ne vois que les insensés,
Et que tu oublies les bienfaits des musulmans.

Depuis que nous avons failli,
Tu frappes sur nous comme sur un tambour ;
Tu nous as coupé la parole.

Nous voudrions de toi un pardon sincère,
Ô France, nation d'hommes valeureux,
Et notre repentir sera éternel.

Du commencement à la fin de l'année,
Nous sommes toujours dans l'attente ;
Mon Dieu, attendris le cœur des autorités.

Source : J.-D. LUCIANI, « Chansons kabyles de Smâïl Azikkiou », *Revue Africaine*, 43e-44e années, n° 232 et n° 236, 1899 et 1900, p. 17-33 et p. 44-59. [Source non communicable]

MELANCOLIE COLONIALE : LES ETATS D'AME D'UNE EUROPEENNE A JAVA

Eva Eldersma[1] était en proie à une crise de découragement et de spleen comme elle n'en avait encore jamais connu à Java. Après l'intensité de son effort, l'agitation et le succès de la fête de bienfaisance, après les frémissantes angoisses suscitées par la peur d'une révolte, la petite ville s'endormait de nouveau dans sa quiétude comme si elle se complaisait dans cette somnolence perpétuelle. On en était au mois de décembre et les grandes pluies avaient débuté, comme toujours, le 5 décembre : la mousson de pluie, invariablement, se manifestait le jour de la Saint-Nicolas. (…) Eva respira un air plus frais, mais une brume d'humidité, exhalée de la terre et du feuillage, s'accrochait aux murs, semblait transpirer des meubles, obscurcir les miroirs, tacher la soie, moisir les chaussures, comme si la violence de la nature qui se précipitait en flots furieux allait corrompre tout ce que la main de l'homme avait créé de menu, de finement brillant, de gracieux. Les arbres, eux, les frondaisons, les verts reprenaient vie, s'épanouissaient, croissaient avec exubérance ; dans les mille scintillements de la jeune verdure et dans la renaissance triomphale de la verte nature, la ville humaine qui s'y enfouissait avec toutes ses villas ouvertes étaient trempée et envahie de champignons et toute la blancheur des piliers et des pots de fleur chaulés virait au vert de la moisissure. Eva observait la lente, progressive dégradation de sa maison, de ses meubles, de ses habits. Jour après jour, inexorablement, s'étendaient la corruption, la pourriture, la moisissure, la rouille.

Et toute la résignation d'origine esthétique avec laquelle tout d'abord elle avait appris à aimer cette région, à apprécier ce qui était valable dans ce pays, à chercher aussi à Labuwanghi[2] tant la beauté et les grâces extérieures qu'au dedans la beauté de l'âme, n'était pas en mesure de résister aux flots d'eau, aux craquements qui révélaient la dislocation de ses meubles, aux taches qui marquaient ses robes et ses gants, à toute cette humidité, cette moisissure et cette rouille qui lui gâtaient l'entourage raffiné qu'elle avait conçu, créé comme une consolation, pour la consoler d'être à Java. Tout ce qu'il y avait de raisonné, de raisonnable dans l'effort qu'elle s'était imposée pour s'adapter, dans sa volonté de trouver malgré tout quelque chose d'aimable et de beau dans ce pays écrasé par la nature, où les hommes ne se préoccupaient que d'argent et de prestige social, échouait, s'effondrait depuis qu'à tout instant la maîtresse de maison, la femme élégante, la femme artiste en elle étaient acculées à l'exaspération. Non, ici il était parfaitement impossible d'avoir un entourage de bon goût et raffiné. Il n'y avait guère que quelques années qu'elle était là et, si elle se sentait encore la force de lutter en faveur de la civilisation occidentale, elle comprenait déjà mieux que lors de son arrivée le laisser-aller des hommes après leur journée de dur labeur et des femmes au cours de leurs occupations ménagères.

Sans doute les serviteurs discrets, aux gestes doux, dociles, jamais arrogants, elle les préférait aux bonnes hollandaises à la démarche bruyante, mais elle percevait dans toute sa maison une résistance orientale à ses idées occidentales. Il lui fallait lutter constamment pour ne pas être submergée par le laisser-aller, par le retour à l'état sauvage de la trop grande propriété, déparée dans sa partie postérieure par l'inévitable linge douteux des serviteurs qui séchait, et parsemée de mangues grignotées ; dans la tendance à laisser se salir et se détériorer la peinture de sa maison trop vaste, trop ouverte, trop exposée à tous les vents pour être tenue selon les principes de la propreté hollandaise ; dans l'habitude de rester à se balancer en sarong[3] et *kabaya*[4], les pieds nus dans les mules, parce qu'il faisait vraiment trop chaud, trop lourd pour enfiler une robe ou un peignoir instantanément trempés de sueur. C'était en son honneur que le soir à table son mari se

[1] Eva est l'épouse d'Onno Eldersma, secrétaire de la Résidence.
[2] Ville imaginaire inspirée de Pasuruan, dans la région orientale de Java.
[3] Pièce de tissu (coton, soie…) rectangulaire qui forme un étui cylindrique que l'on enroule autour du bas du corps. Porté par les hommes et les femmes de tous âges, son utilisation va de la sphère domestique aux cérémonies.
[4] Blouse traditionnelle. À l'époque, seuls les membres des familles royales et princières, les *priyayi*, mais aussi les Européennes étaient autorisées à la porter.

présentait toujours habillé, veston noir et col empesé, mais lorsqu'elle voyait ses traits tirés qui, au-dessus de ce faux-col, reflétaient de plus en plus sa fatigue d'employé surmené, elle lui conseillait elle-même de ne plus s'habiller après son deuxième bain de la journée et elle le tolérait à table en veste blanche, ou même en pantalon de nuit et *kabaya*. Elle trouvait cela épouvantable, d'une horreur indicible, cela choquait tout son être civilisé, mais vraiment il était trop fatigué et la chaleur était trop accablante pour qu'elle lui en demandât davantage. Et elle, qui n'était à Java que depuis deux ans, elle comprenait de mieux en mieux le laisser-aller des vêtements, du corps et de l'âme, maintenant que de jour en jour son sang perdait un peu de sa fraîcheur hollandaise et de son énergie occidentale, maintenant qu'elle était capable de reconnaître qu'aux Indes on travaillait peut-être plus que dans tout autre pays, mais qu'on le faisait avec un seul objectif : situation, argent, démission, retraite et retour, retour en Europe. Il est vrai qu'il en existait d'autres, nés dans ce pays et qui ne l'avaient guère quitté, qui ne voulaient pas parler de la Hollande, qui adoraient leur région ensoleillée. C'était le cas des De Luce[5], elle le savait, et de beaucoup d'autres, elle le savait bien. Mais dans son entourage de fonctionnaires et de planteurs on rencontrait chez tous le même but avoué : la situation, l'argent, puis le retour, le retour en Europe. Chacun calculait le nombre d'années qu'il lui faudrait encore travailler. Chacun gardait son regard fixé sur l'avenir, sur l'espérance d'un repos en Europe. De rares exceptions comme Van Oudjick[6], de rares fonctionnaires attachés à leur tâche pour elle-même et parce qu'elle était à l'unisson de leur caractère, redoutaient la retraite future qui ne promettait qu'une existence dépourvue d'intérêt. Mais Van Oudjick était une exception. La plupart assuraient leurs services ou plantaient en vue du repos futur. Son mari aussi se surmenait avec l'idée, une fois sous-Résident, de se retirer quelques années plus tard, se surmenant dans l'illusion de ce repos futur. (…)

Elle pensa à tous les autres de son entourage à Labuwanghi. Elle pensa à des gens, des gens de partout. Et sous l'effet de son pessimisme, elle ne vit en chacun d'eux que son caractère égoïste, égocentrique, dépourvu d'aménité, de capacité de sortir de soi ; elle avait de la peine à se l'exprimer clairement, son esprit étant obnubilé par l'impétuosité la pluie. Mais chez chacun d'eux elle découvrait des indices conscients ou inconscients de leur manque de générosité. Même chez les fidèles. Même chez son mari. Parmi les hommes, les jeunes femmes, jeunes filles, les jeunes gens autour d'elle, chacun était concentré sur soi. Chez aucun elle ne voyait d'équilibre entre l'égoïsme et l'ouverture à autrui : X avait tel défaut, Y était détestable, d'autres encore encouraient sa condamnation totale. Cette attitude critique la désolait et développait sa mélancolie, car elle était contraire à sa nature : elle était naturellement affectueuse. Elle aimait vivre en société, avoir des relations normales, harmonieuses avec son prochain : spontanément elle avait de l'amour pour les hommes, pour la nature humaine. Les grands problèmes éveillaient une émotion en elle, mais rien de tout ce qu'elle ressentait ne rencontrait d'écho. Elle se voyait vacante et solitaire dans un pays où toute chose - importante ou futile - blessait son âme, son corps, son caractère, sa nature profonde. Son mari était à son travail, son enfant se colonialisait déjà, son piano était désaccordé.

Source : Louis COUPERUS*, *De stille Kracht*, Amsterdam, L.J. Veen, 1900, trad. française *La force des ténèbres, traduit du néerlandais par Selinde Margueron*, Paris, Éditions du Sorbier, pp. 183-189.

* Louis Couperus (1863-1923) est un des plus grands romanciers néerlandais. Issu d'une famille de hauts fonctionnaires coloniaux, il vécut à Batavia de 9 à 15 ans. Il fit en 1899-1900 un long séjour aux Indes néerlandaises, hôte de son beau-frère Gérard de la Valette, Résident à Pasuruan. *De stille Kracht*, son seul roman sur l'Indonésie, est fondé sur les observations et les renseignements recueillis à cette occasion.

[5] La famille De Luce possède une importante sucrerie à proximité de Labuwanghi. Ce lignage métis est issu de l'union entre un créole et une aristocrate javanaise.

[6] Personnage central du roman, Résident de la province de Labuwanghi et fonctionnaire modèle.

1) Un couple de Néerlandais et leur domestique sur la véranda (1920)

2) Domestiques (vers 1910)

3) Enfant européen, nourrice (*babu*) et domestique (vers 1900-1910)

Source : Photographies reproduites dans Ann L. STOLER, *Carnal Knowledge and Imperial Power. Race and the Intimate in Colonial Rule*, Berkeley, Univ. of California Press, 2002, p. 167, 186-187.

UN SEJOUR DE GANDHI EN INDE EN 1901-1902

CHAPITRE XV. LE CONGRES

Enfin, vint le jour du Congrès… L'immense tente et les volontaires en ordre de parade, comme aussi les anciens assis sur l'estrade, sous le dais, me laissèrent tout pantois. Je me demandais où était ma place dans cet énorme déploiement.

Le discours inaugural du président formait un livre à lui tout seul. Le lire d'un bout à l'autre était hors de question. On n'en lut donc que quelques extraits.

Ensuite vint l'élection de la Commission des Motions. Gokhale m'emmena aux réunions de ce bureau. Sir Pherozeshâh [Mehta] avait naturellement consenti au dépôt de ma motion ; mais je me demandais qui la soumettrait à la Commission des Motions, et quand cela se ferait. Car chaque résolution s'accompagnait d'interminables discours, tous en anglais par-dessus le marché, et était soutenue par un des chefs en vue. Je me faisais l'effet d'un faible pipeau au milieu de tous ces tambours chevronnés, et à l'approche du soir, mon cœur se mit à battre à grands coups. Les résolutions que l'on présenta en fin de journée furent, pour autant qu'il m'en souvienne, expédiées à la vitesse de l'éclair. Tout le monde était pressé de partir. Il était onze heures. Je n'avais pas le courage de prendre la parole. J'avais déjà vu Gokhale, qui avait jeté un coup d'œil sur la motion. Je m'approchai donc de l'endroit où il était assis et je lui chuchotai : « Je vous en prie, faites quelque chose pour moi. »

– Je n'ai pas perdu de vue votre résolution, me répondit-il. Vous voyez bien la façon dont ils expédient les autres, en ce moment. Mais je ne permettrai pas que l'on escamote la vôtre.

– Terminé ? dit Sir Pherozeshâh ;

– Non, non ! Il y a encore la résolution sur l'Afrique du Sud. Voilà longtemps que Monsieur Gandhi l'attend ! lança Gokhale.

– Avez-vous pris connaissance du texte ? demanda Sir Pherozeshâh Mehta.

– Bien entendu.

– Il vous plaît ?

– Il est excellent.

– Eh bien alors, allez-y, Gandhi.

Je lu mon texte en tremblant. Gokhale lui apporta son appui.

– Adopté à l'unanimité, s'écria-t-on de tous côtés.

– Vous aurez cinq minutes pour défendre votre texte, Gandhi, déclara Mr. Vâccha.

Cette procédure était loin de me plaire. Personne ne s'était donné la peine de chercher à comprendre ma motion ; chacun ne songeait qu'à se sauver ; et, sous prétexte que Gokhale avait pris connaissance du texte, on ne jugeait pas nécessaire que les autres le voient et le comprennent !

Le lendemain matin me trouva très inquiet de mon discours. Que dire en cinq minutes ? J'avais assez bien préparé mon intervention, mais les mots se refusaient. J'avais décidé de ne pas lire mon intervention, mais d'improviser. Seulement, la facilité de parole que j'avais acquise en Afrique du Sud semblait m'avoir momentanément abandonné.

Dès que vint le tour de ma motion, Mr Vâccha lança mon nom. Je me levai. La tête me tournait. Je ne sais comment je parvins à lire mon texte. Quelqu'un avait fait imprimer et distribué parmi les délégués des exemplaires d'un poème à la louange de l'émigration à l'étranger. Je lus ce poème et fis allusion aux grief des Indiens installés en Afrique du Sud. Au même instant, Mr Vâccha agita sa sonnette. J'étais certain de n'avoir pas épuisé mes cinq minutes. J'ignorais que la sonnette me prévenait qu'il me restait deux minutes pour conclure. Blessé, je me rassis au coup de sonnette sans insister. Mais à l'époque, et dans toute ma candeur enfantine, je me figurais que le poème que j'avais lu représentait en soi une réponse à Sir Pherozeshâh. La motion fut adoptée sans difficulté. En ce temps-là, on ne faisait guère de différence entre visiteurs et délégués. Tout

le monde levait la main, les résolutions étaient adoptées à l'unanimité. La mienne prit le même chemin et, du coup, perdit toute importance à mes yeux. Et pourtant, le simple fait de son adoption par le Congrès suffit pour me ravir jusqu'au fond du cœur. De savoir que l'*imprimatur* du Congrès équivalait à l'approbation de tout le pays, suffisait pour enchanter n'importe qui.

CHAPITRE XVI. LE *DARBAR* DE LORD CURZON

Le congrès avait terminé sa session ; mais je devais aller à la Chambre de Commerce et rendre visite à diverses personnalités à propos de mon activité en Afrique du Sud, et je passai ainsi un mois à Calcutta. Cette fois, plutôt que de descendre à l'hôtel, je m'arrangeai pour me procurer l'introduction nécessaire, de façon à obtenir une chambre à l'*India Club*. Ce club comptait parmi ses membres un certain nombre d'Indiens très en vue, et j'étais impatient de les approcher et de les intéresser à notre œuvre en Afrique du Sud. […] C'est à peu près dans la même époque que lord Curzon tint son *darbâr*. Certains Rajas et Maharajas, invités à ce *darbâr*, étaient membres du club. Au club, je les voyais toujours vêtus de magnifiques *dhotis*, chemises et écharpes du Bengale. Le jour du *darbâr*, ils parurent en pantalons bons pour des *khânsâmas* [*serviteurs*] et en souliers vernis. J'en fus peiné et je demandai à l'un d'eux la raison de ce changement.

– Nous seuls, nous savons à quoi nous en tenir sur notre infortune, me répondit-il. Nous seuls, nous savons quelles couleuvres il nous faut avaler, pour demeurer en possession de nos richesses de nos titres.

– Mais enfin, insistai-je, que viennent faire ces turbans de *khânsâmas* et ces souliers vernis ?

– Voyez-vous la moindre différence entre des *khânsâmas* et nous ? rétorqua-t-il ; puis : les autres sont nos *khânsâmas*, et nous, nous sommes les *khânsâmas* de lord Curzon. Si je n'allais pas à cette réception, je devrais en supporter les conséquences. Et si j'y assistais vêtu comme à l'ordinaire, ce serait une insulte. Et peut-être vous imaginez-vous que j'aurai là-bas la moindre occasion de m'entretenir avec lord Curzon ? Pas du tout !

La franchise de cet ami m'émut jusqu'à la pitié.

Cet incident me rappelle un autre *darbâr*. À l'occasion de la pose, par Lord Hastinge, de la première pierre de l'Université Hindoue [*à Bénarès, en 1916*], l'on tint un *darbâr*. Rajas et maharajas étaient présents, naturellement ; mais le Pandit Mâlaviya [*un célèbre érudit spécialiste de sankrit*] m'invita tout particulièrement aussi à y assister. Ce que je fis. Je fus consterné de voir les Maharajas parés comme des femmes – *pyjamas* de soie, *achkans* de soie, colliers de perles autour du cou, bracelets aux poignets, glands de perles et de diamants au turban et, par-dessus le marché, sabres à poignée d'or pendant à la ceinture.

Je m'aperçus que c'étaient là les insignes, non de leur royauté, mais de leur esclavage. Je m'étais dit qu'ils portaient du moins de leur plein gré tous ces symboles d'impuissance ; mais on m'affirma que le port en était obligatoire et que ces Rajas devaient se parer de tous leurs joyaux précieux pour les cérémonies de ce genre. On m'assura aussi que certains d'entre eux détestaient vraiment mettre ces bijoux, et qu'ils ne les portaient qu'à l'occasion de manifestations comme le darbâr. J'ignore jusqu'à quel point cette information est exacte. Mais que ces gens se parent ou non de la sorte en d'autres occasions, il est assez navrant en soi de penser que l'on doit assister au darbâr du Vice-Roi, orné de bijoux comme portent seules certaines femmes.

De quel lourd tribut de péchés et de torts, richesse, puissance et prestige ne frappent-elles pas l'homme !

Source : Mohandas Karamchand Gandhi, *Expériences de vérité ou Autobiographie*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Colonies & Empires », 1950, p. 285-290. [1re édition en anglais : Londres, vol. 1 : 1927, vol. 2 : 1929].

LUTTE CONTRE LE CHOLERA ET TENSIONS SOCIALES A MANILLE EN 1902

Lorsqu'ils arrivèrent [aux Philippines], les Américains n'étaient pas disposés à tolérer une telle résignation[1]. Parce qu'ils devaient protéger leurs soldats, ils décidèrent que quelque chose devait être fait pour lutter contre le choléra. Le 3 mars 1902, l'attention du responsable en chef du service de quarantaine de Manille fut attirée par la présence attestée du choléra à Canton. Cinq jours plus tard, des nouvelles à ce sujet parvinrent de Hong Kong, un port dans lequel d'importantes quantités de produits alimentaires frais étaient constamment embarquées pour Manille. S'efforçant d'éviter la contagion, les autorités du port de Manille mirent immédiatement l'embargo sur les légumes qui poussent au ras du sol. Cette mesure était nécessaire parce que les Chinois ont pour habitude d'asperger les choux en culture d'excréments humains sous forme liquide, non seulement comme engrais, mais aussi comme insecticide. Si le choléra était présent dans le voisinage, chaque feuille fraîche, tendre et croquante pouvait potentiellement renfermer une myriade de germes du choléra.

Selon les clauses de l'embargo, un important chargement de choux en provenance de Canton fut interdit d'entrée. Sur ce, le capitaine, furieux, jeta sa cargaison dans la baie de Manille et mit à la voile, laissant la surface de la mer littéralement couverte de têtes flottantes. Les Philippins des quartiers de paillottes [*nipa huts*] de Farola[2], Tondo et Meisic[3] envahirent en masse le front de mer, mirent à l'eau leurs pirogues, grandes et petites [*praos and bancas*] et partirent à la pêche au chou. Ces légumes succulents furent accueillis comme une manne. Vu les progrès de nos connaissances depuis cette époque, on peut affirmer que le choléra n'entra vraisemblablement pas aux Philippines par ce vecteur. En revanche, il ne fait aucun doute que l'une des plus terribles épidémies des temps modernes avait commencé. Quelques jours après, deux malades du choléra furent admis, tôt dans l'après-midi, à l'hôpital San Juan de Dios ; ils franchirent ces portes vénérables qui avaient vu passer tant de milliers de malades avant eux. Avant la fin de la journée, deux autres malades se présentèrent. Quarante-huit heures plus tard, les médecins et les infirmières couraient en tous sens, tentant de trouver des lits pour accueillir les malades.

La gestion de l'épidémie était du ressort du Secrétaire à l'Intérieur Worcester[4]. Ce dernier était un homme au physique splendide ; il était respecté par les Philippins pour sa stature et son courage, mais ils le craignaient et ils l'appréciaient peu du fait de son caractère. Il était brusque, il ne sollicitait pas la collaboration ; il exigeait que ses ordres fussent obéis. Il insistait toujours sur le fait qu'une décision en matière sanitaire prise le matin devait devenir la norme le soir. Dans son souci de mettre en œuvre ce qu'il considérait comme bénéfique, il ne faisait aucun cas de l'opinion publique philippine. Worcester prenait des mesures vigoureuses, et le choléra ne faisait pas autant de victimes qu'à l'époque espagnole. Par conséquent, la partie la plus ignorante de la population en vint à affirmer qu'il ne s'agissait pas du choléra puisque que les morts n'étaient pas assez nombreux. Jaloux de l'autorité de l'Office de la Santé [*Board of Health*], de nombreux médecins espagnols et philippins, qui avaient été socialement et politiquement la classe la plus influente sous l'ancien régime, critiquaient ces mesures et encourageaient l'hostilité des couches populaires.

Un cordon sanitaire terrestre fut établi autour de Manille avec l'espoir de protéger les provinces de la maladie. Dans l'état de ressentiment général face à ce qui était perçu comme des mesures d'exception dignes d'une occupation militaire, les Philippins ne pouvaient comprendre le

[1] Comme l'immense majorité de ses compatriotes, le regard de l'auteur sur la domination espagnole, qualifiée de « moyen-âgeuse», oscille entre condescendance et mépris.

[2] Voir plus bas.

[3] Deux quartiers pauvres du nord de l'agglomération de Manille.

[4] Dean C. Worcester (1866-1924), zoologiste formé à l'Université du Michigan, fut membre de la *Philippine Commission* (1899-1901), puis Sécrétaire à l'Intérieur jusqu'en 1913

message paternaliste qui disait « Nous agissons pour votre propre bien ». Profitant de la nuit ou passant à travers champs pendant la journée, des personnes déjà malades franchirent le cordon sanitaire et furent à l'origine de nouveaux foyers d'infection. Au bout de quelques semaines, sept mille employés temporaires de l'Office de la Santé étaient sur le terrain. Cependant, certains de ces hommes, inexpérimentés et mal formés, se montrèrent indiscutablement discourtois et ils commirent même des abus de pouvoir en remplissant leur mission.

Le quartier de Farola, un bras de terre étroit le long du fleuve Pasig à son embouchure dans la baie, couvert d'entrepôts, de tas de charbons et d'une masse de petites paillotes crasseuses était, apparemment, le foyer principal de la maladie. Worcester ordonna son évacuation et sa destruction par le feu. Sous le ciel en feu, les propriétaires, terrifiés et pleins de ressentiment, contemplaient les gerbes d'étincelles lancées par les paillotes qui, l'une après l'autre, crépitaient et s'effondraient. Le bruit courut que les demeures des pauvres étaient incendiées pour faire de la place aux maisons et aux entrepôts des riches Américains. La rumeur selon laquelle les médecins étrangers avaient empoisonné les puits circulait aussi largement ; certains affirmaient même que les Américains avaient pour objectif d'annihiler la race philippine. Il est vrai que, dans leur effort pour stopper l'épidémie, les Américains ne tenaient pas toujours compte des droits privés des individus. Des hommes en uniforme arrivaient bruyamment dans leur ambulance et, sans cérémonie, soulevaient les malades de leur natte et les emportaient loin de leur famille en pleurs. Les maris, les épouses et les enfants ne pouvaient comprendre pourquoi il leur était interdit d'accompagner leur malade. Dans quatre cas sur cinq, c'était la dernière fois qu'ils voyaient leur cher parent et, peu de temps après, ils recevaient un bref avis leur demandant de venir à l'hôpital récupérer la dépouille du défunt. La rigueur des mesures entraînait des rumeurs encore plus extravagantes. On disait que, dans les camps de détention où ceux qui avaient été en contact avec un cholérique étaient mis à l'écart, toutes sortes d'abus horribles étaient perpétrées et que, dans les hôpitaux d'urgence, les malades étaient délibérément assassinés. La peur des couches populaires confinait à l'hystérie. Tan qu'elles le pouvaient, les familles cachaient les malades et les cadavres étaient jetés dans les affluents [*esteros*] du Pasig, dans ce dernier ou dans la baie, contaminant ainsi un peu plus des eaux déjà polluées.

Des mesures furent prises pour contrôler le trafic maritime. Tous les navires quittant Manille furent mis en quarantaine à Mariveles[5] pendant cinq jours, ou plus longtemps si un cas de choléra se déclarait. Des patrouilles maritimes furent mises en place dans la baie, mais, là encore, de nombreuses petites embarcations parvenaient à passer entre les mailles du filet. Au moment de mon arrivée à Manille, l'état d'urgence était tel que le service de quarantaine avait dû être étendu aux cours d'eau qui traversent l'agglomération.

Dans son ignorance pitoyable, la population accélérait sa propre destruction. Un matin, je me rendis à mon bureau. Comme d'habitude, je jetai un œil au grand plan sur le mur. Je sursautai en constatant que, comme l'indiquait la disposition des drapeaux de couleur qui correspondaient à chaque cas constaté, l'épidémie de choléra avait soudain éclaté en de petits foyers isolés partout dans Manille. Une enquête fut immédiatement menée. Elle révéla rapidement que, deux jours auparavant, un pêcheur avait raconté une histoire extraordinaire à son retour de la baie. Il avait vu des bulles se former dans l'eau salée et, à mesure qu'elles s'élevaient, elles avaient pris vaguement la forme d'une grande croix. Il goûta l'eau et la trouva douce. Après s'être signé, bouleversé d'avoir été choisi pour révéler ce prodige, il pagaya furieusement jusqu'au rivage. Les autres, d'abord incrédules, goûtèrent l'eau et ils crurent. Le pêcheur conduisit un prêtre sur les lieux du prodige. Il bénit l'eau et il déclara qu'il s'agissait d'un miracle. Les Philippins étaient tellement en attente de merveilleux qu'ils eussent hurlé « Je crois » au moment même où un prophète eût proclamé « Regardez ! Un miracle ! » Les habitants du rivage s'entassèrent sur tout ce qui était susceptible de flotter sur la Baie et puisèrent avec enthousiasme l'eau bénite dans des bouteilles, des brocs, des casseroles et des seaux.

Accompagné des fonctionnaires de la santé publique de Manille, je pris rapidement un bateau qui se fraya difficilement un passage à travers la masse des embarcations indigènes. Un seul regard suffit à nous faire comprendre qu'il ne s'agissait pas d'un miracle mais d'une calamité. Le collecteur d'égouts qui se vidait loin dans la baie s'était rompu. Nous savions que si l'accès à la zone du miracle était immédiatement interdit, dans l'état ambiant de pré-insurrection contre les

[5] Le lazaret du port, au nord-ouest de Manille.

mesures sanitaires, les croyants se sentiraient indignés et qu'ils seraient prêts à toutes formes de violence ; les services sanitaires risquaient d'être attaqués pour avoir interféré avec la divine providence. D'un autre côté, il fallait absolument agir pour éviter que le choléra ne se déchaînât dans toute la ville.

Nous nous rendîmes auprès du Gouverneur Général[6] en lui demandant de faire intervenir la gendarmerie [*constabulary*] pour patrouiller dans la zone et éviter que la population ne commît un suicide de masse. […] Le gouverneur prit conscience du danger, la police et la gendarmerie interdirent la collecte de l'eau jusqu'à ce que l'égout fût réparé, et, cette fois-là au moins, les troubles que cette décision entraîna n'eurent qu'un caractère mineur.

Source : Victor HEISER*, M. D., *An American Doctor's Odyssey. Adventures in Forty-five Countries*, New York, W. W. Norton & Company, 1936, pp. 152-156, traduction Xavier Huetz de Lemps

*Le médecin américain Victor Heiser (1873-1972) dirigea la Direction de la Santé des Philippines de 1903 à 1914. Par suite, il travailla pour la fondation Rockefeller.

[6] William Howard Taft, gouverneur général des Philippines de 1901 à 1904.

Médecin de l'Office de santé publique vaccinant un Chinois dans une boutique où un cas de peste a été déclaré (*Report of the Philippine Commission, 1903,* t. II, p. 784).

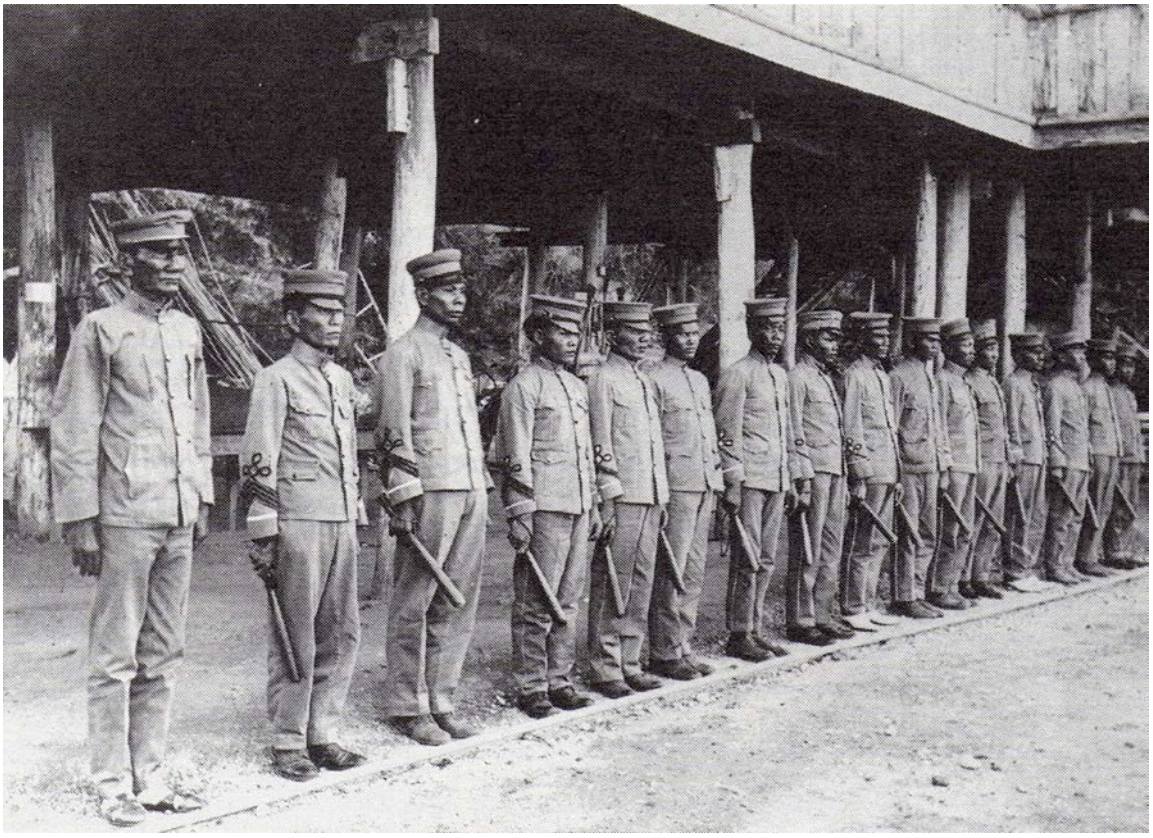

Inspecteurs sanitaires philippins dans les années 1900

Source : United States National Archives and Research Administration, in W. ANDERSON, *Colonial Pathologies. American Tropical Medicine, Race and Hygiene in the Philippines*, Durham, Duke University Press, 2006, p. 120.

SAUVEGARDER L'ARTISANAT INDIGÈNE EN ALGÉRIE (1902)

Avant la conquête de l'Algérie, et pendant une assez longue période, les industries d'art indigènes ont vécu vigoureusement et ont même relativement prospéré. Elles bénéficiaient de la conservation instinctive des anciennes traditions, des anciens modèles, et elles n'avaient pas encore été attaquées par la concurrence étrangère. Mais cette concurrence, bientôt informée de l'importance du marché algérien, et puissamment outillée pour son expansion extérieure par de nombreuses institutions du genre de celles dont je viens de parler[1], ne tardait pas à entreprendre de s'emparer de ce marché, et y réussissait.

Voici, par exemple, ce qui s'est passé pour l'orfèvrerie et la bijouterie : les industriels allemands, anglais, italiens et suisses ont fait venir des types originaux de la production d'autrefois, et les ont adaptés à la fabrication économique et rapide de l'industrie moderne. Aujourd'hui, leurs exportations en Algérie ne sont pas loin d'atteindre l'importance de la production indigène ; elles alimentent surabondamment les bazars, les boutiques, les marchands ambulants, et même des ateliers qui n'ont d'algérien que l'enseigne. […] Les conséquences désastreuses de cette concurrence étrangère à jet continu n'étaient pas faites pour développer l'industrie algérienne ; elle maintenait indolemment son outillage et ses procédés de fabrication d'une primitivité invraisemblable. Lors des enquêtes officielles et privées, les déclarations de tous les patrons et de tous les ouvriers bijoutiers consultés, celles de tous les administrateurs, ont été unanimes sur le point que l'industrie périclite commercialement par suite de l'envahissement des contrefaçons étrangères, et industriellement faute de bons modèles et à cause de l'abandon des anciens. Les ouvriers ont encore une certaine habileté technique ; mais cette habileté s'exerce généralement sur des travaux abâtardis, sans originalité ni fantaisie, qui ne peuvent plaire aux indigènes, et moins encore aux touristes et aux collectionneurs. Les patrons ne trouvent plus à faire d'apprentis, les familles ne voulant pas donner à leurs enfants un métier qui rapporte à peine de quoi vivre misérablement.

Pour les tapis, la situation n'est point différente. Les Marocains et les Tunisiens importent, par voie de terre, et le plus souvent en contrebande, les produits des ateliers de ces pays qui ont conservé les beaux types anciens, et qui les reproduisent avec goût, grâce à une excellente fabrication. Les magasins et les bazars importent, par voie de mer, les tapis de Perse, d'Asie Mineure et de Turquie, qui sont fort goûtés, parce que l'industrie actuelle les maintient encore au niveau artistique de ceux d'autrefois. Pour pouvoir lutter un peu contre ces concurrences, très bien organisées commercialement, le tisseur algérien de tapis emploie de la laine de qualité inférieure ; la fait teindre avec des teintures minérales, au lieu des teintures végétales, les seules inaltérables, mais beaucoup plus coûteuses ; met moins de laine dans la pièce, remplace la laine par le coton dans la chaîne, et tisse hâtivement. Par le défaut d'une organisation commerciale, régulière et permanente, facilitant, sinon assurant, comme dans les pays précités, les commandes directes des négociants ou des commissionnaires, souvent même avec avances de matières premières et de salaires de façon, il ne peut plus travailler que pour les besoins de la famille ou pour une clientèle locale qui souvent ne le paie pas et le laisse aux griffes des usuriers. Les mêmes enquêtes ont amené la démonstration que l'industrie des tapis algériens se relèvera et redeviendra prospère du jour où la fondation de quelque institution spéciale d'enseignement et de propagande aura restauré les anciens procédés de fabrication, remis en honneur les beaux types d'autrefois, créé un organisme commercial, et arraché le petit patron, l'ouvrier et l'ouvrière à l'usure et à la misère. Et il en est de même pour la broderie sur étoffes, la broderie sur cuir, la dinanderie, le bois, la vannerie, la céramique, etc.

[1] L'auteur a évoqué de façon générale les institutions d'enseignement professionnel et de « propagande » (promotion) de l'artisanat indigène.

Mais, dans cette question du relèvement et du développement des industries d'art indigènes de l'Algérie, nous nous trouvons en face de théories en contradiction, sinon en hostilité, avec ces idées généreuses. Beaucoup d'économistes patentés, officiels, prétendent que vouloir restaurer et protéger les industries, familiales, domestiques, rurales, est un paradoxe, une utopie, en ce temps de grandes usines mécaniques, de puissantes sociétés industrielles, de trusts colossaux de production. À leur opinion, il n'y aurait point là évolution scientifique, mais illogique régression, tentative illusoire de retour à des habitudes et à des mœurs définitivement disparues. Ces économistes se trompent. Au contraire, il semble que, dans tous les pays, la lutte entre la grande industrie et la petite, loin de tendre à se clore, recommence sous une forme nouvelle, plus violente, plus énergique, plus décisive, avec le concours des gouvernements, des municipalités, par les corporations, par les associations, par les syndicats, etc. Les désastres économiques et sociaux, les misères physiques et morales, engendrées fatalement par la première, apparaissent de plus en plus à l'imagination du peuple, qui, effrayé, se réfugie instinctivement dans l'espérance légitime d'une vie moins douloureuse, moins décevante, assurée par la seconde, dans l'application méthodique des principes de mutualité et de coopération au travail, sain et fécond, de l'atelier familial, domestique, dans la paix et la joie du foyer.

Les études que, au cours de mes nombreuses missions officielles d'enquêtes, j'ai pu faire des industries de l'étranger, similaires de celles de l'Algérie, m'ont révélé que ces industries ont eu à traverser des crises analogues, provoquées par les mêmes phénomènes économiques et sociaux, et qu'elles doivent d'avoir pu en éviter les conséquences mortelles à l'organisation d'institutions ayant pour but leur relèvement et leur développement. […]

Pourquoi les mêmes causes ne produiraient-elles pas chez nous les mêmes effets ? Jusqu'ici, on n'a pas fait grand' chose pour les industries d'art indigènes de l'Algérie ; et ce peu n'a pas donné ce qu'on en attendait. L'enseignement professionnel artistique dans notre grande colonie est à l'état embryonnaire. Et, pourtant, ce n'est pas faute d'avoir été souvent, depuis longtemps et très vivement, réclamé, sur la constatation unanime du besoin urgent qu'en ont ces industries. toutes les enquêtes que l'on a faites, dans ces dernières années, sur cette question, ont renouvelé, en les accentuant d'énergie et de précision, des requêtes et des propositions qui semblent unanimement avoir pour origine le souvenir persistant, surtout en Kabylie, de l'institution d'enseignement professionnel créée pour les indigènes, en 1864, à Fort-l'Empereur, par le général Hanoteau, et qui a sombré dans la tourmente de 1871, sans avoir été remplacée par l'école des arts et métiers de Dellys. Et ce sont les indigènes eux-mêmes, par l'organe de leurs caïds, de leurs cadis, de leurs représentants au Conseil supérieur, dans les Conseils généraux, et dans les Conseils municipaux, plus encore que les colons, qui demandent instamment l'organisation de l'enseignement professionnel pour les industries d'art de la colonie.

Ce qu'il est urgent de créer en Algérie, c'est une institution centrale, comprenant à la fois : 1° une école ; 2° un musée ; 3° une caisse de prévoyance et de coopération ; 4° une agence commerciale ; 5° une exposition permanente de produits, avec magasin de vente, soit les organismes actifs, nécessaires pour : 1° former des ouvriers et des chefs d'atelier en mesure, par leur instruction technique et par leur éducation artistique, de pousser les industries dans une voie de meilleure fabrication ; 2° leur fournir des modèles excellents ; 3° leur permettre de s'outiller de métiers perfectionnés, et de s'approvisionner de matières premières de qualité supérieure ; 4° leur assurer des débouchés intérieurs et extérieurs, et 5° les protéger contre la concurrence étrangère.

Source : Marius Vachon, « Les industries d'art indigènes en Algérie »,
***Revue des arts décoratifs*, n° 1, 1902, p. 22-27.**

[N. B. : Il est inutile de demander communication de la source.]

LES CONDITIONS DE VIE A JAVA ET A MADURA SELON UNE ENQUETE DE 1904-1905

Épargne – Les indigènes sont généralement peu enclins à l'épargne. Les Madurais et les Tenggers[1], cependant, se montrent plus économes que les Javanais. De manière générale, aussi, les femmes épargnent davantage que les hommes. […] Il faut toutefois prendre en compte le fait que beaucoup n'épargnent pas en numéraire mais investissent dans des terres, des bijoux, des bateaux, des filets, etc. L'épargne monétaire (due à l'introduction de nouvelles possibilités de crédit) semble s'accroître lentement, même si ce n'est pas toujours de façon productive. Dans certaines régions existe la coutume de garder de l'argent dans des poteries ou des boîtes en bambou. Parfois, l'argent est épargné en vue d'une fête ou d'un temps de repos. Les rapports font état d'un effort d'épargne en hausse dans vingt districts ou circonscriptions, et en régression dans huit districts. Les facteurs favorables relevés sont liés aux programmes d'acquisition foncière, au pèlerinage [à la Mecque], aux progrès économiques, à une sécurité plus grande, à une meilleure prise de conscience des intérêts individuels, à l'influence grandissante des représentants des autorités et à l'impact des services de crédit. Les facteurs négatifs sont les suivants : l'expansion des plantations européennes, des occasions plus nombreuses d'acheter des produits, les progrès des communications, etc.

L'accumulation d'un certain capital n'est observée encore que très rarement au sein la population indigène. Et bien que l'on trouve, dans de nombreux districts du Priangan[2], à Bantam et à Pasoeroesan ainsi que dans quelques centres régionaux et de district, de grands propriétaires terriens, des marchands, des chefs et d'autres individus possédant des quantités considérables de capitaux, leur nombre reste très faible en proportion de la population totale. Ces capitaux, une fois encore, ne sont pas toujours constitués de numéraire mais de terres, de bétail, de maisons ou de riz. Il ne faudrait pas oublier non plus que chaque année, une quantité considérable de l'argent économisé quitte Java à cause du pèlerinage de la Mecque. Une estimation basse du nombre de pèlerins va jusqu'à 6 000 par an, et si chacun d'eux débourse entre 400 ou 500 florins, la somme de 2,5 à 3 millions de florins est dépensée chaque année par la population indigène. […]

Crédit – Même si le prêt à intérêt est interdit par l'islam, la plupart des indigènes sont heureux de prêter de l'argent sous divers prétextes tels que les achats, les mises en gage, le paiement d'acomptes, les ventes avec possibilité de dédit, etc. Et même si rares sont les indigènes à être des usuriers professionnels, il est cependant vrai que, dans chaque village, une grande quantité d'argent est prêtée à des taux usuraires. Les conditions de crédit varient selon les circonstances et la profession du prêteur. Habituellement, on réclame l'hypothèque d'un bien à hauteur de la moitié de l'argent avancé. Les taux d'intérêt varient de 32 à 100 %, et parfois même de 200 à 400 % l'an.

Quelle que soit la forme du prêt, l'emprunteur finit généralement par perdre ses possessions, car il est souvent incapable de rembourser ou de racheter. Les paysans empruntent d'ordinaire à d'autres villageois afin de parvenir à cultiver leurs *sawahs*[3]. Le remboursement se fait habituellement sous forme de riz. Plus tard, dans les mois de pénurie avant la moisson, une avance est prise sur la récolte. Pire encore, des reconnaissances de dette sont souvent signées sans aucune compréhension de leur signification, et le résultat final est l'aliénation foncière au profit des prêteurs. Dans l'ouest de Java en particulier, mais ailleurs également, ce système d'usure aboutit à l'accumulation des terres entre quelques mains. Il apparaît que dans les régences du Priangan, sur les 6 000 bouws[4] hypothéqués, seuls 970 bouws, soit 15 %, sont revenus aux débiteurs. Dans un district de la région de Bandung, on comptabilise 41 propriétaires qui, à eux tous, détiennent plus de 2 000 bouws de *sawahs*, soit une moyenne de 53 bouws par tête.

[1] Madura est une île située au large de la province orientale de Java. La région du Tengger se situe également dans l'est de Java.

[2] Région occidentale de Java.

[3] Parcelle de rizière.

[4] Unité de superficie utilisée aux Indes néerlandaises. 1 bouw = 7 096,5 m² (soit environ 0,7 hectare).

Il paraît impossible d'avoir une estimation raisonnablement précise de l'étendue des pratiques d'usure. Une telle estimation a été tentée dans les régences du Priangan, où des données ont été rassemblées par un fonctionnaire indigène qui s'était déguisé en marchant ambulant. Il est apparu que, dans cette seule région, exerçaient 434 usuriers notoires par les mains desquels transitaient chaque année 2,3 millions de florins et 3 400 *piculs*[5] de riz. Plus de 9 000 bouws sont tombés entre leurs mains. Les prêteurs européens ou les prêteurs asiatiques étrangers [i. e. principalement les Chinois] réclament aux éléments les plus pauvres de la population des taux d'intérêt très élevés, de la même façon que les prêteurs indigènes. Il arrive souvent que les marchands ou les personnes se rendant sur un marché, qui empruntent un florin le matin, soient contraints de rembourser 1,05 florin le soir ou vingt-quatre heures plus tard. […] Dans l'est de Java, il y a eu un cas où un débiteur s'est vu réclamer en justice des intérêts de 520 % par an ; le tribunal de district a débouté le plaignant en considérant que tout cela était contraire à l'ordre public et à la morale – et le plaignant a dû se résoudre à cette décision.

Influence des facteurs culturels sur les conditions économiques des indigènes – Le sentiment général des fonctionnaires, commerçants et autres personnes privées indigènes est que les masses de Java sont indiscutablement paresseuses. Tout ceci découle, à l'évidence, d'une recherche du plaisir immédiat, d'une forme de passivité, d'une faiblesse de caractère ou encore d'un manque de courage, de clairvoyance, de confiance en soi et de persévérance. […] Certains sont d'avis que les Javanais ne sont pas conscients, ou du moins pas assez conscients, de l'état de misère crasse qui est le leur. Les raisons mises en avant pour expliquer cette misère sont : le despotisme, le système de castes, les privilèges de classe, les abus et l'avarice des chefs, l'autocratie des chefs de village, l'inégalité devant la loi et le système du *hormat* (c'est-à-dire les manifestations traditionnelles de soumission et de révérence que les gens du commun doivent avoir à l'égard de la noblesse indigène et des divers notables). D'autres recherchent la cause de cette situation fort peu satisfaisante dans l'existence de croyances religieuses et dans l'*adat*[6], mais également dans une éducation insuffisante et dans la concurrence d'autres races.

La plupart des indigènes qui ont été consultés considèrent que le gouvernement et ses fonctionnaires doivent prendre des mesures susceptibles d'améliorer la situation. Certains vont très loin et réclament qu'il les impose de façon autoritaire dans tous ces domaines où il s'est jusqu'à présent abstenu d'intervenir. D'autres mesures sont préconisées : le développement d'une bonne éducation à la maison, capable de forger le caractère et accessible à toutes les classes de la société indigène ; des conférences et des publications ; une formation dispensée dans les domaines littéraires, techniques et agricoles, ainsi que dans celui des activités artisanales [*cottage industries*] ; le développement d'une doctrine et d'un sentiment religieux poussant à l'action ; l'émancipation des femmes ; la restriction la polygamie ; une simplification du système du *hormat* ; une communication plus aisée entre Européens et fonctionnaires indigènes ; l'abolition des pouvoirs héréditaires et du despotisme ; et l'égalité de tous devant la loi. D'autres désirent que les régions suffisamment irriguées soient fermées à l'industrie sucrière [européenne] ; que l'on étende les possibilités de crédit et d'irrigation ; que l'on encourage le développement des plantations et des entreprises minières indigènes ; et qu'une information pratique soit donnée dans le domaine du commerce et des coopératives.

Source : C. J. Hasselman, *Algemeen Overzicht van den uitkomsten van hat Welwaart-Ondelzoek gehouden op Java und Madura in 1904-1905*, Gravenhage, Nijhoff, 1914, *passim*.
[Vue d'ensemble des résultats de l'enquête de 1904-1905 sur la prospérité économique de Java et de Madura].

Traduit du néerlandais *in* Christiaan L. M. Penders (ed.), *Indonesia. Selected documents on Colonialism and Nationalism*, University of Queensland Press, 1977, p. 54-57 (traduit de l'anglais par S. Dulucq)

[5] Ou *pikul*. Mesure asiatique traditionnelle, variable d'une région à l'autre, correspondant à la charge que peut porter un homme avec une perche de bambou ; aux Indes néerlandaises, cela correspondait à environ 60 kilogrammes.
[6] Droit coutumier.

UN CAÏD TUNISIEN

Si Tahar Ladjimi
Caïd de Zaghouan
1897 – 1899

Lorsque nous voyons un fonctionnaire fournir sans tapage et sans bruit une carrière brillante, se rendre utile, suivant les moyens de sa fonction, en toute occurrence, user avec fermeté de la part de puissance publique dont il est dépositaire et néanmoins rester bienveillant et juste avec ceux qu'il gouverne, surtout avec les humbles, s'instruire au contact des hommes, s'assouplir aux difficultés des circonstances, s'ingénier à chercher le bien et en poursuivre l'accomplissement sans arrière-pensée de lucre ou d'orgueil, nous pouvons être assurés d'être en présence d'un homme supérieur, préparé aux plus hautes magistratures de son pays.

Tel était Si Tajeb Djellouli, caïd de Sousse, devenu ministre de S. A. le Bey. Tels nous paraissent plusieurs autres caïds que nous avons connus et appréciés à leur valeur, qui ont mérité et qui ont eu notre confiance, et à qui nous gardons la plus amicale estime.

Je retiens aujourd'hui pour cet annuaire, où il a sa place marquée, Si Tahar Ladjimi, ancien caïd de Zaghouan, caïd actuel de Monastir. Il a mis récemment en vedette son nom qu'il a attaché à la fondation du dispensaire de Monastir. Il a, en effet, provoqué parmi ses administrés, un élan de générosité et amené les plus riches à constituer, par un don d'oliviers, la dotation d'un petit hôpital local. Les jeunes Tunisiens ne sont pas nés d'hier ; leurs aînés montrent à la génération empressée à revendiquer des droits nouveaux – non sans justice – que même dans le monde ancien du protectorat, on a pu se distinguer, se rendre utile à ses compatriotes, bien mériter de ses concitoyens.

Voici, d'après mes notes personnelles, les étapes de la carrière de Si Tahar Ladjimi, dont le frère Habib Ladjimi, est inspecteur des services indigènes à notre direction des Finances.

La famille Ladjimi est une branche de la grande célèbre famille des M'hamid de Tripoli, venus d'Arabie lors de l'invasion de l'Afrique du Nord.

Très personnels, cavaliers émérites, guerriers dans l'âme comme nos chevaliers du Moyen Âge, les Ladjimi, jalousés par les plus puissants des Turcs, eurent maille à partir avec eux et vinrent s'établir à Tunis il y a deux siècles. Ils ne tardèrent pas à y être appréciés et comblés de la faveur des Beys qui leur firent l'insigne faveur de la dispense de tous impôts.

Le grand-père du caïd actuel fut même caïd de Monastir. Il fut aussi gouverneur de M[a]hdia et des Mettalits. Son père fut l'un des premiers élèves de l'école militaire du Bardo que dirigea la mission française du commandant, plus tard général Campenon, et devint l'un des plus brillants officiers de l'armée tunisienne. Cette armée, fit ses preuves en Crimée. Ladjimi fut blessé à Trébizonde, revint à Tunis avec le grade de Colonel, commanda le 2e régiment d'infanterie cantonné à Sousse, et fut nommé général de Brigade.

Le Ministre Khéréddine l'appela alors aux fonctions de caïd aux Souassi, à Béja, aux Ouled-bou-Salem, aux Riah (Zaghouan). Mais à l'avènement de Mustapha Ben Ismaïl, Ladjimi préféra se retirer que de servir un tel ministre. Grand cœur et grand caractère, voilà ces hommes !

Le général Ladjimi put, dès lors, s'occuper librement de ses enfants. Tahar quitta le Kouttab [*petite école*] pour entrer chez les frères de la doctrine chrétienne de la rue de la Casbah, d'où il sortit bien préparé à épuiser vite les programmes du collège Sadiki. C'est à Marseille, à l'Institution Roussel et au lycée que Tahar termina ses études.

Nommé interprète à la section d'État en 1883, Si Tahar Ladjimi se distinguait par son zèle et son esprit ouvert. C'était l'époque des Bompard et bientôt des Regnault. Les traductions de Tahar

Ladjimi étaient remarquées pour leur sobriété et leur précision, qualités qui se retrouvaient dans ses traductions orales, Eigenschenk[1], Roy[2], le premier Ministre lui-même en faisant le plus grand cas.

Les fonctions d'interprète, pratiquées par un esprit averti, par une intelligence curieuse et ouverte, sont une excellente préparation aux fonctions administratives. Après quinze années de pratique à l'Ouzara [*tribunal beylical*], Tahar Ladjimi fut nommé caïd de Zaghouan en 1897. Hélas ! Zaghouan n'est pas une capitale, bien qu'on y devienne empereur ! Car Ladjimi fut nommé caïd de la banlieue de Tunis en 1899, caïd de Teboursouk en 1900, puis de Monastir en 1901.

Chevalier du mérite agricole (1898), commandeur du nichan (1902), chevalier du Dragon de l'Annam (1903), chevalier de la Légion d'honneur (1906), Tahar Ladjimi et moi sommes presque les seuls à ne pas avoir les palmes académiques, on ne sait pas pourquoi.

Paul Ducroquet

Source : ***Annuaire du caïdat de Zaghouan*****, Année 1909, p. 43-44.**

[N. B. : Il est inutile de demander communication de la source.]

1. Secrétaire général du gouvernement tunisien dans les années 1880-90. Maurice Bompard et Eugène Regnault (ligne 45) ont eux aussi occupé d'importantes fonctions administratives dans la Tunisie du début des années 1880.

2. Agent consulaire français en Tunisie.

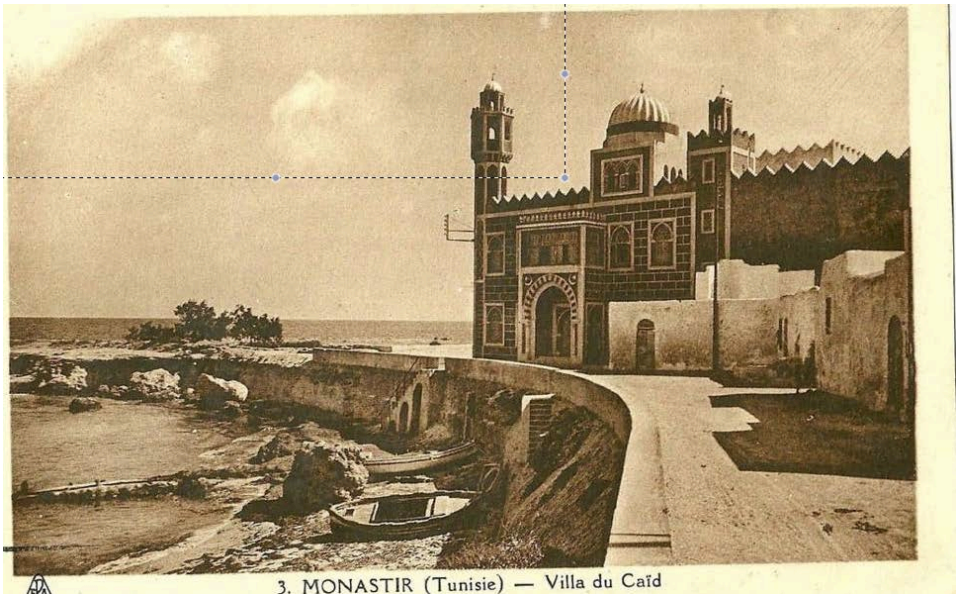

Cartes postales anciennes, coll. part., vers 1900.

UN PLAIDOYER EN FAVEUR DES EUROPEENNES AUX COLONIES

Mon dernier article sur les métis et les unions entre Français et femmes indigènes, m'a fait adresser quelques lettres par les lectrices des *Annales Coloniales*. Avec des formes variées, ces missives s'inspirent de la même idée : les femmes disposées à partager, sous tous les climats, la vie des colons et des fonctionnaires sont nombreuses, mais… personne ne les y invite. Des centaines de femmes intelligentes, actives, dévouées, voient se passer leur jeunesse dans le célibat, qui ne demanderaient qu'à suivre un mari au bout du monde ; ce mari ne se présente pas. Que faudrait-il donc tenter pour faciliter le mariage des coloniaux avec des femmes de leur race ? La question est assez importante, intéresse assez l'avenir de nos colonies pour préoccuper l'opinion et s'imposer à l'étude des pouvoirs publics.

La multiplication des métis préparerait, c'est incontestable, des troubles et des discussions sans fin, dans nos possessions coloniales ; j'en ai montré les raisons, je n'y reviens pas. Pas davantage je n'insisterai à nouveau, sur les erreurs commises, au point de vue administratif, ou dans leurs fonctions judiciaires par des agents tombés sous l'influence des femmes indigènes. Par contre, je veux envisager l'état moral de nos compatriotes, après des années passées dans la cohabitation des ramaloas ou des congaïs. Combien souvent j'ai été frappé et plus attristé encore en constatant leur transformation psychique, leur état de déchéance intellectuelle et morale. On supposerait volontiers, au premier abord, que le blanc apporte à la femme indigène une part plus ou moins grande des goûts, des habitudes, des mœurs, orgueil des Européens ; qu'il élève sa compagne, la rapproche du type européen, qu'il est, à son égard, un professeur de civilisation.

L'éducation, si éducation il y a, se réduit à quelques changements dans la toilette, à des tentatives d'attitudes à l'instar de l'Europe. Le plus souvent ce rudiment d'européanisation n'existe même pas. La femme indigène reste totalement indigène. Bientôt elle s'entoure, dans la maison de son compagnon, d'une famille sans nombre, le blanc est plongé dans la vie indigène. La femme ne se transforme pas en Européenne, c'est l'Européen qui peu à peu se modifie, s'adapte, devient en partie Malgache ou Annamite. Il faut avoir pénétré dans quelque case de la brousse, à de longues journées de marche des villes, loin des yeux des chefs ou des égaux, pour comprendre à quel point descendent certains des nôtres, officiers, fonctionnaires ou colons. Isolés de tout contact européen, ils roulent sur la pente sans s'en apercevoir, perdant chaque jour quelque chose de leur dignité et de leur indépendance. Je n'oublierai de longtemps l'impression ressentie en face d'un jeune officier, que j'avais connu brillant, élégant, quelque dix-huit mois auparavant. Seul dans son poste, depuis un an, il vivait entre une abominable ramaloa et un domestique, vicieux comme le sont les indigènes qui n'ont eu pour école que les cuisines des Européens, pour professeurs de vertu et de langue que certains lascars de l'infanterie coloniale. Le malheureux ne voyait que par sa ramaloa, complice du domestique. Il s'habillait à peine, chiquait du tabac comme un porteur de filanzane. Sa bibliothèque ne contenait que deux ouvrages : une théorie de l'officier d'infanterie, c'était la source où se réconfortait son âme et s'abreuvait son intelligence, et un libelle, de ceux qui ne se vendent que dans les boutiques de Port-Saïd, une quelconque « Journée de Flora » ; c'était le catéchisme de la ramaloa.

Combien d'hommes intelligents, désireux d'action utile, ce sont, dans l'avilissement de cette existence, démoralisés peu à peu ! Ils sentent leur abjection et aussi l'impossibilité d'en sortir à laquelle les condamne leur affaiblissement moral. Beaucoup, enchaînés par l'habitude, quelquefois par des enfants, prolongent leurs séjours coloniaux, ne veulent plus revoir la France, s'enlisent de plus en plus. De temps à autre un retour de conscience leur fait entrevoir leur dénuement moral. Si ces lueurs deviennent plus fréquentes, le désespoir, l'ennui de la vie s'installent dans des cerveaux souvent affaiblis par les maladies tropicales. Le suicide est fréquent aux colonies : il n'est pas toujours provoqué par le délire et la malaria ou l'alcoolisme ; le dégoût d'une existence dont le désespéré sent ne pouvoir s'évader en fut plus d'une fois la cause déterminante.

Il faut le reconnaître, les gouvernements ne favorisent pas le mariage de leurs fonctionnaires. Ils ont des excuses. Un fonctionnaire marié coûte plus cher à la colonie que le célibataire. Au lieu du prix d'un seul voyage, quand un agent marié se déplace, va en congé ou en revient, la colonie doit en payer plusieurs, celui de l'épouse et des enfants. D'autre part, les fonctionnaires mariés ne peuvent être

chargés de certains postes, dont l'installation est trop sommaire pour abriter un ménage, où le climat est trop insalubre pour y exposer une femme ou des enfants.

Tout cela n'est qu'une affaire d'argent, et l'intérêt moral en jeu est au-dessus d'une question financière. Les textes réglementant les droits des familles au transport de la colonie en France et vice versa, ont besoin d'être faits plus libéraux. La situation des fonctionnaires mariés et malades, envoyés en congé de convalescence est parfois cruelle. Le séjour normal dans la colonie est de trois ans : la famille du fonctionnaire n'a droit, pendant la durée de chacune de ces périodes de trois ans, qu'à un seul voyage d'aller et retour. Si le chef de famille malade, après sept ou huit mois, est renvoyé en convalescence, sa femme sera rapatriée avec lui, mais ne pourra revenir dans la colonie, qu'à ses frais, tant que les trois années du séjour normal ne seront pas écoulées. La maladie sépare fatalement les ménages, ou les oblige, s'ils veulent rester unis, à des dépenses disproportionnées avec leurs ressources.

Il est à désirer que les gouvernements établissent un régime différent, permettant aux femmes de voyager sans bourse délier, quand la santé du mari fonctionnaire lui commande d'abréger son séjour réglementaire. Peut-être serait-il possible d'organiser, avec le concours des colonies, quelque assurance mutuelle, entre fonctionnaires réalisant ce programme.

Le confortable du logement est une nécessité. Les dépenses consacrées à l'assurer sont un excellent placement, représentant même de véritables économies. Partout les maladies coloniales ont rétrogradé, quand le personnel a été mieux logé, mis à l'abri du soleil ardent, de la grande chaleur, de l'humidité, des parasites, par des constructions solides, spacieuses, substituées aux huttes et aux paillottes. Les agents qui, au bien être fourni par le logement, uniraient la régularité de vie, assurée par le mariage, deviendraient plus résistants, causeraient au Trésor moins de dépenses imposées par l'hospitalisation ou les voyages de convalescence. Rendons les voyages plus faciles aux femmes de fonctionnaires, permettons-leur, en améliorant les conditions de vie, d'habiter sur tous les points des colonies, et certainement nous verrons augmenter le nombre des mariages réguliers, diminuer la fréquence du concubinage avec les indigènes.

Enfin, multiplions le nombre des emplois coloniaux offerts aux femmes. À part les services de l'enseignement, et quelques emplois dans les postes et téléphones, tout appartient aux hommes. Il serait facile d'appeler aux colonies un plus grand nombre de jeunes femmes fonctionnaires. Pourquoi ne pas les employer dans les bureaux comme en France, à titre de dactylographes ? Pourquoi ne pas faire desservir certaines maternités par des sages-femmes ? Pourquoi ne pas ouvrir les hôpitaux à de nombreuses infirmières ? Dans les bureaux de leurs magasins, pour beaucoup de travaux, les colons recourraient avec avantages à des femmes employées. Toutes ces femmes ou jeunes filles ne tarderaient pas à se marier. Si les coloniaux, en congé en France, hésitent souvent à contracter mariage, et si par suite beaucoup de femmes sont réduites au célibat, par contre ces mêmes coloniaux, aux colonies, épousent avec facilité, bien peu de femmes là-bas ne trouvent pas de mari.

Favoriser les fonctionnaires mariés d'une part, de l'autre encourager, par l'offre de situations, l'immigration féminine, sont un devoir pour les gouvernements. Le mariage avec des Européennes est le meilleur moyen pour prévenir les conséquences déplorables du métissage, et la démoralisation résultant des unions prolongées avec les femmes indigènes.

Victor AUGAGNEUR. Député du Rhône. Ancien gouverneur général de Madagascar.

Source : Victor Augagneur, « Les femmes aux colonies », *Les Annales coloniales*, 1er janvier 1913, p. 1 [non communicable].

LES METHODES JAPONAISES DE COLONISATION

VUES PAR UNE GEOGRAPHE AMERICAINE

Après avoir traité de ce système de colonisation manqué[1], nous allons aborder, avec admiration, l'administration japonaise des affaires coréennes et ses efforts en faveur de ses sujets coréens. Nous constatons qu'elle envoie la nation entière à l'école et qu'elle lui propose un cursus cohérent débouchant sur des diplômes. Par rapport aux efforts similaires menés à l'échelle nationale aux Philippines, à Java ou en Inde, sa tâche est plus aisée parce que le Japon a affaire à un peuple de la même famille, habitant un territoire proche aux conditions climatiques familières, ayant une civilisation apparentée, et, ce qui est plus important encore, susceptible d'être incorporé dans le corps politique du Japon. La question à laquelle les autorités japonaises tentent avec ardeur d'apporter une réponse est la suivante : ces Coréens méprisés, cette « Nation de lâches » comme on les a appelés, conduits au bord de la décadence raciale et politique par des siècles de mauvaise administration, sont-ils susceptibles d'une régénération morale, physique, intellectuelle et industrielle telle qu'ils deviendront un atout pour le Japon dans sa lutte pour la suprématie en Extrême Orient ? Le Japon espère qu'ils pourront être ainsi régénérés. Les Coréens sont considérés comme une ressource nationale nouvelle susceptible d'un développement scientifique. Par conséquent, le Japon s'attaque à ce problème avec tant de courage, de dévouement et de perspicacité qu'on peut penser qu'il a de bonnes chances de réussite. Le Japon tente de corriger les erreurs initiales de 1905 lorsque, dans le sillage de l'armée d'occupation, les filles à soldats et la racaille s'étaient déversées dans le pays, avant que le pouvoir militaire ne fût supplanté par un gouvernement civil ordonné ; et il confie la tâche difficile de la réorganisation à des fonctionnaires qui jouissent d'une excellente réputation.

Les Coréens sont dociles, gentils, paresseux, inefficaces. Des siècles d'oppression et de pression fiscale excessive les ont privés de tout esprit d'entreprise. Leur idéal est « l'oisiveté honorable » ; et, pour eux, toute forme de paresse est honorable. La classe des coolies est solide physiquement et elle est capable d'un dur labeur ; mais ces coolies, comme la classe moyenne et les élites, semblent englués dans une inertie mortelle. Un haut fonctionnaire à Séoul disait récemment à l'auteur : « Ces gens manquent de volonté. Tout ce que nous pouvons faire c'est leur apprendre de meilleures méthodes agricoles et industrielles, leur garantir le fruit de leur labeur et, ainsi, les élever progressivement. Mais le plus difficile sera de remplacer leur idéal de paresse par une soif d'activité. » À cette fin, les Japonais concentrent leur attention sur les enfants. Ils semblent avoir adopté pour devise les mots célèbres d'Emerson[2] : « La jeunesse vient vers nous portant le salut dans ses mains ». Des écoles communales sont en train d'être rapidement implantées dans tout le pays, des collèges et des écoles normales sont construits dans les villes, des écoles d'agriculture et des fermes-écoles ont été ouvertes à différents endroits et des cours d'agriculture sont inclus dans les programmes scolaires. Des manuels scolaires élaborés par le Département de l'Éducation sont vendus pour une somme modique ou distribués gratuitement. En dehors de l'offre des écoles missionnaires, les jeunes filles coréennes bénéficient, pour la première fois, de l'égalité des chances avec les garçons. Imaginez quelle aubaine pour cette moitié oubliée de la race coréenne qui, auparavant, n'était pas jugée digne de se voir attribuer des prénoms ! Leur éducation consiste en une sage combinaison d'instruction générale et de différents enseignements techniques ; cette offre reçoit une réponse si empressée

[1] Dans les paragraphes antérieurs, l'auteur décrit la politique de peuplement dans les territoires sous domination japonaise. Elle constate que les colons japonais sont encore peu nombreux en Corée (145 000 *settlers* en 1910), en dépit d'une forte demande et de l'abondance de terres disponibles. La politique trop sélective des autorités coloniales est, selon elle, la principale cause de ce demi-échec.

[2] Ralph Waldo Emerson (1803-1882), essayiste, philosophe et poète américain.

de la part des petites filles de cette race terne, affligée et lâche qu'elle est, aux yeux de l'observateur, presque pathétique.

Les écoles de garçons offrent non seulement un cycle d'études complet, mais aussi des exercices physiques pour stimuler les Coréens et les aider à surmonter leur inertie. L'entraînement militaire, le football, le baseball et le tennis sont mis à l'honneur pour faire naître l'ambition et l'esprit de corps, qualités qui font défaut aux indigènes. Le projet de développer chez les Coréens les qualités viriles du soldat est partout visible. L'auteur demanda à un officier en poste dans la province de Pyong-yang : « Croyez-vous qu'il soit un jour possible de faire de ces Coréens des soldats ? ». Il me répondit : « Je ne sais pas, mais je l'espère, à condition que nous soyons en mesure de commencer l'entraînement des jeunes suffisamment tôt ; mais pour ce qui est de ce secteur, à proximité de la frontière, nous devons disposer de troupes totalement fiables.

Le voyageur qui visite la Corée est impressionné par le manque d'efficacité de la population, par son expression vide et indécise, par la piètre et maladroite utilisation qu'elle fait des outils et des instruments, par l'incapacité des Coréens à mettre leur effort musculaire au service d'une tâche moins rudimentaire que celle que les coolies accomplissent. Par conséquent, il entendra avec surprise et un brin d'admiration le Gouverneur de Pyong-yang, un homme de cœur, intelligent, affirmer que l'incapacité des Coréens est la résultante de la négligence, qu'à force d'entraînement, ils peuvent atteindre un degré d'efficacité équivalent à celui des Japonais et, que, grâce à leurs conseils avisés, les productions coréennes pourront bientôt être introduites sur les marchés internationaux. Et, alors qu'il décrivait, plein d'espoir et d'enthousiasme, les méthodes avec lesquelles il pensait accomplir ces changements dans la population, on avait le sentiment que l'administrateur de cette lointaine province du nord était un artiste, un économiste et, avant tout, un professeur. Le dévouement, le courage et la persévérance obstinée dans la mise en œuvre de méthodes éprouvées de développement caractérisent les fonctionnaires japonais en Corée. Du fait des caractéristiques des indigènes, l'observateur extérieur n'envie pas la tâche de ces éducateurs de la Corée.

L'effort en matière d'éducation va au-delà de l'école et de l'atelier. Les Japonais ont accompli des merveilles dans le domaine de l'hygiène publique. Des écoles de médecine, des hôpitaux, des centres de vaccination et, dans les grandes villes, des réseaux d'adduction d'eau sont rapidement mis en place. Des associations sanitaires s'occupent de nettoyer les rues, d'évacuer les ordures et les eaux usées, d'élever les exigences en matière de propreté dans la sphère privée. La description que fit, en 1896, Mme. Isabella Bird[3] d'un Séoul puant et crasseux appartient au passé. Dans les villes et les communes rurales proches de celles-ci, un nettoyage de printemps incessant est fait sous la surveillance des policiers, ces apôtres compétents de la civilisation japonaise. Même si, dans les villages, seules les rues et les cours sont sous leur juridiction sanitaire, ils parviennent aussi, d'une manière ou d'une autre, à instiller la notion de propreté à l'intérieur des maisons aux murs de pisé. Dans les villes coréennes, l'eau des puits est souvent à l'origine d'épidémies du fait des infiltrations des égouts bouchés et des fosses d'aisance. Dans les plaines côtières densément peuplées, la qualité de l'eau des petits fleuves pollués est à peine meilleure. C'est la raison pour laquelle, dans les cinq plus grandes villes, des adductions d'eau modernes ou des systèmes de filtration ont été construits, soit par le gouvernement central, soit, avec l'aide du gouvernement, par les municipalités japonaises. Après l'installation de l'adduction d'eau à Pyong-Yang, il a fallu, pour contraindre la population à consommer de l'eau pure, interdire par la loi la vente de l'eau croupie puisée dans les rivières par les porteurs d'eau.

Le législateur a dû également intervenir pour apprendre aux Coréens le respect des forêts. Pendant des siècles, les collines et les montagnes, aujourd'hui pelées et souvent érodées au point de laisser apparaître la roche sous-jacente, ont été dépouillées de leurs arbres, transformés en combustible. À l'exception de quelques bouquets ici ou là, les grands arbres ont disparu. Les jeunes rejets poussant sur les vieilles souches étaient régulièrement coupés en automne et mis en

[3] I. Bird (1831-1904), grande voyageuse britannique, visita la Corée en 1897.

fagots pour servir de bois de chauffage. Aujourd'hui, tout a changé sous la direction d'un expert japonais des eaux et forêts. Bien qu'il n'ait pris ses fonctions qu'en 1907, des petits pins commencent à tacheter les pentes pelées. Mais ces forêts en devenir doivent être protégées par la force publique, tâche difficile sur un territoire aussi vaste parce que les Coréens n'ont pas renoncé à leur désastreuse habitude de couper les jeunes arbres et qu'on ne peut leur apprendre le respect de l'intégrité des forêts autrement que par la multiplication des arrestations. Tout est fait pour encourager les indigènes à reboiser leurs propres friches. En 1909, un demi-million d'arbrisseaux et d'innombrables boisseaux de graines ont été distribués gratuitement par six stations forestières et, sur les terrasses ou les pentes autour de Séoul et des grandes villes, des reboisements modèles appuient la démonstration. Les petits pompons verts qui mouchètent les collines déboisées sont les promesses des forêts à venir, ils symbolisent les efforts japonais pour moderniser ce pays décadent.

Source : Ellen CHURCHILL SEMPLE*, « Japanese Colonial Methods », *Bulletin of the American Geographical Society*, 45 (4), 1913, p. 255-275 (traduction : Xavier Huetz de Lemps). [Source non communicable].

* E. Churchill Semple (1863-1932), géographe américaine, professeur à l'Université de Chicago, défendit dans ses publications la thèse du déterminisme géographique. En 1911, elle fit un long voyage en Asie qui lui permit de visiter le Japon, la Chine, la Corée, les Philippines, l'Indonésie et l'Inde.

ENCOURAGER LA COLONISATION AGRICOLE EUROPEENNE AU MAROC (1915)

Peu développée avant l'occupation française, puisqu'il n'existait qu'une seule ferme dans l'intérieur, la Guerre est venue interrompre un mouvement de colonisation assez brillant qui renaîtra certainement après les hostilités.

La plus grosse difficulté pour un Colon qui tient à s'établir dans l'intérieur, est de trouver des terrains à acheter. L'Indigène Doukkala, en effet, est peu vendeur ; il tient beaucoup à ses terres et ne les cède que lorsqu'il y est obligé pour payer des dettes contractées avec imprévoyance ou à la suite d'une mauvaise récolte.

Nous espérons que, sous peu, les biens maghzen pourront être mis en location pour un laps de temps assez long, ce qui permettrait la création de fermes où les Colons pourraient travailler tout en cherchant à acquérir des terres. Ainsi établi sur un terrain maghzen, le Colon pourrait faire fructifier son capital, étudier les mœurs du pays, entrer en relation avec les Indigènes et, le moment venu de s'établir pour son compte, il n'aurait pas à craindre l'insuccès, souvent dû à l'ignorance des coutumes du pays, insuccès qui décourage ceux qu'il atteint durant les premières années d'exploitation.

Le Maghzen profiterait de ce mode de location, car ses terres, la plupart incultes, ne lui rapportent rien et sont louées à des prix très bas. D'autre part, celui qui les prend en location pour un an, n'a que le seul désir de faire rendre à la terre tout ce qu'elle peut produire.

Nous savons que cette question de location à long bail des terres du Domaine est à l'étude et nous sommes persuadés que la solution sera favorable à la colonisation. Tous les Français établis dans le pays ont formulé cette demande, ainsi qu'une autre très importante qui, nous le constatons et en remercions vivement la Résidence Générale, vient d'être favorablement solutionnée, c'est l'abrogation des droits de douane sur l'importation du matériel agricole.

D'autre part, nous pensons qu'il conviendrait de ne pas imposer les cultures arbustives et de distribuer des primes annuelles aux Indigènes qui consentiraient à planter certaines essences d'arbres qui leur seraient indiquées et dont ils pourraient recevoir des graines. Si l'Européen comprend la nécessité, l'importance de ces cultures, il est nécessaire de les imposer à l'Indigène. Dans ce but, il pourrait être créé des pépinières où les Colons pourraient recevoir gratuitement ou à des prix très bas des jeunes plants qui, nés dans la région, seraient d'une réussite assurée. Nous savons que le Service de l'Agriculture représenté dans notre région par un Inspecteur-adjoint dont nous avons pu apprécier les qualités et le désir de se rendre utile à la colonisation, soit en la conseillant, soit en l'aidant, a l'intention de créer un Jardin d'essais, évitant ainsi aux Colons des dépenses inutiles et permettant aux Indigènes de se rendre compte des résultats qu'il peut lui-même [*sic*] obtenir.

Acquisition de terrains par les Européens

Le Français qui vient au Maroc pour s'y établir, doit prendre quelques précautions avant d'acquérir, et nous ne saurions assez le mettre en garde contre certains courtiers, européens et indigènes, qui s'offriront à lui trouver des terres rêvées à des prix défiant toute concurrence !... Il est préférable de passer quelques mois dans l'attente, de voyager pour visiter ces régions, que d'utiliser ses capitaux dans la première affaire merveilleuse qui se présentera, car, dès que le paiement sera fait, naîtra l'ère des difficultés.

En arrivant dans notre Ville, le futur Colon doit se rendre au Service des Renseignements où, s'il ne lui est pas fait d'offre de terrains, il trouvera d'utiles renseignements sur les régions qu'il doit parcourir, les Colons installés dans le bled qu'il doit visiter et les personnes dont il pourra accepter les offres ou les conseils.

Avant toute acquisition, et surtout avant tout versement d'arrhes, il devra s'enquérir de la réalité des droits du vendeur. Une fois ces droits reconnus, il pourra commencer les formalités

d'achat, ne se rendant chez les notaires indigènes et le cadi qu'accompagné d'un bon interprète, et ses versements d'argent devront être constatés par les dits notaires en spécifiant bien quel est leur but.

Ces formalités sont souvent longues et pour les écourter, il faut malheureusement sacrifier aux coutumes du pays, savoir être généreux, sans exagération, avec les fonctionnaires indigènes.

Nous espérons que sous peu l'application du Dahir concernant l'immatriculation des terrains sera étendu à tout le bled Doukkala. Cette mesure est nécessaire pour donner de la tranquillité à la colonisation et affermir ses droits de propriété. […]

Exportations

La plus grande partie des exportations du port de Mazagan consiste en céréales et en dérivés de l'agriculture et de l'élevage en provenance du bled Doukkala et de la région de Marrakech.

Orge (1912) 238 322 quintaux.
Blé dur (1911) 32 428 quintaux.
Maïs (1911) 40 131 quintaux.
Fèves (1912) 29 830 quintaux.
Lin (1912) 51719 quintaux.
Pois chiches (1912) 16 718 quintaux. (La qualité Mazagan est spécialement appréciée et fait prime en Espagne.)
Alpiste * (1911) 45 279 quintaux.
Cumin (912) 2 000 quintaux.
Œufs (1912) 21 463 quintaux.

Les œufs méritent une mention spéciale, car leur exportation sur Londres et Marseille est intense. Mazagan est le principal port d'exportation des œufs, car cet article très délicat peut être pendant toute l'année facilement embarqué sans courir les risques d'avaries par suite d'un trop long séjour dans les magasins. L'achat à Mazagan atteint souvent le chiffre journalier de 100 000.

Cire brute (1911) 450 quintaux.
Laine en suint (1911) 5 900 quintaux.
Laine lavée (1911) 670 quintaux.
Peaux de bœufs (1911) 800 quintaux.
Peaux de chèvres (1911) 710 quintaux.
Peaux de moutons (1911) 700 quintaux.
Chiffons de laine (1911) 1250 quintaux, etc.

Pendant la guerre la plupart des produits marocains ne peuvent être exportés ; les céréales sont achetées par le service de l'intendance ; quelques exceptions sont faites au profit des pays alliés.

Source : P. Jeannin (colon), *Les Doukkala et Mazagan*, Casablanca, Imprimerie Paradis & C^{ie}, 1915, p. 17-22.

[N. B. : Il est inutile de demander communication de la source.]

* Alpiste : variété de millet.

LES MANIFESTATIONS DU 1ER MARS 1919 EN COREE

KIM SUNOK, né en 1910, marchand ambulant/pompier, province de Kyŏnggi.

« Map'o n'était qu'un village sur les hauteurs de Séoul à l'époque où j'y habitais, et il y avait un tramway qui reliait Séoul à Map'o. Un jour, alors que j'avais dix ans et que j'étais en train de jouer près des rails, j'ai vu des gens dans un tram. Ils portaient des vêtements coréens et des chapeaux occidentaux. Et ces chapeaux, ils les ôtaient de leur tête, les agitaient en l'air et criaient à gorge déployée : « L'indépendance, maintenant ! »

J'ai demandé aux adultes ce qui se passait. Ils m'ont répondu qu'ils voulaient qu'on leur rende leur pays. Tous ces gens dans le tramway se rendaient à Séoul pour manifester. J'ai décidé de les suivre en compagnie d'un ami. Nous avons grimpé la colline puis nous l'avons redescendue en direction de Séoul. Lorsque nous sommes arrivés dans le quartier où les nobles de la dynastie Chosŏn[1] avaient leurs demeures, nous avons aperçu des centaines de Coréens qui s'avançaient vers nous en poussant ce cri unanime : « L'indépendance, maintenant ! » Des hommes en tête de cortège agitaient des drapeaux coréens. Derrière eux venait la foule qui se bousculait et criait : « *Mansei* ! » (*Man* signifie dix mille – sous-entendu : « Que la Corée vive dix mille ans ! »). En quête de bon temps, mon ami et moi nous les avons aussitôt rejoints.

Nous sommes arrivés devant un poste de police. Nous pouvions voir à l'intérieur par la fenêtre ouverte et nous avons aperçu un policier en train de soulever le récepteur du téléphone. J'imagine qu'il avertissait son supérieur de la présence de la foule assemblée à l'extérieur. Un type près de moi a balancé un grand bout de bois par la fenêtre. Le policier a alors lâché le téléphone, a couru dans une autre pièce et a essayé de se cacher sous une couverture. Il tremblait littéralement de peur.

Puis nous sommes allés à la gare de Séoul en hurlant et en nous bousculant. Il y avait une passerelle au-dessus des voies de chemin de fer et, arrivés là-bas, nous avons aperçu juste en face de nous la police militaire japonaise, montée sur des chevaux et armée de baïonnettes pointées dans notre direction. Plus de cinquante hommes ! Ils ont avancé vers nous et ont commencé à frapper dans le tas. Tout le monde s'est mis à paniquer. Certains manifestants ont sauté par-dessus la rambarde et ont atterri sur les rails. D'autres ont été transpercés par les baïonnettes. Ces soldats à cheval encerclaient les gens, les ligotaient avec des cordes puis se lançaient à la poursuite de nouveaux manifestants. Ils les frappaient avec le manche de leurs cravaches. J'ai essayé de me cacher ; je pense qu'ils m'ont épargné à cause de mon jeune âge. »

YI SANGDO, né en 1910, camionneur, province de Kyŏnggi.

« Ma famille m'a dit : « Aujourd'hui, c'est le jour de crier *mansei* ». Je suis parti au marché d'Osan, plein de gens qui arrivaient de tous les côtés. On portait des vêtements blancs à cette époque, si bien qu'en ce jour de marché, il y avait du blanc partout. Personne ne portait de vêtements de couleur.

Je me suis frayé un passage dans la foule et j'ai entendu chuchoter que quelqu'un avait un drapeau coréen. C'était la première fois de ma vie que je voyais un drapeau coréen. Il était si intéressant, si joli à mes yeux d'enfant.

À Osan, des marchands japonais possédaient de nombreuses boutiques et tandis que nous passions devant, ils les fermaient soigneusement.

Les jeunes gens dansaient dans la rue en chantant « Indépendance, indépendance ». Je les ai suivis, fasciné. Ils portaient des torches en défilant le long des rues.

Les manifestants sont arrivés à la gare ; c'est là que nous sommes tombés nez à nez avec l'armée japonaise, fusils en position de tir. J'ai pensé : oh ! c'est donc à ça que ressemble l'armée japonaise ! Les soldats se sont emparés du drapeau coréen et se sont mis à frapper les gens avec

[1] Dynastie Chosŏn (ou Joseon), ayant régné sur la Corée du XIVe siècle à 1910.

leurs baïonnettes. Les gens tombaient comme des feuilles mortes. Quand une personne s'écroulait, quelqu'un reprenait le cri, était frappé à son tour, puis un autre prenait le relais. Pendant tout ce temps, les soldats les passaient à tabac. Quand la nuit est tombée, j'ai entendu des coups de feu. Il s'est avéré que c'étaient des balles à blanc tirées pour effrayer les gens et les faire rentrer chez eux. Les policiers étaient fatigués. Ils ont commencé à arrêter les gens et à les conduire au poste de police. Mon beau-frère a été arrêté. […] »

CH'U PONGYE, née en 1913, femme au foyer, province du Nord-Kyŏngsang.

« Après le mouvement *mansei*, mon père a été arrêté, emprisonné et sévèrement battu. Les policiers prétendaient qu'il avait participé à la manifestation et qu'il avait crié *mansei*. Ils sont venus de loin pour trouver mon père dans notre petit village et pour l'emmener avec eux. Mais ils n'ont pas ennuyé mon frère parce qu'il fréquentait une école japonaise. En effet, parce que mon père avait donné à son fils une éducation japonaise, la police ne l'a gardé en détention qu'un seul jour avant de le relâcher. Il faut que vous réalisiez qu'à l'époque, très peu de gens envoyaient leurs enfants dans les écoles japonaises et auprès d'enseignants japonais. […] »

PAK SŎNGP'IL, né en 1917, agriculteur et pêcheur, province du Sud-Kyŏngsang.

« Je veux vous parler de ma tante, Pak Sunch'ōn. Dans sa jeunesse, elle enseignait au lycée de filles de Masan, un petit port de mer à l'ouest de Pusan. Début 1919, elle a reçu la visite de M. Yi Kapsōng, l'un des trente-trois signataires de la déclaration d'indépendance. M. Yi avait apporté avec lui, en secret bien sûr, le texte de la déclaration et un drapeau coréen. Il les a donnés à ma tante et lui a demandé d'organiser une manifestation à Masan, le même jour que celle de Séoul. Elle a fait imprimer des exemplaires de la déclaration, a organisé et a pris la tête de la manifestation.

Elle fut immédiatement arrêtée et jetée en prison avec un grand nombre de ses élèves. Mais elle a eu de la chance. L'une de ses élèves avait des parents qui connaissaient le gardien de la prison de Masan, et qui ont obtenu de lui qu'il ferme les yeux une minute. Ma tante s'est alors éclipsée. Le grand-père de l'élève lui avait aménagé un endroit pour se cacher dans un village isolé de Sunch'ōn, dans la province de Chōlla : « Nous dirons à tout le monde que tu es venue ici, dans ce village isolé, pour te marier. » C'était un village pauvre, alors elle s'est habillée avec des vêtements rapiécés. Elle est restée cachée un mois environ. Elle s'appelait Pak Myôngyól, mais elle a changé son nom pour Sunch'ōn, qui signifie « obéissance au paradis », afin de dissimuler sa véritable identité.

À vrai dire, elle ne pouvait pas rester là-bas trop longtemps et son frère (mon père) a mis au point un plan pour la faire entrer clandestinement au Japon. Il espérait que le proverbe se vérifierait et qu'en effet, « l'endroit le plus sombre se trouve juste sous la lumière ». Elle s'est enfuie à Tokyo. En réalité, elle y est allée pour deux raisons : d'abord, pour se cacher ; ensuite, pour suivre des études supérieures. Elle a voulu s'inscrire à l'université [*college*] sous son nouveau nom, mais n'y est pas parvenue. Il n'a fallu que six mois à la police japonaise pour l'identifier et l'arrêter à nouveau. Ils l'ont renvoyée à la prison de Masan et elle y a purgé une peine d'un an et demi. […] Après sa sortie de prison, ma tante est retournée à Tokyo et est entrée à l'université. Elle y a rencontré un étudiant coréen nommé Pyŏn Hiyŏng, qui est devenu plus tard président d'une université à Séoul […] et ils se sont mariés. Ce n'était pas un mariage arrangé, mais un mariage d'amour. »

Source : Entretiens oraux recueillis dans les années 1990-2000 auprès d'immigrants coréens aux États-Unis, *in* Hildi KANG, *Under the Black Umbrella. Voices from Colonial Korea*, Cornell University Press, 2005, p. 17-23. Traduit de l'anglais par S. Dulucq.

[N. B. : Il est inutile de demander communication de la source]

M'Tourni

L'assimilation d'un travailleur immigré italien en Algérie

Une masure en pierres disjointes, un champ maigre et caillouteux dans l'âpre montagne piémontaise, et la misère au foyer où ils étaient douze enfants… Puis, le dur apprentissage de maçon, chez un patron brutal. Un peu aussi, plus vaguement, à peine ébauchés dans sa mémoire d'illettré, quelques échappées de soleil sur les cimes bleues, quelques coins tranquilles dans les bois obscurs où poussent les fougères gracieuses au bord du torrent. À cela se bornaient les souvenirs de Roberto Fraugi, quand, ouvrier errant, il s'était embarqué pour Alger avec quelques camarades.

Là-bas, en Afrique, il travaillerait pour son propre compte, il amasserait un peu d'argent, puis quand approcheraient les vieux jours, il rentrerait à Santa-Reparata, il achèterait un bon champ et il finirait ses jours, cultivant le maïs et le seigle nécessaires à sa nourriture. Sur la terre ardente, aux grands horizons mornes, il se sentit dépaysé, presque effrayé : tout y était si différent des choses familières ! Il passa quelques années dans les villes du littoral, où il y avait des compatriotes, où il retrouvait encore des aspects connus qui le rassuraient. Les hommes en burnous, aux allures lentes, au langage incompréhensible, lui inspiraient de l'éloignement, de la méfiance, et il les coudoya dans les rues, sans les connaître.

Puis, un jour, comme le travail manquait à Alger, un chef indigène des confins du Sahara lui offrit de grands travaux à exécuter dans son bordj. Les conditions étaient avantageuses, et Roberto finit par accepter, après de longues hésitations : l'idée d'aller si loin, au désert, de vivre des mois avec les Arabes, l'épouvantait. Il partit, plein d'inquiétude. Après de pénibles heures nocturnes dans une diligence grinçante, Fraugi se trouva à M'sila. […] Le lendemain, dans la clarté rosée de l'aube, un grand bédouin bronzé, aux yeux d'ombre, réveilla Fraugi dans sa petite chambre d'hôtel.

- Viens avec moi, je suis le garçon du caïd.

Dehors, la fraîcheur était délicieuse. Un vague parfum frais montait de la terre rafraîchie et un silence paisible planait sur la ville encore endormie. Fraugi, juché sur un mulet, suivit le bédouin monté sur un petit cheval gris, à long poil hérissé, qui bondissait joyeusement à chaque pas. Ils franchirent l'oued, dans son lit profond. Le jour naissant irisait les vieilles maisons en *toub*, les *koubba* sahariennes, aux formes étranges. Ils traversèrent les délicieux jardins arabes de Guerfala et entrèrent dans la plaine qui s'étendait, toute rose, vide, infinie. Très loin, vers le sud, les monts des Ouled-Naïl bleuissaient à peine, diaphanes.

– La plaine, ici, c'est le Hodna… Et là-bas, sous la montagne, c'est Bou-Saâda, expliqua le bédouin.

Très loin, dans la plaine, au fond d'une dépression salée, quelques masures grisâtres se groupaient autour d'une *koubba* fruste, à haute coupole étroite. Au-dessus, sur un renflement pierreux du sol, il y avait le bordj du caïd, une sorte de fortin carré, aux murailles lézardées, jadis blanchies à la chaux. Quelques figuiers rabougris poussaient dans le bas-fond, autour d'une fontaine tiède dont l'eau saumâtre s'écoulait dans la *seguia* où s'amassaient le sel rougeâtre et le salpêtre blanc en amas capricieux.

On donna au maçon une chambrette nue, toute blanche, avec, pour mobilier, une natte, un coffre et une *matara* en peau suspendue à un clou. Là, Fraugi vécut près d'une demi-année, loin de tout contact européen, parmi les Ouled-Madbi bronzés, au visage et aux yeux d'aigle, coiffés du haut *guennour* à cordelettes noires. Seddik, le garçon qui avait amené Fraugi, était le chef d'une équipe de manœuvres qui aidaient le maçon, accompagnant leur lent travail de longues mélopées tristes. Dans le bordj solitaire, le silence était à peine troublé par quelques bruits rares, le galop d'un cheval, le grincement du puits, le rauquement sauvage des chameaux venant s'agenouiller devant la porte cochère. Le soir, à l'heure rouge où tout se taisait, on priait, sur la hauteur, avec de grands gestes et des invocations solennelles. Puis, quand le caïd s'était retiré, les khammès et les domestiques, accroupis à terre, causaient ou chantaient, tandis qu'un *djouak* murmurait ses tristesses inconnues.

Au bordj, on était affable et bon pour Fraugi, et surtout peu exigeant. Peu à peu, dans la monotonie douce des choses, il cessa de désirer le retour au pays. Il s'accoutumait à cette vie lente, sans soucis et sans hâte, et, depuis qu'il commençait à comprendre l'arabe, il trouvait les indigènes sociables et simples, et il se plaisait parmi eux. Il s'asseyait maintenant avec eux sur la colline, le soir, et il les questionnait ou leur contait des histoires de son pays. Depuis sa première communion, Fraugi n'avait plus guère pratiqué, par indifférence. Comme il voyait ces hommes si calmement croyants, il les interrogea sur leur foi. Elle lui sembla bien plus simple et plus humaine que celle qu'on lui avait enseignée et dont les mystères lui cassaient la tête, disait-il…

En hiver, comme les travaux au bordj étaient terminés et que le départ s'approchait, Fraugi éprouva de l'ennui et un sincère regret. Les khammès et les manœuvres eux aussi le regrettaient : le roumi n'avait aucune fierté, aucun dédain pour eux. C'était un *Oulid-bab-Allah* un bon enfant. Et un soir, tandis que, couchés côte à côte dans la cour, près du feu, ils écoutaient un *meddah* aveugle, chanteur pieux venu des Ouled-Naïl, Seddik dit au maçon :

– Pourquoi t'en aller ? Tu as un peu d'argent. Le caïd t'estime. Loue la maison d'Abdelkader ben Hamoud, celui qui est parti à la Mecque. Il y a des figuiers et un champ. Les gens de la tribu s'entendent pour construire une mosquée et pour préparer la *koubba* de Sidi Berrabir. Ces travaux te feront manger du pain, et tout sera comme par le passé. Et « pour que tout fût comme par le passé » Fraugi accepta.

Au printemps quand on apprit la mort à Djeddah d'Abdelkader, Fraugi racheta l'humble propriété, sans même songer que c'était la fin de ses rêves de jadis, un pacte éternel signé avec la terre âpre et resplendissante qui ne l'effrayait plus. Fraugi se laissait si voluptueusement aller à la langueur des choses qu'il ne se rendait même plus à M'sila, se confinant à Aïn-Menedia. Ses vêtements européens tombèrent en loques et, un jour, Seddik, devenu son ami, le costuma en arabe. Cela lui sembla d'abord un déguisement, puis il trouva cela commode, et il s'y habitua.

Les jours et les années passèrent, monotones, dans la paix somnolente du douar. Au cœur de Fraugi, aucune nostalgie du Piémont natal ne restait plus. Pourquoi aller ailleurs, quand il était si bien à Aïn-Menedia ? Il parlait arabe maintenant, sachant même quelques mélopées qui scandaient au travail ses gestes de plus en plus lents. Un jour, en causant, il prit à témoin le *Dieu en dehors de qui il n'est pas de divinité*. Seddik s'écria :

– *Ya Roubert* ! Pourquoi ne te fais-tu pas musulman ? Nous sommes déjà amis, nous serions frères. Je te donnerais ma sœur, et nous resterions ensemble, en louant Dieu !

Fraugi resta silencieux. Il ne savait pas analyser ses sensations, mais il sentit bien qu'il l'était déjà, musulman, puisqu'il trouvait l'islam meilleur que la foi de ses pères… Il resta songeur. Quelques jours plus tard, devant des vieillards et Seddik, Fraugi attesta spontanément qui *n'y a pas d'autre dieu que Dieu et que Mohammed est l'Envoyé de Dieu*. Les vieillards louèrent l'Éternel, et Seddik, très ému sous ses dehors graves, embrassa le maçon. Roberto Fraugi devint Mohammed Kasdallah. La sœur de Seddik, Fathima Zohra, devint l'épouse du *m'tourni*. Sans exaltation religieuse, simplement, Mohammed Kasdallah s'acquitta de la prière et du jeûne.

Roberto Fraugi ne revint jamais à Santa Reparata de Novarre, où on l'attendit en vain… Après trente années, Mohammed Kasdallah, devenu un grand vieillard pieux et doux, louait souvent Dieu et la toute-puissance de son *mektoub*, car il était écrit que la maisonnette et le champ qu'il avait rêvé jadis d'acheter un jour à Santa Reparata, il devait les trouver sous un autre ciel, sur une autre terre, dans le Hodna musulman, aux grands horizons mornes…

Source : Isabelle EBERHARDT, *Pages d'Islam. Publiées avec une préface et des notes de Victor Barrucand*, Paris, Librairie Charpentier & Fasquelle, 1920, p. 284-291.

LE GRAND-LIBAN SOUS MANDAT FRANÇAIS (1922)

J'ai l'honneur d'adresser sous ce pli à Votre Excellence copie de l'arrêté n° 1307 concernant l'élection des Membres du Conseil représentatif du Grand-Liban. Cet envoi m'a paru devoir s'accompagner d'un commentaire résumant les principaux motifs qui ont déterminé l'adoption du régime électoral tel que les dernières délibérations l'ont fixé, commentaire que Votre Excellence voudra bien trouver ci-dessous.

La nouvelle loi électorale du Grand-Liban, basée entièrement sur la représentation paritaire des différents groupements ethniques, proportionnellement au nombre des ressortissants de chacun de ces rites, s'appuie dans son ensemble sur les résultats fournis par le dernier recensement de la population de l'État.

Ce recensement étant le point de départ de toute l'organisation constitutionnelle du Grand-Liban, il ne me semble pas inutile de rappeler brièvement ici les conditions dans lesquelles cette opération importante a pu être menée à bien.

Décidé par arrêté n° 763 de M. le général Haut-Commissaire, le recensement commença le 25 juin 1921, dans l'ensemble du territoire de l'État, pour se terminer le 31 janvier 1922.

Il fut, au début, l'objet d'une méfiance générale : ayant encore présent à l'esprit le régime turc, sous lequel les chiffres fournis par les recensements périodiques servaient à établir les listes de conscription, les différentes populations (et surtout les groupes musulmans) se tinrent sur la réserve, négligèrent de [se] faire inscrire, redoutant quelque traquenard administratif dont, par avance, ils ne voulaient pas être les dupes.

D'autre part, une manœuvre politique était combinée par les adversaires du mandat, anciens clients de Faysal, dont on retrouve les quelques meneurs habituels, toujours prêts à battre en brèche les mesures les plus justes et les plus modérées. Exploitant le manque de solidarité qui subsiste entre les habitants du Mont-Liban et certains ressortissants de l'ancien *vilayet* de Beyrouth, ils réussirent à provoquer une véritable abstention de la part de ces derniers, sous prétexte que les cartes d'identité délivrées par le Gouvernement portaient à la dernière ligne le terme de « citoyen libanais », lequel ne saurait, disaient-ils, leur convenir. Cette obstruction, toute factice, fut de courte durée. La suppression, rendue facultative (au choix du titulaire) du terme en litige, les oblige à se déclarer satisfaits. Au reste, la mobilité des esprits fit bientôt oublier la faveur obtenue et, peu de jours après, les musulmans eux-mêmes acceptaient, quand ils ne réclamaient pas, la carte d'identité complète.

Enfin, grâce à une active campagne de presse, à la publication des sanctions prévues contre les délinquants, grâce aussi à l'esprit d'imitation, dont la force ne manque jamais de se faire sentir sitôt calmées les premières manifestations individuelles, l'importance du recensement en vue des futures élections apparut peu à peu aux yeux de tous et les membres des différentes communautés vinrent se faire inscrire sur les registres des commissions spéciales tant à Beyrouth que dans les campagnes les plus reculées, où ces commissions se déplaçaient suivant un itinéraire précis.

En effet, chaque groupement, ne se résignant à perdre aucun de ses privilèges et avide d'en acquérir de nouveaux, comprit en temps utile l'avantage qu'il y aurait à pouvoir invoquer le plus grand nombre possible de ressortissants. Or, la guerre et la famine avaient décimé le pays ; l'émigration l'appauvrissait de jour en jour ; il pouvait y avoir des surprises : un inventaire sérieux s'imposait, dans l'intérêt de tous.

Les obstacles mentionnés ci-dessus, ainsi que d'autres non moins importants et découlant soit de la nature même du pays (difficultés de communications dans les campagnes), soit des mœurs de ses habitants (inviolabilité du domicile pour tout fidèle d'un rite islamique), etc., furent vaincus grâce aux mesures de détail prises par les commissions mobiles, par les *moutassarifs*[1] et administrateurs aidés de leurs conseillers du mandat, enfin grâce à la surveillance de très

nombreux inspecteurs recevant directement leurs instructions d'une commission supérieure, laquelle siégeait en permanence à Beyrouth.

Aussi en transmettant à Votre Excellence le relevé officiel du Recensement tel qu'il a été fixé par la commission supérieure après ces vérifications à la date du 3 mars, je crois être en mesure d'affirmer que ces résultats correspondent, à très peu de choses près, aux réalités actuelles, et qu'il représente un véritable succès à l'actif de l'administration du mandat.

Une fois ces opérations terminées, et quand il s'est agi de donner une constitution d'ensemble à ce Grand-Liban, différents problèmes se sont posés. *Mais tout d'abord – et c'est là le point essentiel – nous nous sommes trouvés en présence de la vérité suivante, qui jamais ne s'était manifestée d'une façon aussi indiscutable : ce qui constitue la véritable nationalité du Liban, c'est le rite, c'est la communauté confessionnelle. L'idée de patrie, c'est-à-dire l'union de tous dans un même idéal temporel ou social, est incapable de prévaloir, actuellement, contre les barrières séculaires qui séparent les multiples groupements religieux. Les deux grandes communautés chrétienne et islamique se subdivisent elles-mêmes en rites schismatiques divers, qui forment autant de nations nettement séparées. Or, chaque nation se réclame de son droit propre aux fonctions gouvernementales et de la légitimité de son intervention dans les destinées du pays.*[…]

De là, l'obligation d'édifier la constitution nouvelle et, en particulier, la création du Conseil représentatif du Grand-Liban, sur la représentation par rite des différentes « nations », d'après leur importance numérique, fournie par le recensement. […]

C'est donc un souci d'honnêteté dans la représentation effective des rites qui a décidé, en dernier lieu, de l'adoption du *sandjak* comme circonscription électorale. En outre, ce système a l'avantage de répondre aux préférences des cinq sixièmes des notables beyrouthins consultés par nous et, sans aucun doute, à celle aussi de la grande majorité des Libanais de l'émigration. Notre décision nous fera faire figure plus libérale aux yeux de l'opinion, et, en l'absence d'avantages politiques bien certains, ces dernières considérations ont un poids qui est loin d'être négligeable.

Restait à déterminer le mode de scrutin le plus approprié au développement du pays et à fixer les conditions d'électorat et d'éligibilité. Ces différentes questions ne soulevèrent que peu de difficultés. L'électorat fut étendu à tous les citoyens du Grand-Liban recensés parmi les « présents » et les « absents temporaires ». (Notons, en passant, que dans l'attribution des sièges suivant le chiffre de la population, il fut tenu compte, en faveur de chaque communauté, du nombre des émigrés payant encore l'impôt dans leur pays d'origine). L'éligibilité ne comporta, outre ces conditions, que quelques restrictions normales d'âge, de fonctions, etc. Quant à la modalité du scrutin, les autorités et l'opinion furent presque unanimes à juger indispensable de maintenir, en guise de tempérament au suffrage universel agréé comme base, l'existence de collèges électoraux du premier et du deuxième degré. Le suffrage indirect était du reste en vigueur d'après l'ancienne constitution du Liban. […]

Source : Lettre de Robert de Caix,
Haut-commissaire par intérim de la République français en Syrie et au Liban,
au ministre des Affaires étrangères,
Archives du Ministère des Affaires Étrangères (Cote : A/E Syrie-Liban, vol. 47 B, fol. 69 à 79),
***in* Gérard Khoury, *Une tutelle coloniale. Le mandat français en Syrie et au Liban. Écrits politiques de Robert de Caix*, Paris, Belin, 2006, p. 382-389.**

[1] Sorte de « préfets » nommés directement par la Porte, à partir de 1861, dans la région du Mont Liban. Le titre est conservé après 1920.

LES RELATIONS ENTRE HINDOUS ET MUSULMANS EN INDE BRITANNIQUE (1924)

LE PROBLEME HINDOU-MUSULMAN est le problème de l'Inde ! On a entendu et lu beaucoup de choses à propos de l'unité hindou-musulmane. Cette question a toujours été un sujet de controverse entre l'Anglo-Indien[1] et le Nationaliste. Le premier affirme – et le second conteste – l'impossibilité des Hindous et des Musulmans à s'unir pour former une nation. Leur degré d'unité ou de désunion à tel ou tel moment est toujours matière à discussion. Pourtant, de 1919 à la fin de 1921, les Hindous et les Musulmans indiens ont été relativement unis. C'est durant cette période que, pour la première fois dans l'histoire de l'Inde, un *Kafir*[2] a prêché dans la plus grande, la plus splendide et historiquement la plus importante mosquée d'Inde du nord[3]. C'est à cette même période que des *Malechhas*[4] ont fraternisé avec les Hindous à l'occasion de leurs fêtes religieuses.

C'est également un fait que l'unité atteinte durant cette courte période s'est évanouie et que, depuis trois ans, Hindous et Musulmans sont à couteaux tirés, à un degré jamais observé sous la tutelle britannique. Toutes les tentatives pour endiguer cette vague ont jusqu'à présent échoué. Tous les efforts pour trouver une solution ont été stériles. On ne peut nier qu'au moment où j'écris, les relations tendues entre les deux communautés atteignent quasiment le point de rupture. Les émeutes communautaires, les échauffourées, sont aujourd'hui plus fréquentes que jamais. La suspicion et la méfiance réciproques sont à leur maximum. Même dans les cercles du Congrès, et malgré beaucoup d'embrassades et de cajoleries, les relations entre les leaders des deux communautés ne sont pas exemptes de suspicion et de méfiance. L'unité entre Hindous et Musulmans est toujours mise en avant comme une priorité dans le programme du Congrès mais, à ce jour, les leaders ont échoué à traiter le problème avec succès et à lui trouver une solution efficace. L'explication en est évidente : soit ils ont perdu toute influence sur les masses, soit ils ne sont pas sincères. Je ne peux accepter cette deuxième option ; il ne reste donc à notre disposition que la première explication.

[…] En dépit de toutes ces déceptions, de toutes ces circonstances, de tous ces événements troublants, et au milieu du chaos qui y en a résulté, un fait émerge et donne de l'espoir à tous les hommes de bonne volonté en Inde. Si divisés que soient Hindous et Musulmans, si difficiles que soient leurs relations, ils sont encore unis dans leur exigence de *Swarajya* [*indépendance*], dans leur opposition au gouvernement et dans le rejet du joug qui leur est imposé de l'extérieur. On pourra mettre au crédit éternel du Mahatma Gandhi d'avoir fait de la politique un sujet national pour les masses indiennes, d'avoir provoqué chez elles une prise de conscience extraordinaire et indélébile, et d'avoir contribué à produire une prise de conscience qui marque les débuts d'un véritable sentiment national. Avec une réussite si durable et si solide au crédit du Mahatma, il n'y a nulle raison de désespérer du futur. Sa déclaration [*à propos des événements de Kohat*] n'est peut-être pas aussi satisfaisante qu'on aurait pu le souhaiter, mais il est toujours au gouvernail et il a l'espoir, plus que jamais, d'être en mesure de nous guider vers le but désiré. Mais la condition essentielle et unique du succès, c'est de regarder les faits en face et de ne pas nous accrocher à nos vieilles devises, balayées par le vent de l'expérience. S'il a la volonté d'appliquer son esprit à faire disparaître les causes réelles de la désunion entre Hindous et Musulmans, s'il reste ouvert quant aux méthodes et aux moyens pour atteindre ce but, il se pourrait bien qu'il y réussisse. Et s'il n'y parvient pas, d'autres peuvent y parvenir à condition d'adopter l'attitude, l'état d'esprit et la persévérance nécessaires pour appliquer le bon remède.

Après avoir écrit les lignes précédentes à bord du bateau qui me ramenait en Inde, j'ai reçu plusieurs confirmations de ce que j'avais vu, lu et observé depuis mon arrivée à Bombay, le 18 octobre 1924. Les deux nouvelles choquantes dont j'ai eu connaissance immédiatement après avoir débarqué concernent la tragédie de Kohat et le jeûne du Mahatma Gandhi[5]. Pour le premier événement, le plus déconcertant à mes yeux est le départ massif des Hindous de Kohat, par crainte de nouvelles attaques musulmanes. Je ne suis prêt à discuter des responsabilités

respectives des deux communautés dans cette tragédie, mais je n'ai aucun doute sur le fait que le gouvernement a fait preuve d'une inefficacité et d'une incompétence tout à fait uniques dans l'histoire de la colonisation britannique en Inde. Mon amour pour la colonisation britannique n'est guère ardent, pas plus que pour toute domination étrangère, et, en dépit de ma grande admiration pour le caractère britannique, j'ai été toute ma vie durant un critique de l'administration britannique. Pourtant, j'ai toujours cru que l'unique justification de la colonisation en Inde était la capacité des Britanniques à protéger les minorités et à garantir leur sécurité, quelles que soient les circonstances.

Le spectacle d'une communauté entière d'environ 3 500 hommes, femmes et enfants, fuyant leurs maisons vers des destinations lointaines en empruntant les moyens de transport fournis par le gouvernement, et avec l'aide dudit gouvernement, par crainte d'être annihilés par une majorité en furie, est, cependant, une preuve tout à fait décisive de mon erreur. Car de deux choses l'une : soit les fonctionnaires britanniques mentent, soit ils sont inefficaces, tout au moins dans la Province frontalière du nord-ouest [*North-West Frontier Province*]. Pour les besoins de la discussion, j'admettrai ici que les Hindous de Kohat ont la responsabilité initiale dans cette affaire et que ce sont eux qui ont incité les Musulmans à mener leur attaque fatale ; mais quand bien même ! Il était du devoir du gouvernement britannique de maintenir les Hindous à Kohat, de les protéger à tout prix contre de nouveaux sévices infligés par les Musulmans, de restaurer l'ordre et la paix, puis de faire en sorte de punir les coupables. Sur un plan pratique, ce qu'on observe à Kohat, ce sont des autorités qui se sont considèrent elles-mêmes comme dépassées par les événements, incapables de garantir la sécurité nécessaire aux Hindous. On a entendu parler de la « loi de Lynch »[6]. Or qu'est-ce que cette loi ? Ce n'est rien d'autre que l'obstruction du cours ordinaire de la justice et l'empêchement fait aux autorités de procéder selon la loi. Est-ce que ce qui s'est passé à Kohat n'est pas une illustration de cette même tendance ?

La loi exige que tout accusé soit pleinement protégé d'éventuelles représailles de la part de ses accusateurs jusqu'à ce qu'un tribunal le déclare coupable et le condamne sur des bases juridiques. En admettant que les Hindous de Kohat aient été en position d'accusés, il était du devoir du gouvernement de les arrêter et de les maintenir prisonniers, tout en assurant leur protection jusqu'à ce qu'ils puissent être présentés à un tribunal et régulièrement jugés. Le gouvernement britannique a, à l'évidence, échoué dans sa tâche à Kohat.

Source : Lala Lajpat Rai, « The Hindu-Muslim Problem is the Problem of India! »
Article paru dans *The Tribune* en novembre 1924.
***In* : Vijaya Chandra Joshi (ed.*), Lala Lajpat Rai. Writings and Speeches, vol. 2 (1920-1928)*, Delhi, University Publ., 1966, p. 170-222.**
[Version électronique révisée par Frances Pritchett, université de Columbia.
Traduit de l'anglais par Sophie Dulucq]

[N. B. : Il est inutile de demander communication de la source.]

1. Britannique vivant en Inde.
2. Non-musulman. Il s'agit ici de Swami Shraddhanand (1856-1926), militant nationaliste et réformateur de l'hindouisme.
3. Il s'agit de la grande mosquée de Delhi. L'intervention de Shraddhanand a lieu en 1919, durant les troubles occasionnés par l'adoption du *Rowlatt Act* qui prolongeait, au-delà de la guerre, diverses mesures d'exception.
4. Non-Hindous.
5. Située dans la province frontalière du Nord-Ouest (au Pakistan actuel), la ville de Kohat est secouée par de violentes émeutes anti-hindoues du 5 au 9 septembre 1924. Gandhi entame alors un jeûne de pénitence de 21 jours et prône l'unité.
6. Suppression de la légalité au profit d'un régime arbitraire. (N. B. : Le mot *lynchage* a la même origine et est également imputé à William Lynch, personnage historique qui s'est illustré dans la guerre d'indépendance américaine).

LE REGIME DE LA MAIN D'ŒUVRE AUX INDES NEERLANDAISES

Les diverses îles de l'archipel sont peuplées à des densités très variables. Sumatra et Bornéo, îles d'avenir où la colonisation européenne doit s'installer faute de place à Java, offrent des densités de population tombant à 2,6 au kmq et n'excédant pas 32,2 pour la côte Ouest de Sumatra, la plus peuplée. À Java, au contraire, la densité ne tombe pas au-dessous de 113 à 147 pour les deux districts les moins peuplés de Bantan et Besœki ; elle dépasse 300 dans 9 districts et 400 dans quatre autres. Parmi les plus peuplés se trouvent les plus déficitaires en aliments, tant à cause de la médiocrité d'une partie de leurs terres que des vicissitudes du climat, ceux où les crises alimentaires sont les plus graves et où, même dans les années normales, une partie de la population doit chercher ailleurs sa subsistance.

Cette position crée à l'agriculture européenne deux situations différentes. À Java, la main-d'œuvre est surabondante et bon marché. On compte que le salaire moyen d'un coolie varie de 30 à 50 cents de florins, selon les parties de l'île ; mais c'est une sorte de salaire minimum, la plupart des travaux se faisant à la tâche d'après un prix convenu. Il s'agit là d'une main-d'œuvre libre, engagée à la journée et par suite instable ; les femmes surtout se montrent très capricieuses, elles désertent facilement les plantations où les administrateurs se montrent trop méticuleux ou trop exigeants pour la qualité du travail. Le rendement de la main-d'œuvre s'en ressent, l'entretien des plantations en souffre souvent ainsi que la production. Dans la récolte du thé, en particulier, faite à la tâche, les femmes, désireuses d'apporter la plus grande quantité possible de feuilles à la fabrique, ne prennent pas les précautions voulues, ou laissent sur les théiers jusqu'à 30 et 50 % des jeunes pousses récoltables. Quoi qu'il en soit, la mobilité de cette main-d'œuvre permet aux planteurs de ne garder comme effectif permanent que le strict nécessaire. Cet avantage a sa contre-partie dans les difficultés qu'ils rencontrent lorsqu'il doit assurer une grosse récolte à l'improviste et rapidement.

À Sumatra, à part quelques centres, il n'y a pas de main-d'œuvre locale ; la presque totalité des coolies proviennent de Java. Jadis, le recrutement à Java pour l'extérieur était libre, sans contrôle. Les planteurs versaient tant par coolie à des recruteurs, à titre de commission et de frais. Ce système entretenait les pires abus. En 1908, fut institué le contrôle du travail sur les plantations, en 1909, celui du recrutement. Présentement, le contrôle du Gouvernement s'exerce de façon très stricte du départ du coolie de son village à son retour ; il repose sur les deux textes suivants :

1° – « Werving ordonnantie » du 14 septembre 1924 et actes complémentaires, ou « ordonnance sur les garanties du recrutement » ;

2° – « Koelie ordonnantie » du 22 juin 1915 et actes complémentaires qu'on pourrait appeler l'« ordonnance sur les droits et devoirs du coolie vis-à-vis de l'employeur ».

Les dispositions essentielles du premier de ces textes ont pour but d'assurer l'engagement du coolie par contrat, en dehors de toute contrainte ou tromperie et dans un état de santé satisfaisant. Celles du second comportent pour le planteur les obligations suivantes : transport et logement du coolie dans des conditions d'hygiène satisfaisantes, fixation du nombre d'heures de travail, cession du riz à un prix fixé, hospitalisation gratuite, salaire minimum et absence de mauvais traitements envers lui.

En échange, le coolie doit discipline et travail normal sous peine de prison, lorsqu'il y a récidive répétée de rébellion ou de désertion. Un corps d'inspecteurs du travail veille à Java au recrutement et à Sumatra au bon traitement des coolies sur les plantations. Le salaire minimum d'un coolie est d'environ 45 cents par jour ; mais là aussi dont les travaux sont faits à la tâche qui permettent dans bien des cas de l'augmenter de 30 à 60 %. Les frais de recrutement, de transport aller et retour montent à 150 florins environ pour un engagement de trois ans. À ces dépenses viennent s'en ajouter d'autres, de caractère général : entretien des hôpitaux, construction d'écoles, entretien des villages, cinéma, assurées très largement par les planteurs ; enfin, la charge assez

lourde que comporte l'obligation de céder le riz à un taux toujours inférieur à la valeur d'achat. Au total, on estime qu'un coolie revient à environ 80 à 90 cents de florin par jour.

Ce système, qui assure au coolie de bonnes conditions de vie et de salaire, comporte pour le planteur des avantages et des inconvénients. Les inconvénients résident : dans la cherté de la main-d'œuvre, dans les difficultés qu'il rencontre pour une bonne utilisation constante d'un effectif invariable, alors que les exigences du travail varient au cours de l'année. Il lui faut également, sous peine de ne pas trouver de contractés, maintenir un certain équilibre sexuel dans l'effectif, ce qui ne convient pas à toutes les cultures, certaines comportant une majorité d'hommes, d'autres une majorité de femmes. Les avantages tiennent tous dans une autorité plus grande et une meilleure discipline dans le travail qui permettent d'obtenir un meilleur rendement du coolie et un entretien parfait des cultures (…).

Ce système de contrat, et particulièrement la clause pénale frappant la récidive de la rébellion ou de désertion, malgré que l'application en soit assez rare, a soulevé en Hollande dans les milieux politiques avancés de vives critiques qui ont ému les planteurs. On a voulu y voir une sorte d'esclavage mitigé. Le côté doctrinaire mis à part, une observation impartiale des faits conduit aux conclusions suivantes. L'engagement contractuel, tel qu'il existe, est la seule garantie effective que possède le planteur envers le coolie, insaisissable au civil ; il a été le facteur décisif de la création des plantations à Sumatra, il est leur clause de sécurité. Cet engagement réciproque qui a pour corollaire un contrôle officiel rigoureux, est à l'origine d'une amélioration fondamentale du sort des travailleurs, tant Javanais que Chinois. L'esprit largement humanitaire qui préside à l'application de règlements que les planteurs trouvent souvent excessifs, a eu pour effet d'instituer un régime de recrutement et de travail qui assure aux populations que la faim chasse de chez elles de bonnes conditions de vie matérielle et un pécule appréciable en fin de contrat. Ce double résultat mérite bien quelque considération. Il mérite surtout d'être signalé par ceux qui ont visité l'Extrême-Orient, connu la situation lamentable du prolétariat agricole et ouvrier et n'ont trouvé nulle part rien qui approchât de l'organisation néerlandaise.

De ce qui précède on doit tirer deux conclusions :

A – L'Indochine n'a qu'une source importante de revenus, la culture du riz ; ses autres forces de production dorment. Sa puissance productrice se trouve de ce fait restreinte et instable, sa situation sur les marchés mondiaux est sans aucun rapport avec celle que lui donnerait une exploitation normale de ses ressources. Sa richesse propre est pour la même raison très inégalement répartie : le fertile et vaste delta du Mékong en a la plus large part, alors que les deltas d'Annam et du Tonkin qui possèdent une population surabondante mais manquent de terres, vivent dans la pauvreté. Il manque à l'agriculture indochinoise pour être équilibrée un facteur d'exploitation complémentaire, créateur de nouvelles cultures et distributeur de travail. La grande colonisation avec ses capitaux est ce facteur, et à ce double titre elle mérite toute l'attention des pouvoirs publics.

B – Dans cette voie, l'Indochine court présentement sa meilleure chance. Elle se trouve placée, un peu à l'improviste, en face de cette obligation : élaborer sans retard et mettre en pratique une politique de grande colonisation. Elle trouvera dans les pays voisins une expérience assise et maints enseignements touchant les méthodes opportunes, le mode de tenure des terres, le régime de la main-d'œuvre, la participation de l'État à la richesse créée. Elle fera sagement de s'en inspirer, même lorsqu'ils choqueront d'anciennes traditions ou des doctrines toutes reçues.

Source : Yves HENRY*, *Rapport d'ensemble sur une mission aux Indes néerlandaises*, Hanoi, Gouvernement Général de L'Indochine, Inspection générale de l'agriculture, de l'élevage et des forêts, Extrait du *Bulletin Économique de l'Indochine* (n° 175, nouvelle série, VI, 1925), 1926, p. 20-23.

* Inspecteur général de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts de l'Indochine.

LES "COLONIAUX" EN INDOCHINE AU MILIEU DES ANNEES 1920

Je suis depuis bien peu de jours à la « colonie ». L'Europe me manque. C'est un fait. Ce n'est point un fait simple. Je n'ai point la nostalgie de l'Europe quand je me promène dans les quartiers indigènes. J'ai vu la brousse. L'Europe ne me manquait pas. Dans cette nouveauté du climat, des choses, des êtres, je n'arrive point à imaginer ce que pourrait être l'ennui. Mais l'Europe me manque, quand je suis avec des Européens. L'Annamite et le Chinois restent mystérieux pour moi. L'Européen d'ici est sans mystère, facile à lire. Mais il n'a plus rien d'européen. Je ne sais quel voyageur a raconté l'histoire d'un nègre qui se promenait tout nu, coiffé d'un chapeau haut de forme. Ce nègre croyait ainsi participer à la civilisation des Blancs. Ce que ce nègre pouvait imiter de la civilisation européenne, c'est à peu près ce que les coloniaux en ont gardé.

Vous entendez bien qu'il y a des exceptions. J'ai connu à la colonie tel avocat, tel ingénieur, tel commerçant même qui n'avaient rien perdu de leur structure et de leurs mœurs européennes. Je retrouvais en eux cette liberté d'esprit et ce nuancement sans lesquels l'Européen ne peut se sauver que par une sorte de sainteté. Ils jugeaient avec sévérité les coloniaux. Avec sévérité, mais avec réserve et discrétion. Ils se savaient, ils se sentaient des exceptions. Capables de discuter une idée, ils n'avaient point le courage de protester contre la coutume et les mœurs. Ils méprisaient le gouvernement général et l'administration. Ils ne craignaient point de révéler les abus et les crimes et un système fondé sur le crime et l'abus. Mais ils étaient fonctionnaires. Leur métier n'est point de protester et l'héroïsme n'est point une vertu quotidienne.

Les coloniaux ne sont qu'une caricature d'Européen. Les plus fins d'entre eux sont parfois capables de saisir les étapes de cette transformation. On en donne d'ordinaire des causes inexactes : le climat, le soleil, l'isolement, le cafard, l'alcool, l'opium. En vérité il n'en est point d'autre que la tradition et la coutume. Il y a une tradition des mœurs coloniales. Elle est plus forte que la protestation de la raison et du cœur. R. m'a longuement exprimé son dégoût de la brutalité et de la grossièreté des coloniaux envers les Annamites. Nous nous mettons à table. Un nouveau boy, qui comprend à peine quelques mots de français, lui fait repasser du gigot au lieu de la salade qu'il a réclamée. R. hurle au boy penché qui lui tend le plat : « Tu es bête comme dix mille cochons ». Le caractère de R. supprime l'insignifiance de cette anecdote. R. est un homme bien élevé et que je crois d'une nature généreuse. Mais il a subi la contagion. Et les mots ne sont rien. Mais le ton ne se peut exprimer. R. a hurlé littéralement. On eût dit un homme en proie à une rage démente.

C'est que tous, du gouverneur au gendarme, ayant connu en Europe la contrainte sociale ou la discipline, sont devenus en Asie des potentats. Voici, privés de contrainte extérieure, des hommes qui n'en connaissent point d'autre. Ils sont aussi les victimes d'un formidable décalage social. Ils subissent l'ivresse du nouveau riche à un degré qui n'est point imaginable en Europe. Car ils n'ont pas seulement cette puissance que donne l'argent. Ils ont la puissance. La couleur de leur peau et la saillie de leur nez leur confèrent une immédiate royauté. J'ai entendu la femme d'un petit fonctionnaire, servie par quatre boys, maudire la colonie dans une crise de foie et s'écrier : « Ah, vivement la France et laver ma vaisselle. »

L'Européen d'ici est semblable au vin qu'il boit et qui ne rappelle le vin que par l'étiquette et le nom. Mais un jour je fis une visite à une dame d'une cinquantaine d'années qui depuis trente ans suivait son mari aux colonies. Elle avait traversé les océans, les brousses, elle avait passé sa vie dans les villas coloniales à colonnades. Elle avait été servie par des boys noirs et par des boys jaunes. Elle avait connu les coloniaux aux voix aboyantes. Et elle n'avait rien perdu de sa structure européenne. Et le mot d'Europe ici est trop vaste. Cette dame était restée locale. Exactement conforme au type de la bourgeoisie de sous-préfecture vers 1895. Elle avait vécu sans acquisitions et sans pertes. Elle était comme une fleur séchée entre deux pages d'un livre. Et, par contraste, au milieu d'un groupe qui n'était ni européen ni asiatique, je fus quelques minutes

charmé par cette image de l'Europe, qui sans doute n'était ni exaltante ni complète, mais qui du moins était véritable.

Leur grossièreté est intolérable. J'ai souvent envie de leur dire : « Tuez… ayez le courage de tuer. Tuez des Annamites. Vous manifesterez ainsi que la vie d'un Annamite ne vaut pas celle d'un chien. On saura la pensée qui est au fond de vous. Mais votre grossièreté, je ne puis la souffrir. Elle me fait honte. L'Européen qui parle ainsi à un chien, on le tient pour un homme bas. Il me suffit pour l'instant que vous m'accordiez qu'un Annamite vaut un chien. » […]

J'erre. Pénétrer n'est pas aussi simple. Je ne sais pas un mot de la langue. Les Européens ne peuvent m'être d'aucun secours. Ils ont sur l'Annamite ces notions *a priori* qui font partie du bagage colonial et qui s'achètent à Marseille en même temps que le premier « blanc » et le premier casque colonial.

J'erre. Mais une Europe falsifiée s'interpose d'abord entre l'Extrême-Orient et moi. Les monuments de la ville sont tous des panthéons Renaissance pour nouveaux riches. Jusque dans ma chambre, je retrouve une balustrade Louis XIII et de macaroniques chapiteaux.

Le grand Européen de gouvernement et d'administration, on ne le voit guère dans la rue. Il s'abrite dans ses palais et ses parcs. Et s'il passe, c'est en des autos rapides. Mais l'Européen moyen est visible, de la rue, aux heures d'apéritif. Non pas seulement à la terrasse des cafés. Devant la maison, sur le perron, derrière les grilles du jardinet tel qu'à Gagny ou Chelles-Gournay, la famille fait cercle autour de l'autel de l'apéritif. L'autel de l'apéritif est pour l'Européen ce que l'autel des ancêtres est pour les Annamites. Entendez bien que je ne suis ni statisticien, ni hygiéniste, ni psychiatre et que l'usage de l'apéritif ne m'intéresse que dans la mesure où il est trait de mœurs.

Voici donc réunis autour des bouteilles, des verres et du seau à glace quelques Européens. En bien des villas de la banlieue parisienne, les Parisiens du dimanche s'assemblent autour d'une bouteille de vermouth ou de clandestine absinthe. Mais ici, la gamme est d'une déconcertante richesse. Je ne saurais dire exactement combien il y a de bouteilles sur la table. Je n'ai pas le temps de lire toutes les étiquettes : Noilly-Prat, Gentiane, Suze, Saint-Raphaël, Cinzano, Mandarin. Et Vieille Cure et d'autres encore. Et le cognac Martel, qui selon le goût de chacun, se mélange en proportions variables avec l'eau minérale Perrier. Il y a des Annamites qui doivent croire que la langue française ne comporte qu'un seul mot qui est « Martel-Perrier ».

Si la colonie creuse le colonial, souvent aussi elle le gonfle. Derrière cette grille, boulevard Bonnard ou boulevard Charrère, ils sont deux, l'homme et la femme. On les croirait à Lagny. N'était la température, je dirais qu'ils prennent le frais. Ils sont énormes, mais soufflés, gonflés. Leur peau n'est pas jaune, comme on se l'imagine en Europe. Les coloniaux de Vichy doivent se teindre, avant de commencer leur saison. Leur peau est d'un blanc décomposé, d'un blanc de lait tourné. Et l'énorme femme est enveloppée de soies légères, de soies impalpables, de soies pour bayadères. Tous deux ils sont faits de bourrelets de graisse enroulés et déroulés. Ils portent sur ventre et seins des visages mous comme de la vase. Et leurs petits yeux, leurs petits yeux perdus dans la masse, regardent avec insolence.

Insolence ? Non… c'est moi l'Européen à peine débarqué qui lis de l'insolence, où il n'y a que parfait contentement de soi-même, certitude d'appartenir à la race supérieure qui est prédestinée, qui porte en elle la civilisation et qui doit en préserver le prestige. […] La tradition du prestige européen a fait du blanc colonial une sorte de dieu parvenu.

Mais l'impassible et silencieux démon d'Extrême-Orient veille. Il n'opère point par revendication déclamatoire. Il est patient. Au seuil du compartiment, près de l'homme et de la femme européens, il a simplement placé, toute droite, immobile, leur bonne chinoise, au visage comme sculpté dans l'absolu, qui porte à chaque poignet un cercle de jade et qui semble, austère, délicate, une reine égarée.

Source : Léon WERTH, *Cochinchine*, Paris, F. Rieder, 1926 [Réédité avec une présentation de Jean Lacouture, Paris, Viviane Hamy, 2005, p. 40-44 et 48-50].

LA MISERE DES CAMPAGNES INDOCHINOISES

Les corvées ne servent pas seulement à aménager autour des résidences des promenades pour l'agrément de quelques Européens, les corvéables, toujours à la merci des résidents, exécutent aussi des travaux plus pénibles.

À la seule annonce du voyage du ministre des Colonies en Indochine, 10 000 hommes furent levés pour achever la ligne de V. L., qu'on voulait lui faire inaugurer.

Pendant l'été de 18…, quelque temps avant la famine qui désola le centre de l'Annam, 10 000 Annamites, conduits par les maires de leurs villages, furent réquisitionnés pour draguer un canal. Une bonne partie de cette main d'œuvre énorme se trouva sans travail ; on la garda quand même pendant des mois, loin des rizières, au moment où la présence de tant de bras inoccupés eût été indispensable dans les champs. Il faut remarquer que l'on n'a jamais réuni de telles armées lorsqu'il s'agissait de parer à une calamité publique ; à la fin de 18..., la plupart des malheureux qui périrent de faim dans l'Annam auraient été sauvés si l'on avait organisé, à partir de Tourane, un service de transport pour approvisionner les régions où sévissait la famine ; les 10 000 Annamites du canal auraient pu, en un mois, répartir dans leurs provinces 2 000 tonnes de riz.

Les travaux de la route de Tourane[1] et ceux de Tran-Ninh et d'Ai-Lao laissent des souvenirs douloureux. Les corvéables devaient parcourir avant d'arriver sur les chantiers une centaine de kilomètres. Puis ils étaient logés dans des paillotes lamentables. Hygiène nulle ; service médical inorganisé ; sur la route aucun relais, aucun abri. Ils recevaient une ration insuffisante de riz, un peu de poisson séché, et buvaient l'eau malsaine et redoutée de la montagne. Les maladies, la fatigue, les mauvais traitements provoquaient une mortalité formidable.

Si on remplace les corvées par des réquisitions, il n'y a entre les deux systèmes qu'une différence, c'est que la durée des corvées est limitée et que celle des réquisitions ne l'est pas. Toutes deux satisfont à tous les besoins – si la douane veut faire transporter du sel, elle réquisitionne des barques, faut-il construire un entrepôt, on réquisitionne ouvriers et matériaux à la fois.

La réquisition surtout est une déportation mal déguisée. Sans tenir compte des travaux agricoles, des fêtes religieuses, elle draine des communes entières vers des chantiers. Il n'en revient qu'une faible partie et, d'ailleurs, on ne fait rien pour assurer ce retour.

En route pour le Lanabion[2], en route pour la montagne où la mort les attendait, nourris avec parcimonie, passant même des journées sans vivres, corvéables ou réquisitionnés, par convois entiers, [ils] se débandaient ou se révoltaient, provoquant une répression terrible de la part des gardes et parsemant la route de leurs cadavres [!]

L'administration de Quangchou-Wan[3] reçut des instructions du gouvernement pour recruter. À cette occasion, on saisit tous les indigènes qui travaillaient sur les quais. Ils furent ficelés et jetés dans le bateau convoyeur.

Les habitants du Laos, les misérables autochtones, vivent dans la crainte perpétuelle des corvées. Lorsque des officiers recruteurs arrivent devant les cases, ils trouvent des cases vides.

À Thydau-Mot[4], un administrateur juge qu'il a besoin d'un rouleau compresseur. Que fait-il ? Il s'entend avec une société concessionnaire qui cherche de la main-d'œuvre à bon marché. La société achète le rouleau et le livre à l'administrateur au prix de 13 500 francs. L'administrateur impose la corvée à ses administrés au profit de la société, en convenant que la journée d'un corvéable vaut 0 fr. 50. Pendant trois ans, les habitants de Thydau sont mis à la disposition de

[1] Actuelle Da Nang, ville côtière et station balnéaire de l'Annam.

[2] Localisation indéterminée.

[3] Ou territoire de Kouang-Tchéou-Wan. Comptoir chinois, occupé par la France en 1898 puis, à partir de 1900, loué pour 99 ans contre un loyer symbolique (« territoire à bail »). Sa ville principale fut baptisée Fort-Bayard.

[4] Thủ Dầu Một, ville de Cochinchine.

cette société et paient en corvée le rouleau qu'il a plu à M. l'administrateur d'acheter pour son jardin.

Dans une autre localité, les corvéables, leur journée finie, étaient obligés de transporter gratuitement, sur une distance d'un kilomètre, des pierres destinées à construire le mur d'enceinte de l'hôtel de l'Administrateur.

À toute heure, l'Annamite peut ainsi être enlevé, contraint aux pires besognes, mal nourri, mal payé, réquisitionné pendant un temps illimité, abandonné à des centaines de kilomètres de son village.

Les Annamites, en général, sont écrasés par les bienfaits de la protection française. Les paysans annamites, en particulier, sont encore plus odieusement écrasés par cette protection : ils sont opprimés comme Annamites ; ils sont expropriés comme paysans. Ce sont eux qui font les corvées, eux qui produisent pour toute la bande des parasites, des civilisateurs et autres. Ce sont eux qui vivent dans la misère quand il y a abondance chez leurs bourreaux ; et meurent de faim quand il y a mauvaise récolte. Ils sont volés de tous les côtés, de toutes les manières, par l'Administration, par la féodalité moderne, par l'Église. Autrefois, sous le régime annamite, les terres étaient classées en plusieurs catégories suivant leur capacité de production. L'impôt était basé sur cette classification. Sous le régime colonial actuel, c'est changé. Lorsqu'on veut trouver de l'argent, l'Administration française fait simplement modifier les catégories. D'un trait de plume magique, elle transforme une terre maigre en terre fertile.

Ce n'est pas tout. On augmente artificiellement la superficie des terrains en réduisant l'unité de mesure. Par ce fait, l'impôt est automatiquement augmenté d'un tiers dans certaines localités, deux tiers dans d'autres. Cela ne suffit pas à apaiser la voracité de l'État protecteur qui augmente les impôts d'année en année. […]

Après l'Administration voleuse, viennent les concessionnaires voleurs. On donne à des Européens qui ne possèdent qu'un gros ventre et la peau blanche des concessions dont l'étendue dépasse souvent 20 000 hectares. Ces concessions sont fondées, pour la plupart, sur des vols légalisés. Pendant la conquête les paysans annamites – comme les Alsaciens en 1870 – avaient abandonné leurs terres pour se réfugier dans la partie du pays restée libre. Quand ils revinrent, leurs terres étaient « concessionnées ». Des villages entiers ont ainsi été spoliés, et les indigènes ont été réduits à travailler pour les seigneurs de la féodalité moderne qui s'approprient quelquefois jusqu'à 90 % de la récolte.

Sous prétexte d'encourager la colonisation, on exempte de l'impôt foncier un grand nombre de gros concessionnaires.

Après avoir obtenu gratuitement le sol, les concessionnaires obtiennent gratuitement, ou presque, la main-d'œuvre. L'Administration leur fournit un certain nombre de forçats qui travaillent pour rien, ou bien elle emploie son influence à leur recruter des travailleurs auxquels on donne un salaire de misère. Si les travailleurs ne viennent pas assez nombreux, ou s'ils ne sont pas contents, on a recours à la violence ; des concessionnaires saisissent les maires et les notables des villages, les bâtonnent, les torturent jusqu'à ce qu'ils aient signé un contrat les engageant à fournir le nombre de travailleurs demandés.

À côté de cette puissance temporelle, il y a des sauveurs spirituels qui, tout en prêchant aux Annamites la vertu de la pauvreté, n'en cherchent pas moins à s'enrichir avec la sueur et le sang des indigènes. Rien qu'en Cochinchine, la Sainte Mission Apostolique possède à elle seule le 1/5e des rizières de la contrée.

Source : Nguyen Ai Quoc (Hô Chi Minh),
***Le procès de la colonisation française et autres textes de jeunesse*,**
Le Temps des cerises, 1999, p. 97-100.
[1re édition : *Le procès de la colonisation française*, Paris, Librairie du Travail, 1925.]

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE FRANÇAIS EN INDOCHINE AU MILIEU DES ANNEES 1920

Cet enseignement est distribué, comme par le passé, dans deux établissements, au Lycée Albert Sarraut à Hanoi, et au Collège Chasseloup-Laubat à Saigon.

Lycée Albert Sarraut

Le lycée Albert Sarraut a repris en 1925 le caractère exclusif d'établissement français, qu'il avait paru perdre au cours des années précédentes : ce changement de physionomie est l'événement le plus notable survenu en cours d'année dans la vie du lycée de la capitale. De la fin de l'année scolaire 1924 à la fin de l'année scolaire 1925, le nombre total des élèves du lycée Albert Sarraut (y compris les classes élémentaires) est passé de 782 à 532. Loin d'indiquer un recul, une pareille réduction d'effectif (250 élèves) est la manifestation de l'heureuse transformation accomplie.

Un recrutement antérieur, un peu inconsidérément élargi, avait amené peu à peu sur les bancs du lycée beaucoup d'élèves incapables de tirer aucun profit des études secondaires. Le Lycée se trouvait ainsi encombré par une masse d'enfants, indigènes surtout, qui, ne pouvant suivre la classe où ils se trouvaient, non seulement perdaient leur temps, mais, chose plus grave, faisaient perdre un temps précieux à leurs camarades et à leurs maîtres. La proportion toujours plus grande d'Asiatiques, provenant parfois de milieux sociaux assez variés, n'était pas sans soulever, d'autre part, des réclamations de la part des familles françaises. Un effort opiniâtre et parfois difficile a donc dû être entrepris à la rentrée de 1924 et dans le cours de l'année scolaire pour restituer le lycée de Hanoi à sa destination première et à son véritable esprit.

Le recrutement dans les classes élémentaires des élèves indigènes, qui ont leurs écoles particulières, a été à peu près arrêté. Dans le cycle secondaire, la sévérité nécessaire a présidé aux examens d'admission et aux examens de passage. Les Asiatiques vraiment méritants ont été admis ou gardés ; en revanche, les élèves trop âgés et toutes les non-valeurs qui alourdissaient les classes et dont la fréquentation du lycée n'aurait jamais pu faire que des déclassés, ont été impitoyablement éliminés. Cette sélection rigoureuse a aussitôt porté ses fruits : moins chargées et plus homogènes, les classes du lycée ont aujourd'hui un rendement nettement supérieur à celui de jadis. L'établissement a regagné en qualité - et au-delà - ce qu'il perdait en quantité.

La diminution d'effectif ne s'explique pas tout entière du reste par l'élimination des non-valeurs. Elle est aussi la conséquence du transfert dans un autre établissement de l'Enseignement secondaire franco-indigène et de la fondation à Hanoi d'une École primaire supérieure française de garçons. À la rentrée de 1924-1925, le lycée a perdu, en effet, les 65 élèves de l'Enseignement secondaire local qui sont allés grossir les effectifs du Collège du Protectorat ainsi qu'un bon nombre de jeunes élèves, eurasiens ou français, qui montraient peu de goût et d'aptitude pour les études secondaires et que l'administration du lycée a orientés elle-même, pour leur plus grand profit, vers la nouvelle École primaire supérieure française.

À la fin de l'année scolaire 1925, l'effectif global de 532 élèves se décomposait ainsi qu'il suit : Français 237, Françaises 79, Asiatiques 216. Depuis l'an dernier, le nombre des Asiatiques a baissé de 137 unités, celui des Français de 80 unités. Seul, le nombre des Françaises a augmenté et très sensiblement (79 au lieu de 48 en 1924). Les jeunes filles représentent aujourd'hui le quart de la population française du lycée. L'absence dans la colonie de tout enseignement secondaire féminin tend, évidemment, à faire du lycée Albert Sarraut un lycée mixte. On doit noter que la présence de nombreuses jeunes filles au lycée n'a donné lieu jusqu'ici à aucune plainte et à aucune espèce d'incident. (…)

Les élèves du lycée Albert Sarraut sont répartis, comme ceux des lycées français, entre trois étages si l'on peut dire. À la fin de l'année 1925, les classes élémentaires étaient fréquentées par 156 élèves, le premier cycle par 254 élèves, le deuxième cycle par 122 élèves.

Les *classes élémentaires* sont celles qui ont le plus bénéficié des mesures restrictives signalées plus haut ; les élèves français constituent aujourd'hui les 2/3 de l'effectif total ; de ces classes les

jeunes Annamites qui ont été conservés sont de bons élèves appartenant à d'excellentes familles et éduqués dans un milieu où l'on parle français. Le niveau des études dans ce cycle s'est très sensiblement amélioré depuis l'an dernier. (…)

Déjà très bien pourvu à beaucoup d'égards, le Lycée Albert Sarraut a vu son installation matérielle complétée encore au cours de l'année 1924-1925. Le Lycée a été doté d'une salle de dessin, d'une salle de bibliothèque classique et d'une salle des professeurs répondant à ses besoins. Les bibliothèques et les collections ont été accrues ; une infirmerie indépendante, permettant d'isoler les malades en cas d'épidémie, a été construite. Un vaste terrain de jeux et de sports, a été aménagé à quelques pas du Lycée. Une atmosphère d'art et de gaieté a été créée enfin au Lycée par la réalisation d'un projet caressé depuis plusieurs années déjà : les murs du vestibule, de l'escalier et de la salle d'honneur ont été revêtus d'un très bel ensemble de compositions monumentales, œuvre du peintre A. Ponchin, représentant la vie indochinoise et l'œuvre de la France en Indochine. (…)

Le lycée Albert Sarraut a fait l'admiration des Membres de la Mission japonaise et des notabilités qui l'accompagnaient. Il peut d'ores et déjà rendre des services à la propagande française en Extrême-Orient. Une plaquette exposant en français et en anglais le fonctionnement du Lycée a été imprimée en 1925 et largement répandue dans les pays limitrophes de l'Indochine. Il n'est pas interdit d'espérer que les années à venir ne voient un certain nombre d'étrangers se rendre à Hanoi pour y poursuivre des études françaises.

Collège Chasseloup-Laubat

Le Collège Chasseloup-Laubat s'est signalé jusqu'ici par l'hétérogénéité de sa population scolaire ; dans cet établissement sont donnés, en effet, non seulement comme au lycée Albert Sarraut, l'Enseignement primaire français et l'Enseignement secondaire français, mais encore l'Enseignement primaire supérieur franco-indigène et l'Enseignement secondaire franco-indigène. À la fin de l'année scolaire 1925, l'effectif global du collège était, pour les quatre sections, de 616 élèves. (…) Envisagé en tant qu'établissement secondaire français, le Collège Chasseloup-Laubat a eu jusqu'à ce jour gravement à souffrir d'un vice d'organisation et d'une lacune : la confusion à l'intérieur de ses murs d'enseignements différents et l'obligation pour les élèves d'aller conquérir dans la lointaine capitale de l'Union le diplôme qui est le couronnement naturel des études secondaires. Ces inconvénients ont été supprimés l'un et l'autre dans le cours de l'année 1925. D'une part, la construction d'un Collège indigène à Saigon va permettre de faire désormais de Chasseloup-Laubat, un établissement purement français, abritant une population scolaire beaucoup moins nombreuse et beaucoup moins mélangée. D'autre part, la possibilité offerte depuis juin 1925 aux candidats de Cochinchine du subir sur place la totalité des épreuves du baccalauréat amènera certainement au Collège beaucoup de jeunes gens qui hésitaient jusqu'ici à commencer dans cet établissement des études sans issue. Tout porte à croire que ces deux faits nouveaux assureront un nouvel essor au Collège Chasseloup-Laubat, doyen des établissements secondaires français en Indochine.

Source : P. de la BROSSE*,
***Une année de réformes dans l'enseignement public en Indochine (1924-1925)*,**
Hanoi, Gouvernement Général de l'Indochine,
Direction de l'Instruction Publique,
Supplément au *Bulletin Général de l'Indochine*, 1925, pp. 29-31.
[Source non communicable]

* Résident supérieur, Directeur par intérim de l'Instruction Publique en Indochine

LE CINEMA HOLLYWOODIEN EN SITUATION COLONIALE

À Weltevreden[1], il y a un espace de terrain consacré au plaisir des natifs et nommé le Gambier Park. À la porte d'entrée, on paie suivant sa nationalité : les Javanais, 5 *cents*, les Orientaux étrangers (Chinois ou Arabes) 15 *cents* et les Européens un demi-*gulden*. Nous reconnûmes l'équité du tarif – car dans un pays tropical, les habitants sont toujours les plus pauvres – et endossant le fardeau de l'homme blanc, à raison de 50 *cents* chacun, nous entrâmes. L'obscurité épaisse, presque palpable, d'une nuit aggravée de nuages tropicaux était tempérée par quelques rares lampes électriques et par les lanternes troubles des vendeurs d'eau minérale. Des flaques d'eau reflétaient leur lumière : il avait plu. La nuit avait un air et une odeur de serre chaude. Il semblait étrange de marcher à ciel ouvert. Il devait certainement y avoir un toit de verre au-dessus de nos têtes ; des parois de verre autour de nous. Où donc se cachaient les conduites d'eau chaude ? […]

Cinquante mètres plus loin, il y avait un cinéma en plein air. Une foule muette comme les poissons, de même que les jeunes danseurs, était debout ou accroupie devant un écran lumineux où allaient et venaient dans un silence épileptique les hommes-poissons d'un drame cinématographique. Et de quel drame ! […]

Les violentes imbécillités de l'aventure vacillaient en silence contre le fond de la nuit équatoriale. Silencieusement, les Javanais regardaient. À quoi pensaient-ils ? Quels commentaires intimes leur inspirait cette exhibition de civilisation occidentale ? Je me le demandais. Dans l'Afrique du Nord, dans l'Inde, je m'étais déjà posé la question. Il y a là plusieurs races, des peaux de bien des nuances : il y a là les colonies de nombreuses nations blanches, les protectorats, les territoires sous mandats, il y a là des pays dits libres, qui accordent des « concessions » ; en somme une grande variété d'institutions politiques et de peuples assujettis. Mais il n'y a qu'un seul Hollywood ! Arabes et Mélanésiens, Nègres et Indiens, Malais et Chinois, tous voient les mêmes films. Le drame policier joué à Tunis est celui qu'on joue à Madras. Peut-être, au cours de la même soirée, en Corée, à Sumatra, au Soudan contemple-t-on les sept mêmes rouleaux d'amour maternel et d'adultère. Les mêmes millionnaires malhonnêtes commettent les mêmes escroqueries pour l'amusement d'un auditoire birman à Mandalay, d'un auditoire maori en Nouvelle-Zélande. Partout sur le globe, les producteurs d'Hollywood sont les missionnaires et agents de propagande de la civilisation blanche. Ce n'est que par les films que le membre d'une race assujettie, auquel on n'a rien appris, et qui n'a pas voyagé, fait connaissance avec la civilisation supérieure qui l'a conquis et le gouverne.

Et qu'en apprend-il ? Quelle est-elle, cette civilisation fameuse des hommes blancs que révèle Hollywood ? On se sent presque honteux devant de telles questions. Le monde où les peuples sujets sont introduits par le cinéma est un monde de sottise et de criminalité. […]

Voilà le monde de l'homme blanc tel que les films le révèlent, monde de fourbes et de faibles d'esprit, d'anormaux et de filous. Un monde grossier, arriéré, enfantin. Un monde sans finesse, sans les moindres besoins intellectuels, qui ignore l'art, les lettres, la philosophie, la science. Un monde où abondent moteurs, téléphones et revolvers automatiques, mais où il y a pas trace d'une chose telle qu'une idée moderne. Un monde dans lequel hommes et femmes ont des instincts, des désirs et des émotions, mais pas de pensées. Bref, un monde où l'on a laissé de côté tout ce qui fait la force de l'Occident moderne, sa supériorité politique, et, j'aime patriotiquement à le

[1] Nous sommes à Batavia. Weltevreden est le centre de la « nouvelle Batavia » qui est édifiée, à une dizaine de kilomètres à l'intérieur des terres, autour de la grande place de Koningsplein et du palais du gouverneur. Ce glissement spectaculaire, orchestré par le gouverneur général Daendels (1808-1811), symbolise et accompagne la mutation des fonctions de Batavia : la ville devient la capitale multifonctionnelle d'une vaste et puissante colonie.

croire, spirituelle sur l'Orient ; tout ce qui en fait un hémisphère où l'on est fier d'être né et heureux de retourner. Aux races sujettes de l'Est et du Sud, Hollywood nous présente comme un peuple de criminels et de pauvres d'esprit. La totale ignorance du monde où vivaient leurs maîtres, que conservèrent les sujets des hommes blancs jusqu'à l'invention du cinéma, était assurément préférable. Il leur était alors possible de croire que la civilisation des Blancs était quelque chose de grand et de merveilleux – quelque chose de grand et de plus extraordinaire même peut-être que ce qu'elle est effectivement. Hollywood a changé tout cela. Dans le monde jaune, marron ou noir, il a répandu des tableaux grotesquement mutilés de notre civilisation. Il a publié un journal de nos faits et gestes, mais lourdement censuré. Il en a exclu les articles de politique et de science, les revues des livres, les essais, les rapports des sociétés savantes ; et là où devraient être les reproductions des œuvres d'art, il y a un blanc. Il n'a accepté que les faits divers, le feuilleton, les comptes rendus des procès de divorce. Les hommes blancs se plaignent que l'attitude des races de couleur ne soit plus aussi respectueuse qu'autrefois. Comment s'en étonner ?

Ce qui m'étonne, moi, c'est que cette attitude soit encore aussi respectueuse qu'elle l'est. Là, au milieu de cette foule silencieuse d'éventails javanais, je m'étonnai quand le spectacle fut au comble de sa stupidité, que tous, d'un commun accord, ne se tournent pas vers nous avec des huées de moquerie, avec une colère méprisante et homicide. Je m'étonnai que tous en chœur ne se précipitent pas à travers la ville en criant : « Pourquoi serions-nous plus longtemps gouvernés par ces imbéciles ? » et en tuant tous les hommes blancs sur leur passage. L'écœurante idiotie qui vacillait là, dans les ténèbres, suffisait à justifier n'importe quel éclat. Par bonheur pour nous, l'Oriental est patient et endurant. Il est prudent aussi ; car il sait, comme le dit Hilaire Belloc[2], que :

Quoi qu'il arrive, nous possédons
Le fusil Maxim, tandis qu'eux non
« Nous », c'est-à-dire les blancs.

Les fusils Maxim peuvent empêcher les actes, ils ne sauraient arrêter la pensée. Les gens de couleur pensent beaucoup moins de bien de nous qu'autrefois, bien qu'ils soient trop prudents pour agir selon leurs sentiments. Le cinéma n'est évidemment pas seul responsable de cet état de choses. Le progrès de l'instruction chez les indigènes, le spectacle peu édifiant de la Grande Guerre, tout ce qui fut dit sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et sur le caractère sacré des nationalités, accompagné de promesses de libération qui ne furent jamais tenues, tout cela y a fort contribué peut-être plus que tout. Mais la part d'Hollywood dans l'affaiblissement du prestige de l'homme blanc est loin d'être indifférente. Un peuple dont les tares mentales et morales sont étalées par ses propres agents de propagande ne saurait s'attendre à ce qu'on le vénère ! L'Europe entière et l'Amérique mériteraient d'être mises sous le protectorat des Basutos, des Papous et des Pygmées Andamans si les films étaient la véridique représentation de la vie. Par bonheur ils ne le sont pas. Nous qui venons de l'Occident, nous le savons bien. Mais l'esprit sans guide du pauvre Indien l'ignore. L'Indien regarde les films, croit que les choses en Occident sont vraiment ainsi, et il ne voit pas pourquoi il devrait être gouverné par des criminels imbéciles. Pendant que, dégoûtés de spectacles idiots, nous nous glissions à travers la foule pour nous en aller, l'étrange silence d'aquarium des Javanais fut coupé d'un petit rire railleur et nonchalant. Rien de plus. Juste un petit rire ; un mot ou deux de commentaires ironiques en malais, et puis, de nouveau, un silence de poissons. Encore quelques années de propagande d'Hollywood, et nous ne sortirons peut-être plus tout à fait aussi facilement d'une foule orientale.

Source : Aldous HUXLEY, *Jesting Pilate. The Diary of a Journey*, Londres, 1926, trad. française *Tour du monde d'un sceptique*, traduit par Fernande Dauriac, Paris, Plon, 1932, p. 194-201.

[2] H. Belloc (1870-1953) est l'un des écrivains britanniques les plus prolifiques des années 1920.

L'IMPOT DE CAPITATION VU PAR *LA VOIX DU DAHOMEY* (1928)

Nous sommes en plein à l'époque de la levée des impôts et déjà des doléances nous parviennent quotidiennement de tous les centres au sujet de la perception de cette taxe personnelle dont la courbe ascensionnelle ne manque pas d'inspirer de sérieuses inquiétudes aux populations autochtones.

Il faut remarquer tout de suite que les charges fiscales augmentent automatiquement tous les ans pendant que la capacité contributive de l'indigène devient de plus en plus médiocre. Cette année, dans les villes du littoral, chaque contribuable paie quarante-six francs cinquante centimes d'impôt de capitation et de rachat de prestations.

Le taux de l'impôt de capitation, selon les principes adoptés par l'Administration, varie suivant les colonies. Au Dahomey, on payait au début 1 fr. 25 dans les centres du littoral. En 1910 encore, dans certaines régions du Haut-Sénégal et Niger, l'impôt personnel était de vingt-cinq centimes. Au Sénégal, dans les grands centres, il était de quatre francs ; le taux moyen était de deux francs environ.

Mais si l'on veut se rendre compte de ce que l'impôt de capitation représentait comme charge individuelle, en prenant comme base de calcul les prévisions de 1910, soit : 18.327.400 fr. et le chiffre de 10.067.000 habitants de l'A.O.F., chiffre donné par le recensement de la même année, on constatera que la quote-part de chaque individu ressortait à 1,82 par an. Au sujet même de cette moyenne, il importerait de faire quelques réserves opportunes. En effet, une partie de la population échappait aux recensements et on estimait que la quote-part individuelle ne devait guère dépasser réellement, à cette époque-là, 1,25 – 1,35.

Mais en 1910, le commerce était florissant et l'indigène avait des ressources qui lui permettaient d'acquitter sans rechigner toutes ces tâches [;] aujourd'hui les temps ont changé. La grande Tourmente, ce cataclysme mondial, a tout bouleversé et après avoir vécu si dangereusement, nous caressions le rêve, à la signature de la paix, de vivre harmonieusement, c'est-à-dire de connaître des jours d'abondance, en un mot le retour à la vie d'avant-guerre. Mais malheureusement, nous sommes obligés d'obéir à l'ordre brutal des faits, de nous conformer à la marche des événements et de reconnaître que nous avons été la dupe d'une illusion qui flattait nos espoirs. Donc l'après-guerre est plus dur que la guerre, c'est là une vérité inéluctable mais on peut admettre, sans être pour cela un réactionnaire, que les méthodes d'administration d'une colonie doivent prendre nécessairement un aspect nouveau au fur et à mesure que viennent des temps nouveaux et, comme nous l'avons déjà dit ici, l'intérêt des populations indigènes doit être la mesure des actions de tout gouvernement colonial.

Pour en revenir à notre question d'impôt de capitation, l'indigène, en principe n'est pas réfractaire à l'institution de cette taxe personnelle ni au mécanisme des impôts, en général. Ce qui engendre un mécontentement profond chez les imposables, ce sont les procédés vexatoires d'un fisc maladroit et tracassier. Au fur et à mesure que le taux de l'impôt devient plus lourd, les règles de perception se font de plus en plus étroites. C'est pourquoi le système devient odieux à l'indigène qui, avec un esprit de sacrifice, continue à payer ses diverses taxes.

En effet, l'indigène pour acquitter son impôt, se voit obligé de recourir à certaines combinaisons dont voici les principales :

1° – Mettre sa progéniture en servage.

2° – Vendre une partie de ses palmeraies, de ses animaux domestiques, de ses bijoux, de

ses effets d'habillement, à des prix dérisoires.

3° – Contracter des emprunts à des taux usuraires

(À suivre...) [*dans le numéro suivant*]

Ce dernier cas s'applique surtout aux chefs indigènes qui, harcelés par leurs Commandants de cercle ou de subdivision, menacés quelquefois d'emprisonnement, se voient contraints de contracter des dettes qu'ils n'arrivent pas à éteindre, même avec les remises qui leur sont du reste si parcimonieusement payées sur les impôts recouvrés par eux.

Lorsqu'un contribuable ou un ménage polygame indigène n'est plus en mesure de payer son impôt, il plie bagage et se met en route avec sa nombreuse famille pour aller rejoindre ses congénères installés dans la Nigéria ou la Gold Coast.

Il est écrit dans les textes officiels que l'impôt personnel est dû par tout indigène, homme, femme et enfant ayant quinze ans révolus, à l'exception des militaires en service, de leurs femmes et enfants, des indigènes infirmes et invalides âgés de plus de soixante ans ne pouvant subvenir à leurs besoins. Il est dit aussi que cet impôt est perçu sur rôles et recouvré sous le contrôle sévère des Administrateurs par les chefs de canton ou de village.

Nous croyons savoir que ces règles ne sont pas suivies dans certains cercles où l'on fait payer des enfants qui n'ont pas l'âge réglementaire et même des octogénaires. Il y a aussi des chefs de famille indigènes qui continuent à payer pour des membres défunts. Nous avons été quelquefois même des auditeurs fugaces des vitupérations de certains chefs indigènes du Nord de la Colonie qui, après avoir payé la totalité de l'impôt de leur circonscription, se trouvent encore en présence de plusieurs tickets qu'ils ne parviennent pas distribuer faute de titulaires. Cet excédent de ticket[s] représente naturellement l'emprunt qu'ont dû contracter ces autorités indigènes pour compléter l'impôt de leur canton ou village.

Par contre, il faut reconnaître que certains chefs qui ne sont l'objet d'aucune surveillance et qui ont leurs petites entrées chez l'Administrateur à l'heure de l'apéritif, prévariquent, pressurent impudemment leurs sujets et leur font payer [plus qu'ils] ne doivent. À l'époque de la levée des impôts, ces chefs de canton ou de village, faute de contrôle et assurés de l'impunité, font leur petite pelote sur le dos des chefs de case ou de famille.

À notre humble avis, il importe de remanier le mode de perception de la taxe personnelle et d'en stabiliser le tout, surtout en ces temps de crise générale où les ressources de la population indigène se trouvent de plus en plus réduites. L'urgence de cette transformation ou de cette réforme fiscale est évidente, impérieuse même, car suivant la belle expression de M. Albert Sarraut, « la France voit en ses protégés coloniaux, quelle que soit la couleur de leur peau, quel que soit le retard de leur évolution, des hommes et non une masse anonyme et servile, des âmes et non des troupeaux d'ergastules ou d'éponges fiscales. »

Jean da MATHA SANT'ANNA, Ancien combattant.

Source :
La Voix du Dahomey. Organe des intérêts généraux du pays et de la fédération aofienne
Bimensuel, n° des 15 mai et 15 juin 1928.

[N. B. : Il est inutile de demander communication de la source.]

YACOUBA LE « DECIVILISE »

Je partis de la place Joffre, ce grand bain de sable de Tombouctou ; tout de suite je fus dans le labyrinthe. Je devais prendre les ruelles qui filaient vers le nord. Je n'ignorais pas non plus que, pour se retrouver, il faut commencer par se perdre. Pour la première fois, depuis mon départ, je goûtais le plaisir de marcher. Tombouctou vous accompagne, vous parlant sans cesse du haut de ses petites ruines. C'est le silence le plus éloquent d'Afrique. J'allais chez Yacouba. Ici nul besoin de lever le nez pour voir ce qui se passe, tout est à la hauteur des yeux. Ainsi, dans une ruelle où j'étais perdu, j'aperçus un écriteau au-dessus d'une porte. Trouvait-on des logements à louer à Tombouctou ? Je lus : « Ici habita René Caillié en 1828 ». C'était là ! Le premier Blanc qui soit allé à Tombouctou et qui en soit revenu ! Le faux Arabe, le Français qui se maquilla pendant cinq ans et que le scorbut, sans doute pour aider à son déguisement, défigura ! René Caillié ! Juste cent ans. Le malheureux ! La gloire coûte cher.

– Yacouba ? demandai-je à un enfant nègre. L'enfant nègre me prit la main et me conduisit devant une case. Le trou de la porte béait dans la façade blanche. Courbé, je descendis deux marches. La petite taverne où je me trouvais était si sombre que je n'y voyais plus. Mes lunettes noires enlevées, j'aperçus une forme qui semblait humaine, puis deux autres. C'étaient trois femmes assises sur la terre battue. L'une était noire, les deux autres métisses.

– M. Yacouba ? fis-je.

Il n'était pas chez lui. Je sortis et m'adossai contre le four à pain commun à tout le quartier. Dans le silence de la ruelle, j'attendis. Un homme arriva de l'est, un très étrange Européen. Il portait une longue barbe blanche, le casque, un boubou, des pantalons de palikare. Une canne dans une main, dans l'autre main, une pipe et une blague à tabac faite d'une feuille de je ne sais plus quel arbre. Ses pieds étaient nus dans une enveloppe de cuir. Il avait du sourire sur le visage.

– Vous êtes monsieur Yacouba ?

– Oui, Yacouba.

On entra chez lui.

– Voilà ma femme, dit-il quand nous fûmes dans la sombre taverne, c'est Salama.

– Bonjour, madame (la négresse de tout à l'heure) !

– Mes deux filles (les métisses) ! Montons dans mon appartement particulier, je me suis réservé un coin à l'européenne.

Deux cours traversées. Dans la dernière une jeune négresse au corps tentant pile le mil.

– Une captive de ma femme. Elle est de la famille, vous savez !

L'escalier de terre nous conduisit dans une pièce longue, meublée d'une table, de chaises, d'un fauteuil. Des bouteilles attendaient dans un coin l'heure de leur sacrifice. Une deuxième captive, belle et nue, traversa la chambre.

– Je me suis adapté, fit Yacouba avec un sourire. Ici, c'est tout naturel. Personne ne pense à mal. Cette vie n'est pas factice comme la vie de France. On va boire un apéritif. Prenez du tabac dans la blague, il n'y a pas plus frais.

– Les laptots qui m'ont poussé sur le Niger m'ont chargé de vous dire bonjour, monsieur Yacouba. Dans le vaste pays, je m'entends parler que de vous.

– J'aime les Noirs. J'aime Tombouctou où mourut Dupuis, où naquit Yacouba. En 1902, quand j'étais Père Blanc, les indigènes m'avaient déjà nommé citoyen de la cité. Mon brevet portait : « Il participera à tous nos droits comme à toutes nos obligations. Toutefois, il conservera sa religion, comme nous, la nôtre. » Et je suis allé aux corvées sur les routes, avec eux. Plus tard, les notables m'ont agréé comme l'un des leurs en m'incorporant à un clan secret. C'était me donner plus que leur âme. Les autres membres noirs de mon quartier sont même tous morts. Je reste seul représentant des nègres. Ils savent que je ne les trahirai pas. Je suis des leurs, j'ai quitté le clan des Blancs. Vous me demandez quelle fut ma vie ? (…) Je fus de la première caravane de missionnaires envoyée au Soudan. Ce n'était pas comme aujourd'hui. Combien avez-vous mis de temps pour venir de Dakar ?

– Dix-neuf jours, en flânant.

– En marchant vite, j'en ai mis quatre-vingt-sept. C'est moi qui ai fondé la mission de Tombouctou en mai 1895. Il paraît que cela fait trente-trois ans, l'âge de Notre-Seigneur. De 1897 à 1904, je fus supérieur de cette mission.

– Yacouba ? D'où ce nom vient-il ?

– Comment je devins Yacouba? Yacouba n'est évidemment pas la traduction de Dupuis, ni d'Auguste-Victor, mes prénoms. Yacouba veut dire Jacob en hébreu et en arabe. Quelques jours après notre arrivée à Tombouctou, les notables, conduits par le cadi Daounaki, vinrent nous rendre visite. « Quel est ton nom ? » Demandèrent-ils à mon supérieur, le père Hacquart.

– Abdallah !

– Et celui de ton camarade ?

– Yacouba !

– Mon père, lui dis-je après coup, vous auriez pu me choisir un nom moins youpin ! »

Il avait été pris de court. Je restai Yacouba.

– Vous avez fait colonne avec l'armée ?

– Ah ! Oui ! En 1900, avec le lieutenant Pichon, à Arouan.

– Puis à Taoudéni, puis dans le Gourma, puis… (…)

– Et comment n'êtes-vous plus Père Blanc ?

Il me regarda avec deux yeux remplis d'un trouble ancien.

– Excusez-moi, je ne suis pas embarrassé, mais les mots que je voudrais justes ne me viennent plus en français. Ils m'arrivent en sonraï. Ne parlez-vous pas sonraï ? Voilà. À Tombouctou, je ne fus plus heureux. Ne pouvant résister à ma nature, je quittai la société des Pères Blancs, pour éviter de gros scandales.

– Alors ?

– J'allai trouver l'administration et lui dis : « Je laisse la robe ».

– Que ferez-vous ?

– Je vais aller à Koriommé avec les pêcheurs.

– Impossible !

– Nommez-moi directeur du port, avec soixante francs par mois, c'est tout ce qu'il me faut. Je travaillerai pour la France. » C'était trop cher. Je descendis à Koriommé. Comme un nègre, j'y vécus avec mes amis les Noirs. J'y épousai Salama. Ma femme n'avait été mariée qu'avec des Européens, j'ai pris les enfants des autres Européens, les captifs, toute la maison. J'ai sept enfants à moi, dont deux au cimetière ; en tout, j'en ai treize en comptant celui de ma fille aînée. Elle était avec un Blanc qui est parti comme tous les Blancs. On ne l'a plus jamais revu. (…)

Yacouba reprit :

– Le gouverneur Clozel passa à Koriommé. « Un pêcheur nègre ? fit-il, voilà ce qu'on a su faire de vous ? » Il se fâcha. Il m'ouvrit, non sans grandes difficultés, la porte de l'administration. Et je revins à Tombouctou. Je pris un cuisinier. Salama ne pila plus le mil. On rogna mes boubous, on allongea mes pantalons, on coupa ma canne de cade, on remplaça mon turban par un casque. Salama me disait : « Pauvre Yacouba ! maintenant je suis demoiselle et toi tu es toubab ! » Peut-être en ai-je l'air, c'est bien tout, mon âme est nègre. (…)

– Cependant, on vous dit heureux.

– Condamné à l'exil, j'ai su aimer mon horizon et m'y suis fort attaché.

– Et vos anciens camarades, les Pères Blancs ?

– L'un est venu à Tombouctou l'autre jour. Il a dit la messe. Je lui ai demandé la permission d'y assister. Il en a été très heureux. Le saint homme a prié pour moi. Quant aux autres, je leur écris parfois comme un revenant.

– Vous répondent-ils ?

Yacouba se leva. Il déplaça quelques bouteilles d'apéritif, ouvrit une trappe, en retira une boîte en fer. Il en sortit une lettre que les termites, ainsi, n'avaient pu manger.

– Lisez, dit-il.

Vicariat apostolique du Soudan,
12 janvier 1928.

Mon très cher confrère, car, en dépit de tout et par-delà toutes les vicissitudes de la vie, je vous ai toujours considéré et aimé comme tel et je sais que tous mes autres confrères du Soudan partagent avec moi les mêmes

sentiments à votre égard. Si jamais, à mon retour au Soudan, je vais jusqu'à Tombouctou, vous accepterez, n'est-ce pas, que je vous fasse une visite ? Soyez tranquille et sans sa arrière-pensée, je ne vous importunerai pas ni ne chercherai à faire l'assaut en quoi que ce soit de ce qui vous est personnel, et nous nous quitterons meilleurs amis qu'au début de l'entrevue. Ma bénédiction ? Vous la demandez ? Je vous la donne grande, large, immensément fraternelle et je vous embrasse comme jamais frère n'embrassa son frère. Votre vieux et extrêmement affectionné frère en Jésus et Marie.

Fernand Sauvant
Vicaire apostolique du Soudan

Quand j'eus fini de lire la lettre, le vieux Yacouba pleurait. Sans doute la savait-il par cœur.

Source : Albert LONDRES, *Terre d'ébène*, 1re édition, Paris, Albin Michel, 1929, rééd. Paris, Le Serpent à Plumes, 2006, chapitre 12, pp. 107-118.

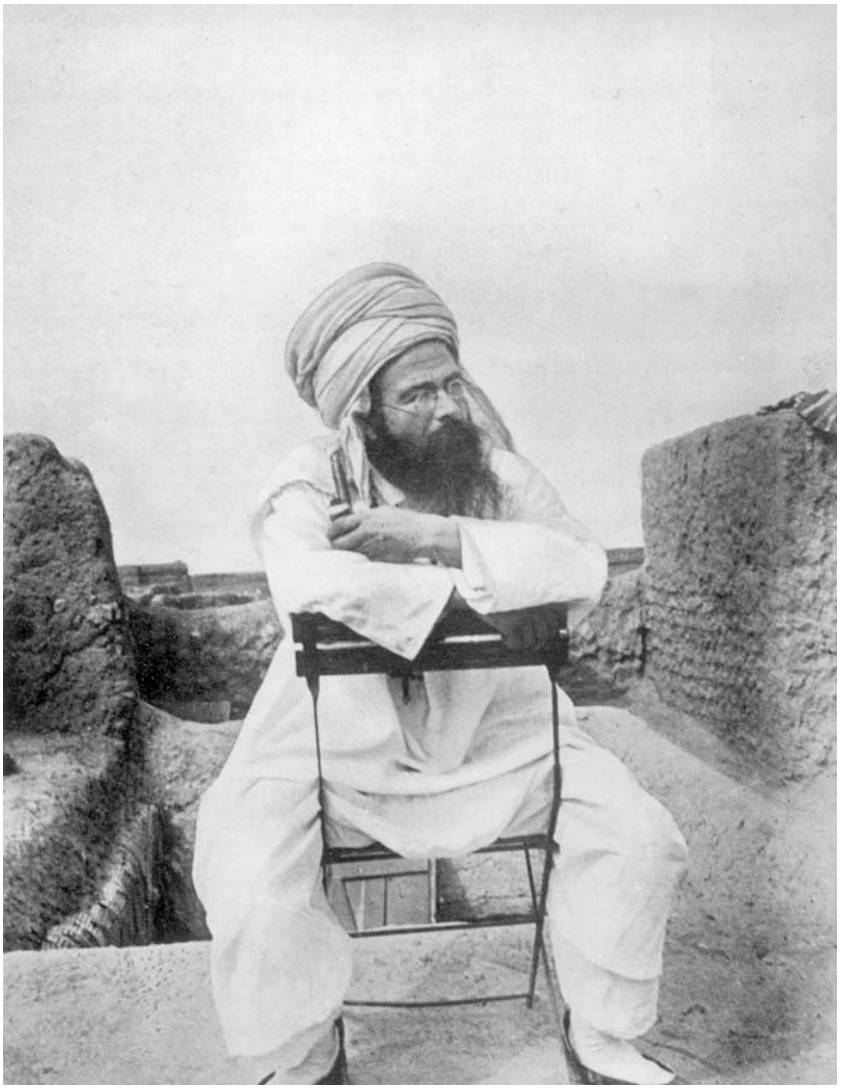

Auguste Dupuis-Yacouba sur le toit d'une maison de Tombouctou.
Cliché probablement pris entre 1902 et 1904, reproduit dans W. B. SEABROOK, *The White Monk of Timbuctoo*, New York, 1934.

LES FRUSTRATIONS DES ELITES AUX INDES NEERLANDAISES

Un poste de *dokter-djawa* [médecin fonctionnaire] était à cette époque [au début du XX^e^ siècle] considéré à peu près à l'équivalent d'un poste de *mantri* [fonctionnaire intermédiaire], comme par exemple le *mantri* du Service des eaux ou le policier. Il est compréhensible que les *dokter-djawa*, qui avaient réussi des études longues et difficiles, ne se soient pas satisfaits de cette situation. Les hauts fonctionnaires européens du B. B. [*Binnenlands Bestuur*], mais aussi certains fonctionnaires indigènes, ne se sentaient pas tenus le moins du monde de traiter ces médecins avec un minimum de considération. Il n'est donc pas surprenant que, parfois, ces derniers se soient révoltés, en particulier vis-à-vis de personnels ruraux qui se situaient bien en dessous d'eux du point de vue du développement intellectuel. Alors que j'étais encore un jeune régent, j'ai été convié, dans une région reculée du pays, à une réception donnée dans un club, au cours de laquelle les invités avaient consommé beaucoup d'alcool fort. Parmi eux se trouvaient le régent local et un *dokter-djawa*. Le régent s'était comporté avec le docteur de façon quelque peu hautaine. Après avoir beaucoup bu, ce dernier lui déclara : « Vous êtes devenu régent par la grâce de Dieu. Moi, en revanche, je suis devenu *dokter-djawa* grâce à la seule force de ma volonté... »

En 1902, il n'était pas encore habituel pour un indigène de se vêtir à l'européenne, que ce soit en partie ou complètement. Même les régents portaient encore le vêtement national, c'est-à-dire un *kain* [long morceau de tissu drapé autour du corps], un manteau de style javanais et un turban. Il ne portait pas de chaussures, mais des pantoufles. C'est ainsi que j'étais vêtu lorsque je fis pour la première fois le tour de Java en tant que régent. À Soerabaja, je descendis à l'hôtel Simpang, à l'époque l'un des meilleurs établissements de la ville. Un soir, après avoir rendu visite à l'une de mes connaissances, je rentrai relativement tard à l'hôtel, et la salle-à-manger était déjà pleine. Lorsque j'y pénétrai, j'entendis quelqu'un dire en néerlandais : « Quelle est cette espèce de singe ? ». Je pris calmement place à la grande table et je commençai à peine à manger – avec une fourchette et un couteau, bien sûr, car je n'étais pas dans un *pesantren* [pensionnat musulman] – que j'entendis, venant de la même table, la remarque suivante : « Regarde, regarde, il mange avec un couteau et une fourchette... » Le choléra sévissait alors à Soerabaja. Je n'osais pas boire d'eau et je commandai donc une demi-bouteille de vin. Même remarque, venant du même coin : « Ça alors, il boit du vin ! ». À quelque distance de moi était assis un monsieur un peu âgé, qui semblait trouver très impolies ces remarques grossières. Courroucé, il se leva brusquement et fit le tour de la table en ma direction. Une fois près de moi, il déclara : « Monsieur, puis-je me présenter ? Je suis Garstens, ancien résident de Pasoeroean. Je vois bien sur votre visage que vous comprenez le néerlandais. Les remarques de ces jeunes gens, là-bas, me déplaisent souverainement. » J'eus alors droit à une nouvelle remarque émanant de la même table, mais cette fois-ci prononcée à voix plus basse : « Allons bon, il comprend aussi le néerlandais ! ». Je ne fus que modérément irrité de comportement discourtois. […]

Le Service de Crédit populaire aurait été l'administration idéale pour être confiée à la direction d'intellectuels indigènes : ils auraient pu faire levier en faveur de l'éducation des populations locales. Mais ce ne fut malheureusement pas le cas car ce service n'était utilisé que comme une administration de passage pour les diplômés indigènes. Un indigène qui avait réussi le concours d'entrée dans la fonction publique était habituellement affecté pour quelque temps, dans un poste subalterne, au Service du Crédit populaire. S'il était bien noté, il pouvait monter dans la hiérarchie administrative en gravissant un à un les échelons. Mais s'il atteignait un niveau à partir duquel toute nouvelle promotion aurait impliqué qu'il exerce des fonctions de commandement, on le transférait – même s'il avait les aptitudes requises pour un tel poste – vers un autre service. Bien qu'il n'y perdît pas financièrement, il ne se voyait pas confier de poste de direction. C'est la raison pour laquelle aucun Indonésien éduqué n'a été en mesure de consacrer le meilleur de lui-même et ses plus belles années à cette administration qui était pourtant si bénéfique à la population indigène.

Je n'ai jamais compris l'attitude du gouvernement à l'égard des indigènes éduqués à l'occidentale et désireux de travailler dans la fonction publique. On arguait sans cesse, parmi les fonctionnaires européens, que l'article 67 du Règlement constitutionnel colonial [qui ouvrait les emplois publics aux individus de toutes races, à condition de réunir les qualifications nécessaires] ne pouvait pas être appliqué parce que, du point de vue occidental, les fonctionnaires indigènes n'étaient pas encore au niveau de leurs homologues européens. Mais lorsque commencèrent à se présenter des fonctionnaires indigènes qui, à tous points de vue, possédaient les mêmes qualifications que les fonctionnaires européens – ces derniers étant soi-disant si désireux de travailler avec des collègues indigènes de même niveau qu'eux sur le plan de l'éducation et de la culture –, ils ne virent s'ouvrir aucune porte dans la fonction publique indigène. Le premier Javanais lauréat ayant réussi, aux Pays-Bas, le concours d'entrée dans la haute fonction publique, demanda son affectation [aux Indes néerlandaises] ; il fut placé sur une voie de garage. Le gouverneur général van Heutz, connu pour sa détermination, décida que ce jeune Javanais, qui possédait les mêmes qualifications que ses homologues néerlandais, serait intégré au corps de la fonction publique européenne. Mais le problème de son affectation en tant que fonctionnaire européen ne fut pas aisé à résoudre... Finalement, ce jeune homme fut envoyé, comme de bien entendu, dans l'habituelle administration de passage pour les diplômés indonésiens…

Source : Ahmad Djajadiningrat, *Herinneringen van Pengeran Aria Achmad Djajadiningrat* [Mémoires du *pengeran aria* Ahmad Djajadiningrat], 1936.
Cité et traduit du néerlandais *in* Christiaan L. M. Penders (ed.), *Indonesia. Selected documents on Colonialism and Nationalism*, University of Queensland Press, 1977, p. 54-57.
Traduit de l'anglais par Sophie Dulucq

Des étudiants de la STOVIA (*School tot Opleiding van Inlandsche Artsen* – École de formation des médecins indigènes) à Batavia, dans les années 1920. Photographie anonyme.

Source : Collection du Tropenmuseum d'Amsterdam.

L'URBANISME COLONIAL AU MAROC ET SES CONSEQUENCES SOCIALES
L'EXEMPLE DE RABAT-SALE

Document 1 : Les ambitions urbanistiques du Protectorat

Programme de Rabat, ville nouvelle.

Rabat, ville nouvelle, siège de la Résidence générale, est un des plus beaux sujets pouvant tenter un architecte. Programme superbe à réaliser dans un cadre merveilleux : groupement clair des Services administratifs, civils et militaires centraux du Protectorat ; minimum de chemin à parcourir entre les Services ; liaison facile et abritée ; extension de chaque Service largement assurée. Telles furent les bases de ce quartier administratif dont la création, à Rabat, a été la raison d'être de la nouvelle agglomération.

« Il importe, a maintes fois répété le Résident général, que toute personne, colon, officier, commerçant ou homme d'affaires etc., ayant à fréquenter ces Services, puisse obtenir les renseignements qui lui sont nécessaires, dans le minimum de temps, avec le minimum de déplacement. Il faut aussi que ces services soient en relation continuelle entre eux, que des facilités de communication réduisent au minimum les cloisons étanches ; une entrevue de quelques minutes vaut mieux que de volumineux et inutiles rapports. Enfin, il est nécessaire que chacun de ces services soit conçu sur *un plan à tiroir*, c'est-à-dire que, partant d'une tête, qui est l'enseigne de la maison, il y ait en arrière le terrain voulu pour permettre aux constructions de se développer ultérieurement selon les nécessités. Cette usine de travail, vous la disposerez de manière à éviter la caserne. Elle doit être souriante, accueillante ; le travail considérable demandé à ceux qui l'occuperont doit être allégé par un séjour quotidien dans un cadre agréable. Pas d'énormes constructions, mais le plus possible, des pavillons noyés dans la verdure, commodément reliés par des galeries ou pergolas. »

J'ai cité ce programme de la Résidence Générale du Protectorat avant d'énumérer les différents éléments du programme économique pouvant influencer les dispositions de la ville nouvelle, parce que l'installation des Services Centraux du Protectorat a été la raison d'être essentielle de la nouvelle agglomération. Tout autre élément était d'importance secondaire.

Conception

Une voie unique, où toutes les administrations ont pignon sur rue, forme l'axe principal de la nouvelle agglomération. Voie allant de la porte principale de la ville indigène à la porte du cabinet de travail du Résident Général, avec, au milieu, en souterrain, la gare centrale des voyageurs (Marrakech, Casablanca, Fez, Tanger, Alger, Tunis). Prolongée, hors de l'agglomération, cette voie aboutit à la gare d'avion : Toulouse-Maroc. La poste centrale, les banques et les principales maisons de commerce se groupent entre la gare et le marché. L'Administration des Chemins de Fer, l'Office des Phosphates, les Services Militaires, les Services Civils s'échelonnent entre la gare et la Résidence Générale à proximité du Palais Impérial. L'Office économique est à l'entrée des Services civils. (…)

Palais Impérial

Le Palais Impérial est composé du Palais proprement dit et d'immenses espaces libres où sont disséminés des gourbis abritant toute une population de serviteurs. Les grandes fêtes musulmanes, les fantasias, se déroulent à l'aise sur ces vastes espaces, dont les grandes dimensions sont un des emblèmes de la puissance impériale. Cette énorme surface, entourée de hauts murs, n'est pas sans nuire considérablement au groupement de l'agglomération européenne, dont la liaison est rendue difficile par cette enclave considérable qu'aucune voie publique ne peut traverser.

Ossature de la ville

Le quartier administratif, le palais impérial et le port constituent les trois éléments fondamentaux de la nouvelle agglomération. Un important Institut des Hautes Études Musulmanes complète ce programme. L'ossature de la nouvelle agglomération est formée par deux mouvements de circulation, perpendiculaires l'un à l'autre. Le premier, de direction est-ouest, est basé sur le tracé de la grande route nationale Agadir-Casablanca-Tunis. Cette voie se bifurque en deux artères à l'entrée ouest de la ville nouvelle ; l'une de ces artères longe l'enceinte de la ville indigène, l'autre passe au centre

géométrique de l'agglomération européenne. Elles se réunissent à un pont sur le Bou-Regreg à deux kilomètres en amont de l'agglomération indigène de Salé. Le second courant de circulation, de direction nord-sud, empruntant d'anciennes pistes, correspondant aux portes d'entrée de la ville indigène. C'est l'une d'elles, l'ancienne piste du Dar El Maghzen, qui est devenue cet axe principal où toute l'activité administrative est groupée. La voie ferrée Marrakech-Casablanca-Tunis traverse la ville de l'ouest à l'est, presque entièrement en souterrain.

Protection des sites et création d'espaces libres

Ceci étant établi, un problème d'une importance capitale s'est posé : préserver la beauté du site et conserver, dans un cadre harmonieux, les vestiges d'un passé où s'écrivent les plus belles pages de l'histoire musulmane. Mais auparavant, il faut exposer la situation géographique et ce qu'était Rabat avant le Protectorat. L'estuaire du Bou-Regreg, encadré par les pittoresques agglomérations indigènes de Rabat et de Salé, est un des plus beaux paysages du Maroc. Avant 1914, le panorama de ces deux villes blanches, ceinturées de leurs murailles fauves, émergeant d'une nappe de verdure, composait une des plus belles fresques qu'il fût possible de contempler. Le peintre, le rêveur, l'artiste auraient vivement souhaité que le modernisme n'atteignît pas cette merveille unique. De vieux monuments, d'un âge reculé, agrémentaient cet ensemble de champs de vignes et de jardins d'orangers, où devaient s'élever la Ville Nouvelle. La mosquée de la Tour Hassan, une autre petite mosquée dont le nom s'est perdu, et tout l'ancienne agglomération de Chella, ont laissé leurs ruines qui sont autant d'éléments de décor qu'il a fallu préserver. Et cela sur des terrains formés de propriétés particulières, le Makhzen ne possédant rien ou presque rien dans les régions à protéger. En elles-mêmes, ces villes indigènes sont aujourd'hui préservées ; nous n'avons plus à redouter, pour de longues années, qu'elles se modifient. Mais les points de vue d'où nous pouvions les admirer et les contempler à l'aise, sont occupés par l'agglomération européenne, et ce ne fut pas une des moindres difficultés de notre tâche que de conserver quelques emplacements d'où le panorama pût toujours être contemplé avec la liberté du champ de vue nécessaire. Et cela toujours sur des terrains formés de propriétés particulières. Nous sollicitons l'indulgence des critiques qui nous reprochent de n'avoir pas vu plus largement. C'est qu'entre nos désirs et l'exécution, la question financière a fait une mise au point implacablement précise de nos rêves. […] La réalisation de ce programme fut laborieuse ; il s'agissait surtout d'orienter les commerçants et constructeurs dans le vrai sens de la future ville. Tous étaient convaincus que la branche de la route Nationale, longeant les remparts, était la voie de l'avenir. Tous étaient convaincus que la démolition des remparts aurait amené la réalisation d'une artère de commerce intense. Il fallut bien des palabres pour les persuader que ces murs abattus ne mettaient en bordure des deux tiers du boulevard que d'anciens cimetières, où il était impossible de construire, et qu'un boulevard bordé d'immeubles d'un seul côté était voué à l'absence de toute activité commerciale. Aujourd'hui la preuve est faite ; leurs terrains furent échangés contre des parcelles domaniales, rue du Dar El Makhzen, et échangés sur la base de 30 francs le mètre en 1916, ils se vendirent souvent plus de 150 francs en 1921. C'est ainsi que les principaux terrains situés parallèlement aux remparts, qui eussent formé une barrière de construction masquant la ville indigène, ont été échangés contre des terrains perpendiculaires à ces mêmes remparts, ouvrant ainsi le panorama par un léger créneau. Nombre de rues secondaires eurent leurs tracés dirigés sur des points caractéristiques de la vieille ville. Nous devons encore solliciter quelque indulgence dans le tracé de ces voies, qui fut fait au cours de la guerre avec un personnel aussi improvisé qu'incompétents. Les négociations, dures et pénibles, amenèrent bien des rectifications afin de concilier les intérêts particuliers avec les champs de vue des voies à ouvrir. Certaines perspectives durent être sacrifiées, celle du grand axe notamment. Il fut impossible d'acquérir les terrains nécessaires pour boiser le flanc de la colline formant le fond de cette perspective. Espérons que les municipalités de l'avenir sauront éviter les cheminées et les toitures fâcheuses pouvant déparer ce fond de tableau encore bien ingrat.

Source : « L'urbanisme au Maroc », chapitre XVIII « L'urbanisme au Maroc » (l'auteur n'est pas mentionné), dans *La Renaissance du Maroc. Dix Ans de Protectorat 1912-1922*, Rabat, Résidence Générale de la République Française au Maroc, 1922, pp. 370-376.

Document 2 : Plan de Rabat-Salé au milieu des années 1930

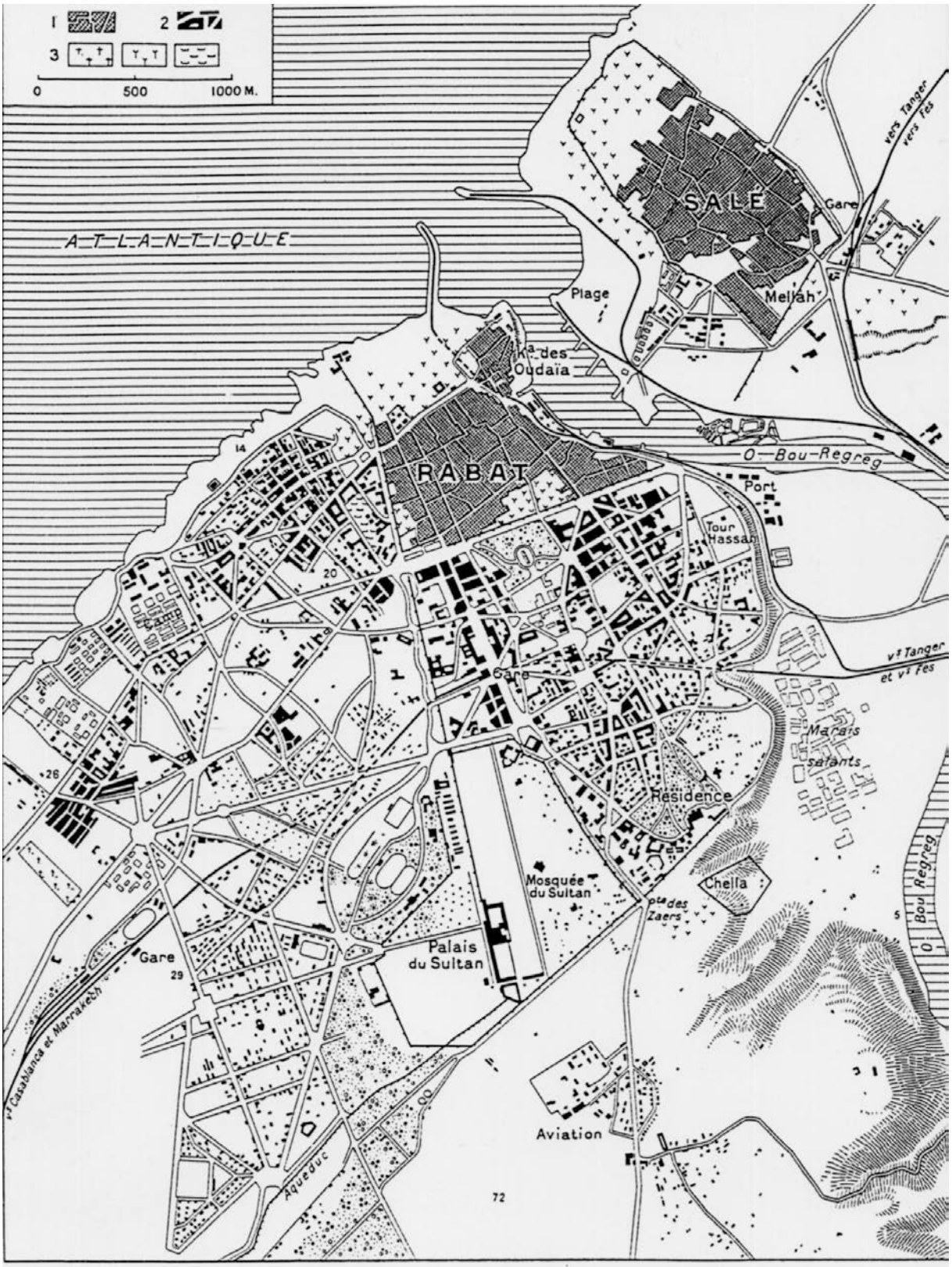

FIG. 30. — Plan de Rabat-Salé.
1, Ville indigène. — 2, Ville européenne. — 3, Cimetières. — Échelle, 1 : 35 000.

Source : P. VIDAL DE LA BLACHE et L. GALLOIS, *Géographie universelle*, 1937.

Document 3 : Évolution démographique de l'agglomération Rabat-Salé entre 1918 et 1952 et partage de l'espace urbain entre Européens et Marocains au début des années 1950

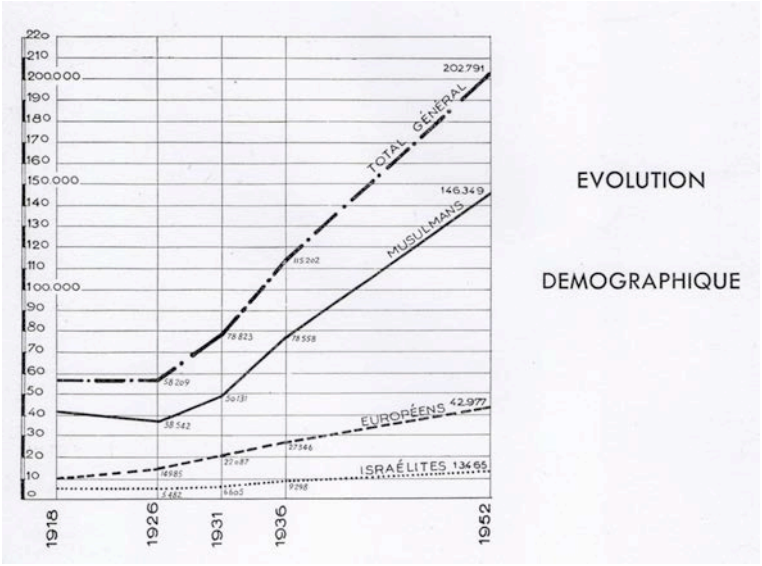

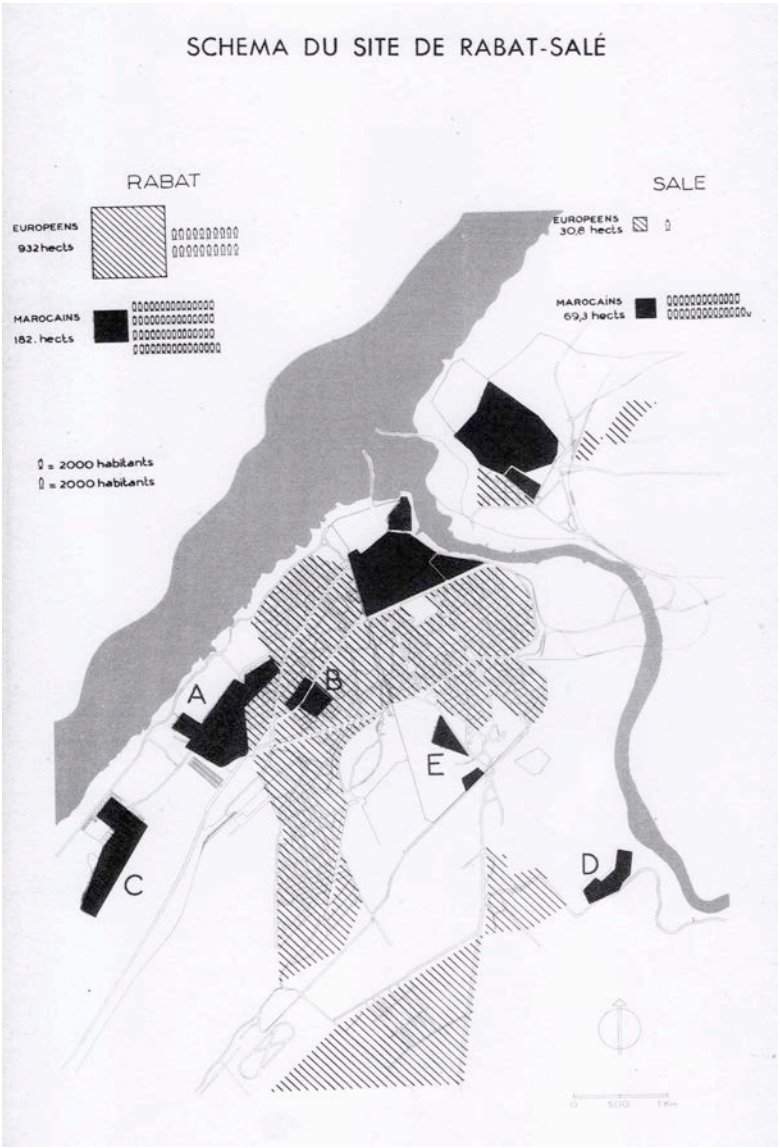

Source : E. MAURET (urbaniste D.I.U.P.), « Le développement de l'agglomération Rabat-Salé », *Bulletin économique et social du Maroc*, 17 (60), 1953, p. 157 et 159.

L'ENTREE AU LYCEE D'UN JEUNE ANTILLAIS DANS LES ANNEES 1930

Comment entrer dans le lycée où il fallait que ma mère payât quatre-vingt-sept francs cinquante tous les trois mois, et pendant plusieurs années – environ sept ans, avait-on dit ? Je ne comprenais pas pourquoi, non plus, ma mère ne voulait pas simplement abandonner la partie, puisque, somme toute, il y avait les Cours Supérieurs et les Cours Complémentaires gratuits. Mais, à tout instant, elle proférait :

– *Ils* sont trop méchants ! C'est parce que nous sommes des petits nègres, pauvres et seuls, qu'*ils* t'ont pas donné une bourse entière. *Ils* savent bien que je suis une malheureuse femme et que je ne pourrais pas te payer le lycée. *Ils* savent très bien que te donner un quart de bourse d'études, c'est rien te donner du tout. Mais *ils* savent pas quelle femme de combat je suis. Eh bé ! j'abandonnerai pas ce quart de bourse. Tu iras dans *leur* lycée !

La cause de mon chagrin n'était pas tellement le doute qu'elle n'y parvînt, mais de voir ma pauvre m'man Délia[1] si désespérément engagée dans une lutte au-dessus de ses forces, contre des gens qui semblaient être nombreux et puissants autant qu'invisibles. Quatre-vingt-sept francs cinquante ! Ma mère comptait et recomptait sans cesse le contenu de sa bourse de cotonnade bleue. Je lui remis les cent sous que m'avait donnés m'man Tine[2] le jour de mon départ de Petit-Bourg, ce matin de notre séparation, au moment où elle m'embarquait dans le petit bateau à vapeur. Ma mère recomptait encore, balbutiait, réfléchissait, et avec l'air plus décidé que jamais à relever le défi, elle répétait comme pour se donner du courage à elle, aussi bien qu'à moi-même : « Tu y entreras ! »

M'man Délia occupait une excellente place chez des Blancs créoles de la Route Didier. Elle y faisait la lessive et le ménage, partageait avec une cuisinière, un chauffeur et un jardinier les restes des repas des maîtres, avait une chambre meublée d'un lit en fer, pourvu d'une literie propre et souple ; et elle gagnait cent francs par mois. Très peu de bonnes, avait-elle confié à m'man Tine, étaient aussi bien payées. Pas même à la Route Didier où se trouvaient les Blancs les plus riches et les meilleurs domestiques nègres.

Or, à cause de moi, elle a dû commencer par sacrifier cette place, louer une chambre et faire de la lessive. Nous habitons alors le quartier Sainte-Thérèse. Un certain Dr Guerri, propriétaire de ces grands terrains à peine déboisés qui s'élèvent à l'est de Fort-de-France, y découpe et loue de petits emplacements à tous ceux qui désirent se construire une baraque. Toute une noire population d'ouvriers – l'excédent des autres quartiers à taudis, à paludisme et à fièvre typhoïde de la ville – y accourt et, sur l'initiative de chacun, avec un zèle épique, y installe un vaste campement. Cinq ou six chemins ont été tracés, empierrés à la diable et baptisés de noms dont personne ne sait l'origine ni la signification. Le long de ces rues, continuent à s'aligner les baraques-types du quartier : grandes caisses ayant contenu des voitures d'importation américaine posées sur de fragiles pilotis de maçonnerie ou de pierres sèches, ou bien sur de simples béquilles de bois, et coiffées de huit feuilles de tôle ondulée. Souvent, la toiture consiste en une multitude de bidons de fer-blanc plus ou moins rouillés, défoncés, coupés, aplatis et couchés comme des écailles de poisson.

Et déjà, cela fait office d'épiceries, de boutiques de tailleurs, de boucheries, en même temps que de paisibles demeures. Tout autour, jouent des enfants, sans crainte de tout renverser dans leurs ébats. Et par devant, un dimanche après-midi, un homme s'installe en chaise-longue pour fumer, sans arrière-pensée, ou cultive avec sa femme quelques fleurs assez humbles et pas trop pauvres cependant pour offrir un témoignage sincère de soin et d'amour. Au milieu d'un large espace, un amoncellement de déblais, derrière lequel une grosse partie de la population de Sainte-Thérèse travaille à l'édification d'une église dont nous serons les paroissiens. Ce quartier me plaît beaucoup. Pas que je le trouve beau à contempler, mais je suis très content d'assister à l'arrivée et à l'implantation de tous ces gens qui, de l'air le plus détaché, et dans un unique souci de l'immédiat sans doute, enfoncent dans ces terrains vagues, avec la vigueur d'un acte d'amour, leurs inexpugnables racines d'homme. Quelques personnes, déjà propriétaires en ville de demeures plus solides et plus représentatives, ont fait construire à Sainte

[1] La mère du personnage principal du roman autobiographique, José Hassam.

[2] La grand-mère de José Hassam.

Thérèse des baraques en style du quartier, que prennent en location des gens qui ne peuvent pas bâtir. Ma mère est de cette dernière catégorie ; mais elle si contente d'être à Sainte Thérèse, si heureuse d'entrevoir le jour où elle pourrait acheter une caisse à auto et six feuilles de tôle galvanisée pour se faire une petite maison de deux pièces ! À proximité du quartier, passe la Rivière-Monsieur. C'est là que, de mardi à jeudi, ma mère va laver. Les autres jours de la semaine sont consacrés au raccommodage et au repassage. Elle a des grosses et des petites lessives. Les petites sont payées chaque samedi soir, à la livraison ; les grosses, à la fin du mois.

Donc, je suis parvenu à entrer au lycée, moyennant les quatre-vingt-sept francs cinquante, ou plutôt un peu avant d'avoir versé cette somme. À l'une de nos démarches à l'économat, le caissier avait dit à ma mère qu'elle n'était pas tenue de payer au moment même de mon entrée, et qu'elle pouvait bénéficier d'un délai de quelques jours. Alors elle m'y avait conduit et laissé, espérant que, de toute façon, elle rassemblerait à temps l'argent nécessaire. Mais quinze jours s'étaient écoulés et M. l'économe m'avaient fait appeler pour me le rappeler. Puis, deux jours après, nouveau rappel et menace de ne pas être reçu. Alors, j'étais resté deux jours à Sainte Thérèse. Enfin, après une journée et une nuit de repassage, et une matinée consacrée à la livraison du linge, ma mère me donna, un lundi matin, une enveloppe contenant des billets qu'elle avait pris soin de défroisser au fer chaud, grâce à quoi je suis retourné au lycée Schœlcher, en passant par la caisse de l'économat.

Je trouve ce lycée très grand, fourmillant d'élèves, charpenté de professeurs. Ce qui me change le plus de mon école de Petit-Bourg, c'est d'être encagé pendant les classes dans des salles dont les fenêtres ne voient point d'arbres, et d'être captif, aux heures de récréation, dans une cour emmurée, dans laquelle, vu le nombre des élèves, il n'est même pas possible de faire une bonne partie de barres. Et puis dans cette foule d'élèves (des tout petits de la Maternelle jusqu'aux grands que j'avais pris pour des professeurs) je me trouve seul comme je n'ai jamais été. Personne que je connaisse, personne qui m'ait adressé la parole ; personne à qui j'oserais parler en confiance. Le premier jour, j'étais habillé de mon costume de Première Communion, avec mes bottines noires ; la semaine suivante du costume blanc avec lequel j'avais reçu l'absolution ; et peu à peu, j'en suis venu à mes vieux costumes de l'école communale et à une paire de chaussures à semelles de caoutchouc. Quelle différence auprès de tous les autres élèves vêtus de costumes témoignant de trousseaux soignés, et équipés de cartables de cuir, de stylos à bagues d'or, de montres ! À côté de moi s'assied, dans la salle d'étude, un garçon qui porte un bracelet d'identité, gravé à son petit nom : « Serge ». Un nom d'enfants propre et frais, d'enfant à peau claire. En tout cas, pas un nom de petit garçon noir et mal mis. Un nom de gentil garçonnet à culotte de velours et blouson de tussor, à chaussures basses de couleur marron, aux cheveux lisses et parfumés, séparés par une raie penchée, et qui porte une montre en or à son poignet. Son père le dépose et revient le chercher en voiture à la porte du lycée. Et lorsqu'il pleut, le concierge qui me regarde avec de si gros yeux, aimablement lui apporte un imperméable pour qu'il traverse la cour. Ils sont beaucoup de ce modèle-la, ceux de ma classe de sixième et ceux que je vois s'assembler ou jouer ensemble. Personne ne me ressemble. Personne n'a d'ailleurs jamais fait attention à moi. Serais-je repoussant à ce point, quant à ma tenue ? Je crois plutôt que c'est mon repli sur moi-même, mon absence de gaîté, contrastant avec leur comportement aisé, leur joie d'être entre eux, de se trouver dans ce lycée comme chez eux, qui m'isole. Certainement, s'il y en avait un qui fût né à une rue Cases-Nègres, un dont les parents maniaient la bêche ou le coutelas, je l'eusse reconnu et approché. Mais je suis le seul de mon espèce.

Source : Joseph Zobel, *La rue Cases-Nègres,* Paris, J. Froissart, 1950, rééd. Présence Africaine, 1974, p. 216-221.

Caractères physiques des métis.

Nous savons peu de choses à ce sujet. L'anthropologie, jusqu'ici, semble avoir négligé ce problème. Nous ne possédons que des observations isolées, incomplètes, souvent partiales, ou des appréciations générales sans caractère scientifique et formulées a priori. Certains anthropologistes considèrent que le métis humain présente ordinairement une résistance organique imparfaite, une infériorité des forces physiques et une fécondité réduite. En est-il réellement ainsi ? En ce qui concerne l'Indochine, nous possédons deux intéressantes études publiées par le docteur Holbé, de Saigon, dans la *Revue Anthropologique* sur les métis de la Cochinchine. Ses observations, ses appréciations semblent pouvoir être étendues aux métis indochinois, en général, les Annamites de la Cochinchine, du Tonkin et de l'Annam proprement dit, appartenant à une seule et même race. Le docteur Holbé, correspondant de l'École d'Anthropologie de Paris, ayant beaucoup fréquenté les milieux indigènes, constate qu'en Cochinchine, les métis franco-annamites de demi-sang sont, le plus souvent, physiquement, de caractère franchement mixte, c'est-à-dire qu'ils tiennent sensiblement le milieu entre les deux races composantes. Mais il n'en est pas toujours ainsi et l'on rencontre des métis qui pourraient être pris pour de purs Annamites, tandis que chez d'autres, les caractères du type européen sont tellement prédominants que l'on pourrait les confondre avec des Occidentaux. De même, en France, lorsque le père et la mère sont physiquement très différents, on voit des enfants tenir exclusivement du père et d'autres ressembler tout à fait à leur mère. La taille des métis franco-annamites est généralement moindre que celle de la moyenne des Français. Mais cette règle admet des exceptions, notamment lorsque l'enfant tient davantage de son père français que de sa mère annamite. Lorsqu'ils sont élevés dans de bonnes conditions d'hygiène et bien nourris, et sauf le cas de tares héréditaires, ils sont de bonne constitution et de bonne santé. En 1908, la Société d'Anthropologie de Paris, avec l'appui du Gouverneur Général A. W. Ponty, a provoqué, en Afrique Occidentale Française, de la part de médecins et d'administrateurs, une enquête sur les métis de la colonie. Au point de vue des caractères physiques de ces métis, les résultats de cette enquête concordent sensiblement avec les observations faites en Cochinchine par le docteur Holbé.

En ce qui concerne la fécondité des métis franco-indochinois, soit entre eux, soit dans leurs rapports avec des Européens purs ou avec des Annamites purs, rien ne permet d'affirmer qu'elle soit réduite. L'expérience de chaque jour montre il n'en est pas ainsi. On aboutit à la même conclusion si l'on observe ce qui se passe dans certains pays d'Extrême-Orient. Les Philippines comptent 300 000 habitants environ. Mais il est peu de Philippins qui n'aient du sang espagnol dans leurs veines. Aux Indes Néerlandaises, le nombre des métis est considérable. Ils constituent les trois quarts de la population et leurs familles sont généralement nombreuses. Des phénomènes analogues de fécondité chez les métis ont été constatés dans l'Amérique du Sud et en Afrique. (…) En Afrique, dans le Sud-Ouest Africain Allemand, placé, depuis 1920, sous le mandat de l'Union Sud-Africaine britannique, il existe un groupe de populations indépendantes, les « Bastards de Rehoboth ». Ils sont issus du croisement de Boers et de Hottentotes. Après de nombreuses migrations, déterminées par les occupations diverses de leur pays, ils émigrèrent définitivement vers le Nord et, en 1870, s'établirent à Rehoboth. Ils étaient alors 250. En 1883, ils étaient 2 500.

Caractères intellectuels et moraux des métis.

Le problème, en ce domaine, est encore plus obscur et la science anthropologique ne semble pas l'avoir résolu jusqu'ici. Certains savants sont sévères pour les sang-mêlés, touchant leur valeur intellectuelle et morale. Par le fait de la dualité de leur hérédité déréglée, disent-ils, les métis sont inaccessibles aux idées de famille, de patrie, d'honneur, de travail, de propriété, d'ordre, de prévoyance qui constituent les fondements d'un ordre social normal. L'insuffisance de leur pouvoir de contrôle sur eux-mêmes leur interdit un grand nombre de qualités : la modération, la tempérance, l'esprit d'organisation et le sentiment de la mesure. Quand, par une éducation

appropriée, le métis n'a pas été amené à faire un choix, en faveur de l'une des hérédités qu'il réunit en lui, il demeure dans un état d'« aphronie ». Privé des facultés supérieures du jugement et du contrôle mental, il est le jouet de ses passions et l'instrument de ses appétits. Dans les crises sociales, ce sont les métis qui donnent le signal de la révolte et se livrent aux pires manifestations du désordre, de la violence et de l'anarchie.

De telles appréciations, pour être convaincantes, devraient, semble-t-il, être accompagnées de démonstrations précises. Il ne suffirait du reste pas de citer certains faits défavorables aux métis pour être autorisé à généraliser. Des exemples ne sont jamais que des exemples, auxquels le plus souvent il est possible d'opposer des exemples contraires. Le général Ascarraga, qui fut ministre de la Guerre en Espagne, était un métis philippin. Le général van Daalen, qui commanda en chef les troupes hollandaises aux Indes Néerlandaises, était un métis javanais. (…) Nous pourrions citer encore, à titre d'exemples, de nombreux métis franco-indochinois, parfaitement honorables, résidant actuellement soit en Indochine soit en France et y occupant grâce à leur valeur intellectuelle et morale, d'importantes situations.

En ce qui concerne, non plus les individus, mais les collectivités de métis, des exemples non moins frappants peuvent être cités. Aux Indes Néerlandaises, le nombre des métis, nous l'avons dit, est considérable. Ils sont en général intelligents. Il n'y a pas de prévention à leur égard, ni dans les sphères officielles, ni chez le colon. Beaucoup sont parvenus à de très hautes situations et ont épousé des Européennes. Les Bastards de Rehoboth, dont il a été parlé plus haut, ont, très net, le sentiment de la famille. Ils se marient entre eux depuis plusieurs générations et leurs registres de baptême fournissent une généalogie complète de leurs familles de métis, issues d'un homme blanc et d'une femme hottentote. D'une intelligence supérieure à celle des Hottentots, ils lisent, écrivent et calculent. Loyaux et pacifiques, ils gardent un esprit de famille très prononcé. Ils sont gouvernés régulièrement par un chef qu'ils élisent et ils cultivent fort bien leur pays. Ils semblent donc bien avoir le sentiment de la famille, de la propriété et le goût de l'ordre social. (…)

C'est donc aux méthodes d'observation que nous aurons recours pour étudier au point de vue intellectuel et moral les métis franco-annamites. (…) Le docteur Holbé qui a fait en Cochinchine une enquête analogue à celle poursuivie au Tonkin par le colonel Bonifacy, a abouti aux mêmes conclusions que ce dernier, après avoir consulté des chefs d'institution, des maîtres et maîtresses d'écoles, des magistrats, des fonctionnaires, des colons ayant résidé longtemps dans la colonie : *Pas de règle générale. Seulement des cas particuliers.* D'un père français alcoolique ou dégradé et d'une mère annamite prostituée, on ne peut s'attendre, dit le docteur Holbé, à voir sortir une lignée de philanthropes ou de savants et quand des tares morales ont affligé les ascendants, les descendants ont chance d'être tarés aussi. Quand, au contraire, le père est un homme honnête et sérieux et que de son côté la mère n'est pas indigne, les enfants sont généralement sains, intellectuellement et moralement. Il est donc faux de dire que les métis naissent vicieux par le seul fait qu'ils naissent métis. La vérité est, semble-t-il, que les enfants métis ne sont ni pires ni meilleurs que les enfants français nés de parents de mêmes conditions intellectuelle et morale, que celles de leurs parents à eux. Et si de fréquentes défaillances ont été constatées chez les métis des deux sexes, ce n'est pas dans la dualité de leur race qu'il faut en rechercher les causes, mais bien plutôt dans l'atmosphère où ils ont grandi : genre d'éducation qu'ils ont reçue, exemples qu'ils ont eus sous les yeux, absence de toute instruction religieuse ; absence de tout enseignement de la morale, soit de la morale chrétienne, soit de la morale des philosophes de l'Asie d'Extrême-Orient. Pour les métis, les occasions de chute sont plus nombreuses que pour les jeunes Français et ils doivent, garçons ou filles, pour demeurer honnêtes, pour se créer une situation régulière dans la vie, triompher d'obstacles parfois insurmontables. D'une manière générale, les métis déchus ou coupables le sont devenus, non pas parce qu'ils étaient métis, mais parce qu'ils avaient été abandonnés. Il en est, du reste, de même en Europe, pour les enfants naturels non reconnus et abandonnés.

Source : Henri SAMBUC, « Les métis franco-annamites en Indochine », *La Revue du Pacifique*, 10e année, n° 4, 1931, p. 198-206 [non communicable].

UNE REACTION AU « DAHIR BERBERE » (MAROC, V. 1932-1933)

Voici ce que fait le gouvernement du protectorat français au Maroc, ce gouvernement laïque qui s'est engagé par le traité de Protectorat à préserver notre religion, notre langue et nos coutumes : il a publié un « Dahir » qui sépare la plus grande partie des habitants du pays du reste des Marocains, les soustrait à l'influence du Sultan et les exclut de l'enceinte de l'Islam.

Ces malheureuses victimes du Dahir – et le Maroc tout entier en est victime – sont les Berbères, premiers habitants du pays, d'où sont issues les deux dynasties Almoravid[e] et Almohad[e], qui ont toujours défendu l'Islam et propagé son message, qui ont répandu la science dans toutes les régions, qui ont unifié l'Afrique du Nord et l'Andalousie, qui n'ont jamais failli à leur mission, qui ont su présenter un front uni face à un destin douloureux, qui ont connu des périodes glorieuses, et ce sont ces hommes dont la France veut – aujourd'hui – christianiser les enfants... !

Quelle imposture !

Voilà donc un gouvernement qui annonce publiquement par le traité de Protectorat la reconnaissance officielle de notre religion, s'engage à la protéger, se déclare protecteur de l'Islam, puis ordonne à Kadour Ben Ghabrit de rédiger une conférence – qui sera lue dans un congrès à Liège – destiné à montrer au monde un visage différent de celui que les musulmans peuvent voir par eux-mêmes. Que j'aimerais savoir ce que dira le sieur Ben Ghabrit lors de cette conférence !

Relatera-t-il les faits tels qu'ils sont, ou mentira-t-il ? Il semble que c'est cette dernière option qui s'imposera

Mais que peuvent nous faire les dires de Ben Ghabrit ou les déclarations du protectorat sur son action bienfaisante au Maroc comme le prétendait l'Exposition de 1931 ?

Ce qui nous importe n'est pas de pleurer sur notre situation ou de nous lamenter sur notre destin, mais de considérer qu'une force brutale nous sépare du monde. Nos nouvelles ne lui parviennent pas car nous n'avons aucun journal, ni aucun moyen de faire entendre notre voix, et le peu qui existe est sous le contrôle d'une censure sévère. Aucune nouvelle du monde ne nous parvient car les journaux algériens et tunisiens, comme ceux d'Égypte, de Syrie ou d'Irak, sont interdits. Et pour qu'un journal censuré, il suffit qu'on y trouve les mots « patrie », « patriotes », « religion » ou « Islam » et ce, par décision militaire, qui en prohibe l'entrée et la diffusion dans tout le Maroc.

Prenez comme exemple le journal « El Fath ». Quelle est sa faute ? Quel est son crime ?

C'est un journal musulman qui ne discute pas de politique et ne s'immisce pas dans les affaires du Maroc. Pourquoi l'interdire ? Parce que y écrivent Ahmad Balafrej, Mekki Naciri, et Chakib Arslan. Or, Balafrej et Naciri n'écrivent rien qui puisse porter préjudice à l'œuvre de la France au Maroc, et tout ce qu'ils ont écrit n'est qu'une réponse aux attaques portées contre leur religion par l'insulte et la diffamation. Quant à l'Émir Chakib Arslane, entre lui et la France se pose le problème syrien qui ne concerne pas le Maroc. Alors, pourquoi ? La réponse est claire : ce journal touche profondément l'affectivité des gens et fait naître en eux haine et rancœur. De plus, il a été efficace lors de la révolution palestinienne, car des gens y envoyèrent leurs protestations destinées à être présentés au ministre anglais des Affaires Étrangères, pendant que d'autres réunissaient des fonds pour les sinistrés palestiniens.

Pauvre journal ! Combien grande est ta faute pour qu'on ne puisse te la pardonner ! Pauvres Marocains ! Combien faibles sont leurs pensées, et combien ridicules leurs jugements ! Un mot de journal « El Fath » les met en fureur, et une parole de l'administration du Protectorat les fait taire.

Doucement Messieurs les colonialistes ! Nous savons la vérité, et nous ne sommes pas des imbéciles. Vous vous vengez car vous soutenez l'Église et ses prêtres, et le « El Fath » s'oppose victorieusement à votre propagande missionnaire qui espère profiter de la candeur des jeunes Marocains inexpérimentés. Mais grâce à Dieu, leur inexpérience n'est pas telle que vous puissiez

influencer leurs sentiments religieux.

Quant au journal qui susciterait la haine (El Fath), il en est bien loin... !

Car ce qui suscite le haine, c'est votre administration qui sort d'une erreur pour s'engouffrer dans une autre bien plus grande encore.

Ce qui fait naître cette rancœur, est-ce l'entrée du journal au Maroc, ou son interdiction ? Seul journal que les pauvres Marocains pouvaient recevoir, qui leur donnait espoir, et qu'ils attendaient toute la semaine !

Que reprochez-vous à « El Fath » ?

On n'y trouve rien d'autre que ce qu'il y a dans le livre de Dieu ou dans la Sunna du Prophète, et les Marocains, qui sont musulmans, lisent le Coran nuit et jour. Et si vous avez peur du journal, il y a dans le livre de Dieu et la Sunna du Prophète de quoi vous effrayez beaucoup plus.

Écoutez ! Ce qui suscite haine et rancœur, c'est que vous interdisiez ce journal, journal religieux et musulman, alors que vous permettez la libre diffusion dans tout le Maroc de la revue « Le Maroc catholique » qui insulte notre religion et diffame notre prophète, et qui est subventionné par les finances marocaines, alimenté, de gré ou de force, par les musulmans.

Ce qui suscite la haine, c'est l'édification au Maroc, dans les villes et les villages, d'un grand nombre d'églises – pour une dizaine d'entre vous, et même moins, et l'interdiction – pour les Marocains habitant ces régions – de construire des mosquées, même à leurs frais.

Ce qui suscite la haine, c'est que, contre leur volonté, vous obligez les Berbères à célébrer votre culte dans vos églises, et que vous interdisez à leurs terres et leurs familles d'accomplir leurs devoirs religieux, dans la prière, qui est le pilier essentiel de l'Islam.

Ce qui suscite la haine, ce sont les sanctions contre ceux qui récitent le Coran et lisent le Coran et même contre les chefs de confrérie qui vous ont aidés et que vous expulsez des tribus berbères vaincues.

Ce qui suscite la haine, c'est que vous leur enseigniez votre langue française et que vous leur interdisiez la langue de leurs frères des pays arabes.

Ce qui suscite la haine, c'est la promulgation de ce Dahir, dont les Marocains ont été justement indignés, Dahir qui interdit aux Berbères – qui constituent les 3/4 des Marocains – d'être régis suivant le livre de Dieu et la Sunna du Prophète, et les oblige à obéir à la loi française. Dahir qui creuse un gouffre entre les frères marocains alors qu'ils forment une nation unie par sa religion, ses coutumes, ses valeurs morales et sa langue. Ce Dahir sépare des frères véritables, les Arabes et les Berbères, donnant aux uns une langue, et aux autres une langue différente. De plus – en ce qui concerne les problèmes criminels – il fait en sorte que les Arabes soient jugés selon la loi coranique et les Berbères selon la loi française. En ce qui concerne les problèmes de statut personnel, les Arabes seront jugés devant les tribunaux coraniques sur la loi religieuse, et les Berbères selon la coutume, devant les tribunaux coutumiers. Et Dieu sait ce que sont ces tribunaux coutumiers qu'ils ont fait renaître de leurs cendres et ressuscités d'un sommeil d'avant l'Islam !

Le Bien Informé

Source : Pamphlet anonyme,
***in* Hajj Hassan Bou Ayyad, *Le Mouvement national et le dahir berbère. Éclairage nouveau sur la vie du mouvement national à l'étranger*, Casablanca, 1979 [ouvrage en arabe].**

Texte traduit de l'arabe par Gilles Lafuente, *in* « Dossier marocain sur le dahir berbère », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n° 38, 1984, p. 83-116.

UNE NOUVELLE RELIGION DANS LE KENYA DES ANNEES 1930

Maintenant que nous avons vu comment la nouvelle religion s'est répandue en Afrique, nous décrirons une secte qui, après avoir subi l'influence du christianisme, s'en est détachée pour se développer selon sa propre tendance. Cette nouvelle secte, connue sous le nom de *Watu Wa Mngu* (Peuple de Dieu) ou *Arathi* qui signifie Prophètes, a suscité de nombreux disciples parmi les Gikuyu.

En 1929, une controverse s'éleva entre les Gikuyu et l'Église de la Mission Écossaise qui, entre autres choses, critiquait sévèrement la pratique de la clitoridectomie. Une importante fraction du peuple se détacha alors de l'Église et se mit en quête de nouveaux moyens qui lui permettraient de satisfaire ses besoins spirituels sans renier pour autant les coutumes ancestrales.

Précisons en outre qu'il existait dans le pays un mécontentement général quant aux affaires politiques et économiques, en particulier dans le domaine foncier. Renégats et indigents s'associèrent donc pour créer leur propre système religieux et éducatif. C'est ainsi que les écoles des Kareng'a[1] et des Gikuyu Indépendants, où sont mêlées les activités religieuses et éducatives, ont vu le jour et sont très populaires.

La secte des *Watu Wa Mngu* est constituée d'adeptes qui se consacrent essentiellement à la religion. Bien qu'ils aient les mêmes objectifs que les membres des autres sectes, ils ont une conception de la vie totalement différente. Les *Watu Wa Mngu*, ainsi que leur nom l'indique, se considèrent comme des saints et proclament qu'ils communiquent directement avec Dieu (Mwene-Nyaga) qui leur aurait donné le pouvoir de connaître le passé et le présent et les aurait chargés d'interpréter et de prêcher son message, d'où l'appellation d'*Arathi* (prophètes).

Ils voyagent beaucoup et vivent toujours en groupe. Pour témoigner du caractère sacré de leur mission, ils ont abandonné leurs maisons et leurs biens, affirmant que « la propriété est un péché ». Toute chose appartient, disent-ils, à Mwene-Nyaga et il est inutile pour ceux qui ont choisi de le servir d'accumuler des richesses.

Cette secte est composée d'hommes et de femmes qui ont établi leurs quartiers généraux dans différents districts, y ont construit provisoirement de vastes sanctuaires où ils vivent en commun.

Leurs prières sont composées de réminiscences des religions chrétienn[e] et gikuyu auxquelles ils ont ajouté leurs propres formules. Ils accomplissent leurs devoirs religieux d'une façon pour le moins pittoresque : récitant leurs prières debout, face au Mont Kenya, les bras levés au ciel, ils poussent des cris de bêtes sauvages comme le lion et le léopard et se mettent à trembler violemment. Ces tremblements sont la preuve, disent-ils, qu'ils sont possédés par l'Esprit Saint (*Roho Motheru*) et que cessant d'être des créatures ordinaires, ils entrent en communion avec Mwene-Nyaga. Ils prétendent que leur force physique est supérieure à celle du commun des mortels et pour prouver ce pouvoir surnaturel ont une manière de saluer qui leur est particulière : ils donnent une poignée de main vigoureuse et saccadée en disant : « *Newageithio ne Roho Motheru* », ce qui signifie : « L'Esprit Saint vous salue ».

Les adeptes de cette secte sont fermement persuadés qu'ils sont le peuple élu de Dieu et affirment qu'ils appartiennent aux tribus perdues d'Israël. [...]

Une telle attitude révèle évidemment un puissant sentiment nationaliste et ils ne manquent pas de s'appuyer sur la Bible pour l'étayer. Ils aiment citer ce passage : « Des princes sortiront d'Afrique, l'Éthiopie lèvera bientôt ses mains vers Dieu », auquel ils accordent une double signification. La première c'est que Mwene-Nyaga a donné aux *Arathi* le pouvoir d'interpréter la Bible, la seconde c'est qu'il leur indique dans ce texte les gestes à faire pendant la prière.

Considérant qu'ils sont le peuple élu de Dieu, ils sont persuadés qu'ils ont le pouvoir de faire des miracles comme Jésus et ses apôtres qui ressuscitaient les morts et guérissaient les malades. Ils s'efforcent d'en faire autant dans leurs déplacements et il leur arrive de réussir des guérisons qui accroissent leur prestige aux yeux des indigènes.

Nous avons signalé que la nouvelle secte, à l'instar des personnages bibliques, avait maintenu la polygamie. Les *Watu Wa Mngu* ont d'ailleurs accusé les missionnaires d'interpréter la Bible d'une façon erronée et uniquement en vue de parvenir à leurs propres fins. Ils leur reprochent d'avoir voulu imposer la monogamie aux Gikuyu pour entraîner une diminution de la population (*Kohomia rorere*) et provoquer ainsi la destruction de la tribu. [...]

Les *Watu Wa Mngu* ont maintenu dans leur nouvelle religion la plupart des rites que les missionnaires condamnaient. En élargissant ainsi la gamme des pratiques religieuses, ils étaient susceptibles d'obtenir une large audience. Au début on les considéra comme une bande d'illuminés à laquelle on ne prêta guère d'attention. Mais le gouvernement ne tarda pas à exercer sur eux une certaine surveillance. Il finit même par arrêter quelques-uns d'entre eux et les traduisit en justice comme fauteurs de troubles. Les *Arathi* refusèrent de se défendre pendant le procès, se bornant à chanter leurs prières en prison et dans la salle d'audience en signe de protestation contre les institutions étrangères. […]

Les *Watu Wa Mngu* ne s'occupent pas de politique. Ils ne sont affiliés à aucune organisation politique et se consacrent entièrement aux activités religieuses. Néanmoins, le gouvernement les soupçonna de vouloir s'insurger contre l'autorité et il ferma certains de leurs sanctuaires, prétextant qu'ils servaient à des réunions secrètes de caractère politique.

Vers la fin de l'année 1934 une bagarre éclata entre la police et un groupe de *Watu Wa Mngu* au lieu-dit « Ndarugu Forest ». Trois Gikuyu trouvèrent la mort. En guise d'excuse, le rapport officiel se contente de déclarer que ces hommes ont été tués accidentellement et qu'ils fomentaient une révolte. Il ajoute en outre que les *Watu Wa Mngu* avaient engagé des forgerons pour fabriquer des flèches de guerre et des lances en vue d'une rébellion. Les Gikuyu qui connaissaient parfaitement les activités de la secte et savaient pertinemment que rien de tel ne se préparait mirent en doute une telle déclaration : d'ailleurs, à quoi aurait pu servir des arcs et des flèches contre des mitrailleuses et des avions ? Il est vrai que les *Watu Wa Mngu*, dans leur lutte contre les mauvais esprits, avaient adopté pour emblème des arcs et des flèches. Toutefois, les *mzungu* [Européens] qui ne s'étaient jamais préoccupés du sens profond des coutumes africaines ne pouvaient accorder à ce symbole sa véritable signification.

Le rapport faisait état aussi d'attaques commises, au nom du Christ, par les membres de la secte contre les communautés voisines de missionnaires. Mais personne ne chercha à mettre en lumière les aspects religieux de ce groupe, à montrer ce qu'il devait au Christianisme d'une part et à la religion gikuyu, d'autre part. Et pourtant une étude approfondie d'une secte de ce genre aurait permis de révéler son essence purement africaine.

Pour autant que mes informations sont exactes, cette communauté religieuse poursuit actuellement ses activités dans différentes régions du pays gikuyu, mais son influence a considérablement diminué. Son message n'atteint que ceux qui ont été guéris par les *Arathi* et ceux que les missionnaires stigmatisent comme des « pécheurs ». Cette secte se trouve encore à un stade primaire et son évolution pourrait constituer un terrain d'investigation ouvert à l'ethnologue.

Source : Jomo Kenyatta, *Au pied du mont Kenya*, Paris, Maspero, 1967, p. 180-184.
Traduit de l'anglais par Georges Belmont.
[1re éd. en anglais : *Facing Mount Kenya*, Londres, 1938 ; 1re éd. en français : Maspero, 1960].

[1] Terme employé par Jomo Kenyatta pour désigner les Gikuyu « gardiens de la tradition », ainsi que le mouvement des « écoles gikuyu indépendantes ».

DOSSIER DOCUMENTAIRE
LES VESTIGES DU VIEIL HANOI

Les Français ont Paris, les Anglais Londres, les Chinois Shanghai… Dans leurs livres et leurs journaux, ils parlent de leurs cités avec amour et passion. Il faut entendre les Français parler de Paris et des Parisiens pour comprendre combien ils aiment leur capitale. Nous aussi, nous avons Hanoi, une ville belle à maints égards, d'abord parce qu'elle est vraiment belle – c'est à nous de découvrir en quoi elle l'est – mais aussi parce que nous l'aimons. Car nous aimons Hanoi avec l'esprit de ceux qui y habitent, comme les vrais Parisiens aiment Paris. Au cours de nos flâneries dans les rues de la ville – c'est un plaisir incomparable que seuls les Hanoïens savent apprécier –, nous devons porter notre attention aux changements intervenus dans la cité, observer les beautés comme les laideurs de ses rues et de ses quartiers, nous imprégner des scènes de la vie quotidienne afin de partager les joies et les peines de ses habitants qui sont aussi des gens comme nous. Hanoi exerce en effet un réel pouvoir de séduction sur les gens venus d'ailleurs. Qu'on soit perdu dans une contrée lointaine ou au fin fond de la jungle, le soir venu il vous arrive de scruter l'horizon pour tenter d'apercevoir le reflet des lumières de la ville sur le fond des nuages. À l'intention de ceux qui aspirent à connaître Hanoi, et aussi de ses habitants que nous encourageons à aimer encore davantage leur ville, nous passerons en revue les particularités cette cité pour ce qui se passe dans ses trente-six quartiers soit porté à la connaissance du plus grand nombre. […]

Hanoi a énormément changé. Ses anciennes rues, étroites et tortueuses, avec leurs maisons dépareillées, aux murs descendant en marches d'escalier, aux minuscules fenêtres propices à l'intimité, ont cédé la place aux avenues spacieuses et tirées au cordeau, bordées de rangées de maisons identiques. Un alignement impeccable est bien le signe manifeste de la civilisation. Il est vrai que l'on se sent bien à l'aise en conduisant une automobile à travers les rues larges et droites. Mais pour un promeneur qui aime folâtrer à la recherche de beautés cachées, les nouvelles rues n'ont rien d'attrayant. Plus de recoins qui vous réservent bien des surprises, pas un arbre fleuri dépassant un mur bas derrière lequel vous devinez un charmant jardinet où évoluent peut-être quelques gracieuses jeunes filles de bonne famille comme au temps jadis…

Restent quelques petites ruelles – telles celles de Phât Lôc, de Trung Yên – et les herbes clairsemées sur un pan de mur de la porte Ô Quan Chuong[1] qu'on peut considérer comme les vestiges de l'ancien Hanoi. En ce temps-là, les rues étroites devaient favoriser les relations amicales entre voisins. Les riverains d'une même rue se sentaient liés par un lien quasi familial. D'un côté de la rue, c'est une échoppe bien garnie de boîtes peintes en noir, de piles de papier ordinaire en écorce et de pinceaux dans leurs étuis, le tout sous l'œil attentif d'une boutiquière dont la grâce et le savoir-faire font l'unanimité du voisinage. De l'autre côté, c'est la maison du vieil instituteur bruissant de l'ânonnement des écoliers, tandis que l'un d'entre eux, un mignon garçon, tient le service du thé auprès de son maître assis sur un long banc de bois.

Les vieilles maisons de Hanoi ont une architecture typique. Il n'en reste plus aujourd'hui que quelques-unes. Le centre est occupé par une cour découverte avec un bassin de poissons rouges, quelques pots d'orchidées, une jarre d'eau de pluie, et sur le mur, des distiques[2] en idéogrammes. Le passant peut parfois y surprendre, par l'entrebâillement d'un portail, l'ombre gracieuse d'une jeune fille ou la silhouette d'un vieillard courbé sur ses plantes d'agrément. C'est là que vivent les gens qui se confinent dans leur intérieur, menant la vie de jadis, avec les pensées d'autrefois et les espoirs et aspirations différents de ceux d'aujourd'hui.

[1] L'ancien Hanoi était entouré de nombreuses portes dénommées *Ô*. Elles portaient le nom des communes ou villages avoisinants.

[2] Les distiques ou sentences parallèles se composent de deux phrases s'opposant rigoureusement mot par mot et idée par idée.

Il ne reste plus rien du Hanoi d'il y a cinquante ou soixante ans. Aucun vestige du Thâng Long[3] des rois Lê et des seigneurs Trinh[4]. Où sont les palais d'antan, les résidences des nobles et des serviteurs de l'État ? Parfois un nom par ci, un tumulus par là rappellent encore cette époque révolue. Nous ne savons donc plus grand chose du passé, ni de la topographie de cette brillante capitale où naguère un vénérable Lãn Ông[5], portant pour tout bagage une pochette de poèmes et une bourse de médicaments, fit à pied le trajet du Bát Tràng au lac de l'Ouest pour soigner le prince héritier.

J'ai écrit dans un précédent article que « l'art des enseignes » avait disparu de Hanoi. Autrefois une enseigne était quelque chose de plus que sa simple apparence. Organe inséparable du travail et du destin du commerçant, elle représentait une vie de patient et honnête labeur. L'inscription d'une enseigne digne de ce nom devait être exécutée, au jour faste, par un calligraphe de renom. Comme de précieux biens de famille, elles méritaient un soin méticuleux, ces vieilles enseignes à la peinture écaillée, aux dorures ternies par les intempéries mais qui portent encore des idéogrammes aux traits vigoureux comme s'ils étaient tracés la veille […]. Mais aujourd'hui on les a effacés pour les remplacer par des caractères carrés pour faire « moderne » comme les publicités dans les journaux chinois ou par des enseignes au néon qui, la nuit venue, illuminent de leurs feux tout un coin de ciel où se mélangent le violet de fleur d'aubergine et le vert de semis de riz. Tout a été remis à neuf pour que les passants non seulement voient bien les enseignes mais également les façades des boutiques. Ce changement extérieur a conféré aux rues de Hanoi quelque chose de neuf, mais assez étrange par sa soudaineté. […]

Jadis, devant le portail du palais du Gouverneur, on trouvait un groupe de murs (qui devaient être démolis par la suite, il y a une dizaine d'années). Vus de loin ces murs ressemblaient à un énorme plateau de riz portant au sommet des formes indéterminées dont je ne garde qu'un vague souvenir, mais à leur pied trônaient deux statues de femmes étendues tout en long comme deux nageuses avec leur chevelure flottante et leur corps incrusté dans le rebord du bassin. On dit que ces deux femmes représentent les fleuves Nhj Hà[6] et Mékong. (…) Heureusement - grâce peut-être à l'opposition de certaines personnes - ce projet fut vite abandonné, et les murs élevés devant le palais du Gouverneur furent par la suite démolis. Sans doute doit-on attribuer cette opportune action au comité chargé de veiller à l'intégrité physique de la cité. Quelque temps après, on a pu voir, dressé tout droit juste à côté du portail du temple Ngoc Son, un poteau électrique avec tout un enchevêtrement de fils, d'ampoules et de « théières » blanchâtres, donnant à ce poteau de fer peint de goudron noir l'aspect d'un vieil arbre sauvage et maladroit. La laideur de cet arbre gâche toute la beauté du temple Ngoc Son. Heureusement, peu de temps après, ce pilier a lui aussi disparu. Le susdit comité y a été sûrement pour quelque chose. […]

Depuis quelque temps, on a construit des commissariats à peu près partout à travers la ville : à Yên Phu, à la Porte du Sud, au bord du Lac, à Quán Thánh, etc. Ces bâtisses ont la forme d'une malle cubique aux angles bien carrés, percée évidemment d'une porte d'entrée et de fenêtres. À notre avis, la construction de ces postes devait sans doute répondre à des considérations de sécurité de la cité. Et leur remplacement a dû faire l'objet de choix mûrement réfléchis. Inutile de parler des autres postes, celui de Quán Thánh a attiré mon attention vu qu'il gâche vraiment la beauté du temple du même nom. Même si l'on a pris soin – tout en gardant son aspect cubique – de lui donner un air de pagode grâce à la forme recourbée du toit et à quelques ornements traditionnels, cette fausse pagode qui n'abrite que des policiers au lieu des bonzes ne trompe personne, en tout cas pas les amoureux d'esthétique, qui aiment Hanoi et qui respectent le cachet vénérable des temples et des sanctuaires.

Il aurait pourtant suffi de pas grand-chose – pousser par exemple le poste un peu plus loin de l'autre côté de la rue ou l'installer juste à côté du parc floral de la rue Quán Thánh (parc Eckert si

[3] Ancien nom de Hanoi.

[4] Du milieu du XVI[e] siècle à la fin du XVIII[e] siècle, le Vietnam fut déchiré par la lutte entre les rois Lê, les seigneurs Trinh et seigneurs Nguyen.

[5] Célèbre lettré et pharmacologue (1724-1791).

[6] Ancien nom du Fleuve Rouge.

je ne me trompe) – pour que ce soit parfait. Là au moins, les formes rectilignes du parc seraient en harmonie avec l'aspect cubique du poste.

Source : Thạch Lam*, *Hanoi aux trente-six quartiers. Traduit du vietnamien et annoté par Nguyên Đức*, Paris, Les Éditions de la Frémillerie, 2009, p. 17-18 et 29-37.

* Thạch Lam (1910-1942) est un journaliste et romancier vietnamien. Ses deux frères Nguyen Tuong Tam et Nguyen Tuong Long, écrivains et penseurs politiques, sont les fondateurs du mouvement littéraire « Par soi-même » qui joue un rôle important dans le renouveau des lettres vietnamiennes. Entre 1931 et 1942, Thạch Lam collabore à trois hebdomadaires en vietnamien. Il a publié trois recueils de nouvelles sous le nom de plume de Nguyen Tuong Lân. Le volume dont ce texte est extrait est une publication posthume à l'initiative du groupe « Par soi-même ».

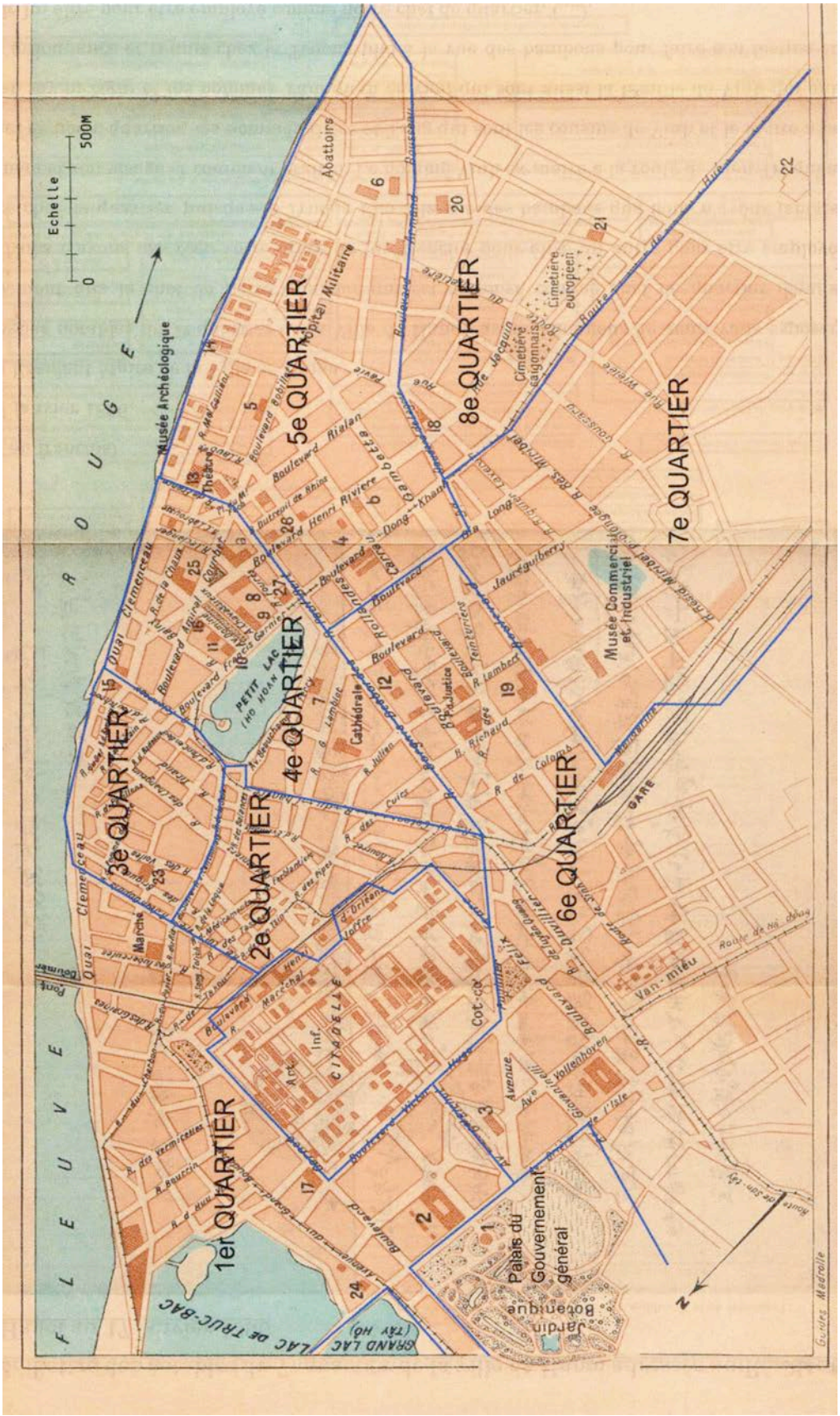

Plan de la ville de Hanoi
(Source : *Guide Madrolle*, 1932)

RECENSEMENT CHEZ LES TOUAREG, NIGER, 1935

La journée avait été dure. Dès l'aube, devant le Commandant accroupi avec ses papiers à l'ombre étique d'un gommier, le défilé avait commencé et n'avait cessé qu'à la nuit. Deux goumiers maintenaient sur la caisse-bureau les feuillets de recensement qu'arrachait le vent de sable et chaque chef de tente se présentait, suivi de son épouse, de ses frères et sœurs non mariés, de ses vieux parents, de ses serviteurs et bergers. Et le questionnaire crépitait à nouveau, par la voix tantôt pateline, tantôt grondante du fidèle interprète Idder. On sait qu'il existe en Afrique occidentale trois catégories d'interprètes administratifs : ceux qui comprennent le français mais ignorent l'idiome local ; ceux qui parlent l'idiome local mais pas le français ; ceux qui ignorent l'un et l'autre. Idder appartient à la deuxième catégorie. Mais le Commandant, dont le méhari parcourait depuis deux ans le pays de Oulemeden de l'Est, l'Azouar qui constitue administrativement la Subdivision Nomade du Cercle de Tahoua (Colonie du Niger), savait assez de Tamachek pour épargner à l'interprète une transposition pénible, et d'ailleurs inexacte. « Quel est ton nom ? Quel est le nom de ton père ? Ta femme ? Les enfants ? Où est l'aîné ? Etc. etc. » Pendant ce temps, le cheptel familial, chassé à grands renforts de coups et de cris dans une zeriba oblongue, en ressortant par un goulet de ronces, dénombré au passage par le brigadier Mettel « *Immas sommos Koumanda* ! » « Cinq chameaux, Commandant ! « Huit chamelles, six chamelons, dix bœufs, cinq vaches, cent bestiaux blancs (moutons, chèvres), un bourricot ».

Les opérations s'annonçaient mal. Le malheur semblait s'être abattu depuis cinq ans, époque du dernier recensement, sur la tribu en apparence paisible et prospère des Kel Chinkemmeden dont les troupeaux sont marqués au garrot de deux traits parallèles (*Kemmad*). Les chameaux ? Mort de coups de sang ou *tonza*, la péripneumonie caméline. Les bœufs ? Décimés par la terrible *changa* (et pourtant le vétérinaire était passé !). Quant aux moutons, une seule tornade de juin en avait, paraît-il, couché trois cents dans les herbages d'In-Erraman. Pis ! Les hommes étaient divorcés, et les femmes répudiées reparties dans d'autres tribus avec les nourrissons. Les serviteurs, eux, s'étaient égayés, enfuis au Nigeria avec les meilleures bêtes ou installés chez les Haoussas dans les champs de mil du Sud. Il fallait donc les rayer sur les cahiers… et sur le rôle d'impôts de l'année prochaine.

Kalam, le jeune chef des Kel Chinkemmeden, étendu nonchalamment à l'ombre, près du Commandant, écoutait les malheurs de sa tribu d'un air mi-méprisant, mi-gêné. Il ne cessait de remonter son voile sur les yeux, signe de nette désapprobation, que pour en relever le bas et cracher sur le sable le mélange de tabac Haoussa et de natron, que mastiquent sans arrêt les Oullemeden aisés. Sa position était délicate. Averti qu'il serait tenu responsable de fraudes, [désireux] d'autre part d'affermir son jeune prestige et de s'attirer la reconnaissance et la générosité de ses contribuables, il espérait s'en tirer par une cote mal taillée. Devant la fureur croissante du Commandant, il toussa distinctement et dit : « *Koumanda*. Les gens et les animaux ont diminué *Koumanda* ! Je sais que les Français ont besoin de l'impôt ; alors, écris ce que tu veux sur ton livre ! Nous paierons car nous faisons toujours ce que tu nous dis de faire. » Au fond, il n'avait pas grande confiance dans son intervention ; sachant que les Français étaient justes et voulaient un impôt équitable, il n'insista pas plus avant.

Le Commandant, qui n'en finissait pas de retrouver à chaque tente les noms mal orthographiés sur les anciens cahiers, exigea qu'on lui présentât les cartes du dernier recensement. Deux jeunes hommes sans méfiance obtempérèrent, et convaincus de la dissimulation, furent punis. Immédiatement les cartes disparurent et la réponse tomba immuable : « *Etchamet tou chitan* ! Les vaches l'ont mangée ! » Car les bœufs sont friands de papier comme les chèvres. Sa ruse éventée, le Commandant recourut aux grands moyens, menaça, promit le dixième des troupeaux cachés à qui en indiquerait l'emplacement, dépêcha ses goumiers aux quatre coins de la brousse. Et Idder fut invité à déployer son astuce : doucereux, sournois, galant, hilare, autoritaire, il interrogeait, plaisantait, palabrait, tirait des renseignements des sourds-muets qui ne savaient pas mentir mais pouvaient exprimer de leurs doigts tout ce qui avait trait à leur métier de berger. Le soleil montait, écrasait les dunes pies du paysage subsaharien, bleu et ocre, et le Commandant faisait déplacer sa caisse-bureau autour du maigre épineux qui l'abritait. Dans le nuage

de poussière soulevé par les sabots des bêtes et qui s'épaississait, ruisselant sous son casque, le Commandant buvait sans arrêt l'eau fade et tiède que débitait parcimonieusement son filtre SR et il luttait contre sa mauvaise humeur. Les jeunes hommes s'étaient accroupis derrière lui lance fichée en terre, pour lorgner les filles que le Commandant faisait dévoiler afin d'estimer leur âge, et les vieillards, à la barbe bleuie d'indigo sous le litham, en prenaient de l'aigreur. Quant aux femmes maraboutiques, non contentes de s'empaqueter dans une triple épaisseur de voiles ombres, elles cachaient sous des nattes leurs formes stéatopyges et s'éloignaient en se balançant sur leurs grosses jambes, montrant à peine la plante rougie au henné de leurs pieds gras. Après la pause méridienne et la prière de tazzer, la chaleur faiblissait un peu. Le recensement se terminait et le Commandant songeait à la tombée du soleil, à la pipe savoureuse qu'il allumerait après la soupe aux légumes secs Petin et le bol de lait de chamelle, qui, fraîchement trait, est léger comme de l'orgeat et a un goût de noisette.

À ce moment, des meuglements plaintifs approchèrent de l'est et l'on vit s'avancer une longue file d'enfants piaulant, de vieilles grinçantes, de femmes silencieuses juchées sur les bœufs porteurs, de bellahs, d'animaux de toute sorte, qu'escortaient au trot paisible de leurs chameaux les goumiers partis à la découverte. La moitié de la tribu retrouvée à quatre heures de là derrière les falaises de Tofabayer ! Cependant que Kalam, brusquement sorti de sa torpeur, bondissait à la rencontre la caravane et invectivait ses gens ! « Renégats ! Fils de Satan ! Vous vous cachez dans la brousse sans honte pour échapper à l'impôt, au Commandant, à moi, votre chef ! Comme des filles qui veulent avorter, comme des hyènes empoisonnées ! » Le Commandant trouvait la manœuvre un peu grosse, mais las de criailler, saturé de bruit et de poussière, il recensa les transfuges, mis à l'amende les trois plus riches chefs de tente, congédia tout le monde et ferma ses cahiers avec un ouf !

Le soleil s'éloignait et avec lui tombait le vent de sable. La soupe aux dattes et au millet fumait et l'on trayait les chamelles. Le Commandant savoura la joie du devoir accompli et s'efforça de ne pas penser à la longue étape du lendemain qui le conduirait chez les Ighelghoulen, auprès desquels les Kel Chinkemmeden sont des fumistes. Il réfléchissait et sa bile se diluait dans les volutes de sa pipe. « Sacré Kalam ! Après tout, ils font comme les richards de France qui garent leurs capitaux en Suisse. Il cherche à gruger le fisc. Qui n'en a fait autant ?… Pas de mauvais bougres au fond. La révolte de 1917 ? Elle est loin, et ils ont été trop étrillés pour avoir envie de recommencer. Voyons ! Que représente le recensement d'aujourd'hui pour les gens de Kalam ? 35 000 francs à peu près. Ils en ont payé 30 cette année. Leur en ai-je donné pour 30 000 francs ? Il s'en faut. Évidemment, ils ont la paix et ils ne craignent plus les rezzous des Rigueibat. Mais cette race belliqueuse tient-elle tant que ça à la paix ? N'avons-nous pas libéré leurs esclaves, interdit leurs pillages chez les cultivateurs noirs de l'Ader ? Nous leur offrons médecin et vétérinaire, mais le dispensaire est à huit jours de marche et ils préfèrent encore leur thérapeutique à base de feuilles, de bouse et d'argile… Pas facile de leur en faire changer… »

« Qu'est-ce que c'est ? » Idder a interrompu la rêverie du Commandant. « C'est Kalam ! Il veut parler. » Le jeune Targui sort de la nuit et, ayant ôté à distance respectueusement ses sandales de cuir, s'approche et, sur l'invite du Commandant, s'assied à la lueur de la lampe-tempête. « Qu'est-ce qu'il veut Idder ? » Kalam fait une visite officielle, il est plus séant de passer par l'interprète : la conversation n'en sera malheureusement pas facilitée, au contraire. « Kalam vient demander la grâce de ses cousins que tu as condamnés à huit jours de prison aujourd'hui [je traduis le français qui n'est même pas du petit-nègre d'Idder]. Il dit que leurs femmes sont en gésine, que leurs enfants ont la rougeole. De plus les chamelles ont besoin de sel. » Tiens ! Ils n'ont pas déclaré de chamelles au recensement ! Tant pis. Le Commandant n'a plus envie de discutailler. « Bon ! Passe pour cette fois. Qu'on ne les y reprenne plus ! » Douceur du pardon. Attention ! Garder la face, ne pas se laisser griser. Kalam se confond en remerciements fleuris. Il poursuit. « Et Alfareg ag Roumer, *Koumanda* ? Tu lui as infligé 50 francs d'amende. Comment paiera-t-il ? » Ah non ! Pas celui-là ! Il a passé la mesure. « Il vendra deux moutons : il en a plus de cinq cents ! » Kalam se tait, attend et s'inclut une pincée de tabac natroné entre la mâchoire et la gencive inférieure.

Il ne s'en va pas. Qu'est-ce qu'il veut encore ? Ah ! C'est vrai ! Il mérite une attrapade : il faut la lui faire. « Tes gens se sont indignement moqués de moi… et de toi [ça c'est moins sûr]. On a fini par retrouver ce qu'ils avaient caché, mais ils méritent une punition. Le tronçon de piste qui traverse votre terrain de parcours est très abîmé. Tu enverras cent cinquante hommes le réparer ! « Ikna ! Entendu ! Commandant ! » Kalam sait bien que dans quinze jours, les tornades auront coupé les routes et que nul

automobiliste ne viendra se plaindre. Mais la face est sauvée, de part et d'autre.

Kalam ne fait pas mine de partir. Il choisit une position plus confortable, enlève avec soin les crams-crams qui étoilent le seroual du Commandant, joue avec les sachets de cuir rouge talisman qui s'amoncellent sur son ventre et avec la garde en croix de son sabre d'apparat. De temps en temps, il jette un regard furtif sur la caisse-bureau, réceptacle des trésors. Contient-elle du thé vert et du sucre en pain ? Et surtout la boîte noire s'y trouve-t-elle ? La boîte que le Commandant emporte parfois dans ses tournées avec les disques que le sable éraille chaque jour un peu plus ? Cette boîte chante de belles chansons. Il y en a surtout une : c'est celle des Hussards Noirs de la Chauve-Souris. Ni Kalam, ni le Commandant n'en comprennent les paroles ; mais c'est un chœur guerrier, mâle et farouche, qui va au cœur de Kalam, trop jeune pour avoir fait la révolte, et qui n'a plus pour assouvir ses instincts que les duels pour rire. Kalam n'a pas l'impression d'avoir mérité d'entendre la boîte.

Pas encore, tout au moins. Silence. Méditation. Le Commandant s'amuse doucement. Enfin, Kalam : « *Koumanda* ! j'ai six vaches chez mon beau-frère Housseini : j'ai oublié de te les déclarer ce matin. Inscris-les sur ton cahier ! » « Entendu ! Je les inscrirai demain matin ! » (si j'y pense). Je crois maintenant que nous sommes quittes. « Idder ! Prépare le thé, et apporte le phonographe ! »

Source : André THIELLEMENT*, Archives Nationales d'Outre-Mer, FP 44APC/1, cité dans Francis Simonis (éd.), ***Le commandant en tournée. Une administration au contact des populations en Afrique Noire coloniale*****, Paris, Seli Arslan, 2005, pp. 283-287 [La source peut être consultée]**

* A. Thiellement (1906-1976), diplômé de l'ENFOM (1936), sert au Niger de 1936 à 1939.

AUDITION DE PLANTEURS EUROPEENS PAR UNE DELEGATION DE LA « COMMISSION GUERNUT » (COTE D'IVOIRE, 1937)

Agboville

M. l'Administrateur informe M. le Président [*de la Commission*] que les planteurs, vexés de voir les indigènes reçus avant eux, sont partis sans attendre. M. l'Administrateur les envoie chercher.

AUDITION DES PLANTEURS ET DES EXPLOITANTS FORESTIERS

M. le Président – Messieurs, nous sommes venus ici pour étudier la situation économique et sociale de la colonie. À notre retour, nous présenterons le résultat de notre enquête à la Commission d'abord et à la Chambre ensuite.

Personne n'a le désir ni au Parlement ni au Gouvernement de sacrifier les Français qui peinent sur l'immense territoire africain. Nous ferons tout ce qui nous sera possible pour vous aider.

On nous dit que, ces derniers jours, un office de la main d'œuvre venait d'être créé. Ainsi, espérons-le, sera tranchée une question qui vous préoccupe beaucoup. Nous ne connaissons pas assez le problème pour que notre opinion soit arrêtée, c'est en vous entendant que nous y arriverons. Nous signalerons à M. Moutet l'émotion soulevée par son discours dont le sens a été déformé.

M. Vincent – La Sous-Commission est composée de six membres et représente toute la Chambre. Elle est divisée en deux groupes, qui contiennent chacun un membre de la minorité et deux membres de la majorité. La Commission est résolue à se livrer à un travail purement objectif. Nous vous écoutons. Ainsi avez-vous parlé de débauchage ?

Les exploitants forestiers – Il y en a beaucoup.

M. Vincent – Comment se fait ce débauchage ?

Les exploitants forestiers – Le Planteur va très loin chercher ses travailleurs. Le petit cultivateur indigène ne peut aller chercher ses travailleurs si loin. Il débauche les nôtres et l'Administration ne les empêche pas.

M. Vincent – Vous êtes donc obligé[s] d'aller au loin vous procurer votre main d'œuvre ?

Les exploitants forestiers – Si nous n'étions pas obligés de passer par le bureau de l'Administrateur nous trouverions des travailleurs facilement. Si nous allons chercher 200 hommes, nous arrivons à les recruter. Mais nous en perdons la moitié en passant devant l'Administrateur. Arrivés ici, le reste est débauché. Nous n'avons aucune garantie de conserver notre personnel, malgré les obligations auxquelles nous sommes soumis. Le vagabondage n'est pas réprimé.

Des Gouverneurs nous ont dit « créez, ne partez pas avec ce que vous avez gagné, restez et fertilisez la colonie ». Maintenant on nous dit « partez, abandonnez vos exploitations, votre capital investi… ».

Nous ne pouvons plus vivre ici. Nous avons des marchés, nous ne pouvons pas les exécuter. Depuis huit jours, à l'annonce de l'arrivée de votre Commission, les indigènes ont cessé de travailler.

Nous avons mis des millions dans du matériel, pour éviter l'emploi abusif de la main d'œuvre. Nos exploitations forestières sont outillées. Des chemins tracés par nous permettent à nos camions de venir jusqu'au pied de l'arbre. Voulez-vous que nous mettions ces camions à la ferraille ?

M. le Président – Les Administrateurs du nord de la colonie ont besoin de leurs hommes parce qu'ils ont développé leurs cultures.

Les exploitants forestiers – Il ne faut que 20 000 manœuvres pour toute la côte. C'est insignifiant proportionnellement à la population du nord. Les commerçants et planteurs de la Haute-Volta se sont réunis pour déclarer que le pays comptait 100 000 hommes disponibles et que leur travail leur permettait de payer l'impôt et de rendre le commerce florissant.

Nos spécialistes (abatteurs, équarisseurs) sont recrutés ici. Nous avons besoin des manœuvres du nord

et spécialistes d'ici. Depuis six mois, brusquement, plus rien n'est possible. L'Administration ne nous apporte plus le moindre appui moral. L'indigène n'a aucun besoin, il ne travaille pas si on ne le conseille pas.

M. le Président – De quelle façon voulez-vous qu'on le conseille ?

Les exploitants forestiers – L'Administrateur doit le conseiller, lui dire : « je désire que vous alliez travailler ». Si au contraire on lui dit « tu peux te dispenser de travailler » il comprend qu'il ne faut pas y aller.

M. Lozeray – Cette pénurie de main d'œuvre ne vient-elle pas d'une amélioration de leurs conditions ?

Les exploitants forestiers – Non, c'est depuis la circulaire du Gouverneur, annonçant une sanction contre quiconque ferait pression sur les travailleurs pour les amener à partir vers un chantier.

Il y a des engagements anciens (d'un an) qui n'expirent que dans quelques mois. Aussi avons-encore quelques manœuvres. Mais quand le contrat aura expiré nous n'aurons plus personne. […]

Un autre planteur – Autrefois tout se passait fort bien, l'Administrateur nous disait quels étaient les villages qui pouvaient fournir des hommes. Nous allions les chercher sans risque de revenir bredouilles. Maintenant, il nous est interdit de nous adresser aux chefs de village. Il est urgent que l'Office du travail fonctionne rapidement sinon nous n'aurons plus personne. Un des nôtres vous parlera de sa propre situation tout à l'heure si vous voulez bien l'entendre. Vous jugerez, Messieurs. […]

AUDITION D'UN PLANTEUR [*EUROPEEN*]

Il est impossible d'avoir de la main d'œuvre dans intervention de l'Administration, malgré les bons traitements, malgré le prix élevé de la journée de travail.

Je suis allé à Duékoué, dans le cercle de Man. J'ai tenté de recruter moi-même. Cette expérience n'a pas eu de résultat.

L'indigène a besoin d'un laissez-passer pour sortir du cercle. D'autre part, il n'est pas habitué à prendre une décision lui-même. On n'a rien fait dans ce pays sans forcer les indigènes. On continue à vivre dans l'hypocrisie et à dire qu'il n'y a pas de travail forcé. Il n'y a que cela. Ce n'est qu'après une longue expérience qu'ils finissent par comprendre et par travailler. Mais dès que les prix du cacao diminuent ils abandonnent leurs plantations. C'est pourquoi après trois ans de prix bas, ils ont négligé leurs plantations et cette année leur récolte sera moindre [que] ce qu'elle aurait dû être.

Il suffit d'une petite pression morale de l'Administration pour décider l'indigène à travailler. Mais cette intervention est nécessaire, même pour leurs cultures vivrières.

Les planteurs demandent un renforcement du contrôle du travail indigène et souhaitent vivement que les mauvais employeurs soient traqués. Ils ne sont pas nombreux, d'ailleurs. […]

M. le Président – Comment expliquez-vous les difficultés du recrutement ?

Le planteur – Un exploiteur va dans un village, et, par recrutement libre, trouve par exemple 60 hommes. Le chef de village ira toujours trouver l'administrateur pour l'en avertir. Celui-ci lui dit : « C'est très bien, mais il ne faudra pas en prendre prétexte pour me dire que les routes ne peuvent pas être entretenues faute de travailleurs, que la production est réduite, etc. » Le chef a compris, et les hommes ne partent pas. Ainsi à Bobo-Dioulasso, l'administrateur, en les questionnant longuement : « Veux-tu vraiment partir ? Es-tu vraiment volontaire ? » en a fait rester 299 sur 300 que nous avions trouvés.

Il arrive souvent que le chef de village impose une amende à celui qui part, parce qu'en partant il se soustrait aux prestations.

Source : Commission de l'Algérie, des Colonies et des Protectorats[1],
***Rapport de la sous-commission chargée d'une enquête en AOF*, janvier-février 1937,**
Archives nationales d'outre-mer, Fonds Commission Guernut, carton 13.

[N. B. : Il est inutile de demander communication de la source.]

[1] Cette commission, créée par le gouvernement du Front Populaire et présidée par le député Henri Guernut, avait pour mission de dresser un état des lieux des colonies françaises et des aspirations de leurs populations.

LES METIS EN INDOCHINE

Le métissage franco-indigène provient pour une large part des rapports des hommes de troupe avec les femmes indigènes ; l'augmentation du nombre des femmes européennes à la Colonie a réduit dans de notables proportions, en ce qui concerne les Européens non-hommes de troupe, le métissage franco-annamite, les jeunes gens français, colons, fonctionnaires, officiers, sous-officiers, se mariant ordinairement encore jeunes avec des jeunes filles françaises. Néanmoins quelques mariages se font encore entre Européens et femmes indigènes, mais le plus souvent ces unions restent à l'état de simple concubinage.

Enfin, le métissage provenant de l'union d'un Annamite avec une femme européenne est pratiquement inexistant, ces unions étant excessivement rares.

Les métis franco-annamites forment donc un ensemble complexe. Les uns issus de fonctionnaires parfois mariés ensuite à des Françaises, mais reconnus par eux, sont élevés dans le sein de la famille ou sous le contrôle paternel soit en France, soit à la Colonie. D'autres, bien que reconnus par leurs pères, souvent militaires, sont laissés sous la direction maternelle et ont, malgré l'action aussi large que possible des Associations de protection pour les métis, une éducation plus annamite que française ; une bonne part d'entre eux reçoivent une instruction aussi poussée que le permet leur capacité. Ajoutons à ces catégories les métis non reconnus et abandonnés qui sont recueillis par la Société de Protection et dirigés par elle.

J'ajouterai un fait non négligeable qui se manifeste avec une tendance accrue depuis quelques années, c'est l'adoption. Un certain nombre d'enfants, garçons ou filles, métis abandonnés, ont été adoptés par des fonctionnaires français sans enfants ou célibataires, quelques-uns même par des familles riches annamites. Comme on le voit, c'est un ensemble complexe et il est difficile d'en déduire une règle générale. L'esprit de charité et l'initiative soit collective, soit particulière, agissent au mieux des circonstances.

Les métis franco-annamites ont les caractères généraux communs aux deux races de l'union desquels ils sont issus. Anthropologiquement, on constate souvent chez eux une prédominance des caractéristiques de l'élément annamite en raison de la présence marquée dont témoignent les métis franco-annamites (hommes et femmes) à s'unir entre eux ou avec des Annamites. Cependant, si anthropologiquement et physiquement les traits de la race annamite dominent, il ne s'ensuit pas qu'au point de vue moral, social et linguistique, ils présentent habituellement des affinités qui les rapprochent plus de cette dernière race que de la race française. Cela dépend en effet de l'éducation qu'ils ont reçue.

Le décret du 4 novembre 1928 fixant le statut des métis nés en Indochine de parents légalement inconnus, complété par l'article 2 du décret du 4 décembre 1930 modifié par celui du 24 août 1933, a un résultat pratique important : il permet aux Tribunaux français de reconnaître d'office ou sur demande la qualité de citoyen français aux métis non reconnus et dont la naissance a été enregistrée, ou non, par les officiers de l'état civil annamite sous des noms annamites. La seule formalité imposée est la production d'un certificat médical attestant que l'un des auteurs est présumé être d'origine et de race françaises.

Ce décret me paraît bien adapté à la situation locale et permet d'ajuster la décision aux situations individuelles. Le Ministère Public a le droit de faire prononcer d'office par les tribunaux la reconnaissance de la qualité de citoyen français en faveur des métis non reconnus. C'est à l'autorité judiciaire à arbitrer les cas avec opportunité et à mettre en mouvement la reconnaissance d'office lorsqu'il est dans l'intérêt du métis en cause de le faire.

Il est certain par exemple qu'un métis, fille ou garçon, entièrement assimilé à la vie annamite, a tout avantage à rentrer dans ce cadre et à ne pas se voir attribuer la nationalité française qui ne constituerait pour lui aucun avantage matériel et qui risquerait au contraire de le désaxer socialement.

Il n'en est pas de même des métis qui, abandonnés complètement à leur naissance, sont recueillis par des particuliers européens ou des œuvres de charité qui les élèvent à l'européenne. Pour ceux-là, la reconnaissance de la nationalité française ne peut être que profitable. Pour ceux recueillis par des Annamites et qui sont élevés à l'annamite, cette reconnaissance d'office est une question de circonstances qui doivent être largement appréciées dans le cas où le Ministère Public est en mesure d'agir. […]

La situation des métis en Indochine est difficile. Ils savent qu'ils sont entre deux races ; ils le sentent à de nombreux contacts, à des froissements, et malgré tout ce qui a été fait pour améliorer leur statut et leur sort, nombreux sont ceux qui ne peuvent s'intégrer aux Français ni trouver dans la population annamite la place qu'ils souhaiteraient occuper et qu'ils estiment leur être due.

Les enfants métis légitimes ou reconnus dont le père européen s'occupe, parviennent à avoir un standard de vie et à obtenir des situations semblables à celle des Européens de pure race. D'autres se créent un standard de vie comparable grâce à l'appui et à l'aide morale des sociétés s'occupant des métis. Cependant il reste de nombreux sujets qui, par suite d'un manque de moyens dû à une insuffisance intellectuelle ou à un contact trop étroit avec des milieux annamites non évolués, ne trouvent pas une situation stable.

Pour répondre à la question posée des mesures à prendre, il faut examiner le problème des métis dans son ensemble. On peut concevoir des politiques diverses, mais il est évident que la solution à adopter en ce qui concerne l'Indochine doit répondre au milieu local, aux buts de la France dans ce pays et aux possibilités de peuplement de la Métropole dans la Colonie. […]

Le mieux serait que les métis de nationalité française soient envoyés en France aussi nombreux que possible et dès leur jeune âge, s'ils n'ont pas près d'eux un père s'occupant de leur éducation et pouvant assurer leur avenir. En France, ils se trouveraient dans un milieu plus propice à leur formation, où les susceptibilités de race ne les aigriraient pas et où, à condition de travailler, ils s'intégreraient facilement. Il n'y a aucun inconvénient pour la France à suivre cette politique libérale et généreuse, pour la raison que le jeune métissé indochinois, dès la deuxième génération, s'intégrera dans la population métropolitaine et perdra les caractéristiques ethniques qui le différencient. Notre pays n'a pas une natalité telle qu'il puisse se désintéresser d'un apport de sang vraiment français et d'individualités assimilables. Pour les garçons, cette solution est particulièrement souhaitable à condition qu'ils ne soient pas en France des enfants abandonnés. Le danger est qu'ils n'aient pas auprès d'eux des protecteurs compréhensifs connaissant leurs qualités, leurs défauts, pouvant les conseiller et les diriger. Les confier à l'Assistance Publique ne résoudrait pas le problème. On risquerait par incompréhension, même avec la meilleure bonne volonté, de graves échecs. […]

Huê le 24 juin 1938

Source : Lettre du résident supérieur en Annam au gouverneur général de l'Indochine, en réponse aux demandes de la Commission d'enquête des colonies (dite « Commission Guernut »[1]), Centre des Archives d'outre-mer, Fonds Guernut.

[N. B. : Il est inutile de demander communication de la source.]

[1] Cette commission, créée par le gouvernement du Front Populaire et présidée par le député Henri Guernut, avait pour mission de dresser un état des lieux des colonies françaises et des aspirations de leurs populations.

LA GESTION DE L'HETEROGENEITE DES CLASSES EN CONTEXTE COLONIAL A LA FIN DES ANNEES 1930

Recrutement des élèves

Ce recrutement des élèves, en Afrique du Nord, est extrêmement distinctif. Un peu moins bigarré actuellement dans l'enseignement du second degré au Maroc qu'en Tunisie, il le sera dans les générations prochaines, il faut s'y préparer. Naturellement, il est à l'image de la population. On distingue, en effet, dans ce recrutement, un élément européen mixte, l'élément juif et l'élément musulman. Le noter, c'est comprendre l'esprit qui le doit animer, car chacun de ces éléments représente un degré de développement particulier, des traditions imperméables à l'autre, et un rythme qui lui est propre.

Que peut donc et que doit l'éducateur français ? D'abord et avant tout *développer une atmosphère morale homogène et amicale dans sa classe*. Certains diront que cela se fait tout seul, mais vous savez bien que ce n'est pas vrai ! Permettez-moi donc d'invoquer ici l'expérience directe : une classe de 4e B, l'une des plus bigarrées, il est vrai, et que j'ai souhaitée pour cela : 35 élèves environ, une quinzaine de Françaises nées de parents venus de France, quelques autres (cinq ou six) nées de Français déjà nés en Afrique, huit à neuf Israélites indigènes, une Grecque, deux Russes, une Anglo-Maltaise et une Polonaise. Il est clair que, devant un tel auditoire, le professeur de lettres peut se comporter de différentes manières – ou bien selon cet orgueil raciste qui, éventuellement, trouverait ailleurs qu'outre-Rhin un climat favorable et surtout, dans les colonies où les différences raciques sont plus accentuées, parfois même plus rebutantes. L'orgueil raciste se complète nécessairement par le mépris du « métèque » et de l'indigène. Bien entendu, on s'en tient à un postulat : celui de la race élue ; on ne compare pas, on ne raisonne pas, ou si l'on raisonne (car le racisme est devenu raisonneur), c'est à partir de quelques propositions qu'on ne saurait révoquer en doute…

Inutile de montrer (tout a été dit là-dessus) à quel point ce semi-concept fait fi de l'ethnologie et de l'histoire véritables mais par-dessus tout de l'humain ; inutile de montrer par ailleurs combien il va à l'encontre de son but car, voulant se confondre avec le patriotisme, il rejette d'un seul coup, dans le camp adverse, tous ceux qui seraient venus vers nous, attirés parfois par des avantages, mais aussi séduits par l'universalisme de notre culture. Des êtres qui auraient été moralement, puis légalement avec nous parce qu'ils sentaient n'avoir rien à renier d'eux-mêmes, en seront aussitôt détournés. […]

La seule attitude valable est une attitude vivante, faite de compréhension, de respect, d'amour […]. Alors, les enfants d'origines diverses peuvent s'épanouir dans une atmosphère d'humanité saine sans craindre ces refoulements qui sont fort souvent, chez les jeunes, à l'origine de leur désaffection ; alors, aussi, ils se développent sans effort et selon des formes culturelles qui les rapprochent de nous.

L'élément juif. La plupart de ces remarques valent aussi pour l'élément juif. Toutefois, ici, la question se complique : il est certain que, un peu partout dans le monde, et bien avant la politique de Hitler, le racisme a pris à l'égard des Juifs une forme particulière d'hostilité. Il est certain aussi que ceux des Français qui, en France, sont le plus dénués, je dirai même le plus *ignorants*, de toute réaction antisémite, doivent reconnaître qu'en Afrique du Nord, la population juive constitue un élément démographique à part avec des traits fort distinctifs. Il est certain, en outre, que l'antisémitisme arabe traditionnel encore récemment en sommeil, a été trop souvent rendu virulent aujourd'hui par un certain chantage venu de l'étranger. Il est certain enfin que la promptitude d'adaptation des Juifs à nos écoles, à nos institutions et aux facilités de vie que nous avons apportées avec nous, les a favorisés par rapport aux Arabes demeurés longtemps, au moins pour une part, sourcilleux et réfractaires.

Les conséquences de ces faits s'enregistrent dans nos écoles et c'est à cet égard que nous les envisageons ici : la soudaine invasion de l'élément juif dans les cadres et dans les affaires, élément qui, souvent, sans accepter le risque militaire d'être Français, jouit à peu près néanmoins de toutes les prérogatives françaises, engendre la mauvaise humeur chez certains Français à vue courte qui, par la concurrence, voient diminuer leurs chances ou pestent de se trouver mal représentés.

Pour des conséquences assez voisines, mais plus accentuées, le mécontentement se fait plus vif chez le Musulman : le Juif, plus opportuniste, mieux adapté, parfois naturalisé, se trouve plus favorisé que lui dans la répartition des fonctions. Alors, son antisémitisme atavique se complique du fait que ne pouvant plus parquer le Juif au « Mellah », il est encore obligé, dans certains cas, de le voir à des postes élevés où lui-même n'a point accédé jusqu'ici.

Enfin, le Juif en s'européanisant et se ruant sur des instruments matériels de richesse, a, dans de nombreux cas, abandonné ou stérilisé les traditions et croyances familiales ; d'où brusque rupture au sein de la famille entre deux générations, perturbations, crise, déracinement et sorte de trouble disponibilité dans l'âme, privée de ses attaches religieuses et en quête d'un nouveau « credo » (fort souvent sioniste ou marxiste). Quant au jeune élément juif, il a conscience, lui, d'avoir fourni en peu de temps un effort extrême et franchi, d'un seul bond, une formidable étape, d'autant que, grâce aux examens, il a été mis sur un pied d'égalité ; d'autre part, comme il ne saurait sentir les manques, rendus inévitables par une évolution trop hâtive, il s'étonne et se froisse de n'être pas toujours accepté tel quel par la société française. D'où, là aussi, facile mécontentement, complexe d'infériorité et refoulement qui se traduira, dès qu'il le pourra, par une révolte orgueilleuse et, tout d'abord, dans l'ordre politique.

Or, pour qui est attentif, tous ces mouvements se répercutent et se décèlent très exactement dans la classe, en sorte qu'il dépend du maître, très largement, de les encourager, ou, au contraire, de les réduire. Sans doute, la plupart des maîtres, par peur des « histoires » (et peut-on beaucoup les en blâmer ?) n'oseront pas la moindre intervention, voire la moindre allusion, mais n'est-ce pas un tort ? Qui croit s'abstenir prend, sans s'en douter, parti pour le pire. Que faire donc ? Ici encore, invoquons l'expérience directe. Dans cette même classe de 4e B et dont il a été parlé déjà, se trouvaient une dizaine d'Israélites ; les unes de nationalité française, les autres Tunisiennes ; à vrai dire, entre ces dix enfants de treize à quatorze ans, deux traits communs : leur origine religieuse et sémite et leur milieu scolaire, leur tradition judaïque et leur culture française. Par ailleurs, entre elles et les jeunes Françaises, un trait commun essentiel : *notre culture*. Une telle communauté, au lieu d'être l'occasion de rivalités mesquines, pourrait, si on le voulait, se développer en communion. Il est vrai qu'introduite dans un monde de traditions religieuses et de conformisme social rigides, cette culture qui invite au retour sur soi et à la vie de l'esprit, est un agent de perturbations *nécessaire*. Seulement, facteur d'analyse et de ségrégation par l'un de ses aspects, il faut qu'elle soit par l'autre, un élément de cohésion. Offerte à des populations mixtes et voulue par les familles qui nous confient leurs enfants, notre culture est assez riche et variée pour promouvoir à la fois les plus nobles exigences en chacun et créer une vaste famille où certaines similitudes essentielles auront déterminé le fonds commun.

Fonds de camaraderie, tout d'abord. Qu'on veuille donc une atmosphère de joie suscitée par des chansons inventées, des excursions, des comédies, du travail en équipes etc. Alors, et alors seulement, la classe commence à vivre d'une vie commune ardente. Le premier obstacle le plus redoutable est levé !

Source : M. A. CARROI, « Incidence psychologique de notre Enseignement du Second Degré en Tunisie », *Revue Africaine,* 79e année, n° 374-375, 1938, p. 116-122 [Source non communicable].

HYGIENE ET RENDEMENT DU TRAVAIL DES OUVRIERS DE L'INDUSTRIE INDIENNE EN 1937-1938

Quiconque a vu les quartiers populaires des grandes villes industrielles de l'Inde, ou a jeté un coup d'œil, même rapide, sur les taux de morbidité, ne saurait douter que le mauvais état de santé des travailleurs de ce pays soit la cause immédiate la plus importante du bas niveau de leur rendement. Les statistiques de morbidité montrent que 70 pour cent des décès sont provoqués par le choléra, la variole, la peste, les « fièvres », la dysenterie ou la diarrhée. Parmi les « fièvres », la plus redoutable est la malaria. Le directeur de l'enquête relative à cette maladie estime que 100 millions de cas de malaria se produisent chaque année dans l'Inde. L'ankylostomiase fait annuellement aussi des millions de victimes.

Jusqu'à une époque récente, on croyait que ces maladies étaient endémiques dans les pays tropicaux et qu'elles constituaient une cause de décès ou de débilité que l'on ne pouvait combattre avec succès. L'hygiène moderne a donné un démenti absolu à cette théorie. L'expérience faite en Malaisie et aux Indes néerlandaises montre que la fréquence de toutes ces maladies peut être fortement réduite – à supposer qu'on ne puisse les éliminer complètement – à condition de consacrer assez d'argent à cette tâche et d'organiser la lutte rationnellement. L'expérience a prouvé également que la disparition de ces maladies contribue dans une mesure considérable à accroître le rendement du travail et à réduire le coût de la main-d'œuvre. Des enquêtes font ressortir que la tuberculose s'est propagée rapidement au cours de ces dernières années et qu'elle est actuellement une cause grave de mortalité, en particulier dans les agglomérations et dans les régions industrielles. Cette affection ne se répand pas seulement, d'ailleurs, parmi la population des centres urbains surpeuplés, elle gagne aussi divers groupes de la population rurale chez qui on relève, à son endroit, un haut degré de réceptivité. De telles maladies fournissent un clair indice du niveau de vie de la population au sein de laquelle elles se manifestent ; elles se propagent rapidement parmi les individus sous-alimentés. Le taux élevé, que l'on relève dans l'Inde, des maladies typiques des « déficients », telles que le rachitisme et l'héméralopie, prouve que l'insuffisance ou la mauvaise qualité du régime alimentaire des habitants de ce pays est l'une des causes de leur état physique défectueux.

Ces faits sont, cela va sans dire, parfaitement connus dans l'Inde. Un auteur d'une autorité incontestée en matière a déclaré que « si les lois de l'hygiène étaient respectées dans l'Inde autant qu'elles le sont en Angleterre, et si l'on y dépensait proportionnellement autant d'argent pour la santé publique, le taux de mortalité de la population indienne ne serait pas supérieur à celui de la population anglaise ». La Commission industrielle soulignait il y a vingt ans l'urgente nécessité d'améliorer les conditions d'hygiène et de logement de la population industrielle. « Ce problème, déclarait-elle dans son rapport, doit être résolu sans retard, non seulement pour des raisons morales, mais également pour des motifs économiques si l'on veut que les industries actuelles et futures de l'Inde puissent soutenir une concurrence toujours plus active… Aucune structure industrielle solide ne peut être édifiée sur des fondations aussi peu sûres que celles que fournit la main-d'œuvre indienne dans son état actuel. »

On a fait beaucoup, dans les plantations de l'Assam, pour éliminer les maladies, et l'on y a obtenu des résultats aussi bons qu'à Java, en Malaisie et à Sumatra ; par contre, dans les zones industrielles, on n'est pas encore aussi persuadé du rôle fondamental que la santé des travailleurs joue en matière de rendement. Il convient, cependant, de reconnaître que certains employeurs se sont efforcés d'améliorer les conditions de logement - élément le plus important du problème de l'hygiène - en construisant des habitations ouvrières à Ahmedabad, Bombay, Calcutta, Cawnpore, Delhi, Madras et autres centres. La société « Tata Iron & Steel » a installé à Jamshedpur ce que l'on pourrait appeler une cité modèle, dotée d'un grand hôpital, de cantines, de centres de récréation, etc. La qualité des habitations construites par les employeurs varie beaucoup. Elles ne sont évidemment pas toutes aussi bien aménagées que celle qu'ont érigées les fabriques «

Buckingham and Carnatic » à Madras, la « British India Corporation » à Cawnpore ou les manufactures « Delhi Cloth and General Mills » à Delhi. Il est certain, toutefois, que les plus défectueux des « blocs » de logements d'une pièce construits par certains employeurs sont de beaucoup supérieurs aux taudis que des municipalités tolèrent. Dans n'importe quelle ville industrielle, les grandes maisons d'habitation à cour intérieure, qui ne représentent pas à coup sûr l'idéal, n'en sont pas moins préférables aux amoncellements d'abris chancelants en tôle ondulée ou de huttes de terre glaise, malsaines et fissurées, dont certaines municipalités autorisent l'existence.

On déclare, sans doute avec raison, qu'il faut vaincre beaucoup de préjugés dans l'Inde (comme d'ailleurs dans la plupart des autres pays) avant de pouvoir faire accepter par la population des habitudes de vie hygiéniques. Il est évident aussi que, sans une amélioration de l'alimentation (question à laquelle le gouvernement de l'Inde consacre actuellement beaucoup d'attention), l'hygiène ne peut mettre un terme aux ravages de la tuberculose et des autres maladies. Mais on peut constater que, chaque fois qu'un effort réel a été fait pour améliorer les conditions de logement ou pour enseigner à la population à vivre d'une manière plus hygiénique, la santé, la satisfaction et le rendement des travailleurs ont augmenté. Il y a, entre l'hygiène et les conditions de vie et de production, un lien si évident qu'il n'est pas nécessaire d'insister sur ce point. Pourtant, il est surprenant de voir combien rarement on prête attention au facteur de l'hygiène lorsqu'on discute de la productivité des travailleurs indiens. Les vices qu'on reproche si souvent à ces derniers - alcoolisme, usage de l'opium ou même simple paresse - peuvent être attribués, en définitive, à leur déficience physique. Il convient de féliciter vivement les nombreux employeurs prévoyants et imbus d'esprit social qui ont contribué d'une façon notable à l'amélioration des conditions de vie de leurs ouvriers en créant des dispensaires, en organisant des services médicaux, en instituant des systèmes d'indemnités de maladie et, dans certains cas, en construisant des hôpitaux privés et en assurant des soins aux mères.

Toutefois, si précieux et si nécessaires que soient de tels efforts, le problème de l'hygiène est trop vaste pour qu'on en laisse la solution à la seule initiative des employeurs ; au surplus, il ne serait pas équitable de leur imposer à cet égard la plus grosse part des responsabilités. Étant donné le bas niveau des salaires des travailleurs, l'institution dans l'Inde de systèmes d'assurance-maladie semblables à ceux qui existent en Europe se heurte à de gros obstacles, et, cependant, il n'est pas d'autre pays où l'assurance-maladie soit plus nécessaire. […]

L'État est le seul qualifié pour prendre l'initiative en cette matière, et lui seul en possède les moyens. La Commission Whitley[1], dans l'étude magistrale (chap. XIV et XV de son rapport) qu'elle a consacrée à l'ensemble de la question, a exposé celle-ci d'une manière aussi brève que complète dans les lignes suivantes : « […] Nous estimons qu'on ne peut plus rester inactif, ni attendre plus longtemps, et qu'il est indispensable de se mettre immédiatement à la tâche, particulièrement en ce qui concerne le logement. À ceux qui déclarent que l'Inde ne peut se permettre de dépenser des sommes plus fortes pour la santé publique, nous répondrons qu'elle ne peut plus se permettre de ne pas accroître ses dépenses à cet égard. »

Source : Harold BUTLER*, *Problèmes de travail en Orient. Inde, établissements français dans l'Inde, Ceylan, Malaisie et Indes néerlandaises*, Genève, Bureau International du Travail, Études & Documents, série B (Conditions économiques), n° 29, 1938, p. 33-37.
[Source non communicable]

* Le Britannique Harold Butler a été le directeur général de l'Organisation internationale du travail de 1932 à 1938. Adjoint d'Albert Thomas depuis la naissance de l'organisation, il en prend la tête après le décès de celui-ci.

[1] John Whitley présida la *Royal Commission on Labour in India*. Elle rendit ses conclusions très alarmistes sur la pauvreté en Inde, en 1931.

RECENSER LA POPULATION DU SOUDAN FRANÇAIS EN 1942

Questions démographiques et sociales – Statistiques de la population de la colonie

Ainsi qu'il ressort du tableau ci-contre, le chiffre de la population indigène (citoyens et sujets) s'élève en 1942 à 3 838 201 habitants contre 3 788 852 en 1941. L'augmentation de la population est donc de 49 349 habitants.

L'état comparatif ci-après montre que, pendant ces cinq dernières années, l'accroissement a été de :

Année	Chiffre total de la population	Augmentation
1938	3 658 768	-
1939	3 703 734	44 966
1940	3 730 952	47 218
1941	3 788 852	37 900
1942	3 838 201	49 349
	Total	**179 433 habitants**

Dans la dernière décennie, la population du Soudan est passée de 3 523 935 habitants en 1933 à 3 838 201 en 1942, soit une augmentation totale de 314 266 habitants, et une augmentation annuelle moyenne de 31 426 habitants. Pour 1942, les augmentations et diminutions de population par cercle sont portées au deux dernières colonnes du tableau 1 [*tableau annexé du rapport, non reproduit ici*]. On enregistre pour l'année 1942 une augmentation de population dans tous les cercles à l'exception des cercles de Ouahigouya, Tombouctou et de Tougan.

Les diminutions s'expliquent de la manière suivante :

Cercle de Ouahigouya – Les recensements effectués en 1942 ont fait apparaître une diminution de population de 3 185 habitants. Mais de ce chiffre il y a lieu de déduire l'émigration interne de canton à canton qui a porté sur 2 427 habitants. La diminution effective de population est due à l'installation de 860 colons mossi[1] sur les terres irriguées de l'Office du Niger.

Cercle de Tombouctou – Se réduisant à quelques unités de diminution de la population de Tombouctou, traduit plutôt un état démographique stationnaire.

Cercle de Tougan – Le tableau n° 1 [*tableau annexé au rapport, non reproduit ici*] fait apparaître pour cette circonscription une diminution massive portant sur 8 427 habitants, soit près de 7 % de la population. Ce déficit s'explique de la façon suivante : les sondages effectués en 1941 dans la subdivision de Nouna, dans des régions non recensées depuis 10 ans, ont fait apparaître ainsi qu'il a été noté dans le précédent rapport politique que les chiffres de la population de ces cantons avaient été surestimés et qu'il était à prévoir une diminution d'une douzaine de mille individus lors de la mise à jour de ces recensements. Le collationnement des cahiers de recensement en 1941 a fait également apparaître une diminution de population : 3 902 sur 56 689 recensés. Il s'avère également que, dans le cercle de Tougan, la situation démographique est plutôt défavorable ; ceci est dû pour une bonne part au peu de fertilité des terres de cette circonscription qui provoque d'assez larges courants d'émigration vers les circonscriptions voisines, notamment vers le cercle de San et vers la subdivision de Bandiagara. Tenant compte de cette situation, il a été recommandé au Commandant de cercle de Tougan d'intensifier, dans les cantons qui se dépeuplent, la propagande en faveur du recrutement des colons pour l'Office du Niger.

Les augmentations de la population s'expliquent de la manière suivante :

Dans la plupart des cercles, l'accroissement de population s'explique par une situation démographique satisfaisante qui s'explique par un excédent normal des naissances sur les décès et par le fait que les nouveaux recensements ont été mieux faits. Aussi il n'y a pas lieu de donner pour chacune de ces circonscriptions des commentaires spéciaux. Par contre les augmentations particulièrement fortes constatées dans les cercles de Gao, Mopti et Ségou méritent quelques explications.

Cercle de Gao – L'excédent de population par rapport à 1941 se chiffrant par un accroissement de 9 440 habitants est d'autant plus intéressant qu'il porte principalement sur les nomades de cette circonscription. Il est vrai qu'un gros effort dans les travaux de révision des recensements a été effectué : 69 128 personnes recensées en 1942, et que les dénombrements antérieurs étaient très anciens.

Cercle de Mopti – Il a été indiqué dans le précédent rapport que le chiffre de la population du cercle de

[1] Venus d'une région située dans l'actuel Burkina Faso.

Mopti tel qu'il ressortait des cahiers de recensement devait être très inférieur à la réalité et que celui-ci devait se tenir entre 420 et 422 000 habitants. Les recensements effectués en 1942 sur 63 200 personnes ont permis d'enregistrer une augmentation de 8 845 personnes, ce qui porte la population de cette circonscription à plus de 425 000 habitants, dépassant ainsi largement les prévisions faites l'an dernier.

Cercle de Ségou – L'énorme augmentation de population de cette circonscription : 26 142 individus, porte principalement sur la Subdivision de Macina. Grâce à un personnel européen suffisant et surtout actif, il a été procédé dans cette subdivision à de nombreux recensements serrant de plus près la réalité. Beaucoup des anciens recensements avaient été confiés à des auxiliaires indigènes et des lacunes y ont été relevées. Cela montre une fois de plus que les opérations de recensement ne peuvent être effectuées correctement que par des fonctionnaires d'autorité. Le pourcentage des augmentations constatées dans la Subdivision de Macina a été de 21 % environ et dans celle de Ségou de 18 %. Les opérations de recensement ont porté dans la Subdivision de Macina sur 91 654 habitants et dans celle de Ségou sur 34 491 habitants.

Il y a lieu de noter également que sur les terres irriguées de l'Office du Niger 2 352 nouveaux colons ont été installés au cours de l'année.

Tableau récapitulatif [*Ici, un extrait portant sur quelques cercles soudanais*]

DECOMPOSITION DE LA POPULATION	**Bafoulabé**	**Bamako**	**Bougouni**	**Gao**	**Goundam**
Européens & Assimilés (1) Français	29	1 888	18	134	52
Européens & Assimilés (1) Étrangers (a)	9 (5)	339 (244)	10 (10)	24 (20)	13 (11)
Métis d'Européens (Français)	7	272	7	8	8
Métis d'Européens (Étrangers)	2	17	--	--	--
Ressortissants français (2) Citoyens	42	599	25	35	11
Ressortissants français Non-citoyens (sujets)	124 565	428 710	195 643	175 896	115 432
Ressortissants étrangers	101	25	_	--	--
TOTAL DE LA POPULATION CIVILE (3)	**124 752**	**431 850**	**195 703**	**175 892**	**115 512**
Effectifs des troupes (Européens)	--	1577	3	181	--
Effectifs des troupes (Indigènes)	--	4713	47	1060	--
Forces de police et gardes de cercle (Européens)	--	17	--	1	1
Forces de police et gardes de cercle (Indigènes)	27	349	22	188	76
TOTAL POUR LA FORCE PUBLIQUE	**27**	**6656**	**72**	**1430**	**77**

(1) Entendre par populations « Européennes » les populations de race blanche. Entendre par populations « Non Européennes » toutes les populations autres.
(2) Par « Ressortissants français » entendre les sujets et protégés français.
(3) Dont les familles des militaires, des hommes de la police et des gardes.
(a) Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de Libano-Syriens.

Source : Rapport politique annuel, Colonie du Soudan français, 1942.
Archives Nationales d'Outre-mer, AOF fonds ancien, Série G, Cote : 2G42 – microfilm : 14 MIOM/1835).

[N. B. : Il est inutile de demander communication de la source.]

LA RENTREE DES CLASSES EN KABYLIE EN 1955

La rentrée des classes a eu lieu normalement à Fort-National. Quelques jours auparavant on parlait d'un mot d'ordre qui allait contraindre les parents à nous refuser leurs gosses. Eh bien, non. Le 1er octobre était jour de fête et d'affluence comme d'habitude. J'ai pu satisfaire tout le monde et caser tous les enfants d'âge scolaire. La population était contente, moi aussi. Notre grosse boîte s'est tout de suite mise en train : conseil des maîtres, distribution des fournitures, des classes, examen des programmes, emploi du temps. Tout cela n'a pas demandé plus de deux jours.

Des nouvelles nous parviennent : quelques écoles des environs demeurent sans titulaires – fermées. C'est une question de jours, pensons-nous. Pas du tout. Elles sont fermées parce qu'on ne veut pas les rouvrir.

Des jeunes normaliens de France (sectionnaires[1]) commencent à arriver avec la louable intention de bien travailler. Leur foi et leur zèle sont entiers. Nous leur prodiguons des conseils lorsqu'ils viennent en demander. Mais cette chaleur généreuse qui les anime tombe dès le premier contact avec l'administrateur.

L'administrateur est ce qu'on pourrait appeler un alarmiste. Je suis persuadé que sa terreur frise l'affolement mais je crois aussi qu'il éprouve un certain plaisir à démoraliser les plus enthousiastes. Il veut à tout prix se décharger d'une responsabilité dont personne ne l'a chargé : celle de la vie des instituteurs.

– Je ne réponds pas de vos existences, leur dit-il à brûle-pourpoint.

Bien que personne ne lui ait demandé d'en répondre, les instituteurs en question croient que les exigences dont il s'agit ne tiennent plus à rien à partir du moment où M. l'administrateur refuse d'en répondre.

Alors, vite ils refont leurs valises à peine ouvertes et s'en vont à Alger où les attend une honnête indemnité de repli. Cette indemnité, dit-on, pourrait leur permettre de vivre dans la capitale sans qu'ils aient à entamer leur traitement d'instituteurs en exercice.

De là à supposer que cette indemnité, qui est en effet admissible dans le cas d'un sage repli, pourrait en devenir la cause il n'y a qu'un pas. Et ce pas, nous le franchissons avec un certain mépris, nous qui restons fidèles au poste par obligation administrative.

Le chef de la commune voisine plus audacieux que le nôtre – purement et simplement – a fermé toutes les écoles situées sur le territoire qu'il administre. Il a tout de suite mis à l'aise nos collègues qu'on ne saura accuser d'avoir fui ou recherché cette fameuse indemnité.

Mais d'une manière générale, on peut dire que les collègues originaires de France n'ont plus le cœur à l'ouvrage. Il faut se mettre à leur place ! Tous ceux qui travaillent avec moi demandent l'exeat dont l'examen est d'ailleurs reporté à plus tard parce que, au milieu de cette débandade, l'inspecteur d'Académie garde la tête froide. Accompagné de l'inspecteur primaire, précédé du secrétaire de la Ligue de l'Enseignement et du secrétaire du syndicat, il se met à découvrir la Kabylie. Les collègues pensent qu'il a mal choisi le moment bien que la Kabylie recèle des sauvages beautés qu'un visiteur attentif et délicat comme lui peut goûter en dépit des circonstances. À Fort-National, il est passé deux fois à huit jours d'intervalle. Il est allé dans de petites écoles bien retirées, il a bavardé avec les maîtres et les notables. Il a eu la conviction que l'instituteur qui accomplit une œuvre pacifique ne peut pas être inquiété. Toutefois il a laissé à ses subordonnés la libre détermination de leurs décisions : il approuve ceux qui restent et refuse de désapprouver ceux qui partent.

Une question très grave se pose ainsi pour les instituteurs français. Ils se trouvent seuls en face de cette question. Seuls avec leur cœur, leur volonté, leur conscience. Pour une fois ils ont à remplir leur rôle. Ils peuvent au besoin invoquer la mémoire des pionniers.

Quant aux instituteurs d'origine indigène, on juge qu'ils n'ont rien à craindre et que seuls

quelques-uns d'entre eux se sont imprudemment compromis aux bureaux de communes mixtes. Ceux-là, il est possible, le cas échéant, de les faire déguerpir pour les caser à Alger et on comprend qu'ils n'aient pas la conscience tranquille.

Il ne m'est pas donné de voir beaucoup de collègues français invoquer la mémoire des pionniers et suivre leur exemple. Car enfin, ces pionniers ont défriché l'intelligence des petits Kabyles, dans des conditions très pénibles, sans se soucier du confort, des commodités matérielles et aussi sans être trop sûrs de vivre en paix, dans des villages parfois ouvertement hostiles – ou apparemment. De fait, ils ont vite conquis les cœurs et imprimé leur souvenir dans la mémoire de leurs élèves. Certes, les temps ont changé. Et manifestement, l'instituteur qui arrive ainsi de loin ne vient pas toujours en apôtre. C'est un fonctionnaire qui tient à son tiers colonial, qui a accouru pour régulariser une situation précaire, qui a demandé le bled pour faire des économies, bénéficier d'un avancement rapide, accéder facilement à des directions importantes. Et qui peut tout de même se considérer comme indispensable, digne de représenter la France, digne des anciens dont il se sent l'héritier, le dépositaire naturel des valeurs immuables pour lesquelles ils s'étaient donné corps et âme.

Mais l'héritage est vraiment trop pesant pour eux. Maintenant qu'ils ont eu les titularisations, les régularisations, les avancements, ils ne pensent qu'à partir. Ils n'ont plus le cœur à l'ouvrage. Certains d'entre eux, par leurs paroles ou par leurs actes, ont « outré » l'inspecteur d'Académie primaire qui à leur sujet me parle de « dégonflage ».

Le même inspecteur primaire voyait les choses autrement jusqu'ici. Lui aussi les croyait dépositaires de l'idéal ancien. Lui aussi sans s'en rendre compte – ou en feignant de ne pas se rendre compte, les traitait en prépondérants, par rapport à nous indigènes. Oh ! Je sais, il était très discret mais enfin, les moins perspicaces d'entre nous le voyaient bien. Les plus scrupuleux d'entre nous n'attendaient pas moins de lui que cette bienveillance paternelle, cette indulgence protectrice qui vous soutient moralement, vous donne de l'importance et vous rehausse comme cela se doit à votre rang d'homme supérieur. Encore une fois tout ceci se fait avec l'inconscience de l'habitude et l'inspecteur primaire serait le plus étonné du monde s'il savait que notre susceptibilité maladive le juge sévèrement, lui qui se croit si impartial, si objectif, si ennemi des préjugés au point qu'en son for intérieur, il reconnaît aux siens le droit de le critiquer à cause de son attitude à notre égard, à force de nous ménager, de nous traiter « exactement » comme il traite les siens.

L'inspecteur a « déchanté » selon une autre de ses expressions. Quant à nous, nous ne tirons aucune gloriole de notre sang-froid. Nous avons peur tout comme les autres mais nous savons qu'il ne sert à rien de l'afficher. Parfois ceux qui veulent nous montrer qu'ils nous comprennent nous disent que nous sommes entre l'enclume et le marteau. Mais aussi notre attitude calme et indifférente donne à réfléchir à d'autres qui se demandent jusqu'à quel point nous pouvons être sincères ou si notre insouciance ne prouve pas tout simplement que nous faisons du double jeu et que nous sommes des fellaghas camouflés.

Quelle que soit la pensée du collègue, il y a désormais une rupture. Une rupture qu'on regrette des deux côtés mais que l'on subit, la sachant inéluctable. Nous évitons de parler politique.

Source : Mouloud Feraoun, *Journal 1955-1962*, Paris, Seuil, 1962, p. 36-39.

1. Destinés à l'« enseignement indigène ».

LE LOGEMENT SOCIAL A ALGER AU MILIEU DES ANNEES 1950

La lutte contre les logements insalubres, l'un des problèmes les plus urgents à résoudre, s'ajoute à l'effort de solidarité sociale dont bénéficient les populations de l'Algérie. Tant que les problèmes posés ne présentèrent pas un caractère d'urgence, les solutions furent tout naturellement laissées à l'initiative des municipalités chargées de l'hygiène publique à l'échelon local. Pendant cinquante ans, les réalisations furent fragmentaires mais la construction restait limitée et n'avait pas encore l'importance cruciale qu'elle présenta aussitôt après la guerre. L'attraction exercée par la ville sur les campagnes, l'arrêt presque complet de la construction de 1940 à 1945, et surtout la poussée démographique, donnèrent au problème une tournure délicate. Les pouvoirs publics intervinrent alors, tout d'abord pour créer des cités de recasement dont le peuplement s'échelonna au cours de l'année 1946. En outre, l'Administration se préoccupa de donner une vigueur nouvelle à la législation sur les H.B.M. (Habitations à Bon Marché) qui avaient vu le jour après la première guerre mondiale. Une aide financière fut prévue pour favoriser la construction de ces immeubles qui prirent alors le nom d'H.L.M. (Habitations à Loyer Modéré). La loi du 3 septembre 1947 instituant un régime provisoire de prêts de l'État à taux d'intérêt réduit et couvrant au maximum 90 % de la dépense totale, a permis aux H.L.M. d'amplifier leur action au lendemain même des hostilités. À ce titre furent réalisés par l'Office municipal d'H.L.M. d'Alger, des groupes d'immeubles très importants comme celui du Champ de Manœuvres qui constitue une unité de quartier de 650 logements.

En 1952, 4 140 personnes avaient pu être logées dans les H.L.M. construits dans les trois départements. En 1953, plus de 2 000 logements ont été mis à la disposition de la population. En 1954, a été achevée la construction de 1 616 appartements, dont 1 195 dans le département d'Alger, 379 dans le département d'Oran, 342 dans celui de Constantine. En outre, dans le cadre des dispositions du décret du 17 septembre 1954 relatif au financement triennal des projets H. L. M., les programmes suivants ont été financés :

- Département d'Alger : 184 logements à Maison-Carrée, dont 50 en 1955 ; 155 logements à Tizi-Ouzou, dont 30 en 1955,
- Département de Constantine : 300 logements à Bône, dont 112 en 1955,
- Département d'Oran : 270 logements à Mostaganem, dont 90 en 1955 ; 192 logements à Oran, dont 96 en 1955.

En 1954-55 furent édifiées sur les hauteurs d'Alger deux cités de 750 et 1 550 logements, équipés et installés. Les cités Diar es Saâda et Diar el Mahçoul comprennent stade, école, terrain de sport, marchés, etc. Le programme quadriennal d'études pour les H. L. M. comprend pour les années 1956-56-57 :

	LOGEMENTS
1° Logements destinés à la location :	
- à normes ordinaires	6 500
- à normes économiques	7 500
2° Logements à construire sous le régime de l'accession à la propriété	3 000
	17 000

Une première tranche de logements économiques a été dotée à concurrence de 3 milliards de frs. Au titre du secteur industrialisé portant sur de grands ensembles, à normes ordinaires ou économiques, une première tranche de 1 800 logements a été accordée à l'Algérie. Au titre des « Cités d'urgence » une somme de 650 millions a été affectée à la réalisation de logements sur la base des dépenses de 500 000 frs par logement, tous éléments compris.

Cependant, d'une manière générale, les villes Algérie ne peuvent que difficilement loger la population attirée par le machinisme et l'industrie. La conséquence de cette concentration est un bouleversement total dans la politique communale en matière de logement et d'équipement. Du point de vue sanitaire, par exemple, de nouveaux problèmes se posent et les finances des

communes ne peuvent suffire aux besoins toujours croissants des agglomérations surpeuplées. C'est pourquoi, dans le cadre de cette politique d'habitat destinée à aider les Municipalités et les organismes publics, l'Administration favorise la création de cités satellites dans les banlieues immédiates : la cité des Annassers, groupera près d'Alger, sur 350 ha, une population de 50 000 habitants. Une autre cité moins étendue est envisagée également dans le périmètre de la région algéroise, la cité de l'Harrach pour 30 000 habitants sur 170 ha. Des cités du même genre sont prévues autour des principales grandes villes d'Algérie. Sur ces cités sont particulièrement étudiées les trames évoluent les destinées à favoriser une adaptation progressive et rationnelle des populations musulmanes à un habitat solide et salubre. Mais si la solution du problème de l'habitat exige le concours des Pouvoirs publics, il est évident que l'initiative privée doit jouer dans ce domaine un rôle particulièrement important. Encourager et stimuler cette initiative, tel a été le but poursuivi en Algérie par une réglementation nouvelle et de caractère original, grâce à laquelle les particuliers résidant en Algérie peuvent obtenir d'établissements bancaires privés un prêt garanti par l'Algérie, amortissable sur une longue période et destiné à la construction de leur logement familial. Cette formule nouvelle a permis par l'attribution pour l'année 1954 de 3 264 429 000 frs de prêts, l'édification, sous forme d'immeubles en copropriété ou de maisons individuelles, d'environ 1 417 logements répartis sur l'ensemble du territoire (prêts à longs termes). Les divers encouragements ainsi apportés aux collectivités ou aux particuliers ont entraîné un essor considérable de la construction en Algérie, ainsi que l'amélioration de la situation de l'habitat rural principalement poursuivie dans le cadre des Secteurs Agricoles de Prévoyance. Il n'en reste pas moins que dans ce domaine l'œuvre à accomplir est encore vaste et nécessite, sinon l'action directe, du moins l'attention et l'appui soutenu de l'Administration.

Alger : Cité Musulmane

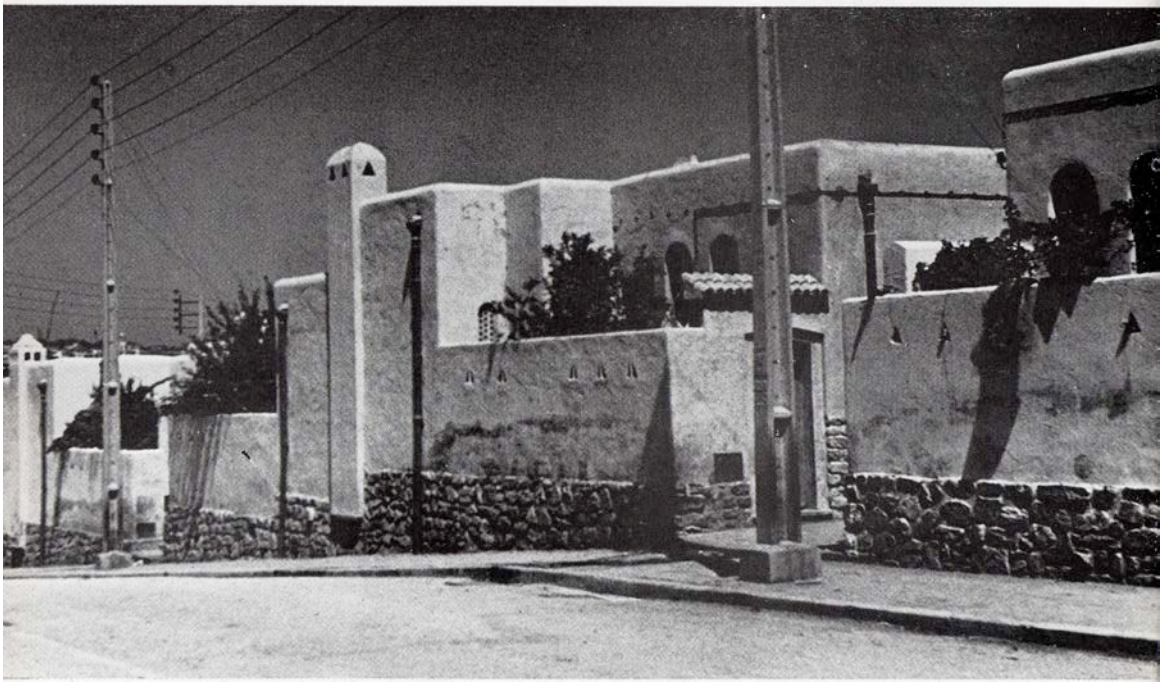

Source : *Algérie. Quelques aspects des problèmes économiques et sociaux*, Alger, Imprimerie Officielle, 1956, p. 38-47.

24 et 25 janvier 1954. – Nous partons de Niamey pour Ayorou. Ayorou est la base de départ de cette mission. C'est là qu'il faut parler des différentes choses, afin d'organiser le programme du voyage. Ce programme s'organise par M. Rouch, le chef de mission assisté de M^me^ Jane Rouch[1] qui ne sait rien encore du Niger, de M. Lam Ibrahima Dia, en présence de MM. Illo Gaoudel, de Douma Besso, Tallou Mouzourane et Damouré Zika. Notre chef parle. On l'écoute avec plaisir. Voilà le programme : nous allons faire un mois en Gold Coast, puis la chasse au lion avec Tahirou, la chasse à l'hippo et aussi il y a à faire un tour dans le Djermaganda et dans la Sirba en pirogue.

Le 28 janvier, nous commençons le travail derrière un groupe de chasseurs à pied. Le résultat de la chasse c'est un petit vilain *birgna* et un maigre cabri à Firgoun.

Le 29 janvier, nous assistons sous le méchant soleil dans l'île d'Ayorou à une fête de ventre. La descente du Coran à Ayorou est une réelle fête. À droite, une touque de thé arabe, plus cent cinquante plats de riz. Se bousculent dans une case un nombre élevé de marabouts et même des gens qui ne connaissent rien récitent n'importe quoi. Mohammed n'était pas content ce jour-là. Le Coran entre les pieds et les yeux vers les plats de riz, un marabout regarde les grosses fesses des femmes. Dieu le pardonnera.

30 janvier. – Visite aux pêcheurs Sorkawa de Yassane.

5 février. – La chasse aux biches, la première chasse aux biches. Les armes bien nettoyées, chacun montre à Jane qu'il tire mieux. Nous poursuivons une biche sans nous rendre compte que le Willys a fait le désert, et, finalement, nous tirons tous sur le ressort de l'accélérateur qui s'est décroché. La biche part tranquillement dans la brousse. Mme Jane se met à rire, elle doit comprendre notre orgueil. Tant pis, la route est perdue, il faut retourner.

La fumisterie de mon ami Illo Gaoudel

Sa première fumisterie commence. Le soir, j'étais parti rendre visite à Mossi. Illo regarde et lit dans le sol : « Douma, cette année, méfie-toi. Déjà Douma est parti au village pour chercher des *korté* pour te tuer. Attention, cette nuit, couche-toi à côté de moi et nous allons le laisser dormir aux côtés de Natio. »

8 février. – Nous reprenons notre route jusqu'à Niamey, en nous débarrassant du père Natio à Tera.

9 février, Niamey. – Préparation pour la Gold Coast. Nous partons pour un mois (30 jours), pas plus. Un mois de Gold Coast, c'est très bien, on verra (Si un Parisien te dit un mois, il faut prévoir une provision de dix mois – le journal de route maintient cette parole vraie).

Le 14 février, nous partons de Niamey pour Gaya, *via* Dosso. Le bidon d'eau filtrée de madame, qui sait déjà que le voyage durera plus de dix mois, est resté au milieu de la route, entre Gasaboldi et Birni, sans dire adieu à personne. Le moteur tourne, la voiture avance, la route est longue, la nuit arrive. Partons. À Dosso, cinq minutes d'arrêt. On arrive à 23 heures à Gaya. Le papa gardien, vieux bouc, fait les jeux de cache-cache avec les femmes en ville. Nous dormons tous en plein air, sans rien manger. Voilà le nom du gardien de campement que la mission lui donne : « Bernard » (de Bernard, le bouc de la ville).

15 janvier. – Visite à la famille Dia : tout va bien. Nous partons pour un mois, madame Lam ? La traversée s'est très bien passée.

La mort elle-même

Après Malanville, des camions T-45 dorment tranquillement sur le toit : des accidents graves partout. Jane Rouch, la seule femme qui est parmi nous a peur de voir cela.

[1] Première femme de Jean Rouch.

Comment nous avons dormi à Parakou

Grande ville propre comme toutes les villes. Le soir, on nous dit que les passants dorment sur la place du marché, le marché est fait pour vendre des choses ? Mon Dieu, je ne critique pas ce pays, car j'y ai eu un lit à deux places sans rien, pas de matelas, rien. Misérable nuit !

16 février. – Partons vite de ce coin. On a eu de l'essence avec difficulté chez M. Toubon, M. tout con.

Nattitingou, capitale des Somba

Les Somba sont des frères terribles et très sages si on ne se moque pas d'eux. Ils sont tout nus comme des œufs. Je me suis fait photographier avec des femmes Somba. Vous connaissez tous l'âne, le cheval, la chèvre ? Les Somba sont pareils. Les femmes Somba avec lesquelles je me suis fait photographier étaient très contentes de me voir en caleçon devant elles. La vie des Somba est la plus belle vie, pas de pagne, adieu rouge à lèvres, adieu miroir, adieu robe et vive les feuilles des arbres. Les feuilles des arbres sont les vêtements au pays Somba. Le matin, le père Somba qui veut voir le commandant se lève tranquillement de sa petite case, sans interprète, sans guide, va voir le commandant avec sa queue pointue devant lui et s'explique. Et la femme, au lieu de prendre une belle robe, va dans la brousse, enlève des feuilles fraîches qu'elle met devant sa boîte à sardines et en route (ce n'est pas une honte, c'est la joie de vivre).

Kozoviakope

L'Africain est souvent très dur d'esprit. Pour faire les différents enregistrements, il demande dix mille francs par chanson et deux bouteilles de rhum pour nettoyer la gorge.

27 février au matin. – Mme Jane se fâche et va s'asseoir sur la plage.

27 février au soir – La voiture étant revenue du garage, un essai est donc nécessaire. Au cours de l'essai, on tombe en panne d'essence. Encore Madame se fâche et prend la route à pied avec le père Illo. Madame n'a pas fini de fâcher.

CONSTATATION

Depuis le nord du Dahomey jusqu'au Togo, Madame n'a pas fini de fâcher.

IMAGINATION

Vous vous fâchez parce que ?

1. On a eu des ennuis avec la voiture ?
2. Peut-être vous avez vu des choses anormales avec les Africains qui sont avec vous ?
3. Cela provient peut-être du manque d'eau dans le radiateur au nord du Dahomey ?
4. Accusons peut-être la température élevée ?

Mais accusons mon […]

AMI ILLO GAOUDEL

Jeune vieux du village de Firgoun, secrétaire du chef de canton. Illo raconte bien souvent des histoires que l'on écoute avec plaisr, simplement pour se faire aimer ou pour avoir des choses. Il a trois métiers en dehors du métier de son père (*sorko*) :

1. Marabout.
2. Et la langue froide.
3. Zima

Exemple : même dans son petit village de Firgoun, il fait le rapporteur, invente des mensonges sur les gens auprès du chef de canton. Le secret n'existe pas chez lui. Il raconte les secrets les plus graves entre lui et son chef. C'est ainsi que beaucoup de gens souffrent dans son canton. Ici, à la mission, son rôle, plutôt son titre est « guide ». Nous entendons souvent les secrets d'Ayorou, ce qui ne nous regarde pas, du reste. Illo entre dans la vie privée des gens. Il fait des traits sur le sol (*gounayen*). Il raconte à Lam que Damouré est à méfier, il va bientôt le tuer. Il raconte également à Damouré qu'il n'a qu'à se méfier de

Lam qui risque de le tuer. Pourquoi ? Il essaie d'écarter les deux amis. Peut-être, quand ils aurons peur, chacun viendra lui demander des *korté* pour se protéger l'un contre l'autre. C'est ainsi, au cours de la mission 50-51, après notre départ en juin, je rejoins mon poste d'affectation dans l'est du Niger, Tessaoua, et, le 13 août 1951, j'ai reçu une lettre d'Illo, mon ancien ami de mission après une séparation de deux mois environ.

Cette lettre est datée du 8 août 1951 :

« Mon cher Damouré, Je suis en bonne santé, tu sais que Diari est accouchée, elle a eu une fille, mais elle t'accuse. Attention avec la confiance. J'attends ta réponse, moi je dis que ce n'est pas toi mais les gens ne veulent pas me croire. Envoie-moi des harnachements de cheval. Douma vend des dattes sur le marché ? Réponse vite, vite.

ILLO GAOUDEL. »

Réponse : « Cher Illo, J'accuse bonne réception de ta lettre et j'ai bien saisi la contenance. Tu sais que j'étais resté dans la même case avec Lam, Douma et Tallou. N'oublie pas aussi que je suis pas captif pour chercher une captive qui fait la putain. Si Diari accouche, c'est très bien. Va voir l'infirmier Saibou et demande-lui en combien de mois une femme accouche. La distance me semble très peu. J'ai quitté ton village le 20 juin 1951, et aujourd'hui, 13 août, je reçois une lettre datée du 8 août. Chez moi, les femmes accouchent à partir de neuf mois, c'est très bien, vous êtes favorisés par la nature. Vos femmes sont des sorcières peut-être ? Je ne t'envoie rien. Bravo pour Douma qui vend des dattes sur le marché. C'est très bien. Le métier de commerçant est très bien : petit à petit, il arrivera. Bonjour à ta Diari qui accouche en un mois. Je la félicite. En un an, je lui souhaite vingt-quatre filles au lieu de douze. L'enfant est aussi une richesse. Bien à toi, cher Illo.

DAMOURE. »

Voici la lettre de mon ami qui veut avoir des harnachements ! C'est pourquoi cela ne m'étonne pas si Madame se fâche. Elle doit un peu écouter ce garçon, mais cela ne va pas continuer.

LA POLITIQUE A ACCRA

La lutte, la bataille de C.P.P. et Islam. Nos Djermas Songhay veulent se tuer à coups de bâton. Le bâton est l'arme des gens de Gao. Partout on nous parle de la politique, les uns C.P.P. (Convention People's Party), les autres Islam, parti créé par les Musulmans. Chose grave : les mosquées sont abandonnées, les femmes « *mammies* » n'arrivent plus à vendre la nourriture. C.P.P. est le parti de Kourma[2], sa force se trouve à Accra. Depuis plus de quatre semaines, tout ce qui se trouve sur le marché est facilement acheté.

Le mot secret, il faut dire FREEDOM (liberté). FREEDOM suffit pour être dans le parti C.P.P. On voit ses sept lettres à feu pour Islam, partout. On rencontre des bonnets rouge, blanc, vert, des tissus imprimés à la faveur du parti. Pour bien vivre sans histoires à Accra, FREEDOM. Vous piétinez un type sur le marché, FREEDOM. Vous voulez acheter à manger aux femmes, FREEDOM. Donne-moi de la monnaie, FREEDOM. Donne-moi une cigarette ou un morceau de kola, FREEDOM. Une voiture qui passe, FREEDOM. FREEDOM, FREEDOM et FREEDOM. À l'approche des élections le mot Freedom est remplacé par un coq rouge fait avec un morceau de toile ou en bois : c'est le symbole du parti FREEDOM.

ISLAM, parti des Musulmans. Sa force se trouve à Kumasi. Les gens de Gao qui ne souhaitent que la guerre aux bâtons. À Kumasi, nous sommes logés chez Yaro Baki de Gao. Nous avons partout des armes « bâtons » de bois sec, sous les lits, dans les coins de case, etc. Là, il faut obligatoirement oublier FREEDOM, sinon les méchants bâtons sont prêts à déchirer les crânes. Partout on voit un drapeau vert avec l'étoile et la lune, ISLAM. Il faut dire ISLAM en levant un doigt en l'air ou même ISLA. Dans les conférences, devant les plats, ISLA.

SOURCE : Damouré ZIKA, « Journal de route », avec un préambule de Jean ROUCH, *Nouvelle Revue française*, 1956, 3e année, n° 37, 38 et 39, réédition Damouré ZIKA, *Journal de route*, Paris, Éditions Mille & Une Nuits, 2007, p. 36-45. [La source peut être consultée]

[2] Kwame N'Krumah.